

Direction de la recherche, des études,
de l'évaluation et des statistiques
DREES

SÉRIE
STATISTIQUES

**DOCUMENT
DE
TRAVAIL**

Les établissements et services
médico-sociaux
pour enfants et adolescents handicapés
activité, clientèle et personnel au 31 décembre 2001

Solveig VANOVERMEIR et Dominique BERTRAND

n° 71 – novembre 2004

Sommaire

Introduction.....	5
Les établissements d'éducation spéciale.....	9
I – Les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels.....	11
<i>Définition</i>	11
A - Activité	13
B - Clientèle	19
Présente au 31 décembre 2001	19
Sortie au cours de l'année 2001	28
C - Personnel	37
II – Les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés	49
<i>Définition</i>	49
A - Activité	51
B - Clientèle	57
Présente au 31 décembre 2001	57
Sortie au cours de l'année 2001	66
C - Personnel	75
III – Les instituts de rééducation	87
<i>Définition</i>	87
A - Activité	89
B - Clientèle	95
Présente au 31 décembre 2001	95
Sortie au cours de l'année 2001	104
C - Personnel	113
IV – Les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	125
<i>Définition</i>	125
A - Activité	127
B - Clientèle	133
Présente au 31 décembre 2001	133
Sortie au cours de l'année 2001	142
C - Personnel	151
V – Les instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences visuelles	163
<i>Définition</i>	163
A - Activité	165
B - Clientèle	171
Présente au 31 décembre 2001	171
Sortie au cours de l'année 2001	180
C - Personnel	189
VI – Les instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences auditives	201
<i>Définition</i>	201
A - Activité	203
B - Clientèle	209
Présente au 31 décembre 2001	209
Sortie au cours de l'année 2001	218
C - Personnel	227
VII – Les instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles.....	239
<i>Définition</i>	239
A - Activité	241

B - Clientèle	247
Présente au 31 décembre 2001	247
Sortie au cours de l'année 2001	256
C - Personnel	265
Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile	277
<i>Définition</i>	279
A - Activité	281
B - Clientèle	287
ayant bénéficié au moins d'une prestation au mois de décembre 2001	287
C - PERSONNEL	296
LISTE DES TABLEAUX	307
ANNEXE 1 : Questionnaire d'enquête « es 2001 »	317
ANNEXE 2 : publication « Études et Résultats » n°288/février 2004.....	329

Introduction

Présentation de l'enquête ES 2001

L'enquête ES est une enquête exhaustive auprès des établissements et services médico-sociaux, socio-éducatifs et sociaux en faveur des personnes handicapées ou en difficulté sociale.

L'enquête ES 2001 a porté sur les établissements et services médico-sociaux en faveur des enfants et des adultes handicapés. Concernant les structures pour enfants et adolescents handicapés, l'enquête ES 2001 fournit :

- un inventaire des établissements et des services médico-sociaux au 31 décembre 2001 : activité, localisation...
- une description des jeunes accueillis au 31 décembre 2001 : sexe, âge, département d'origine, déficience principale, déficience associée ...
- une description des jeunes sortis au cours de l'année 2001 : sexe, âge, déficience, activité après la sortie, hébergement après la sortie ...
- une présentation des principales caractéristiques du personnel en place dans ces établissements et services au 31 décembre 2001 : sexe, âge, statut, fonction...

Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête comprend :

- les établissements d'éducation spéciale en faveur des jeunes handicapés qui regroupent les établissements pour enfants déficients intellectuels, les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés, les instituts de rééducation, les établissements pour enfants déficients moteurs, les instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences visuelles, les instituts d'éducation sensorielle pour enfants atteints de déficiences auditives et les instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles,
- les services d'éducation spéciale et de soins à domicile qui interviennent également en faveur de ces populations.

L'ensemble des établissements et services de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer ont été enquêtés. L'exhaustivité de l'enquête permet une représentativité départementale des résultats.

Organisation de l'enquête

L'enquête ES au 31 décembre 2001 dont les résultats sont présentés dans ce document a été organisée au sein du bureau « Établissements sociaux de l'action sociale locale et des professions » de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES). Un comité de pilotage composé de statisticiens régionaux, de représentants des directions ministérielles concernées et de représentants du secteur s'est réuni pour préparer l'enquête. Le lancement de l'enquête est effectué à partir du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). La gestion de l'enquête décentralisée en région

est effectuée par les services statistiques des Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS).

L'enquête est réalisée par voie postale. Le questionnaire¹ est rempli directement par l'établissement ou le service enquêtés.

Diffusion des résultats

Les résultats portent sur la France entière (France métropolitaine et départements d'outre-mer). Ils sont redressés en ce qui concerne l'activité des structures enquêtées, c'est-à-dire que les variables non renseignées ont fait l'objet d'une estimation. En revanche, aucune estimation n'a été réalisée en ce qui concerne les données relatives au personnel et aux personnes prises en charge. Les résultats concernant les caractéristiques du personnel et des personnes prises en charge sont donc à utiliser en structure plus qu'en niveau.

Certaines données peuvent différer légèrement des résultats publiés dans des documents précédents. Les résultats du présent document sont à considérer comme définitifs.

Tous les résultats sont à la date du 31 décembre 2001 à l'exception des données sur les « entrées » et les « sorties » qui portent sur l'année civile 2001. Les services d'éducation spéciale et de soins à domicile n'affichent pas de données « entrées » et « sorties ».

Dans un tableau, un « blanc » indique que la donnée est nulle alors que la mention « ND » indique que la donnée n'est pas disponible.

Les résultats nationaux sont publiés par le responsable de l'enquête au bureau ESPAS « Établissements sociaux de l'action sociale locale et des professions » de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. Les services statistiques régionaux des Directions régionales des affaires sanitaires et sociales publient des résultats régionaux et départementaux.

Observations

Il est important de préciser que certaines situations liées à la scolarisation (tableaux de la série B6) sont apparemment contradictoires. Elles révèlent la complexité liée à la notion de scolarisation et à l'interprétation qui peut en être faite.

En effet, il a été constaté par exemple que :

- des jeunes déclarés scolarisés en terme de « lieu de scolarisation » sont en réalité non scolarisés en terme de « classe suivie » et inversement,
- des jeunes déclarés inscrits dans une Classe d'intégration scolaire (CLIS), sont scolarisés à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale ; ce cas de figure est en théorie impossible puisqu'une CLIS signifie, par nature, une intégration collective dans un établissement scolaire « ordinaire ». Il se peut que la structure enquêtée ait voulu signifier que les modalités d'enseignement dispensé à l'intérieur de l'établissement, se rapprochent de celles d'une CLIS plus que d'une classe ordinaire.

¹ Le questionnaire est reproduit à l'annexe 1

Les difficultés rencontrées par les directeurs d'établissement pour décrire la scolarité d'enfants handicapés ont pu aussi accentuer certaines de ces incohérences.

Ainsi, le caractère synthétique du questionnaire a pu engendrer des interprétations diverses notamment sur la notion de « classe suivie » assimilée au niveau scolaire approximatif du jeune. En outre, la classe suivie a également pu être comprise par certains directeurs d'établissements comme étant la dernière classe fréquentée par l'enfant et non pas la classe suivie au jour de l'enquête.

Il faut ajouter également que les établissements d'éducation spéciale pour enfants handicapés peuvent disposer d'une section proposant *des prestations sur le lieu de vie*.

La clientèle sortie de ces sections au cours de l'année 2001 n'est pas comptabilisée dans la partie « activité » des établissements ; elle est en revanche décrite dans la partie « clientèle sortie au cours de l'année 2001 ».

**LES ÉTABLISSEMENTS
D'ÉDUCATION SPÉCIALE**

I – LES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SPÉCIALE POUR ENFANTS DÉFICIENTS INTELLECTUELS

Définition :

Au 31 décembre 2001, 1 208 établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels disposent de 71 200 places et emploient 39 800 personnes en équivalent temps plein. Ils reçoivent, « quel que soit le degré de leur déficience », des enfants déficients intellectuels.

L'effort réalisé ces dernières années d'une part pour diversifier réellement les modes de prise en charge et d'autre part pour maintenir les enfants en milieu scolaire ordinaire avec un accompagnement adapté est susceptible de faire sensiblement évoluer la population des enfants et adolescents accueillis dans ces établissements et de modifier leur fonctionnement.

L'âge des enfants reçus dans ces établissements s'échelonne généralement de 3 à 20 ans, sauf prolongation après cet âge par dérogation pour finir un cursus pédagogique ou au titre de « l'amendement Creton » en raison du manque de place en établissement pour adultes handicapés. Les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels développent une prise en charge qui tend à favoriser leur épanouissement, la réalisation de toutes leurs potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, leur autonomie maximale quotidienne sociale et professionnelle. Elle est assurée par des équipes éducatives, pédagogiques et médicales.

Financement :

Un prix de journée est fixé par le préfet et pris en charge par l'assurance maladie pour ce qui concerne les soins, l'éducation, l'hébergement et les transports organisés par l'établissement. Les dépenses liées à la scolarité sont à la charge de l'éducation nationale, sous la forme de mise à la disposition de personnels enseignants. L'éducation sportive est assurée par des enseignants ou des éducateurs sportifs recrutés par l'établissement.

Commentaire :

Les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels peuvent regrouper les sections suivantes :

- les Sections d'éducation et d'enseignement spécialisé (SEES) pour la tranche d'âge des 3 à 14 ans,
- les Sections d'initiation et de première formation professionnelle (SIPFPro) pour les adolescents de plus de 14 ans,

On nomme généralement « instituts médico-éducatifs » (IME), les regroupements sur un même lieu d'une SEES et d'une SIPFPro.

Les jardins d'enfants spécialisés concernent les enfants de moins de six ans.

Les dénominations IMP et IMPro sont encore rencontrées en ce qui concerne les établissements se limitant respectivement à une SEES ou une SIPFPro.

L'annexe XXIV du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant l'annexe XXIV du décret du 9 mars 1956 modifié a défini les conditions techniques d'autorisation de ces établissements et services. La circulaire n° 89-17 du 30 octobre 1989 a précisé ces dispositions réglementaires et notamment la modification des conditions de la prise en charge. Cette annexe ainsi que les annexes XXIV bis, XXIV ter annexées au même décret tendent à différencier plus précisément qu'en 1970 les différents établissements et services qui prennent en charge les enfants handicapés en adaptant par exemple la composition des équipes et les normes concernant les locaux aux différentes formes de handicap.

Textes de référence :

Lois

- ✓ Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 modifiée d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- ✓ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Code de l'action sociale et des familles

- ✓ Article L 311-1 et suivants.

Décrets

- ✓ Décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié,
- ✓ Décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIX, XXIV bis et XXIV ter au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément et de fonctionnement des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux, par trois annexes concernant la première, les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles ou inadaptées,
- ✓ Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services médico-sociaux.

Circulaires

- ✓ Circulaire du 20 juillet 1970,
- ✓ Circulaire n° 89-17 du 30 octobre 1989 relative à la modification des conditions de prise en charge des enfants ou adolescents déficients intellectuels ou inadaptés par les établissements et services de l'éducation spéciale.

A – ACTIVITÉ

Tableau I A 1-Description générale de l'activité des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
1 208	71 207	71 407	533 439	13 315 675	12 396	11 719

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés	33 794	33 506	270 012	6 365 186	6 593	5 061
Education professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	23 187	23 551	167 442	4 355 041	3 676	4 647
Education générale, professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	11 187	11 240	68 556	2 004 044	1 569	1 554
Autre discipline d'équipement	3 039	3 110	27 429	591 404	558	457
Total	71 207	71 407	533 439	13 315 675	12 396	11 719

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement complet internat	19 311	18 406	157 869	3 826 438	3 151	3 244
Hébergement de nuit regroupé	82	72	777	12 304	13	13
Internat de semaine	4 997	4 794	40 171	939 552	858	848
Hébergement de nuit éclaté	355	343	6 406	76 574	54	141
Semi-internat	44 650	46 055	301 454	8 129 575	8 064	7 247
Externat	1 131	1 140	8 072	212 392	184	180
Accueil de jour	55	59	640	11 422	18	2
Placement famille d'accueil	600	513	17 528	104 332	52	44
Accueil temporaire week-end vacances	26	25	522	3 087	2	0
Total	71 207	71 407	533 439	13 315 675	12 396	11 719

**Tableau I A 2-Répartition régionale des établissements d'éducation spéciale
pour enfants déficients intellectuels**

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	39	3,2%	2 232	3,1%	4,94	451 888	2,9%
72 AQUITAINE	57	4,7%	3 497	4,9%	5,14	680 429	4,4%
83 AUVERGNE	29	2,4%	1 612	2,3%	5,54	290 955	1,9%
25 BASSE NORMANDIE	36	3,0%	2 422	3,4%	6,61	366 143	2,3%
26 BOURGOGNE	41	3,4%	2 349	3,3%	6,15	381 853	2,4%
53 BRETAGNE	49	4,1%	3 178	4,5%	4,34	731 912	4,7%
24 CENTRE	49	4,1%	3 146	4,4%	5,20	605 366	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	32	2,6%	2 130	3,0%	6,17	344 976	2,2%
94 CORSE	3	0,2%	125	0,2%	2,10	59 440	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	34	2,8%	1 909	2,7%	6,60	289 197	1,9%
23 HAUTE NORMANDIE	41	3,4%	2 450	3,4%	5,07	483 602	3,1%
11 ILE DE FRANCE	159	13,2%	8 315	11,7%	2,87	2 901 221	18,6%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	56	4,6%	2 259	3,2%	4,01	562 752	3,6%
74 LIMOUSIN	13	1,1%	816	1,1%	5,68	143 621	0,9%
41 LORRAINE	44	3,6%	3 167	4,4%	5,37	589 589	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	64	5,3%	3 205	4,5%	5,39	594 956	3,8%
31 NORD PAS DE CALAIS	83	6,9%	6 331	8,9%	5,51	1 148 237	7,4%
52 PAYS DE LA LOIRE	67	5,5%	4 073	5,7%	4,77	853 919	5,5%
22 PICARDIE	54	4,5%	3 348	4,7%	6,54	511 576	3,3%
54 POITOU CHARENTES	36	3,0%	2 443	3,4%	6,39	382 164	2,5%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	75	6,2%	3 907	5,5%	3,52	1 109 900	7,1%
82 RHÔNE-ALPES	117	9,7%	6 642	9,3%	4,42	1 504 211	9,6%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	1 178	97,5%	69 556	97,7%	4,64	14 987 907	96,1%
DOM*	30	2,5%	1 651	2,3%	2,73	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	1 208	100,0%	71 207	100,0%	4,57	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

**Tableau I A 3-Répartition départementale des établissements d'éducation spéciale
pour enfants déficients intellectuels**

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	17	1,4%	921	1,3%	3,46	266 146	1,7%
	68 HAUT-RHIN	22	1,8%	1 311	1,8%	7,06	185 742	1,2%
		39	3,2%	2 232	3,1%	4,94	451 888	2,9%
72	24 DORDOGNE	8	0,7%	535	0,8%	6,62	80 870	0,5%
	33 GIRONDE	21	1,7%	1 434	2,0%	4,52	317 543	2,0%
	40 LANDES	5	0,4%	369	0,5%	4,96	74 341	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	12	1,0%	481	0,7%	6,94	69 318	0,4%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	11	0,9%	678	1,0%	4,90	138 357	0,9%
	57	4,7%	3 497	4,9%	5,14	680 429	4,4%	
83	3 ALLIER	8	0,7%	564	0,8%	7,78	72 514	0,5%
	15 CANTAL	3	0,2%	149	0,2%	4,98	29 931	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	7	0,6%	281	0,4%	5,58	50 315	0,3%
	63 PUY DE DÔME	11	0,9%	618	0,9%	4,47	138 195	0,9%
		29	2,4%	1 612	2,3%	5,54	290 955	1,9%
25	14 CALVADOS	16	1,3%	948	1,3%	5,51	171 955	1,1%
	50 MANCHE	8	0,7%	732	1,0%	6,00	121 916	0,8%
	61 ORNE	12	1,0%	742	1,0%	10,27	72 272	0,5%
	36	3,0%	2 422	3,4%	6,61	366 143	2,3%	
26	21 CÔTE D'OR	10	0,8%	687	1,0%	5,44	126 383	0,8%
	58 NIÈVRE	7	0,6%	370	0,5%	7,75	47 716	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	10	0,8%	629	0,9%	5,00	125 758	0,8%
	89 YONNE	14	1,2%	663	0,9%	8,09	81 996	0,5%
		41	3,4%	2 349	3,3%	6,15	381 853	2,4%
53	22 CÔTES D'ARMOR	11	0,9%	597	0,8%	4,62	129 310	0,8%
	29 FINISTÈRE	11	0,9%	1 018	1,4%	4,88	208 492	1,3%
	35 ILLE ET VILAINE	15	1,2%	929	1,3%	3,99	232 995	1,5%
	56 MORBIHAN	12	1,0%	634	0,9%	3,94	161 115	1,0%
		49	4,1%	3 178	4,5%	4,34	731 912	4,7%
24	18 CHER	8	0,7%	383	0,5%	5,32	72 057	0,5%
	28 Eure et Loir	10	0,8%	694	1,0%	6,36	109 183	0,7%
	36 INDR	5	0,4%	269	0,4%	5,48	49 125	0,3%
	37 INDR ET LOIRE	8	0,7%	669	0,9%	4,86	137 759	0,9%
	41 LOIR ET CHER	6	0,5%	448	0,6%	5,98	74 868	0,5%
	45 LOIRET	12	1,0%	683	1,0%	4,21	162 374	1,0%
	49	4,1%	3 146	4,4%	5,20	605 366	3,9%	
21	8 ARDENNES	8	0,7%	644	0,9%	8,33	77 288	0,5%
	10 AUBE	7	0,6%	425	0,6%	5,73	74 171	0,5%
	51 MARNE	12	1,0%	733	1,0%	5,02	146 018	0,9%
	52 HAUTE MARNE	5	0,4%	328	0,5%	6,91	47 499	0,3%
	32	2,6%	2 130	3,0%	6,17	344 976	2,2%	
94	2A CORSE DU SUD	1	0,1%	13	0,0%	0,47	27 794	0,2%
	2B HAUTE CORSE	2	0,2%	112	0,2%	3,54	31 646	0,2%
	3	0,2%	125	0,2%	2,10	59 440	0,4%	
43	25 DOUBS	18	1,5%	906	1,3%	6,88	131 734	0,8%
	39 JURA	5	0,4%	308	0,4%	4,87	63 187	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	7	0,6%	400	0,6%	6,87	58 211	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	4	0,3%	295	0,4%	8,18	36 065	0,2%
	34	2,8%	1 909	2,7%	6,60	289 197	1,9%	
23	27 Eure	15	1,2%	702	1,0%	4,66	150 554	1,0%
	76 SEINE MARITIME	26	2,2%	1 748	2,5%	5,25	333 048	2,1%
	41	3,4%	2 450	3,4%	5,07	483 602	3,1%	
11	75 PARIS	17	1,4%	601	0,8%	1,45	413 511	2,7%
	77 SEINE ET MARNE	22	1,8%	1 367	1,9%	3,82	358 218	2,3%
	78 YVELINES	25	2,1%	1 216	1,7%	3,15	386 506	2,5%
	91 ESSONNE	16	1,3%	918	1,3%	2,85	321 819	2,1%
	92 HAUTS DE SEINE	22	1,8%	966	1,4%	2,65	363 906	2,3%
	93 SEINE SAINT DENIS	25	2,1%	1 292	1,8%	3,19	404 489	2,6%
	94 VAL DE MARNE	20	1,7%	1 216	1,7%	3,80	319 828	2,1%
	95 VAL D'OISE	12	1,0%	739	1,0%	2,22	332 944	2,1%
	159	13,2%	8 315	11,7%	2,87	2 901 221	18,6%	

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	8	0,7%	387	0,5%	5,41	71 513	0,5%
	30 GARD	11	0,9%	554	0,8%	3,49	158 674	1,0%
	34 HÉRAULT	23	1,9%	788	1,1%	3,50	224 868	1,4%
	48 LOZÈRE	2	0,2%	90	0,1%	5,64	15 945	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	12	1,0%	440	0,6%	4,80	91 752	0,6%
		56	4,6%	2 259	3,2%	4,01	562 752	3,6%
74	19 CORRÈZE	4	0,3%	258	0,4%	5,55	46 490	0,3%
	23 CREUSE	5	0,4%	267	0,4%	11,46	23 304	0,1%
	87 HAUTE VIENNE	4	0,3%	291	0,4%	3,94	73 827	0,5%
		13	1,1%	816	1,1%	5,68	143 621	0,9%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	12	1,0%	1 055	1,5%	5,78	182 647	1,2%
	55 MEUSE	5	0,4%	300	0,4%	6,13	48 961	0,3%
	57 MOSELLE	16	1,3%	1 233	1,7%	4,71	261 621	1,7%
	88 VOSGES	11	0,9%	579	0,8%	6,01	96 360	0,6%
			44	3,6%	3 167	4,4%	5,37	589 589
73	9 ARIÈGE	5	0,4%	218	0,3%	7,26	30 045	0,2%
	12 AVEYRON	5	0,4%	270	0,4%	4,88	55 358	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	17	1,4%	1 058	1,5%	4,00	264 782	1,7%
	32 GERS	9	0,7%	412	0,6%	11,55	35 684	0,2%
	46 LOT	6	0,5%	217	0,3%	6,41	33 863	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	9	0,7%	386	0,5%	8,13	47 485	0,3%
	81 TARN	8	0,7%	425	0,6%	5,46	77 882	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	5	0,4%	219	0,3%	4,39	49 857	0,3%
			64	5,3%	3 205	4,5%	5,39	594 956
31	59 NORD	40	3,3%	3 311	4,6%	4,48	738 975	4,7%
	62 PAS DE CALAIS	43	3,6%	3 020	4,2%	7,38	409 262	2,6%
		83	6,9%	6 331	8,9%	5,51	1 148 237	7,4%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	25	2,1%	1 216	1,7%	3,96	306 818	2,0%
	49 MAINE ET LOIRE	19	1,6%	1 141	1,6%	5,70	200 285	1,3%
	53 MAYENNE	5	0,4%	411	0,6%	5,41	75 998	0,5%
	72 SARTHE	10	0,8%	703	1,0%	5,19	135 574	0,9%
	85 VENDÉE	8	0,7%	602	0,8%	4,45	135 244	0,9%
			67	5,5%	4 073	5,7%	4,77	853 919
22	2 AISNE	22	1,8%	1 170	1,6%	8,07	145 029	0,9%
	60 OISE	13	1,1%	908	1,3%	4,11	220 698	1,4%
	80 SOMME	19	1,6%	1 270	1,8%	8,71	145 849	0,9%
			54	4,5%	3 348	4,7%	6,54	511 576
54	16 CHARENTE	7	0,6%	530	0,7%	6,86	77 255	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	15	1,2%	779	1,1%	6,09	127 907	0,8%
	79 DEUX SÈVRES	6	0,5%	601	0,8%	7,30	82 326	0,5%
	86 VIENNE	8	0,7%	533	0,7%	5,63	94 676	0,6%
			36	3,0%	2 443	3,4%	6,39	382 164
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	2	0,2%	108	0,2%	3,16	34 134	0,2%
	5 HAUTES ALPES	3	0,2%	134	0,2%	4,39	30 512	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	18	1,5%	781	1,1%	3,42	228 640	1,5%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	23	1,9%	1 612	2,3%	3,45	467 291	3,0%
	83 VAR	20	1,7%	829	1,2%	3,82	216 898	1,4%
	84 VAUCLUSE	9	0,7%	443	0,6%	3,35	132 425	0,8%
		75	6,2%	3 907	5,5%	3,52	1 109 900	7,1%
82	1 AIN	7	0,6%	385	0,5%	2,64	145 752	0,9%
	7 ARDÈCHE	4	0,3%	227	0,3%	3,29	68 938	0,4%
	26 DRÔME	12	1,0%	551	0,8%	4,73	116 408	0,7%
	38 ISÈRE	24	2,0%	1 315	1,8%	4,41	297 981	1,9%
	42 LOIRE	25	2,1%	1 356	1,9%	7,50	180 766	1,2%
	69 RHÔNE	23	1,9%	1 505	2,1%	3,56	423 040	2,7%
	73 SAVOIE	9	0,7%	359	0,5%	3,73	96 317	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	13	1,1%	944	1,3%	5,39	175 009	1,1%
			117	9,7%	6 642	9,3%	4,42	1 504 211
TOTAL FRANCE METROPOLITAINE		1 178	97,5%	69 556	97,7%	4,64	14 987 907	96,1%
DOM*		30	2,5%	1 651	2,3%	2,73	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIERE		1 208	100,0%	71 207	100,0%	4,57	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	17	1,4%	921	1,3%	990	107,5%
	68 HAUT-RHIN	22	1,8%	1 311	1,8%	1 308	99,8%
	ALSACE	39	3,2%	2 232	3,1%	2 298	103,0%
72	24 DORDOGNE	8	0,7%	535	0,8%	515	96,3%
	33 GIRONDE	21	1,7%	1 434	2,0%	1 321	92,1%
	40 LANDES	5	0,4%	369	0,5%	352	95,4%
	47 LOT ET GARONNE	12	1,0%	481	0,7%	459	95,4%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	11	0,9%	678	1,0%	645	95,1%
AQUITAINE	57	4,7%	3 497	4,9%	3 292	94,1%	
83	3 ALLIER	8	0,7%	564	0,8%	573	101,6%
	15 CANTAL	3	0,2%	149	0,2%	159	106,7%
	43 HAUTE LOIRE	7	0,6%	281	0,4%	280	99,6%
	63 PUY DE DÔME	11	0,9%	618	0,9%	635	102,8%
AUVERGNE	29	2,4%	1 612	2,3%	1 647	102,2%	
25	14 CALVADOS	16	1,3%	948	1,3%	955	100,7%
	50 MANCHE	8	0,7%	732	1,0%	743	101,5%
	61 ORNE	12	1,0%	742	1,0%	750	101,1%
BASSE NORMANDIE	36	3,0%	2 422	3,4%	2 448	101,1%	
26	21 CÔTE D'OR	10	0,8%	687	1,0%	680	99,0%
	58 NIÈVRE	7	0,6%	370	0,5%	365	98,6%
	71 SAÔNE ET LOIRE	10	0,8%	629	0,9%	622	98,9%
	89 YONNE	14	1,2%	663	0,9%	606	91,4%
BOURGOGNE	41	3,4%	2 349	3,3%	2 273	96,8%	
53	22 CÔTES D'ARMOR	11	0,9%	597	0,8%	664	111,2%
	29 FINISTÈRE	11	0,9%	1 018	1,4%	985	96,8%
	35 ILLE ET VILAINE	15	1,2%	929	1,3%	958	103,1%
	56 MORBIHAN	12	1,0%	634	0,9%	651	102,7%
BRETAGNE	49	4,1%	3 178	4,5%	3 258	102,5%	
24	18 CHER	8	0,7%	383	0,5%	388	101,3%
	28 Eure et Loir	10	0,8%	694	1,0%	662	95,4%
	36 INDRE	5	0,4%	269	0,4%	245	91,1%
	37 INDRE ET LOIRE	8	0,7%	669	0,9%	670	100,1%
	41 LOIR ET CHER	6	0,5%	448	0,6%	373	83,3%
	45 LOIRET	12	1,0%	683	1,0%	692	101,3%
CENTRE	49	4,1%	3 146	4,4%	3 030	96,3%	
21	8 ARDENNES	8	0,7%	644	0,9%	669	103,9%
	10 AUBE	7	0,6%	425	0,6%	422	99,3%
	51 MARNE	12	1,0%	733	1,0%	731	99,7%
	52 HAUTE MARNE	5	0,4%	328	0,5%	324	98,8%
CHAMPAGNE ARDENNE	32	2,6%	2 130	3,0%	2 146	100,8%	
94	2A CORSE DU SUD	1	0,1%	13	0,0%	16	123,1%
	2B HAUTE CORSE	2	0,2%	112	0,2%	107	95,5%
CORSE	3	0,2%	125	0,2%	123	98,4%	
43	25 DOUBS	18	1,5%	906	1,3%	892	98,5%
	39 JURA	5	0,4%	308	0,4%	311	101,0%
	70 HAUTE SAÔNE	7	0,6%	400	0,6%	385	96,3%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	4	0,3%	295	0,4%	262	88,8%
FRANCHE COMTÉ	34	2,8%	1 909	2,7%	1 850	96,9%	
23	27 Eure	15	1,2%	702	1,0%	702	100,0%
	76 SEINE MARITIME	26	2,2%	1 748	2,5%	1 782	101,9%
HAUTE NORMANDIE	41	3,4%	2 450	3,4%	2 484	101,4%	
11	75 PARIS	17	1,4%	601	0,8%	577	96,0%
	77 SEINE ET MARNE	22	1,8%	1 367	1,9%	1 351	98,8%
	78 YVELINES	25	2,1%	1 216	1,7%	1 226	100,8%
	91 ESSONNE	16	1,3%	918	1,3%	915	99,7%
	92 HAUTS DE SEINE	22	1,8%	966	1,4%	952	98,6%
	93 SEINE SAINT DENIS	25	2,1%	1 292	1,8%	1 324	102,5%
	94 VAL DE MARNE	20	1,7%	1 216	1,7%	1 202	98,8%
95 VAL D'OISE	12	1,0%	739	1,0%	723	97,8%	
ILE DE FRANCE	159	13,2%	8 315	11,7%	8 270	99,5%	

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	8	0,7%	387	0,5%	364	94,1%
	30 GARD	11	0,9%	554	0,8%	549	99,1%
	34 HÉRAULT	23	1,9%	788	1,1%	857	108,8%
	48 LOZÈRE	2	0,2%	90	0,1%	90	100,0%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	12	1,0%	440	0,6%	354	80,5%
	LANGUEDOC ROUSSILLON	56	4,6%	2 259	3,2%	2 214	98,0%
74	19 CORRÈZE	4	0,3%	258	0,4%	266	103,1%
	23 CREUSE	5	0,4%	267	0,4%	269	100,7%
	87 HAUTE VIENNE	4	0,3%	291	0,4%	305	104,8%
	LIMOUSIN	13	1,1%	816	1,1%	840	102,9%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	12	1,0%	1 055	1,5%	1 105	104,7%
	55 MEUSE	5	0,4%	300	0,4%	290	96,7%
	57 MOSELLE	16	1,3%	1 233	1,7%	1 271	103,1%
	88 VOSGES	11	0,9%	579	0,8%	576	99,5%
	LORRAINE	44	3,6%	3 167	4,4%	3 242	102,4%
73	9 ARIÈGE	5	0,4%	218	0,3%	228	104,6%
	12 AVEYRON	5	0,4%	270	0,4%	302	111,9%
	31 HAUTE GARONNE	17	1,4%	1 058	1,5%	1 072	101,3%
	32 GERS	9	0,7%	412	0,6%	387	93,9%
	46 LOT	6	0,5%	217	0,3%	217	100,0%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	9	0,7%	386	0,5%	375	97,2%
	81 TARN	8	0,7%	425	0,6%	418	98,4%
	82 TARN ET GARONNE	5	0,4%	219	0,3%	218	99,5%
	MIDI PYRÉNÉES	64	5,3%	3 205	4,5%	3 217	100,4%
31	59 NORD	40	3,3%	3 311	4,6%	3 435	103,7%
	62 PAS DE CALAIS	43	3,6%	3 020	4,2%	3 097	102,5%
	NORD PAS DE CALAIS	83	6,9%	6 331	8,9%	6 532	103,2%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	25	2,1%	1 216	1,7%	1 308	107,6%
	49 MAINE ET LOIRE	19	1,6%	1 141	1,6%	1 170	102,5%
	53 MAYENNE	5	0,4%	411	0,6%	360	87,6%
	72 SARTHE	10	0,8%	703	1,0%	714	101,6%
	85 VENDÉE	8	0,7%	602	0,8%	663	110,1%
	PAYS DE LA LOIRE	67	5,5%	4 073	5,7%	4 215	103,5%
22	2 AISNE	22	1,8%	1 170	1,6%	1 129	96,5%
	60 OISE	13	1,1%	908	1,3%	887	97,7%
	80 SOMME	19	1,6%	1 270	1,8%	1 243	97,9%
	PICARDIE	54	4,5%	3 348	4,7%	3 259	97,3%
54	16 CHARENTE	7	0,6%	530	0,7%	573	108,1%
	17 CHARENTE MARITIME	15	1,2%	779	1,1%	784	100,6%
	79 DEUX SÈVRES	6	0,5%	601	0,8%	617	102,7%
	86 VIENNE	8	0,7%	533	0,7%	582	109,2%
		POITOU CHARENTES	36	3,0%	2 443	3,4%	2 556
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	2	0,2%	108	0,2%	108	100,0%
	5 HAUTES ALPES	3	0,2%	134	0,2%	127	94,8%
	6 ALPES MARITIMES	18	1,5%	781	1,1%	823	105,4%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	23	1,9%	1 612	2,3%	1 595	98,9%
	83 VAR	20	1,7%	829	1,2%	839	101,2%
	84 VAUCLUSE	9	0,7%	443	0,6%	427	96,4%
	PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	75	6,2%	3 907	5,5%	3 919	100,3%
82	1 AIN	7	0,6%	385	0,5%	394	102,3%
	7 ARDÈCHE	4	0,3%	227	0,3%	242	106,6%
	26 DRÔME	12	1,0%	551	0,8%	575	104,4%
	38 ISÈRE	24	2,0%	1 315	1,8%	1 366	103,9%
	42 LOIRE	25	2,1%	1 356	1,9%	1 279	94,3%
	69 RHÔNE	23	1,9%	1 505	2,1%	1 518	100,9%
	73 SAVOIE	9	0,7%	359	0,5%	364	101,4%
	74 HAUTE SAVOIE	13	1,1%	944	1,3%	921	97,6%
	RHÔNE-ALPES	117	9,7%	6 642	9,3%	6 659	100,3%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		1 178	97,5%	69 556	97,7%	69 772	100,3%
DOM*		30	2,5%	1 651	2,3%	1 635	99,0%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		1 208	100,0%	71 207	100,0%	71 407	100,3%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Tableau I B 1-Description générale des jeunes handicapés accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	2	2	4
1 an	8	4	12
2 ans	18	14	32
3 ans	35	22	57
4 ans	87	68	155
5 ans	192	117	309
6 ans	640	341	981
7 ans	1 132	696	1 828
8 ans	1 465	982	2 447
9 ans	1 948	1 172	3 120
10 ans	2 327	1 453	3 780
11 ans	2 764	1 678	4 442
12 ans	3 461	2 166	5 627
13 ans	3 916	2 370	6 286
14 ans	4 004	2 588	6 592
15 ans	4 100	2 559	6 659
16 ans	4 068	2 611	6 679
17 ans	3 741	2 485	6 226
18 ans	2 986	2 154	5 140
19 ans	2 425	1 840	4 265
20 ans	1 001	762	1 763
Plus de 20 ans	973	691	1 664
Total	41 293	26 775	68 068

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0,0%	0,0%	0,0%
1 an	0,0%	0,0%	0,0%
2 ans	0,0%	0,1%	0,0%
3 ans	0,1%	0,1%	0,1%
4 ans	0,2%	0,3%	0,2%
5 ans	0,5%	0,4%	0,5%
6 ans	1,5%	1,3%	1,4%
7 ans	2,7%	2,6%	2,7%
8 ans	3,5%	3,7%	3,6%
9 ans	4,7%	4,4%	4,6%
10 ans	5,6%	5,4%	5,6%
11 ans	6,7%	6,3%	6,5%
12 ans	8,4%	8,1%	8,3%
13 ans	9,5%	8,9%	9,2%
14 ans	9,7%	9,7%	9,7%
15 ans	9,9%	9,6%	9,8%
16 ans	9,9%	9,8%	9,8%
17 ans	9,1%	9,3%	9,1%
18 ans	7,2%	8,0%	7,6%
19 ans	5,9%	6,9%	6,3%
20 ans	2,4%	2,8%	2,6%
Plus de 20 ans	2,4%	2,6%	2,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau I B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des jeunes handicapés
accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels**

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	3 525	5,2%
Psychose infantile	9 835	14,4%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	540	0,8%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	8 037	11,8%
Accidents périnataux	4 695	6,9%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	1 300	1,9%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	3 464	5,1%
Autre ou inconnue	34 698	51,0%
Non réponse	1 974	2,9%
Total	68 068	100,0%

**Tableau I B 3-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés
accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	4 860	3 296	8 156
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	12 859	9 002	21 861
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	14 732	9 526	24 258
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	116	38	154
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	222	143	365
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	1 902	639	2 541
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	2 765	1 413	4 178
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	1 105	724	1 829
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	275	121	396
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	6	4	10
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	7	7	14
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	11	4	15
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	8	10	18
Surdi-cécité	0	1	1
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	11	7	18
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	8	3	11
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	7	8	15
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	24	19	43
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	42	26	68
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	51	32	83
Déficit de la motricité des membres supérieurs	1	1	2
Déficiences motrices de la tête et du tronc	1	2	3
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	31	29	60
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	321	227	548
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	45	38	83
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	1 161	1 049	2 210
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	254	171	425
Non réponse	468	235	703
Total	41 293	26 775	68 068

Déficience principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	59,6%	40,4%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	58,8%	41,2%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	60,7%	39,3%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	75,3%	24,7%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	60,8%	39,2%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	74,9%	25,1%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	66,2%	33,8%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	60,4%	39,6%	100,0%
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	69,4%	30,6%	100,0%
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	60,0%	40,0%	100,0%
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	50,0%	50,0%	100,0%
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	73,3%	26,7%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	44,4%	55,6%	100,0%
Surdi-cécité	0,0%	100,0%	100,0%
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	61,1%	38,9%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	72,7%	27,3%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	46,7%	53,3%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	55,8%	44,2%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	61,8%	38,2%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	61,4%	38,6%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	50,0%	50,0%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	33,3%	66,7%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	51,7%	48,3%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	58,6%	41,4%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	54,2%	45,8%	100,0%
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	52,5%	47,5%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	59,8%	40,2%	100,0%
Non réponse	66,6%	33,4%	100,0%
Total	60,7%	39,3%	100,0%

Tableau I B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	54 429	80,0%
Déficiences du psychisme	8 913	13,1%
Déficiences du langage et de la parole	396	0,6%
Déficiences auditives	58	0,1%
Déficiences visuelles	29	0,0%
Déficiences motrices	274	0,4%
Plurihandicap	548	0,8%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	83	0,1%
Polyhandicap	2 210	3,2%
Autres déficiences	425	0,6%
Non réponse	703	1,0%
Total	68 068	100,0%

Tableau I B 5-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	3 173	4,7%
Le jeune n'est pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	64 895	95,3%
Total	68 068	100,0%

Âge des jeunes présents au titre de l'amendement Creton	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	116	3,7%
20 ans	1 516	47,8%
21 ans	718	22,6%
22 ans	352	11,1%
23 - 25 ans	353	11,1%
Plus de 25 ans	118	3,7%
Total	3 173	100,0%

Tableau I B 6-Scolarisation des jeunes handicapés accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	4 590	57	1	0	0	4 648
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	7 942	364	6	0	10	8 322
Non scolarisé, autre situation	6 508	356	3	0	1	6 868
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	50	11 260	424	32	82	11 848
CP et CE1	12	14 407	465	197	185	15 266
CE2, CM1, CM2	4	6 348	199	125	65	6 741
Classe d'initiation	0	550	46	0	0	596
Classe d'adaptation	0	1 935	34	4	19	1 992
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	1	1 380	512	156	1	2 050
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	1	138	55	56	0	250
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0	242	182	111	1	536
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0	880	27	19	0	926
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0	21	2	0	0	23
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0	120	41	137	4	302
Enseignement supérieur	0	1	0	0	0	1
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	1	4 078	220	296	49	4 644
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	1	2	6	18	0	27
Non réponse	529	1 627	13	1	858	3 028
Total	19 639	43 766	2 236	1 152	1 275	68 068

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	23,4%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	6,8%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	40,4%	0,8%	0,3%	0,0%	0,8%	12,2%
Non scolarisé, autre situation	33,1%	0,8%	0,1%	0,0%	0,1%	10,1%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	0,3%	25,7%	19,0%	2,8%	6,4%	17,4%
CP et CE1	0,1%	32,9%	20,8%	17,1%	14,5%	22,4%
CE2, CM1, CM2	0,0%	14,5%	8,9%	10,9%	5,1%	9,9%
Classe d'initiation	0,0%	1,3%	2,1%	0,0%	0,0%	0,9%
Classe d'adaptation	0,0%	4,4%	1,5%	0,3%	1,5%	2,9%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0%	3,2%	22,9%	13,5%	0,1%	3,0%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0,0%	0,3%	2,5%	4,9%	0,0%	0,4%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0%	0,6%	8,1%	9,6%	0,1%	0,8%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0,0%	2,0%	1,2%	1,6%	0,0%	1,4%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0,0%	0,3%	1,8%	11,9%	0,3%	0,4%
Enseignement supérieur	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0,0%	9,3%	9,8%	25,7%	3,8%	6,8%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0%	0,0%	0,3%	1,6%	0,0%	0,0%
Non réponse	2,7%	3,7%	0,6%	0,1%	67,3%	4,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 7-Modèles d'hébergement des jeunes handicapés accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	14 265	8 428	22 693
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	24 254	16 292	40 546
En famille d'accueil social	1 572	1 152	2 724
En famille d'accueil spécialisé	884	584	1 468
Non réponse	318	319	637
Total	41 293	26 775	68 068

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	34,5%	31,5%	33,3%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	58,7%	60,8%	59,6%
En famille d'accueil social	3,8%	4,3%	4,0%
En famille d'accueil spécialisé	2,1%	2,2%	2,2%
Non réponse	0,8%	1,2%	0,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Mode d'hébergement	Effectif					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	91	2 149	10 148	9 522	783	22 693
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	454	9 044	17 156	13 063	829	40 546
En famille d'accueil social	12	596	1 308	779	29	2 724
En famille d'accueil spécialisé	10	278	702	460	18	1 468
Non réponse	2	89	292	249	5	637
Total	569	12 156	29 606	24 073	1 664	68 068

Mode d'hébergement	Pourcentage					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	16,0%	17,7%	34,3%	39,6%	47,1%	33,3%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	79,8%	74,4%	57,9%	54,3%	49,8%	59,6%
En famille d'accueil social	2,1%	4,9%	4,4%	3,2%	1,7%	4,0%
En famille d'accueil spécialisé	1,8%	2,3%	2,4%	1,9%	1,1%	2,2%
Non réponse	0,4%	0,7%	1,0%	1,0%	0,3%	0,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

CLIENTÈLE

SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

Tableau I B 8-Description générale des jeunes handicapés sortis d'un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
1 an	1	1	2
2 ans	2	1	3
3 ans	1	1	2
4 ans	11	4	15
5 ans	11	11	22
6 ans	24	22	46
7 ans	43	33	76
8 ans	94	42	136
9 ans	82	57	139
10 ans	92	72	164
11 ans	145	65	210
12 ans	275	159	434
13 ans	349	177	526
14 ans	908	543	1 451
15 ans	492	274	766
16 ans	489	263	752
17 ans	412	180	592
18 ans	661	374	1 035
19 ans	791	492	1 283
20 ans	1 462	1 066	2 528
Plus de 20 ans	827	652	1 479
Total	7 172	4 489	11 661

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
1 an	0,0%	0,0%	0,0%
2 ans	0,0%	0,0%	0,0%
3 ans	0,0%	0,0%	0,0%
4 ans	0,2%	0,1%	0,1%
5 ans	0,2%	0,2%	0,2%
6 ans	0,3%	0,5%	0,4%
7 ans	0,6%	0,7%	0,7%
8 ans	1,3%	0,9%	1,2%
9 ans	1,1%	1,3%	1,2%
10 ans	1,3%	1,6%	1,4%
11 ans	2,0%	1,4%	1,8%
12 ans	3,8%	3,5%	3,7%
13 ans	4,9%	3,9%	4,5%
14 ans	12,7%	12,1%	12,4%
15 ans	6,9%	6,1%	6,6%
16 ans	6,8%	5,9%	6,4%
17 ans	5,7%	4,0%	5,1%
18 ans	9,2%	8,3%	8,9%
19 ans	11,0%	11,0%	11,0%
20 ans	20,4%	23,7%	21,7%
Plus de 20 ans	11,5%	14,5%	12,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 9-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés sortis d'un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	511	374	885
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	1 828	1 335	3 163
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	2 857	1 821	4 678
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	22	13	35
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	25	21	46
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	618	174	792
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	598	255	853
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	263	171	434
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	29	14	43
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	0	1	1
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	1	2	3
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	3	0	3
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0	2	2
Surdi-cécité	5	2	7
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	1	0	1
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	2	3	5
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	3	1	4
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	3	2	5
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	3	0	3
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	8	2	10
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	5	3	8
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	67	56	123
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	18	8	26
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	137	133	270
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	62	41	103
Non réponse	103	55	158
Total	7 172	4 489	11 661

Déficience principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	57,7%	42,3%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	57,8%	42,2%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	61,1%	38,9%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	62,9%	37,1%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	54,3%	45,7%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	78,0%	22,0%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	70,1%	29,9%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	60,6%	39,4%	100,0%
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	67,4%	32,6%	100,0%
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	0,0%	100,0%	100,0%
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	33,3%	66,7%	100,0%
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	100,0%	0,0%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0,0%	100,0%	100,0%
Surdi-cécité	71,4%	28,6%	100,0%
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	100,0%	0,0%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	40,0%	60,0%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	75,0%	25,0%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	60,0%	40,0%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	100,0%	0,0%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	80,0%	20,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs			0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc			0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	62,5%	37,5%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	54,5%	45,5%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	69,2%	30,8%	100,0%
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	50,7%	49,3%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	60,2%	39,8%	100,0%
Non réponse	65,2%	34,8%	100,0%
Total	61,5%	38,5%	100,0%

Tableau I B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés sortis d'un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	8 761	75,1%
Déficiences du psychisme	2 125	18,2%
Déficiences du langage et de la parole	43	0,4%
Déficiences auditives	16	0,1%
Déficiences visuelles	6	0,1%
Déficiences motrices	30	0,3%
Plurihandicap	123	1,1%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	26	0,2%
Polyhandicap	270	2,3%
Autres déficiences	103	0,9%
Non réponse	158	1,4%
Total	11 661	100,0%

Tableau I B 11-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés sortis d'un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune était dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	2 054	17,6%
Le jeune n'était pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	9 464	81,2%
Non réponse	143	1,2%
Total	11 661	100,0%

Âge des jeunes ayant bénéficié de l'amendement Creton sortis en 2001	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	69	3,4%
20 ans	699	34,0%
21 ans	704	34,3%
22 ans	288	14,0%
23 - 25 ans	243	11,8%
Plus de 25 ans	51	2,5%
Total	2 054	100,0%

**Tableau I B 12-Scolarisation des jeunes handicapés sortis d'un établissement
d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels**

Dernière classe suivie	Effectif	Pourcentage
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	718	6,2%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	1 399	12,0%
Non scolarisé, autre situation	1 401	12,0%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	1 190	10,2%
CP et CE1	2 221	19,0%
CE2, CM1, CM2	1 887	16,2%
Classe d'initiation	92	0,8%
Classe d'adaptation	314	2,7%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	356	3,1%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	95	0,8%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	72	0,6%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	274	2,3%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	12	0,1%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	156	1,3%
Enseignement supérieur	1	0,0%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	1 089	9,3%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	32	0,3%
Non réponse	352	3,0%
Total	11 661	100,0%

Tableau I B 13-Activités exercées par les jeunes handicapés après leur sortie d'un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	423	223	646
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	2 143	1 294	3 437
En établissement pour enfants polyhandicapés	49	40	89
En institut de rééducation	97	29	126
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	24	16	40
En institut d'éducation sensorielle	37	29	66
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	85	63	148
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	1 110	817	1 927
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	123	76	199
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	372	302	674
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	324	93	417
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	272	118	390
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	282	197	479
En formation ou en stage	401	172	573
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	103	54	157
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	468	354	822
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	74	64	138
En attente de placement en foyer occupationnel	81	70	151
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	48	32	80
Autre activité	553	382	935
DÉCÈS			
	57	42	99
Non réponse	46	22	68
Total	7 172	4 489	11 661

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	5,9%	5,0%	5,5%
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	29,9%	28,8%	29,5%
En établissement pour enfants polyhandicapés	0,7%	0,9%	0,8%
En institut de rééducation	1,4%	0,6%	1,1%
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	0,3%	0,4%	0,3%
En institut d'éducation sensorielle	0,5%	0,6%	0,6%
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	1,2%	1,4%	1,3%
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	15,5%	18,2%	16,5%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	1,7%	1,7%	1,7%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	5,2%	6,7%	5,8%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	4,5%	2,1%	3,6%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	3,8%	2,6%	3,3%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	3,9%	4,4%	4,1%
En formation ou en stage	5,6%	3,8%	4,9%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	1,4%	1,2%	1,3%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	6,5%	7,9%	7,0%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	1,0%	1,4%	1,2%
En attente de placement en foyer occupationnel	1,1%	1,6%	1,3%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	0,7%	0,7%	0,7%
Autre activité	7,7%	8,5%	8,0%
DÉCÈS			
	0,8%	0,9%	0,8%
Non réponse	0,6%	0,5%	0,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau I B 14- Modes d'hébergement des jeunes handicapés après leur sortie d'un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	1 070	565	1 635
Famille	4 617	2 786	7 403
En famille d'accueil	238	182	420
Logement personnel	126	129	255
Foyer d'hébergement	393	336	729
Foyer occupationnel ou foyer de vie	277	170	447
Maison d'accueil spécialisée	66	54	120
Foyer à double tarification	40	41	81
Centre de rééducation professionnelle	6	2	8
Etablissement pour personnes âgées	2	0	2
Etablissement de santé	53	34	87
Etablissement social	56	34	90
Autre	160	119	279
Non réponse	68	37	105
Total	7 172	4 489	11 661

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	14,9%	12,6%	14,0%
Famille	64,4%	62,1%	63,5%
En famille d'accueil	3,3%	4,1%	3,6%
Logement personnel	1,8%	2,9%	2,2%
Foyer d'hébergement	5,5%	7,5%	6,3%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	3,9%	3,8%	3,8%
Maison d'accueil spécialisée	0,9%	1,2%	1,0%
Foyer à double tarification	0,6%	0,9%	0,7%
Centre de rééducation professionnelle	0,1%	0,0%	0,1%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	0,7%	0,8%	0,7%
Etablissement social	0,8%	0,8%	0,8%
Autre	2,2%	2,7%	2,4%
Non réponse	0,9%	0,8%	0,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C - PERSONNEL

Tableau I C 1-Description générale du personnel des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	26	18,5	0,1%	86	69,4	0,3%	112	87,9	0,2%
20 - 24 ans	359	294,7	2,3%	1 456	1 169,1	4,3%	1 815	1 463,8	3,7%
25 - 29 ans	1 052	907,4	7,1%	3 306	2 596,4	9,6%	4 358	3 503,8	8,8%
30 - 34 ans	1 486	1 297,2	10,2%	3 878	3 020,6	11,2%	5 364	4 317,8	10,8%
35 - 39 ans	1 878	1 611,3	12,7%	4 367	3 349,8	12,4%	6 245	4 961,1	12,5%
40 - 44 ans	2 378	1 962,8	15,4%	5 088	3 972,2	14,7%	7 466	5 935,0	14,9%
45 - 49 ans	3 060	2 515,9	19,8%	6 344	5 049,1	18,6%	9 404	7 565,0	19,0%
50 - 54 ans	3 455	2 734,7	21,5%	6 337	5 138,3	19,0%	9 792	7 873,0	19,8%
55 - 59 ans	1 771	1 254,8	9,9%	3 202	2 389,5	8,8%	4 973	3 644,2	9,2%
60 ans et plus	266	132,0	1,0%	476	326,1	1,2%	742	458,1	1,2%
Total	15 731	12 729,4	100,0%	34 540	27 080,4	100,0%	50 271	39 809,7	100,0%

Tableau I C 2-Description par fonction principale du personnel des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	433	343,0	76,3%	130	106,4	23,7%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	328	266,8	67,7%	136	127,4	32,3%
Médecin directeur	9	5,1	48,4%	6	5,4	51,6%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	219	172,7	45,1%	266	210,4	54,9%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	176	135,2	6,8%	2 512	1 848,4	93,2%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	99	73,7	22,6%	316	252,2	77,4%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	1 692	1 389,9	22,5%	6 287	4 794,5	77,5%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	2 123	1 808,2	70,3%	949	765,6	29,7%
III. PERSONNEL D'ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	136	124,0	40,5%	201	181,8	59,5%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	35	33,7	65,4%	20	17,8	34,6%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	51	48,0	67,8%	24	22,8	32,2%
Chef d'atelier	16	14,3	82,7%	3	3,0	17,3%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	17	14,1	23,4%	73	46,2	76,6%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	13	11,9	21,0%	54	44,8	79,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	11	7,5	25,6%	24	21,9	74,4%
Chef de service éducatif	464	437,4	55,8%	392	347,1	44,2%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	1	0,5	2,7%	22	18,1	97,3%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0		0	0,0	
Autre cadre de service pédagogique et social	17	13,9	37,5%	31	23,2	62,5%
Autre cadre de service paramédical	9	5,1	37,8%	13	8,4	62,2%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	40	35,3	73,1%	14	13,0	26,9%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	45	38,5	27,2%	119	103,0	72,8%
Instituteur spécialisé	243	231,3	33,7%	486	455,1	66,3%
Instituteur et élève instituteur	143	129,4	25,0%	431	389,1	75,0%
Professeur des écoles	319	301,2	33,4%	642	601,6	66,6%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	2	2,0	54,6%	3	1,7	45,4%
Professeur d'enseignement général de collège	2	2,0	26,7%	6	5,5	73,3%
Professeur de lycée professionnel	4	2,6	57,9%	3	1,9	42,1%
Maître-auxiliaire	7	5,7	22,3%	21	20,0	77,7%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	505	360,5	74,9%	172	120,6	25,1%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	6	6,0	69,7%	4	2,6	30,3%
Travail						
Educateur technique spécialisé	1 222	1 159,5	73,9%	453	409,6	26,1%
Educateur technique	637	594,4	69,8%	307	256,8	30,2%
Moniteur d'atelier	257	235,5	68,7%	119	107,4	31,3%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	2 148	2 025,7	29,4%	5 460	4 858,7	70,6%
Moniteur éducateur	1 058	998,6	24,4%	3 456	3 101,8	75,6%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	30	28,1	7,2%	406	360,4	92,8%
Aide médico-psychologique	329	308,9	14,6%	2 021	1 808,6	85,4%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0	0,0%	3	2,8	100,0%
Famille et groupe						
Assistant de service social	31	24,8	6,3%	587	366,5	93,7%
Moniteur d'enseignement ménager	2	1,5	4,4%	37	32,4	95,6%
Conseiller en économie sociale et familiale	5	3,0	2,3%	146	125,3	97,7%
Assistante maternelle	6	5,0	2,4%	245	207,4	97,6%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0		0	0,0	
Travailleuse familiale	1	1,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Animateur social	32	27,4	41,9%	51	38,1	58,1%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	157	121,9	35,1%	319	225,2	64,9%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	719	195,9	61,2%	414	124,0	38,8%
Pédiatre	92	13,4	46,8%	98	15,3	53,2%
Médecin en rééducation fonctionnelle	38	5,4	43,9%	30	6,9	56,1%
Autre spécialiste	23	5,0	45,7%	29	6,0	54,3%
Médecin généraliste	384	43,8	70,4%	131	18,4	29,6%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	397	208,6	22,5%	1 395	717,0	77,5%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	38	25,6	3,2%	1 089	785,4	96,8%
Infirmier psychiatrique	11	9,9	20,7%	52	38,1	79,3%
Puéricultrice	1	0,4	5,4%	8	7,0	94,6%
Masseur kinésithérapeute	185	72,0	35,6%	256	130,1	64,4%
Ergothérapeute	8	5,1	7,8%	112	59,6	92,2%
Orthophoniste	57	29,8	5,6%	998	502,0	94,4%
Orthoptiste	1	0,0	0,3%	28	10,9	99,7%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	190	118,9	16,6%	1 065	599,3	83,4%
Aide-soignant	49	43,1	9,9%	455	392,8	90,1%
Auxiliaire de puériculture	4	2,6	0,9%	315	270,6	99,1%
Autre personnel paramédical diplômé	19	4,8	21,3%	43	17,7	78,7%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SELECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	124	114,6	37,7%	215	189,8	62,3%
En attente de formation de moniteur éducateur	88	79,7	36,2%	170	140,5	63,8%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	48	41,1	22,3%	169	143,0	77,7%
En formation d'éducateur spécialisé	74	68,3	39,7%	120	103,8	60,3%
En formation de moniteur éducateur	52	44,9	30,7%	112	101,2	69,3%
En formation d'aide médico-psychologique	43	40,7	15,0%	255	231,6	85,0%
Non réponse	6	1,0	10,0%	11	9,0	90,0%
Total	15 731	12 729,4	32,0%	34 540	27 080,4	68,0%

Tableau I C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	563	449,3	1,1%	0,6%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	464	394,2	1,0%	0,6%
Médecin directeur	15	10,5	0,0%	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	485	383,1	1,0%	0,5%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	2 688	1 983,7	5,0%	2,8%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	415	325,9	0,8%	0,5%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	7 979	6 184,4	15,5%	8,7%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	3 072	2 573,8	6,5%	3,6%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	337	305,8	0,8%	0,4%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	55	51,5	0,1%	0,1%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	75	70,8	0,2%	0,1%
Chef d'atelier	19	17,3	0,0%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	90	60,3	0,2%	0,1%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	67	56,6	0,1%	0,1%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	35	29,4	0,1%	0,0%
Chef de service éducatif	856	784,5	2,0%	1,1%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	23	18,6	0,0%	0,0%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	48	37,1	0,1%	0,1%
Autre cadre de service paramédical	22	13,6	0,0%	0,0%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	54	48,2	0,1%	0,1%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	164	141,5	0,4%	0,2%
Instituteur spécialisé	729	686,4	1,7%	1,0%
Instituteur et élève instituteur	574	518,5	1,3%	0,7%
Professeur des écoles	961	902,8	2,3%	1,3%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	5	3,7	0,0%	0,0%
Professeur d'enseignement général de collège	8	7,5	0,0%	0,0%
Professeur de lycée professionnel	7	4,6	0,0%	0,0%
Maître-auxiliaire	28	25,7	0,1%	0,0%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	677	481,1	1,2%	0,7%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	10	8,6	0,0%	0,0%
Travail				
Educateur technique spécialisé	1 675	1 569,1	3,9%	2,2%
Educateur technique	944	851,2	2,1%	1,2%
Moniteur d'atelier	376	342,9	0,9%	0,5%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	7 608	6 884,3	17,3%	9,7%
Moniteur éducateur	4 514	4 100,3	10,3%	5,8%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	436	388,5	1,0%	0,5%
Aide médico-psychologique	2 350	2 117,5	5,3%	3,0%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	3	2,8	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	618	391,3	1,0%	0,5%
Moniteur d'enseignement ménager	39	33,9	0,1%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	151	128,3	0,3%	0,2%
Assistante maternelle	251	212,4	0,5%	0,3%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0	0,0%	0,0%
Travailleuse familiale	1	1,0	0,0%	0,0%
Animateur social	83	65,5	0,2%	0,1%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	476	347,1	0,9%	0,5%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	1 133	319,9	0,8%	0,4%
Pédiatre	190	28,7	0,1%	0,0%
Médecin en rééducation fonctionnelle	68	12,4	0,0%	0,0%
Autre spécialiste	52	11,0	0,0%	0,0%
Médecin généraliste	515	62,2	0,2%	0,1%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	1 792	925,7	2,3%	1,3%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	1 127	811,0	2,0%	1,1%
Infirmier psychiatrique	63	48,0	0,1%	0,1%
Puéricultrice	9	7,4	0,0%	0,0%
Masseur kinésithérapeute	441	202,1	0,5%	0,3%
Ergothérapeute	120	64,7	0,2%	0,1%
Orthophoniste	1 055	531,9	1,3%	0,7%
Orthoptiste	29	11,0	0,0%	0,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	1 255	718,2	1,8%	1,0%
Aide-soignant	504	435,9	1,1%	0,6%
Auxiliaire de puériculture	319	273,1	0,7%	0,4%
Autre personnel paramédical diplômé	62	22,5	0,1%	0,0%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	339	304,4	0,8%	0,4%
En attente de formation de moniteur éducateur	258	220,2	0,6%	0,3%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	217	184,1	0,5%	0,3%
En formation d'éducateur spécialisé	194	172,1	0,4%	0,2%
En formation de moniteur éducateur	164	146,1	0,4%	0,2%
En formation d'aide médico-psychologique	298	272,4	0,7%	0,4%
Non réponse	17	10,0	0,0%	0,0%
Total	50 271	39 809,7	100,0%	55,9%

Tableau I C 4- Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	4 630	3 546,6	8,9%	5,0%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	11 051	8 758,1	22,0%	12,3%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	1 681	1 493,8	3,8%	2,1%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	22 688	20 216,3	50,8%	28,4%
Enseignement	3 163	2 780,3	7,0%	3,9%
Travail	2 995	2 763,2	6,9%	3,9%
Education spécialisée	14 911	13 493,4	33,9%	18,9%
Famille et groupe	1 619	1 179,4	3,0%	1,7%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	1 958	434,2	1,1%	0,6%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	6 776	4 051,5	10,2%	5,7%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	1 470	1 299,3	3,3%	1,8%
Non réponse	17	10,0	0,0%	0,0%
Total	50 271	39 809,7	100,0%	55,9%

Tableau I C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	44	42,2	13,8%	288	259,6	84,9%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	33	30,1	53,1%	33	25,6	45,1%
Educateur spécialisé	207	176,3	2,6%	7 381	6 692,5	97,2%
Moniteur éducateur	292	255,1	6,2%	4 204	3 830,3	93,4%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	24	22,8	5,9%	411	364,7	93,9%
Aide médico-psychologique	225	174,9	8,3%	2 116	1 933,6	91,3%
Total	825	701,4	5,1%	14 433	13 106,1	94,6%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	5	4,0	1,3%	337	305,8	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	1,8%	67	56,6	100,0%
Educateur spécialisé	20	15,6	0,2%	7 608	6 884,3	100,0%
Moniteur éducateur	18	15,0	0,4%	4 514	4 100,3	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	1	1,0	0,3%	436	388,5	100,0%
Aide médico-psychologique	9	9,0	0,4%	2 350	2 117,5	100,0%
Total	54	45,5	0,3%	15 312	13 853,0	100,0%

Tableau I C 6-Description par statut du personnel des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	5 054	4 464,2	11,2%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	72	52,7	0,1%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	2 078	1 911,1	4,8%
Convention Collective Nationale de 1966	34 463	26 642,2	66,9%
Convention Collective Nationale de 1951	4 276	3 335,8	8,4%
Convention Collective Nationale de 1965	540	436,2	1,1%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	1 100	922,6	2,3%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	145	123,8	0,3%
Autres Conventions Collectives	856	661,3	1,7%
Accord d'établissement	103	66,1	0,2%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	150	99,4	0,2%
Congréganistes non salariés	4	2,1	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	564	331,1	0,8%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	521	458,6	1,2%
Emploi jeune	259	241,2	0,6%
Non réponse	86	61,3	0,2%
Total	50 271	39 809,7	100,0%

Tableau I C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients intellectuels

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	2 283	1 903,6	15,0%	4 892	4 102,2	15,1%	7 175	6 005,8	15,1%
Modulation annualisation du temps de travail	4 132	3 409,1	26,8%	8 826	6 917,8	25,5%	12 958	10 326,9	25,9%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	2 844	2 290,1	18,0%	6 245	4 786,9	17,7%	9 089	7 077,0	17,8%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	926	688,9	5,4%	2 321	1 727,9	6,4%	3 247	2 416,8	6,1%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	4 267	3 476,0	27,3%	9 895	7 750,5	28,6%	14 162	11 226,5	28,2%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	187	141,3	1,1%	126	91,5	0,3%	313	232,7	0,6%
Autres modalités de réduction du temps de travail	934	695,3	5,5%	1 985	1 492,7	5,5%	2 919	2 188,0	5,5%
Non réponse	158	125,2	1,0%	250	210,9	0,8%	408	336,1	0,8%
Total	15 731	12 729,4	100,0%	34 540	27 080,4	100,0%	50 271	39 809,7	100,0%

II – LES ÉTABLISSEMENTS POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS POLYHANDICAPÉS

Définition :

Au 31 décembre 2001, 159 établissements pour enfants polyhandicapés offrent 4 380 places et emploient 4 520 personnes en équivalent temps plein. Ces établissements accueillent des enfants et des adolescents atteints de handicaps graves à expressions multiples avec restriction extrême de l'autonomie, la déficience mentale sévère est associée à une déficience motrice importante. Un amendement dit « amendement Creton » permet de prolonger leur prise en charge au delà de l'âge de 20 ans en cas d'absence de place disponible dans un établissement pour adultes handicapés. L'établissement accompagne l'enfant dans l'ensemble de ses besoins d'apprentissage et de soins et pour ce faire, dispense à ces enfants des soins, une éducation adaptés et recourt en tant que de besoin à des techniques spécialisées concourant à l'exercice d'une autonomie optimale.

Financement :

Un prix de journée est fixé par le préfet et pris en charge par l'assurance maladie. Les dépenses liées à la scolarité sont à la charge de l'éducation nationale, sous la forme de mise à la disposition de personnels enseignants.

Commentaire :

L'annexe XXIV ter du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant l'annexe XXIV ter du décret du 9 mars 1956 modifié définissant les conditions techniques d'autorisation de ces établissements et services s'est attachée à préciser les spécificités de cette prise en charge qui nécessite un projet très individualisé tenant compte des besoins de l'enfant, de sa dynamique personnelle tout en garantissant la cohérence des interventions multiples indispensables.

Textes de référence :

Lois

- ✓ Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 modifiée d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- ✓ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Code de l'action sociale et des familles

- ✓ Article L 311-1 et suivants.

Décrets

- ✓ Décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié,
- ✓ Décret n° 75-1164 du 16 décembre 1975,
- ✓ Décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIX, XXIV bis et XXIV ter au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément et de fonctionnement des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux, par trois annexes concernant la troisième, les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés,
- ✓ Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services médico-sociaux.

Circulaires

- ✓ Circulaire n° 86-13 du 6 mars 1986 relative à l'accueil des enfants et adolescents présentant des troubles associés,
- ✓ Circulaire n° 89-19 du 30 octobre 1989 relative à la modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés par les établissements et services d'éducation spéciale.

A – ACTIVITÉ

Tableau II A 1-Description générale de l'activité des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
159	4 387	4 357	60 492	993 795	587	512

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés	3 883	3 848	53 923	869 756	553	476
Education générale, professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	375	369	4 225	90 026	22	24
Autre discipline d'équipement	129	140	2 344	34 013	12	12
Total	4 387	4 357	60 492	993 795	587	512

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement complet internat	2 132	2 098	28 867	592 099	292	288
Hébergement de nuit regroupé	10	10	217	1 265	1	9
Internat de semaine	59	62	1 474	10 282	10	4
Hébergement de nuit éclaté	0	0	0	0	0	0
Semi-internat	2 043	2 043	27 071	364 000	268	196
Externat	116	118	1 403	19 894	14	11
Placement famille d'accueil	25	17	1 095	5 806	0	3
Accueil temporaire week-end vacances	2	9	365	449	2	1
Total	4 387	4 357	60 492	993 795	587	512

Tableau II A 2-Répartition régionale des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	2	1,3%	56	1,3%	0,12	451 888	2,9%
72 AQUITAINE	6	3,8%	142	3,2%	0,21	680 429	4,4%
83 AUVERGNE	2	1,3%	68	1,6%	0,23	290 955	1,9%
25 BASSE NORMANDIE	1	0,6%	54	1,2%	0,15	366 143	2,3%
26 BOURGOGNE	6	3,8%	151	3,4%	0,40	381 853	2,4%
53 BRETAGNE	12	7,5%	353	8,0%	0,48	731 912	4,7%
24 CENTRE	9	5,7%	184	4,2%	0,30	605 366	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	5	3,1%	119	2,7%	0,34	344 976	2,2%
94 CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	59 440	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	10	6,3%	163	3,7%	0,56	289 197	1,9%
23 HAUTE NORMANDIE	11	6,9%	316	7,2%	0,65	483 602	3,1%
11 ILE DE FRANCE	17	10,7%	638	14,5%	0,22	2 901 221	18,6%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	16	10,1%	424	9,7%	0,75	562 752	3,6%
74 LIMOUSIN	2	1,3%	135	3,1%	0,94	143 621	0,9%
41 LORRAINE	12	7,5%	426	9,7%	0,72	589 589	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	1	0,6%	10	0,2%	0,02	594 956	3,8%
31 NORD PAS DE CALAIS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	1 148 237	7,4%
52 PAYS DE LA LOIRE	10	6,3%	199	4,5%	0,23	853 919	5,5%
22 PICARDIE	3	1,9%	83	1,9%	0,16	511 576	3,3%
54 POITOU CHARENTES	2	1,3%	74	1,7%	0,19	382 164	2,5%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	17	10,7%	378	8,6%	0,34	1 109 900	7,1%
82 RHÔNE-ALPES	10	6,3%	237	5,4%	0,16	1 504 211	9,6%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	154	96,9%	4 210	96,0%	0,28	14 987 907	96,1%
DOM*	5	3,1%	177	4,0%	0,29	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	159	100,0%	4 387	100,0%	0,28	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

**Tableau II A 3-Répartition départementale des établissements pour
enfants et adolescents polyhandicapés**

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	2	1,3%	56	1,3%	0,21	266 146	1,7%
	68 HAUT-RHIN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	185 742	1,2%
	ALSACE	2	1,3%	56	1,3%	0,12	451 888	2,9%
72	24 DORDOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	80 870	0,5%
	33 GIRONDE	1	0,6%	46	1,0%	0,14	317 543	2,0%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	74 341	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	1	0,6%	19	0,4%	0,27	69 318	0,4%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	4	2,5%	77	1,8%	0,56	138 357	0,9%
	AQUITAINE	6	3,8%	142	3,2%	0,21	680 429	4,4%
83	3 ALLIER	2	1,3%	68	1,6%	0,94	72 514	0,5%
	15 CANTAL	0	0,0%	0	0,0%	0,00	29 931	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	50 315	0,3%
	63 PUY DE DÔME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	138 195	0,9%
	AUVERGNE	2	1,3%	68	1,6%	0,23	290 955	1,9%
25	14 CALVADOS	1	0,6%	54	1,2%	0,31	171 955	1,1%
	50 MANCHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	121 916	0,8%
	61 ORNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	72 272	0,5%
BASSE NORMANDIE	1	0,6%	54	1,2%	0,15	366 143	2,3%	
26	21 CÔTE D'OR	2	1,3%	55	1,3%	0,44	126 383	0,8%
	58 NIÈVRE	1	0,6%	43	1,0%	0,90	47 716	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	1	0,6%	30	0,7%	0,24	125 758	0,8%
	89 YONNE	2	1,3%	23	0,5%	0,28	81 996	0,5%
	BOURGOGNE	6	3,8%	151	3,4%	0,40	381 853	2,4%
53	22 CÔTES D'ARMOR	3	1,9%	41	0,9%	0,32	129 310	0,8%
	29 FINISTÈRE	3	1,9%	102	2,3%	0,49	208 492	1,3%
	35 ILLE ET VILAINE	3	1,9%	66	1,5%	0,28	232 995	1,5%
	56 MORBIHAN	3	1,9%	144	3,3%	0,89	161 115	1,0%
	BRETAGNE	12	7,5%	353	8,0%	0,48	731 912	4,7%
24	18 CHER	0	0,0%	0	0,0%	0,00	72 057	0,5%
	28 EURE ET LOIR	1	0,6%	20	0,5%	0,18	109 183	0,7%
	36 INDRÉ	1	0,6%	12	0,3%	0,24	49 125	0,3%
	37 INDRÉ ET LOIRE	1	0,6%	60	1,4%	0,44	137 759	0,9%
	41 LOIR ET CHER	2	1,3%	22	0,5%	0,29	74 868	0,5%
	45 LOIRET	4	2,5%	70	1,6%	0,43	162 374	1,0%
CENTRE	9	5,7%	184	4,2%	0,30	605 366	3,9%	
21	8 ARDENNES	2	1,3%	70	1,6%	0,91	77 288	0,5%
	10 AUBE	1	0,6%	24	0,5%	0,32	74 171	0,5%
	51 MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	146 018	0,9%
	52 HAUTE MARNE	2	1,3%	25	0,6%	0,53	47 499	0,3%
CHAMPAGNE ARDENNE	5	3,1%	119	2,7%	0,34	344 976	2,2%	
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	27 794	0,2%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	31 646	0,2%
	CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	59 440	0,4%
43	25 DOUBS	3	1,9%	77	1,8%	0,58	131 734	0,8%
	39 JURA	2	1,3%	31	0,7%	0,49	63 187	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	4	2,5%	40	0,9%	0,69	58 211	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	1	0,6%	15	0,3%	0,42	36 065	0,2%
	FRANCHE COMTÉ	10	6,3%	163	3,7%	0,56	289 197	1,9%
23	27 EURE	4	2,5%	80	1,8%	0,53	150 554	1,0%
	76 SEINE MARITIME	7	4,4%	236	5,4%	0,71	333 048	2,1%
HAUTE NORMANDIE	11	6,9%	316	7,2%	0,65	483 602	3,1%	
11	75 PARIS	2	1,3%	56	1,3%	0,14	413 511	2,7%
	77 SEINE ET MARNE	2	1,3%	37	0,8%	0,10	358 218	2,3%
	78 YVELINES	1	0,6%	32	0,7%	0,08	386 506	2,5%
	91 ESSONNE	2	1,3%	182	4,1%	0,57	321 819	2,1%
	92 HAUTS DE SEINE	3	1,9%	54	1,2%	0,15	363 906	2,3%
	93 SEINE SAINT DENIS	1	0,6%	20	0,5%	0,05	404 489	2,6%
	94 VAL DE MARNE	4	2,5%	142	3,2%	0,44	319 828	2,1%
	95 VAL D'OISE	2	1,3%	115	2,6%	0,35	332 944	2,1%
	ILE DE FRANCE	17	10,7%	638	14,5%	0,22	2 901 221	18,6%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	5	3,1%	79	1,8%	1,10	71 513	0,5%
	30 GARD	3	1,9%	89	2,0%	0,56	158 674	1,0%
	34 HÉRAULT	5	3,1%	134	3,1%	0,60	224 868	1,4%
	48 LOZÈRE	1	0,6%	32	0,7%	2,01	15 945	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	2	1,3%	90	2,1%	0,98	91 752	0,6%
		16	10,1%	424	9,7%	0,75	562 752	3,6%
74	19 CORRÈZE	1	0,6%	96	2,2%	2,06	46 490	0,3%
	23 CREUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	23 304	0,1%
	87 HAUTE VIENNE	1	0,6%	39	0,9%	0,53	73 827	0,5%
		2	1,3%	135	3,1%	0,94	143 621	0,9%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	2	1,3%	106	2,4%	0,58	182 647	1,2%
	55 MEUSE	1	0,6%	18	0,4%	0,37	48 961	0,3%
	57 MOSELLE	6	3,8%	254	5,8%	0,97	261 621	1,7%
	88 VOSGES	3	1,9%	48	1,1%	0,50	96 360	0,6%
		12	7,5%	426	9,7%	0,72	589 589	3,8%
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	30 045	0,2%
	12 AVEYRON	0	0,0%	0	0,0%	0,00	55 358	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	264 782	1,7%
	32 GERS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	35 684	0,2%
	46 LOT	1	0,6%	10	0,2%	0,30	33 863	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	47 485	0,3%
	81 TARN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 882	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	49 857	0,3%
		1	0,6%	10	0,2%	0,02	594 956	3,8%
31	59 NORD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	738 975	4,7%
	62 PAS DE CALAIS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	409 262	2,6%
		0	0,0%	0	0,0%	0,00	1 148 237	7,4%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	5	3,1%	115	2,6%	0,37	306 818	2,0%
	49 MAINE ET LOIRE	1	0,6%	15	0,3%	0,07	200 285	1,3%
	53 MAYENNE	1	0,6%	33	0,8%	0,43	75 998	0,5%
	72 SARTHE	1	0,6%	25	0,6%	0,18	135 574	0,9%
	85 VENDÉE	2	1,3%	11	0,3%	0,08	135 244	0,9%
		10	6,3%	199	4,5%	0,23	853 919	5,5%
22	2 AISNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	145 029	0,9%
	60 OISE	1	0,6%	24	0,5%	0,11	220 698	1,4%
	80 SOMME	2	1,3%	59	1,3%	0,40	145 849	0,9%
		3	1,9%	83	1,9%	0,16	511 576	3,3%
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 255	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	1	0,6%	44	1,0%	0,34	127 907	0,8%
	79 DEUX SÈVRES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	82 326	0,5%
	86 VIENNE	1	0,6%	30	0,7%	0,32	94 676	0,6%
		2	1,3%	74	1,7%	0,19	382 164	2,5%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	34 134	0,2%
	5 HAUTES ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	30 512	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	1	0,6%	25	0,6%	0,11	228 640	1,5%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	10	6,3%	256	5,8%	0,55	467 291	3,0%
	83 VAR	3	1,9%	63	1,4%	0,29	216 898	1,4%
	84 VAUCLUSE	3	1,9%	34	0,8%	0,26	132 425	0,8%
	17	10,7%	378	8,6%	0,34	1 109 900	7,1%	
82	1 AIN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	145 752	0,9%
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	68 938	0,4%
	26 DRÔME	6	3,8%	119	2,7%	1,02	116 408	0,7%
	38 ISÈRE	1	0,6%	36	0,8%	0,12	297 981	1,9%
	42 LOIRE	1	0,6%	18	0,4%	0,10	180 766	1,2%
	69 RHÔNE	1	0,6%	20	0,5%	0,05	423 040	2,7%
	73 SAVOIE	1	0,6%	44	1,0%	0,46	96 317	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	175 009	1,1%
		10	6,3%	237	5,4%	0,16	1 504 211	9,6%
	TOTAL FRANCE METROPOLITAINE		154	96,9%	4 210	96,0%	0,28	14 987 907
DOM*		5	3,1%	177	4,0%	0,29	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		159	100,0%	4 387	100,0%	0,28	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	2	1,3%	56	1,3%	58	103,6%
	68 HAUT-RHIN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	ALSACE	2	1,3%	56	1,3%	58	103,6%
72	24 DORDOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	33 GIRONDE	1	0,6%	46	1,0%	41	89,1%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	47 LOT ET GARONNE	1	0,6%	19	0,4%	19	100,0%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	4	2,5%	77	1,8%	70	90,9%
AQUITAINE	6	3,8%	142	3,2%	130	91,5%	
83	3 ALLIER	2	1,3%	68	1,6%	70	102,9%
	15 CANTAL	0	0,0%	0	0,0%	0	
	43 HAUTE LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	63 PUY DE DÔME	0	0,0%	0	0,0%	0	
	AUVERGNE	2	1,3%	68	1,6%	70	102,9%
25	14 CALVADOS	1	0,6%	54	1,2%	67	124,1%
	50 MANCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	61 ORNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
BASSE NORMANDIE	1	0,6%	54	1,2%	67	124,1%	
26	21 CÔTE D'OR	2	1,3%	55	1,3%	55	100,0%
	58 NIÈVRE	1	0,6%	43	1,0%	43	100,0%
	71 SAÔNE ET LOIRE	1	0,6%	30	0,7%	28	93,3%
	89 YONNE	2	1,3%	23	0,5%	23	100,0%
BOURGOGNE	6	3,8%	151	3,4%	149	98,7%	
53	22 CÔTES D'ARMOR	3	1,9%	41	0,9%	43	104,9%
	29 FINISTÈRE	3	1,9%	102	2,3%	107	104,9%
	35 ILLE ET VILAINE	3	1,9%	66	1,5%	63	95,5%
	56 MORBIHAN	3	1,9%	144	3,3%	158	109,7%
	BRETAGNE	12	7,5%	353	8,0%	371	105,1%
24	18 CHER	0	0,0%	0	0,0%	0	
	28 EURE ET LOIR	1	0,6%	20	0,5%	20	100,0%
	36 INDRE	1	0,6%	12	0,3%	11	91,7%
	37 INDRE ET LOIRE	1	0,6%	60	1,4%	60	100,0%
	41 LOIR ET CHER	2	1,3%	22	0,5%	20	90,9%
	45 LOIRET	4	2,5%	70	1,6%	52	74,3%
CENTRE	9	5,7%	184	4,2%	163	88,6%	
21	8 ARDENNES	2	1,3%	70	1,6%	73	104,3%
	10 AUBE	1	0,6%	24	0,5%	26	108,3%
	51 MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	52 HAUTE MARNE	2	1,3%	25	0,6%	25	100,0%
CHAMPAGNE ARDENNE	5	3,1%	119	2,7%	124	104,2%	
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0		
43	25 DOUBS	3	1,9%	77	1,8%	77	100,0%
	39 JURA	2	1,3%	31	0,7%	29	93,5%
	70 HAUTE SAÔNE	4	2,5%	40	0,9%	40	100,0%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	1	0,6%	15	0,3%	19	126,7%
FRANCHE COMTÉ	10	6,3%	163	3,7%	165	101,2%	
23	27 EURE	4	2,5%	80	1,8%	81	101,3%
	76 SEINE MARITIME	7	4,4%	236	5,4%	242	102,5%
HAUTE NORMANDIE	11	6,9%	316	7,2%	323	102,2%	
11	75 PARIS	2	1,3%	56	1,3%	59	105,4%
	77 SEINE ET MARNE	2	1,3%	37	0,8%	37	100,0%
	78 YVELINES	1	0,6%	32	0,7%	32	100,0%
	91 ESSONNE	2	1,3%	182	4,1%	180	98,9%
	92 HAUTS DE SEINE	3	1,9%	54	1,2%	53	98,1%
	93 SEINE SAINT DENIS	1	0,6%	20	0,5%	25	125,0%
	94 VAL DE MARNE	4	2,5%	142	3,2%	137	96,5%
	95 VAL D'OISE	2	1,3%	115	2,6%	112	97,4%
	ILE DE FRANCE	17	10,7%	638	14,5%	635	99,5%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	5	3,1%	79	1,8%	47	59,5%
	30 GARD	3	1,9%	89	2,0%	17	19,1%
	34 HÉRAULT	5	3,1%	134	3,1%	160	119,4%
	48 LOZÈRE	1	0,6%	32	0,7%	32	100,0%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	2	1,3%	90	2,1%	93	103,3%
	16	10,1%	424	9,7%	349	82,3%	
74	19 CORRÈZE	1	0,6%	96	2,2%	96	100,0%
	23 CREUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	87 HAUTE VIENNE	1	0,6%	39	0,9%	39	100,0%
	2	1,3%	135	3,1%	135	100,0%	
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	2	1,3%	106	2,4%	117	110,4%
	55 MEUSE	1	0,6%	18	0,4%	29	161,1%
	57 MOSELLE	6	3,8%	254	5,8%	259	102,0%
	88 VOSGES	3	1,9%	48	1,1%	48	100,0%
	12	7,5%	426	9,7%	453	106,3%	
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	12 AVEYRON	0	0,0%	0	0,0%	0	
	31 HAUTE GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	32 GERS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	46 LOT	1	0,6%	10	0,2%	10	100,0%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	81 TARN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	82 TARN ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	1	0,6%	10	0,2%	10	100,0%	
31	59 NORD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	62 PAS DE CALAIS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	0	0,0%	0	0,0%	0		
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	5	3,1%	115	2,6%	120	104,3%
	49 MAINE ET LOIRE	1	0,6%	15	0,3%	15	100,0%
	53 MAYENNE	1	0,6%	33	0,8%	30	90,9%
	72 SARTHE	1	0,6%	25	0,6%	25	100,0%
	85 VENDÉE	2	1,3%	11	0,3%	14	127,3%
	10	6,3%	199	4,5%	204	102,5%	
22	2 AISNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	60 OISE	1	0,6%	24	0,5%	23	95,8%
	80 SOMME	2	1,3%	59	1,3%	58	98,3%
	3	1,9%	83	1,9%	81	97,6%	
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	17 CHARENTE MARITIME	1	0,6%	44	1,0%	44	100,0%
	79 DEUX SÈVRES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	86 VIENNE	1	0,6%	30	0,7%	30	100,0%
	2	1,3%	74	1,7%	74	100,0%	
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	5 HAUTES ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	6 ALPES MARITIMES	1	0,6%	25	0,6%	25	100,0%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	10	6,3%	256	5,8%	250	97,7%
	83 VAR	3	1,9%	63	1,4%	63	100,0%
	84 VAUCLUSE	3	1,9%	34	0,8%	34	100,0%
	17	10,7%	378	8,6%	372	98,4%	
82	1 AIN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	26 DRÔME	6	3,8%	119	2,7%	118	99,2%
	38 ISÈRE	1	0,6%	36	0,8%	36	100,0%
	42 LOIRE	1	0,6%	18	0,4%	18	100,0%
	69 RHÔNE	1	0,6%	20	0,5%	20	100,0%
	73 SAVOIE	1	0,6%	44	1,0%	40	90,9%
	74 HAUTE SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	10	6,3%	237	5,4%	232	97,9%	
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		154	96,9%	4 210	96,0%	4 165	98,9%
DOM*		5	3,1%	177	4,0%	192	108,5%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		159	100,0%	4 387	100,0%	4 357	99,3%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

**Tableau II B 1-Description générale des jeunes handicapés accueillis en établissement
pour enfants et adolescents polyhandicapés**

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0	0	0
1 an	2	3	5
2 ans	6	7	13
3 ans	19	19	38
4 ans	58	40	98
5 ans	73	61	134
6 ans	108	88	196
7 ans	103	93	196
8 ans	112	81	193
9 ans	160	145	305
10 ans	174	102	276
11 ans	173	100	273
12 ans	147	140	287
13 ans	157	113	270
14 ans	149	120	269
15 ans	137	124	261
16 ans	118	132	250
17 ans	125	94	219
18 ans	106	107	213
19 ans	99	95	194
20 ans	65	63	128
Plus de 20 ans	146	135	281
Total	2 237	1 862	4 099

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0,0%	0,0%	0,0%
1 an	0,1%	0,2%	0,1%
2 ans	0,3%	0,4%	0,3%
3 ans	0,8%	1,0%	0,9%
4 ans	2,6%	2,1%	2,4%
5 ans	3,3%	3,3%	3,3%
6 ans	4,8%	4,7%	4,8%
7 ans	4,6%	5,0%	4,8%
8 ans	5,0%	4,4%	4,7%
9 ans	7,2%	7,8%	7,4%
10 ans	7,8%	5,5%	6,7%
11 ans	7,7%	5,4%	6,7%
12 ans	6,6%	7,5%	7,0%
13 ans	7,0%	6,1%	6,6%
14 ans	6,7%	6,4%	6,6%
15 ans	6,1%	6,7%	6,4%
16 ans	5,3%	7,1%	6,1%
17 ans	5,6%	5,0%	5,3%
18 ans	4,7%	5,7%	5,2%
19 ans	4,4%	5,1%	4,7%
20 ans	2,9%	3,4%	3,1%
Plus de 20 ans	6,5%	7,3%	6,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des jeunes handicapés accueillis en établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	211	5,1%
Psychose infantile	93	2,3%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	1	0,0%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	303	7,4%
Accidents périnataux	1 151	28,1%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	223	5,4%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	549	13,4%
Autre ou inconnue	1 480	36,1%
Non réponse	88	2,1%
Total	4 099	100,0%

**Tableau II B 3-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés accueillis
en établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	329	255	584
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	88	60	148
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	22	12	34
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	0	0	0
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	3	3	6
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	14	6	20
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	83	47	130
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	0	1	1
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	3	3	6
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	0	0	0
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0	0	0
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0	0	0
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	1	1	2
Surdi-cécité	0	0	0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	1	0	1
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	3	1	4
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	0	0	0
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	1	1	2
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	27	22	49
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	15	14	29
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	6	2	8
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	1	0	1
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	28	19	47
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	98	68	166
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	3	0	3
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	1 503	1 342	2 845
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	5	4	9
Non réponse	3	1	4
Total	2 237	1 862	4 099

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	56,3%	43,7%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	59,5%	40,5%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	64,7%	35,3%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte			0,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	50,0%	50,0%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	70,0%	30,0%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	63,8%	36,2%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	0,0%	100,0%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	50,0%	50,0%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité			0,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)			0,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)			0,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	50,0%	50,0%	100,0%
Surdi-cécité			0,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	75,0%	25,0%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs			0,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	50,0%	50,0%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	55,1%	44,9%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	51,7%	48,3%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	75,0%	25,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs			0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	100,0%	0,0%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	59,6%	40,4%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	59,0%	41,0%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	100,0%	0,0%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	52,8%	47,2%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	55,6%	44,4%	100,0%
Non réponse	75,0%	25,0%	100,0%
Total	54,6%	45,4%	100,0%

Tableau II B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales ds jeunes handicapés accueillis en établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	766	18,7%
Déficiences du psychisme	157	3,8%
Déficiences du langage et de la parole	6	0,1%
Déficiences auditives	3	0,1%
Déficiences visuelles	4	0,1%
Déficiences motrices	136	3,3%
Plurihandicap	166	4,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	3	0,1%
Polyhandicap	2 845	69,4%
Autres déficiences	9	0,2%
Non réponse	4	0,1%
Total	4 099	100,0%

Tableau II B 5-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés accueillis en établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	421	10,3%
Le jeune n'est pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	3 678	89,7%
Total	4 099	100,0%

Âge des jeunes présents au titre de l'amendement Creton	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	23	5,5%
20 ans	122	29,0%
21 ans	97	23,0%
22 ans	55	13,1%
23 - 25 ans	93	22,1%
Plus de 25 ans	31	7,4%
Total	421	100,0%

Tableau II B 6-Scolarisation des jeunes handicapés accueillis en établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	1 878	0	0	0	0	1 878
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	432	0	0	0	0	432
Non scolarisé, autre situation	1 107	0	0	0	0	1 107
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	2	132	8	7	0	149
CP et CE1	0	46	3	0	0	49
CE2, CM1, CM2	0	9	0	0	0	9
Classe d'initiation	0	2	1	0	0	3
Classe d'adaptation	0	49	0	0	0	49
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0	0	4	0	0	4
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0	1	1	0	0	2
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0	1	4	0	0	5
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0	0	0	0	0	0
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0	0	0	0	0	0
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0	0	0	0	0	0
Enseignement supérieur	0	0	0	0	0	0
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0	2	0	0	0	2
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0	0	0	0	0	0
Non réponse	285	20	2	0	103	410
Total	3 704	262	23	7	103	4 099

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	50,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	45,8%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	11,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	10,5%
Non scolarisé, autre situation	29,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	27,0%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	0,1%	50,4%	34,8%	100,0%	0,0%	3,6%
CP et CE1	0,0%	17,6%	13,0%	0,0%	0,0%	1,2%
CE2, CM1, CM2	0,0%	3,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%
Classe d'initiation	0,0%	0,8%	4,3%	0,0%	0,0%	0,1%
Classe d'adaptation	0,0%	18,7%	0,0%	0,0%	0,0%	1,2%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0%	0,0%	17,4%	0,0%	0,0%	0,1%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0,0%	0,4%	4,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0%	0,4%	17,4%	0,0%	0,0%	0,1%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Enseignement supérieur	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0,0%	0,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Non réponse	7,7%	7,6%	8,7%	0,0%	100,0%	10,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 7-Modes d'hébergement des jeunes handicapés accueillis en établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	1 092	857	1 949
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	1 049	960	2 009
En famille d'accueil social	20	9	29
En famille d'accueil spécialisé	22	12	34
Non réponse	54	24	78
Total	2 237	1 862	4 099

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	48,8%	46,0%	47,5%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	46,9%	51,6%	49,0%
En famille d'accueil social	0,9%	0,5%	0,7%
En famille d'accueil spécialisé	1,0%	0,6%	0,8%
Non réponse	2,4%	1,3%	1,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Mode d'hébergement	Effectif					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	56	395	667	625	206	1 949
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	198	703	662	372	74	2 009
En famille d'accueil social	2	11	10	5	1	29
En famille d'accueil spécialisé	2	15	15	2	0	34
Non réponse	30	42	6	0	0	78
Total	288	1 166	1 360	1 004	281	4 099

Mode d'hébergement	Pourcentage					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	19,4%	33,9%	49,0%	62,3%	73,3%	47,5%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	68,8%	60,3%	48,7%	37,1%	26,3%	49,0%
En famille d'accueil social	0,7%	0,9%	0,7%	0,5%	0,4%	0,7%
En famille d'accueil spécialisé	0,7%	1,3%	1,1%	0,2%	0,0%	0,8%
Non réponse	10,4%	3,6%	0,4%	0,0%	0,0%	1,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

CLIENTÈLE
SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

Tableau II B 8-Description générale des jeunes handicapés sortis d'un établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
1 an	0	1	1
2 ans	3	0	3
3 ans	2	1	3
4 ans	3	3	6
5 ans	6	5	11
6 ans	10	10	20
7 ans	10	4	14
8 ans	6	10	16
9 ans	16	11	27
10 ans	13	10	23
11 ans	10	8	18
12 ans	10	14	24
13 ans	14	11	25
14 ans	22	3	25
15 ans	5	6	11
16 ans	11	13	24
17 ans	5	4	9
18 ans	10	8	18
19 ans	10	11	21
20 ans	32	26	58
Plus de 20 ans	42	32	74
Total	240	191	431

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
1 an	0,0%	0,5%	0,2%
2 ans	1,3%	0,0%	0,7%
3 ans	0,8%	0,5%	0,7%
4 ans	1,3%	1,6%	1,4%
5 ans	2,5%	2,6%	2,6%
6 ans	4,2%	5,2%	4,6%
7 ans	4,2%	2,1%	3,2%
8 ans	2,5%	5,2%	3,7%
9 ans	6,7%	5,8%	6,3%
10 ans	5,4%	5,2%	5,3%
11 ans	4,2%	4,2%	4,2%
12 ans	4,2%	7,3%	5,6%
13 ans	5,8%	5,8%	5,8%
14 ans	9,2%	1,6%	5,8%
15 ans	2,1%	3,1%	2,6%
16 ans	4,6%	6,8%	5,6%
17 ans	2,1%	2,1%	2,1%
18 ans	4,2%	4,2%	4,2%
19 ans	4,2%	5,8%	4,9%
20 ans	13,3%	13,6%	13,5%
Plus de 20 ans	17,5%	16,8%	17,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 9-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés sortis d'un établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	12	11	23
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	14	9	23
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	5	0	5
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	0	0	0
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	3	3	6
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	2	0	2
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	7	2	9
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	1	0	1
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	1	0	1
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	0	0	0
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0	0	0
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0	0	0
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0	0	0
Surdi-cécité	0	0	0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	0	0	0
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	1	0	1
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	3	0	3
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	8	2	10
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	3	2	5
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	0	1	1
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	2	0	2
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	10	9	19
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	0	0	0
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	147	144	291
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	16	4	20
Non réponse	5	4	9
Total	240	191	431

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	52,2%	47,8%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	60,9%	39,1%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	100,0%	0,0%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte			0,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	50,0%	50,0%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	77,8%	22,2%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité			0,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)			0,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)			0,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale			0,0%
Surdi-cécité			0,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité			0,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	100,0%	0,0%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	80,0%	20,0%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	60,0%	40,0%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	0,0%	100,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs			0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc			0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	100,0%	0,0%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	52,6%	47,4%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques			0,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	50,5%	49,5%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	80,0%	20,0%	100,0%
Non réponse	55,6%	44,4%	100,0%
Total	55,7%	44,3%	100,0%

Tableau II B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés sortis d'un établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	51	11,8%
Déficiences du psychisme	18	4,2%
Déficiences du langage et de la parole	1	0,2%
Déficiences auditives	0	0,0%
Déficiences visuelles	1	0,2%
Déficiences motrices	21	4,9%
Plurihandicap	19	4,4%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	0	0,0%
Polyhandicap	291	67,5%
Autres déficiences	20	4,6%
Non réponse	9	2,1%
Total	431	100,0%

Tableau II B 11-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés sortis d'un établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune était dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	108	25,1%
Le jeune n'était pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	312	72,4%
Non réponse	11	2,6%
Total	431	100,0%

Âge des jeunes ayant bénéficié de l'amendement Creton sortis en 2001	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	3	2,8%
20 ans	36	33,3%
21 ans	26	24,1%
22 ans	11	10,2%
23 - 25 ans	22	20,4%
Plus de 25 ans	10	9,3%
Total	108	100,0%

**Tableau II B 12-Scolarisation des jeunes handicapés sortis d'un établissement
pour enfants et adolescents polyhandicapés**

Dernière classe suivie	Effectif	Pourcentage
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	146	33,9%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	41	9,5%
Non scolarisé, autre situation	143	33,2%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	13	3,0%
CP et CE1	7	1,6%
CE2, CM1, CM2	3	0,7%
Classe d'initiation	2	0,5%
Classe d'adaptation	2	0,5%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0	0,0%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0	0,0%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0	0,0%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0	0,0%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0	0,0%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0	0,0%
Enseignement supérieur	0	0,0%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	1	0,2%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0	0,0%
Non réponse	73	16,9%
Total	431	100,0%

Tableau II B 13-Activités exercées par les jeunes handicapés après leur sortie d'un établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	3	0	3
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	34	27	61
En établissement pour enfants polyhandicapés	42	39	81
En institut de rééducation	3	0	3
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	3	4	7
En institut d'éducation sensorielle	0	0	0
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	6	0	6
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	4	1	5
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	0	0	0
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	0	1	1
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	0	0	0
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	0	0	0
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0	1	1
En formation ou en stage	0	0	0
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	9	2	11
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	4	2	6
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	42	22	64
En attente de placement en foyer occupationnel	0	1	1
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	9	9	18
Autre activité	35	38	73
DÉCÈS			
	40	39	79
Non réponse	6	5	11
Total	240	191	431

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	1,3%	0,0%	0,7%
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	14,2%	14,1%	14,2%
En établissement pour enfants polyhandicapés	17,5%	20,4%	18,8%
En institut de rééducation	1,3%	0,0%	0,7%
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	1,3%	2,1%	1,6%
En institut d'éducation sensorielle	0,0%	0,0%	0,0%
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	2,5%	0,0%	1,4%
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	1,7%	0,5%	1,2%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	0,0%	0,5%	0,2%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	0,0%	0,0%	0,0%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	0,0%	0,0%	0,0%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	0,0%	0,5%	0,2%
En formation ou en stage	0,0%	0,0%	0,0%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	3,8%	1,0%	2,6%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	1,7%	1,0%	1,4%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	17,5%	11,5%	14,8%
En attente de placement en foyer occupationnel	0,0%	0,5%	0,2%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	3,8%	4,7%	4,2%
Autre activité	14,6%	19,9%	16,9%
DÉCÈS			
	16,7%	20,4%	18,3%
Non réponse	2,5%	2,6%	2,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau II B 14-Modes d'hébergement des jeunes handicapés après leur sortie d'un établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	41	36	77
Famille	63	57	120
En famille d'accueil	3	4	7
Logement personnel	6	6	12
Foyer d'hébergement	0	0	0
Foyer occupationnel ou foyer de vie	4	2	6
Maison d'accueil spécialisée	40	20	60
Foyer à double tarification	8	5	13
Centre de rééducation professionnelle	0	0	0
Etablissement pour personnes âgées	0	0	0
Etablissement de santé	8	5	13
Etablissement social	5	2	7
Autre	54	37	91
Non réponse	8	17	25
Total	240	191	431

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	17,1%	18,8%	17,9%
Famille	26,3%	29,8%	27,8%
En famille d'accueil	1,3%	2,1%	1,6%
Logement personnel	2,5%	3,1%	2,8%
Foyer d'hébergement	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	1,7%	1,0%	1,4%
Maison d'accueil spécialisée	16,7%	10,5%	13,9%
Foyer à double tarification	3,3%	2,6%	3,0%
Centre de rééducation professionnelle	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	3,3%	2,6%	3,0%
Etablissement social	2,1%	1,0%	1,6%
Autre	22,5%	19,4%	21,1%
Non réponse	3,3%	8,9%	5,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C - PERSONNEL

Tableau II C 1-Description générale du personnel des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	3	1,6	0,2%	18	17,3	0,5%	21	18,8	0,4%
20 - 24 ans	40	31,2	4,1%	222	183,1	4,9%	262	214,3	4,7%
25 - 29 ans	105	75,5	9,9%	532	411,5	10,9%	637	487,0	10,8%
30 - 34 ans	130	95,8	12,6%	676	509,9	13,6%	806	605,7	13,4%
35 - 39 ans	170	116,8	15,4%	755	568,3	15,1%	925	685,2	15,2%
40 - 44 ans	203	127,1	16,7%	814	607,8	16,2%	1 017	734,9	16,3%
45 - 49 ans	218	129,7	17,1%	877	660,7	17,6%	1 095	790,4	17,5%
50 - 54 ans	223	113,8	15,0%	714	524,5	13,9%	937	638,3	14,1%
55 - 59 ans	137	60,6	8,0%	341	234,9	6,2%	478	295,5	6,5%
60 ans et plus	18	7,8	1,0%	66	44,2	1,2%	84	52,0	1,1%
Total	1 247	759,8	100,0%	5 015	3 762,2	100,0%	6 262	4 522,0	100,0%

Tableau II C 2-Description par fonction principale du personnel des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	44	25,3	69,8%	17	10,9	30,2%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	35	20,0	56,3%	27	15,6	43,7%
Médecin directeur	5	0,8	80,0%	1	0,2	20,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	27	12,4	43,6%	30	16,0	56,4%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	29	14,8	8,1%	304	167,0	91,9%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	11	2,8	12,9%	36	18,6	87,1%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	140	93,7	14,6%	766	548,2	85,4%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	242	145,2	66,6%	105	72,7	33,4%
III. PERSONNEL D'ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	7	6,2	28,7%	20	15,3	71,3%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Chef d'atelier	1	1,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	1	0,6	36,3%	2	1,0	63,7%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	6	4,9	38,2%	10	7,9	61,8%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	2	2,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Chef de service éducatif	26	18,7	31,6%	53	40,6	68,4%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	8,3%	15	11,0	91,7%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	1	0,0	100,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	0	0,0	0,0%	4	2,5	100,0%
Autre cadre de service paramédical	4	2,3	27,1%	10	6,3	72,9%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	9	3,1	67,7%	3	1,5	32,3%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL						
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	0	0,0	0,0%	3	1,3	100,0%
Instituteur spécialisé	4	3,5	39,0%	9	5,5	61,0%
Instituteur et élève instituteur	0	0,0	0,0%	1	0,6	100,0%
Professeur des écoles	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	0	0,0		0	0,0	
Professeur d'enseignement général de collège	0	0,0		0	0,0	
Professeur de lycée professionnel	0	0,0		0	0,0	
Maître-auxiliaire	0	0,0		0	0,0	
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	7	3,5	62,9%	3	2,1	37,1%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	1	0,1	100,0%	0	0,0	0,0%
Travail						
Educateur technique spécialisé	2	1,5	75,0%	1	0,5	25,0%
Educateur technique	4	3,0	75,0%	1	1,0	25,0%
Moniteur d'atelier	1	0,3	24,0%	2	1,0	76,0%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	51	48,1	14,8%	323	276,6	85,2%
Moniteur éducateur	47	42,6	15,3%	265	236,0	84,7%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	3	3,0	3,6%	90	80,2	96,4%
Aide médico-psychologique	116	108,7	10,2%	1 045	958,4	89,8%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	1	0,9	45,9%	1	1,0	54,1%
Famille et groupe						
Assistant de service social	1	0,4	2,4%	47	17,2	97,6%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0	0,0%	1	0,5	100,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Assistante maternelle	0	0,0	0,0%	19	18,5	100,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0		0	0,0	
Travailleuse familiale	0	0,0		0	0,0	
Animateur social	4	1,7	48,3%	3	1,9	51,7%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	4	2,6	10,0%	30	23,0	90,0%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	53	10,8	67,3%	26	5,3	32,7%
Pédiatre	24	5,9	43,6%	31	7,7	56,4%
Médecin en rééducation fonctionnelle	28	4,8	42,7%	33	6,4	57,3%
Autre spécialiste	16	2,2	40,8%	15	3,2	59,2%
Médecin généraliste	46	7,3	50,4%	29	7,2	49,6%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	30	14,7	24,9%	118	44,3	75,1%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	20	14,0	6,5%	282	203,2	93,5%
Infirmier psychiatrique	5	4,0	19,3%	20	16,6	80,7%
Puéricultrice	0	0,0	0,0%	13	10,9	100,0%
Masseur kinésithérapeute	88	49,4	34,4%	156	94,0	65,6%
Ergothérapeute	7	3,7	7,7%	85	44,1	92,3%
Orthophoniste	6	2,2	7,5%	70	27,3	92,5%
Orthoptiste	1	0,1	2,6%	9	2,2	97,4%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	20	10,7	15,2%	120	59,4	84,8%
Aide-soignant	36	31,2	8,6%	380	332,9	91,4%
Auxiliaire de puériculture	2	2,0	1,2%	177	161,0	98,8%
Autre personnel paramédical diplômé	3	1,4	21,0%	15	5,3	79,0%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SELECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	5	4,1	34,0%	9	8,0	66,0%
En attente de formation de moniteur éducateur	3	2,7	47,4%	3	3,0	52,6%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	6	4,7	9,5%	53	44,4	90,5%
En formation d'éducateur spécialisé	3	2,3	52,9%	2	2,0	47,1%
En formation de moniteur éducateur	4	2,8	16,9%	14	13,5	83,1%
En formation d'aide médico-psychologique	5	4,8	4,9%	98	92,5	95,1%
Non réponse	0	0,0	0,0%	7	5,8	100,0%
Total	1 247	759,8	16,8%	5 015	3 762,2	83,2%

Tableau II C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	61	36,2	0,8%	0,8%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	62	35,6	0,8%	0,8%
Médecin directeur	6	1,0	0,0%	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	57	28,4	0,6%	0,6%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	333	181,8	4,0%	4,1%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	47	21,4	0,5%	0,5%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	906	641,9	14,2%	14,6%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	347	217,9	4,8%	5,0%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	27	21,5	0,5%	0,5%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Chef d'atelier	1	1,0	0,0%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	3	1,6	0,0%	0,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	16	12,8	0,3%	0,3%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	2	2,0	0,0%	0,0%
Chef de service éducatif	79	59,3	1,3%	1,4%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	16	12,0	0,3%	0,3%
Cadre infirmier psychiatrique	1	0,0	0,0%	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	4	2,5	0,1%	0,1%
Autre cadre de service paramédical	14	8,6	0,2%	0,2%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	12	4,6	0,1%	0,1%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	3	1,3	0,0%	0,0%
Instituteur spécialisé	13	9,0	0,2%	0,2%
Instituteur et élève instituteur	1	0,6	0,0%	0,0%
Professeur des écoles	1	1,0	0,0%	0,0%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur d'enseignement général de collège	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur de lycée professionnel	0	0,0	0,0%	0,0%
Maître-auxiliaire	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	10	5,6	0,1%	0,1%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	1	0,1	0,0%	0,0%
Travail				
Educateur technique spécialisé	3	2,0	0,0%	0,0%
Educateur technique	5	4,0	0,1%	0,1%
Moniteur d'atelier	3	1,3	0,0%	0,0%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	374	324,6	7,2%	7,4%
Moniteur éducateur	312	278,6	6,2%	6,3%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	93	83,2	1,8%	1,9%
Aide médico-psychologique	1 161	1 067,0	23,6%	24,3%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	2	1,9	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	48	17,6	0,4%	0,4%
Moniteur d'enseignement ménager	1	0,5	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	1	1,0	0,0%	0,0%
Assistante maternelle	19	18,5	0,4%	0,4%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0	0,0%	0,0%
Travailleuse familiale	0	0,0	0,0%	0,0%
Animateur social	7	3,6	0,1%	0,1%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	34	25,6	0,6%	0,6%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	79	16,1	0,4%	0,4%
Pédiatre	55	13,6	0,3%	0,3%
Médecin en rééducation fonctionnelle	61	11,2	0,2%	0,3%
Autre spécialiste	31	5,3	0,1%	0,1%
Médecin généraliste	75	14,5	0,3%	0,3%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	148	59,1	1,3%	1,3%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	302	217,2	4,8%	5,0%
Infirmier psychiatrique	25	20,5	0,5%	0,5%
Puéricultrice	13	10,9	0,2%	0,2%
Masseur kinésithérapeute	244	143,3	3,2%	3,3%
Ergothérapeute	92	47,8	1,1%	1,1%
Orthophoniste	76	29,6	0,7%	0,7%
Orthoptiste	10	2,3	0,1%	0,1%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	140	70,0	1,5%	1,6%
Aide-soignant	416	364,1	8,1%	8,3%
Auxiliaire de puériculture	179	163,0	3,6%	3,7%
Autre personnel paramédical diplômé	18	6,7	0,1%	0,2%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	14	12,1	0,3%	0,3%
En attente de formation de moniteur éducateur	6	5,7	0,1%	0,1%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	59	49,0	1,1%	1,1%
En formation d'éducateur spécialisé	5	4,3	0,1%	0,1%
En formation de moniteur éducateur	18	16,3	0,4%	0,4%
En formation d'aide médico-psychologique	103	97,2	2,1%	2,2%
Non réponse	7	5,8	0,1%	0,1%
Total	6 262	4 522,0	100,0%	103,1%

Tableau II C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	566	304,3	6,7%	6,9%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	1 253	859,8	19,0%	19,6%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	175	125,9	2,8%	2,9%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	2 092	1 846,8	40,8%	42,1%
Enseignement	29	17,5	0,4%	0,4%
Travail	11	7,3	0,2%	0,2%
Education spécialisée	1 942	1 755,3	38,8%	40,0%
Famille et groupe	110	66,7	1,5%	1,5%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	301	60,6	1,3%	1,4%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	1 663	1 134,4	25,1%	25,9%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	205	184,5	4,1%	4,2%
Non réponse	7	5,8	0,1%	0,1%
Total	6 262	4 522,0	100,0%	103,1%

Tableau II C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	27	21,5	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	9	7,2	56,0%	6	4,9	37,9%
Educateur spécialisé	13	9,9	3,1%	360	313,7	96,6%
Moniteur éducateur	12	8,1	2,9%	298	269,3	96,7%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	3	2,1	2,5%	90	81,2	97,5%
Aide médico-psychologique	74	60,2	5,6%	1 084	1 003,8	94,1%
Total	111	87,5	4,9%	1 865	1 694,3	94,8%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	27	21,5	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	1	0,8	6,0%	16	12,8	100,0%
Educateur spécialisé	1	1,0	0,3%	374	324,6	100,0%
Moniteur éducateur	2	1,2	0,4%	312	278,6	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	93	83,2	100,0%
Aide médico-psychologique	3	3,0	0,3%	1 161	1 067,0	100,0%
Total	7	5,9	0,3%	1 983	1 787,8	100,0%

Tableau II C 6-Description par statut du personnel des établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	279	205,6	4,5%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	0	0,0	0,0%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	8	2,5	0,1%
Convention Collective Nationale de 1966	4 074	3 007,0	66,5%
Convention Collective Nationale de 1951	1 134	819,6	18,1%
Convention Collective Nationale de 1965	51	40,5	0,9%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	262	139,7	3,1%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	0	0,0	0,0%
Autres Conventions Collectives	322	199,1	4,4%
Accord d'établissement	1	0,0	0,0%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	18	17,5	0,4%
Congréganistes non salariés	0	0,0	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	33	19,5	0,4%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	63	55,7	1,2%
Emploi jeune	13	11,9	0,3%
Non réponse	4	3,5	0,1%
Total	6 262	4 522,0	100,0%

Tableau II C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	100	51,0	6,7%	359	237,1	6,3%	459	288,1	6,4%
Modulation annualisation du temps de travail	141	83,3	11,0%	584	425,2	11,3%	725	508,5	11,2%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	325	167,0	22,0%	961	654,7	17,4%	1 286	821,7	18,2%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	139	96,5	12,7%	608	463,2	12,3%	747	559,7	12,4%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	366	257,9	33,9%	1 962	1 563,9	41,6%	2 328	1 821,8	40,3%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	15	4,5	0,6%	27	14,1	0,4%	42	18,5	0,4%
Autres modalités de réduction du temps de travail	127	79,3	10,4%	472	372,6	9,9%	599	451,9	10,0%
Non réponse	34	20,4	2,7%	42	31,5	0,8%	76	51,8	1,1%
Total	1 247	759,8	100,0%	5 015	3 762,2	100,0%	6 262	4 522,0	100,0%

III – LES INSTITUTS DE RÉÉDUCATION

Définition :

Au 31 décembre 2001, 342 instituts de rééducation offrent 15 600 places et emploient 11 440 personnes en équivalent temps plein. Ces établissements reçoivent, après orientation de la Commission départementale d'éducation spéciale (CDES), des enfants présentant des troubles du caractère et du comportement qui rendent nécessaire, malgré des capacités intellectuelles normales ou approchant la normale, la mise en œuvre de moyens médico-éducatifs pour le déroulement de leur scolarité.

Financement :

Un prix de journée est fixé par le préfet et pris en charge par l'assurance maladie. L'éducation nationale met les personnels enseignants à la disposition des établissements. L'éducation sportive est assurée par des enseignants ou des éducateurs sportifs recrutés par l'établissement.

Commentaire :

Les conditions de fonctionnement des instituts de rééducation sont régies par l'annexe XXIV du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant l'annexe XXIV du décret du 9 mars 1956 modifié qui visent également les établissements accueillant des enfants présentant des déficiences intellectuelles. Les instituts de rééducation, bien que regroupés dans la même annexe XXIV, se distinguent des IME par une clientèle qui ne présente pas de déficience intellectuelle, mais dont les troubles notamment du comportement, nécessitent une éducation spéciale. La réforme de l'annexe XXIV a occasionné dans le courant des années 1990 des remaniements et requalifications d'établissements, en particulier au sein de ces deux catégories ; en effet, ils avaient pu, au cours du temps, voir leur clientèle évoluer vers l'une ou l'autre de ces deux catégories sans toutefois changer d'appellation ou d'agrément.

Les instituts de rééducation comme les unités des IME doivent élaborer des projets d'établissement et de prise en charge adaptés à la problématique des enfants. Cette orientation est consacrée par la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et ses décrets d'application.

Un décret spécifique relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de rééducation est en cours d'élaboration et va vraisemblablement faire évoluer également leur appellation.

Textes de référence :

Lois

- ✓ Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 modifiée d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- ✓ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Code de l'action sociale et des familles

- ✓ Article L 311-1 et suivants.

Décrets

- ✓ Décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié,
- ✓ Décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 (Annexe XXIV) modifiant le décret n° 56-284 du 9 mars 1956,
- ✓ Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services médico-sociaux.

Circulaires

- ✓ Circulaire du 20 juillet 1970,
- ✓ Circulaire n° 89-17 du 30 octobre 1989 relative à la modification des conditions de prise en charge des enfants ou adolescents déficients intellectuels ou inadaptés par les établissements et services de l'éducation spéciale.

A – ACTIVITÉ

Tableau III A 1-Description générale de l'activité des instituts de rééducation

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
342	15 617	15 391	125 025	3 009 742	4 481	4 346

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés	11 460	11 172	83 202	2 181 220	3 201	3 055
Education professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	1 580	1 651	15 945	307 236	492	537
Education générale, professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	1 559	1 620	14 641	304 590	492	421
Enseignement général spécialisé	163	166	1 195	32 057	35	46
Hébergement social pour enfants et adolescents	426	392	3 505	89 642	169	170
Autre discipline d'équipement	429	390	6 537	94 997	92	117
Total	15 617	15 391	125 025	3 009 742	4 481	4 346

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement complet internat	8 589	8 392	56 284	1 717 079	2 434	2 434
Hébergement de nuit regroupé	85	80	628	13 838	33	18
Internat de semaine	1 291	1 270	9 987	254 736	366	359
Hébergement de nuit éclaté	159	150	2 788	31 376	37	59
Semi-internat	4 950	5 033	46 080	896 919	1 483	1 357
Externat	263	244	2 402	36 832	98	70
Placement famille d'accueil	280	222	6 856	56 308	30	49
Traitement et cure ambulatoire	0	0	0	2 654	0	0
Total	15 617	15 391	125 025	3 009 742	4 481	4 346

Tableau III A 2-Répartition régionale des instituts de rééducation

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	8	2,3%	428	2,7%	0,95	451 888	2,9%
72 AQUITAINE	42	12,3%	1 965	12,6%	2,89	680 429	4,4%
83 AUVERGNE	11	3,2%	510	3,3%	1,75	290 955	1,9%
25 BASSE NORMANDIE	14	4,1%	512	3,3%	1,40	366 143	2,3%
26 BOURGOGNE	6	1,8%	195	1,2%	0,51	381 853	2,4%
53 BRETAGNE	11	3,2%	452	2,9%	0,62	731 912	4,7%
24 CENTRE	18	5,3%	912	5,8%	1,51	605 366	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	8	2,3%	223	1,4%	0,65	344 976	2,2%
94 CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	59 440	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	7	2,0%	241	1,5%	0,83	289 197	1,9%
23 HAUTE NORMANDIE	16	4,7%	587	3,8%	1,21	483 602	3,1%
11 ILE DE FRANCE	25	7,3%	1 407	9,0%	0,48	2 901 221	18,6%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	18	5,3%	837	5,4%	1,49	562 752	3,6%
74 LIMOUSIN	3	0,9%	146	0,9%	1,02	143 621	0,9%
41 LORRAINE	17	5,0%	893	5,7%	1,51	589 589	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	35	10,2%	1 652	10,6%	2,78	594 956	3,8%
31 NORD PAS DE CALAIS	9	2,6%	416	2,7%	0,36	1 148 237	7,4%
52 PAYS DE LA LOIRE	16	4,7%	763	4,9%	0,89	853 919	5,5%
22 PICARDIE	7	2,0%	421	2,7%	0,82	511 576	3,3%
54 POITOU CHARENTES	9	2,6%	393	2,5%	1,03	382 164	2,5%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	24	7,0%	805	5,2%	0,73	1 109 900	7,1%
82 RHÔNE-ALPES	38	11,1%	1 859	11,9%	1,24	1 504 211	9,6%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	342	100,0%	15 617	100,0%	1,04	14 987 907	96,1%
DOM*	0	0,0%	0	0,0%	0,00	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	342	100,0%	15 617	100,0%	1,00	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

Tableau III A 3-Répartition départementale des instituts de rééducation

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	8	2,3%	428	2,7%	1,61	266 146	1,7%
	68 HAUT-RHIN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	185 742	1,2%
	ALSACE	8	2,3%	428	2,7%	0,95	451 888	2,9%
72	24 DORDOGNE	3	0,9%	66	0,4%	0,82	80 870	0,5%
	33 GIRONDE	24	7,0%	1 310	8,4%	4,13	317 543	2,0%
	40 LANDES	3	0,9%	66	0,4%	0,89	74 341	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	3	0,9%	120	0,8%	1,73	69 318	0,4%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	9	2,6%	403	2,6%	2,91	138 357	0,9%
AQUITAINE	42	12,3%	1 965	12,6%	2,89	680 429	4,4%	
83	3 ALLIER	1	0,3%	76	0,5%	1,05	72 514	0,5%
	15 CANTAL	2	0,6%	72	0,5%	2,41	29 931	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	4	1,2%	112	0,7%	2,23	50 315	0,3%
	63 PUY DE DÔME	4	1,2%	250	1,6%	1,81	138 195	0,9%
AUVERGNE	11	3,2%	510	3,3%	1,75	290 955	1,9%	
25	14 CALVADOS	8	2,3%	275	1,8%	1,60	171 955	1,1%
	50 MANCHE	1	0,3%	52	0,3%	0,43	121 916	0,8%
	61 ORNE	5	1,5%	185	1,2%	2,56	72 272	0,5%
BASSE NORMANDIE	14	4,1%	512	3,3%	1,40	366 143	2,3%	
26	21 CÔTE D'OR	3	0,9%	105	0,7%	0,83	126 383	0,8%
	58 NIÈVRE	1	0,3%	31	0,2%	0,65	47 716	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	2	0,6%	59	0,4%	0,47	125 758	0,8%
	89 YONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	81 996	0,5%
BOURGOGNE	6	1,8%	195	1,2%	0,51	381 853	2,4%	
53	22 CÔTES D'ARMOR	1	0,3%	46	0,3%	0,36	129 310	0,8%
	29 FINISTÈRE	3	0,9%	171	1,1%	0,82	208 492	1,3%
	35 ILLE ET VILAINE	6	1,8%	207	1,3%	0,89	232 995	1,5%
	56 MORBIHAN	1	0,3%	28	0,2%	0,17	161 115	1,0%
	BRETAGNE	11	3,2%	452	2,9%	0,62	731 912	4,7%
24	18 CHER	2	0,6%	176	1,1%	2,44	72 057	0,5%
	28 Eure et Loir	0	0,0%	0	0,0%	0,00	109 183	0,7%
	36 INDRE	2	0,6%	68	0,4%	1,38	49 125	0,3%
	37 INDRE ET LOIRE	7	2,0%	394	2,5%	2,86	137 759	0,9%
	41 LOIR ET CHER	4	1,2%	177	1,1%	2,36	74 868	0,5%
	45 LOIRET	3	0,9%	97	0,6%	0,60	162 374	1,0%
CENTRE	18	5,3%	912	5,8%	1,51	605 366	3,9%	
21	8 ARDENNES	2	0,6%	79	0,5%	1,02	77 288	0,5%
	10 AUBE	4	1,2%	60	0,4%	0,81	74 171	0,5%
	51 MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	146 018	0,9%
	52 HAUTE MARNE	2	0,6%	84	0,5%	1,77	47 499	0,3%
CHAMPAGNE ARDENNE	8	2,3%	223	1,4%	0,65	344 976	2,2%	
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	27 794	0,2%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	31 646	0,2%
CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	59 440	0,4%	
43	25 DOUBS	4	1,2%	105	0,7%	0,80	131 734	0,8%
	39 JURA	2	0,6%	88	0,6%	1,39	63 187	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	1	0,3%	48	0,3%	0,82	58 211	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	36 065	0,2%
FRANCHE COMTÉ	7	2,0%	241	1,5%	0,83	289 197	1,9%	
23	27 Eure	5	1,5%	183	1,2%	1,22	150 554	1,0%
	76 SEINE MARITIME	11	3,2%	404	2,6%	1,21	333 048	2,1%
HAUTE NORMANDIE	16	4,7%	587	3,8%	1,21	483 602	3,1%	
11	75 PARIS	4	1,2%	152	1,0%	0,37	413 511	2,7%
	77 SEINE ET MARNE	2	0,6%	74	0,5%	0,21	358 218	2,3%
	78 YVELINES	3	0,9%	138	0,9%	0,36	386 506	2,5%
	91 ESSONNE	6	1,8%	350	2,2%	1,09	321 819	2,1%
	92 HAUTS DE SEINE	4	1,2%	190	1,2%	0,52	363 906	2,3%
	93 SEINE SAINT DENIS	1	0,3%	60	0,4%	0,15	404 489	2,6%
	94 VAL DE MARNE	2	0,6%	170	1,1%	0,53	319 828	2,1%
	95 VAL D'OISE	3	0,9%	273	1,7%	0,82	332 944	2,1%
	ILE DE FRANCE	25	7,3%	1 407	9,0%	0,48	2 901 221	18,6%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	2	0,6%	144	0,9%	2,01	71 513	0,5%
	30 GARD	7	2,0%	269	1,7%	1,70	158 674	1,0%
	34 HÉRAULT	4	1,2%	282	1,8%	1,25	224 868	1,4%
	48 LOZÈRE	3	0,9%	77	0,5%	4,83	15 945	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	2	0,6%	65	0,4%	0,71	91 752	0,6%
		18	5,3%	837	5,4%	1,49	562 752	3,6%
74	19 CORRÈZE	1	0,3%	54	0,3%	1,16	46 490	0,3%
	23 CREUSE	1	0,3%	32	0,2%	1,37	23 304	0,1%
	87 HAUTE VIENNE	1	0,3%	60	0,4%	0,81	73 827	0,5%
		3	0,9%	146	0,9%	1,02	143 621	0,9%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	3	0,9%	116	0,7%	0,64	182 647	1,2%
	55 MEUSE	3	0,9%	95	0,6%	1,94	48 961	0,3%
	57 MOSELLE	9	2,6%	636	4,1%	2,43	261 621	1,7%
	88 VOSGES	2	0,6%	46	0,3%	0,48	96 360	0,6%
		17	5,0%	893	5,7%	1,51	589 589	3,8%
73	9 ARIÈGE	1	0,3%	15	0,1%	0,50	30 045	0,2%
	12 AVEYRON	2	0,6%	190	1,2%	3,43	55 358	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	15	4,4%	764	4,9%	2,89	264 782	1,7%
	32 GERS	4	1,2%	196	1,3%	5,49	35 684	0,2%
	46 LOT	1	0,3%	39	0,2%	1,15	33 863	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	6	1,8%	213	1,4%	4,49	47 485	0,3%
	81 TARN	5	1,5%	192	1,2%	2,47	77 882	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	1	0,3%	43	0,3%	0,86	49 857	0,3%
		35	10,2%	1 652	10,6%	2,78	594 956	3,8%
31	59 NORD	7	2,0%	319	2,0%	0,43	738 975	4,7%
	62 PAS DE CALAIS	2	0,6%	97	0,6%	0,24	409 262	2,6%
		9	2,6%	416	2,7%	0,36	1 148 237	7,4%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	7	2,0%	256	1,6%	0,83	306 818	2,0%
	49 MAINE ET LOIRE	7	2,0%	418	2,7%	2,09	200 285	1,3%
	53 MAYENNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	75 998	0,5%
	72 SARTHE	1	0,3%	41	0,3%	0,30	135 574	0,9%
	85 VENDÉE	1	0,3%	48	0,3%	0,35	135 244	0,9%
		16	4,7%	763	4,9%	0,89	853 919	5,5%
22	2 AISNE	1	0,3%	61	0,4%	0,42	145 029	0,9%
	60 OISE	4	1,2%	271	1,7%	1,23	220 698	1,4%
	80 SOMME	2	0,6%	89	0,6%	0,61	145 849	0,9%
		7	2,0%	421	2,7%	0,82	511 576	3,3%
54	16 CHARENTE	2	0,6%	71	0,5%	0,92	77 255	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	4	1,2%	190	1,2%	1,49	127 907	0,8%
	79 DEUX SÈVRES	1	0,3%	80	0,5%	0,97	82 326	0,5%
	86 VIENNE	2	0,6%	52	0,3%	0,55	94 676	0,6%
		9	2,6%	393	2,5%	1,03	382 164	2,5%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	34 134	0,2%
	5 HAUTES ALPES	1	0,3%	8	0,1%	0,26	30 512	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	5	1,5%	139	0,9%	0,61	228 640	1,5%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	9	2,6%	408	2,6%	0,87	467 291	3,0%
	83 VAR	5	1,5%	160	1,0%	0,74	216 898	1,4%
	84 VAUCLUSE	4	1,2%	90	0,6%	0,68	132 425	0,8%
		24	7,0%	805	5,2%	0,73	1 109 900	7,1%
82	1 AIN	8	2,3%	461	3,0%	3,16	145 752	0,9%
	7 ARDÈCHE	3	0,9%	105	0,7%	1,52	68 938	0,4%
	26 DRÔME	4	1,2%	112	0,7%	0,96	116 408	0,7%
	38 ISÈRE	7	2,0%	305	2,0%	1,02	297 981	1,9%
	42 LOIRE	4	1,2%	160	1,0%	0,89	180 766	1,2%
	69 RHÔNE	9	2,6%	557	3,6%	1,32	423 040	2,7%
	73 SAVOIE	1	0,3%	71	0,5%	0,74	96 317	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	2	0,6%	88	0,6%	0,50	175 009	1,1%
			38	11,1%	1 859	11,9%	1,24	1 504 211
TOTAL FRANCE METROPOLITAINE		342	100,0%	15 617	100,0%	1,04	14 987 907	96,1%
DOM*		0	0,0%	0	0,0%	0,00	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		342	100,0%	15 617	100,0%	1,00	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	8	2,3%	428	2,7%	435	101,6%
	68 HAUT-RHIN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	ALSACE	8	2,3%	428	2,7%	435	101,6%
72	24 DORDOGNE	3	0,9%	66	0,4%	65	98,5%
	33 GIRONDE	24	7,0%	1 310	8,4%	1 263	96,4%
	40 LANDES	3	0,9%	66	0,4%	64	97,0%
	47 LOT ET GARONNE	3	0,9%	120	0,8%	119	99,2%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	9	2,6%	403	2,6%	366	90,8%
72	AQUITAINE	42	12,3%	1 965	12,6%	1 877	95,5%
83	3 ALLIER	1	0,3%	76	0,5%	76	100,0%
	15 CANTAL	2	0,6%	72	0,5%	66	91,7%
	43 HAUTE LOIRE	4	1,2%	112	0,7%	100	89,3%
	63 PUY DE DÔME	4	1,2%	250	1,6%	247	98,8%
	83	AUVERGNE	11	3,2%	510	3,3%	489
25	14 CALVADOS	8	2,3%	275	1,8%	264	96,0%
	50 MANCHE	1	0,3%	52	0,3%	45	86,5%
	61 ORNE	5	1,5%	185	1,2%	179	96,8%
25	BASSE NORMANDIE	14	4,1%	512	3,3%	488	95,3%
26	21 CÔTE D'OR	3	0,9%	105	0,7%	100	95,2%
	58 NIÈVRE	1	0,3%	31	0,2%	30	96,8%
	71 SAÔNE ET LOIRE	2	0,6%	59	0,4%	58	98,3%
	89 YONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
26	BOURGOGNE	6	1,8%	195	1,2%	188	96,4%
53	22 CÔTES D'ARMOR	1	0,3%	46	0,3%	44	95,7%
	29 FINISTÈRE	3	0,9%	171	1,1%	167	97,7%
	35 ILLE ET VILAINE	6	1,8%	207	1,3%	209	101,0%
	56 MORBIHAN	1	0,3%	28	0,2%	28	100,0%
	53	BRETAGNE	11	3,2%	452	2,9%	448
24	18 CHER	2	0,6%	176	1,1%	173	98,3%
	28 EURE ET LOIR	0	0,0%	0	0,0%	0	
	36 INDRE	2	0,6%	68	0,4%	67	98,5%
	37 INDRE ET LOIRE	7	2,0%	394	2,5%	388	98,5%
	41 LOIR ET CHER	4	1,2%	177	1,1%	164	92,7%
	45 LOIRET	3	0,9%	97	0,6%	117	120,6%
24	CENTRE	18	5,3%	912	5,8%	909	99,7%
21	8 ARDENNES	2	0,6%	79	0,5%	85	107,6%
	10 AUBE	4	1,2%	60	0,4%	60	100,0%
	51 MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	52 HAUTE MARNE	2	0,6%	84	0,5%	88	104,8%
21	CHAMPAGNE ARDENNE	8	2,3%	223	1,4%	233	104,5%
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
94	CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
43	25 DOUBS	4	1,2%	105	0,7%	102	97,1%
	39 JURA	2	0,6%	88	0,6%	85	96,6%
	70 HAUTE SAÔNE	1	0,3%	48	0,3%	48	100,0%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	0	0,0%	0	0,0%	0	
43	FRANCHE COMTÉ	7	2,0%	241	1,5%	235	97,5%
23	27 EURE	5	1,5%	183	1,2%	179	97,8%
	76 SEINE MARITIME	11	3,2%	404	2,6%	403	99,8%
23	HAUTE NORMANDIE	16	4,7%	587	3,8%	582	99,1%
11	75 PARIS	4	1,2%	152	1,0%	149	98,0%
	77 SEINE ET MARNE	2	0,6%	74	0,5%	67	90,5%
	78 YVELINES	3	0,9%	138	0,9%	110	79,7%
	91 ESSONNE	6	1,8%	350	2,2%	348	99,4%
	92 HAUTS DE SEINE	4	1,2%	190	1,2%	191	100,5%
	93 SEINE SAINT DENIS	1	0,3%	60	0,4%	54	90,0%
	94 VAL DE MARNE	2	0,6%	170	1,1%	159	93,5%
	95 VAL D'OISE	3	0,9%	273	1,7%	275	100,7%
	11	ILE DE FRANCE	25	7,3%	1 407	9,0%	1 353

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	2	0,6%	144	0,9%	154	106,9%
	30 GARD	7	2,0%	269	1,7%	266	98,9%
	34 HÉRAULT	4	1,2%	282	1,8%	313	111,0%
	48 LOZÈRE	3	0,9%	77	0,5%	77	100,0%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	2	0,6%	65	0,4%	62	95,4%
		18	5,3%	837	5,4%	872	104,2%
74	19 CORRÈZE	1	0,3%	54	0,3%	56	103,7%
	23 CREUSE	1	0,3%	32	0,2%	33	103,1%
	87 HAUTE VIENNE	1	0,3%	60	0,4%	42	70,0%
		3	0,9%	146	0,9%	131	89,7%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	3	0,9%	116	0,7%	114	98,3%
	55 MEUSE	3	0,9%	95	0,6%	85	89,5%
	57 MOSELLE	9	2,6%	636	4,1%	608	95,6%
	88 VOSGES	2	0,6%	46	0,3%	44	95,7%
		17	5,0%	893	5,7%	851	95,3%
73	9 ARIÈGE	1	0,3%	15	0,1%	18	120,0%
	12 AVEYRON	2	0,6%	190	1,2%	200	105,3%
	31 HAUTE GARONNE	15	4,4%	764	4,9%	773	101,2%
	32 GERS	4	1,2%	196	1,3%	195	99,5%
	46 LOT	1	0,3%	39	0,2%	33	84,6%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	6	1,8%	213	1,4%	208	97,7%
	81 TARN	5	1,5%	192	1,2%	194	101,0%
	82 TARN ET GARONNE	1	0,3%	43	0,3%	48	111,6%
		35	10,2%	1 652	10,6%	1 669	101,0%
31	59 NORD	7	2,0%	319	2,0%	311	97,5%
	62 PAS DE CALAIS	2	0,6%	97	0,6%	100	103,1%
		9	2,6%	416	2,7%	411	98,8%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	7	2,0%	256	1,6%	259	101,2%
	49 MAINE ET LOIRE	7	2,0%	418	2,7%	397	95,0%
	53 MAYENNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	72 SARTHE	1	0,3%	41	0,3%	44	107,3%
	85 VENDÉE	1	0,3%	48	0,3%	48	100,0%
		16	4,7%	763	4,9%	748	98,0%
22	2 AISNE	1	0,3%	61	0,4%	61	100,0%
	60 OISE	4	1,2%	271	1,7%	270	99,6%
	80 SOMME	2	0,6%	89	0,6%	89	100,0%
		7	2,0%	421	2,7%	420	99,8%
54	16 CHARENTE	2	0,6%	71	0,5%	78	109,9%
	17 CHARENTE MARITIME	4	1,2%	190	1,2%	187	98,4%
	79 DEUX SÈVRES	1	0,3%	80	0,5%	74	92,5%
	86 VIENNE	2	0,6%	52	0,3%	56	107,7%
		9	2,6%	393	2,5%	395	100,5%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	5 HAUTES ALPES	1	0,3%	8	0,1%	8	100,0%
	6 ALPES MARITIMES	5	1,5%	139	0,9%	125	89,9%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	9	2,6%	408	2,6%	396	97,1%
	83 VAR	5	1,5%	160	1,0%	150	93,8%
	84 VAUCLUSE	4	1,2%	90	0,6%	88	97,8%
		24	7,0%	805	5,2%	767	95,3%
82	1 AIN	8	2,3%	461	3,0%	461	100,0%
	7 ARDÈCHE	3	0,9%	105	0,7%	105	100,0%
	26 DRÔME	4	1,2%	112	0,7%	121	108,0%
	38 ISÈRE	7	2,0%	305	2,0%	297	97,4%
	42 LOIRE	4	1,2%	160	1,0%	195	121,9%
	69 RHÔNE	9	2,6%	557	3,6%	555	99,6%
	73 SAVOIE	1	0,3%	71	0,5%	69	97,2%
	74 HAUTE SAVOIE	2	0,6%	88	0,6%	87	98,9%
			38	11,1%	1 859	11,9%	1 890
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		342	100,0%	15 617	100,0%	15 391	98,6%
<i>DOM*</i>		<i>0</i>	<i>0,0%</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>	<i>0</i>	
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		342	100,0%	15 617	100,0%	15 391	98,6%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Tableau III B 1-Description générale des jeunes handicapés accueillis en institut de rééducation

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0	0	0
1 an	0	0	0
2 ans	4	0	4
3 ans	6	3	9
4 ans	18	7	25
5 ans	39	11	50
6 ans	137	22	159
7 ans	315	66	381
8 ans	584	160	744
9 ans	987	216	1 203
10 ans	1 311	305	1 616
11 ans	1 412	311	1 723
12 ans	1 531	393	1 924
13 ans	1 530	301	1 831
14 ans	1 363	247	1 610
15 ans	1 154	237	1 391
16 ans	770	206	976
17 ans	468	162	630
18 ans	236	64	300
19 ans	126	40	166
20 ans	43	24	67
Plus de 20 ans	21	4	25
Total	12 055	2 779	14 834

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0,0%	0,0%	0,0%
1 an	0,0%	0,0%	0,0%
2 ans	0,0%	0,0%	0,0%
3 ans	0,0%	0,1%	0,1%
4 ans	0,1%	0,3%	0,2%
5 ans	0,3%	0,4%	0,3%
6 ans	1,1%	0,8%	1,1%
7 ans	2,6%	2,4%	2,6%
8 ans	4,8%	5,8%	5,0%
9 ans	8,2%	7,8%	8,1%
10 ans	10,9%	11,0%	10,9%
11 ans	11,7%	11,2%	11,6%
12 ans	12,7%	14,1%	13,0%
13 ans	12,7%	10,8%	12,3%
14 ans	11,3%	8,9%	10,9%
15 ans	9,6%	8,5%	9,4%
16 ans	6,4%	7,4%	6,6%
17 ans	3,9%	5,8%	4,2%
18 ans	2,0%	2,3%	2,0%
19 ans	1,0%	1,4%	1,1%
20 ans	0,4%	0,9%	0,5%
Plus de 20 ans	0,2%	0,1%	0,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau III B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des jeunes handicapés
accueillis en institut de rééducation**

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	179	1,2%
Psychose infantile	1 370	9,2%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	99	0,7%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	29	0,2%
Accidents périnataux	138	0,9%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	42	0,3%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	78	0,5%
Autre ou inconnue	12 003	80,9%
Non réponse	896	6,0%
Total	14 834	100,0%

**Tableau III B 3-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés
accueillis en institut de rééducation**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	20	8	28
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	63	35	98
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	420	199	619
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	8	9	17
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	119	58	177
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	8 364	1 642	10 006
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	1 470	394	1 864
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	902	216	1 118
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	168	61	229
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	0	0	0
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	1	1	2
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	2	1	3
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	1	0	1
Surdi-cécité	0	0	0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	1	0	1
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	3	1	4
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	0	1	1
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	11	3	14
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	9	11	20
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	9	3	12
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	4	1	5
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	4	2	6
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	2	0	2
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	0	0	0
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	110	61	171
Non réponse	364	72	436
Total	12 055	2 779	14 834

Déficience principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	71,4%	28,6%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	64,3%	35,7%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	67,9%	32,1%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	47,1%	52,9%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	67,2%	32,8%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	83,6%	16,4%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	78,9%	21,1%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	80,7%	19,3%	100,0%
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	73,4%	26,6%	100,0%
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité			0,0%
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	50,0%	50,0%	100,0%
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	66,7%	33,3%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	100,0%	0,0%	100,0%
Surdi-cécité			0,0%
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	100,0%	0,0%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	75,0%	25,0%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	0,0%	100,0%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	78,6%	21,4%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	45,0%	55,0%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégié)	75,0%	25,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs			0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc			0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	80,0%	20,0%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	66,7%	33,3%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	100,0%	0,0%	100,0%
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante			0,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	64,3%	35,7%	100,0%
Non réponse	83,5%	16,5%	100,0%
Total	81,3%	18,7%	100,0%

Tableau III B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés accueillis en institut de rééducation

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	762	5,1%
Déficiences du psychisme	13 165	88,7%
Déficiences du langage et de la parole	229	1,5%
Déficiences auditives	6	0,0%
Déficiences visuelles	5	0,0%
Déficiences motrices	52	0,4%
Plurihandicap	6	0,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	2	0,0%
Polyhandicap	0	0,0%
Autres déficiences	171	1,2%
Non réponse	436	2,9%
Total	14 834	100,0%

Tableau III B 5-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés accueillis en institut de rééducation

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	55	0,4%
Le jeune n'est pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	14 779	99,6%
Total	14 834	100,0%

Âge des jeunes présents au titre de l'amendement Creton	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	2	3,6%
20 ans	33	60,0%
21 ans	7	12,7%
22 ans	5	9,1%
23 - 25 ans	7	12,7%
Plus de 25 ans	1	1,8%
Total	55	100,0%

Tableau III B 6-Scolarisation des jeunes handicapés accueillis en institut de rééducation

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	51	0	0	0	0	51
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	148	0	0	0	0	148
Non scolarisé, autre situation	353	54	0	0	0	407
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	1	682	10	6	0	699
CP et CE1	0	3 041	75	100	6	3 222
CE2, CM1, CM2	0	3 401	146	403	15	3 965
Classe d'initiation	0	107	0	0	0	107
Classe d'adaptation	0	992	29	25	0	1 046
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0	33	66	59	3	161
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0	893	43	621	10	1 567
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0	4	0	10	0	14
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0	375	34	68	0	477
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0	0	0	27	2	29
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	2	331	26	211	3	573
Enseignement supérieur	0	0	0	6	0	6
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	1	1 381	94	561	0	2 037
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0	0	0	20	0	20
Non réponse	26	130	1	17	131	305
Total	582	11 424	524	2 134	170	14 834

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	8,8%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	25,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%
Non scolarisé, autre situation	60,7%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	2,7%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	0,2%	6,0%	1,9%	0,3%	0,0%	4,7%
CP et CE1	0,0%	26,6%	14,3%	4,7%	3,5%	21,7%
CE2, CM1, CM2	0,0%	29,8%	27,9%	18,9%	8,8%	26,7%
Classe d'initiation	0,0%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%
Classe d'adaptation	0,0%	8,7%	5,5%	1,2%	0,0%	7,1%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0%	0,3%	12,6%	2,8%	1,8%	1,1%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0,0%	7,8%	8,2%	29,1%	5,9%	10,6%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0%	0,0%	0,0%	0,5%	0,0%	0,1%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0,0%	3,3%	6,5%	3,2%	0,0%	3,2%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0%	0,0%	0,0%	1,3%	1,2%	0,2%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0,3%	2,9%	5,0%	9,9%	1,8%	3,9%
Enseignement supérieur	0,0%	0,0%	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0,2%	12,1%	17,9%	26,3%	0,0%	13,7%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%	0,0%	0,1%
Non réponse	4,5%	1,1%	0,2%	0,8%	77,1%	2,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau III B 7- Modes d'hébergement des jeunes handicapés accueillis en institut de rééducation

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	7 517	1 697	9 214
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	3 775	858	4 633
En famille d'accueil social	382	118	500
En famille d'accueil spécialisé	265	86	351
Non réponse	116	20	136
Total	12 055	2 779	14 834

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	62,4%	61,1%	62,1%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	31,3%	30,9%	31,2%
En famille d'accueil social	3,2%	4,2%	3,4%
En famille d'accueil spécialisé	2,2%	3,1%	2,4%
Non réponse	1,0%	0,7%	0,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Mode d'hébergement	Effectif					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	12	2 080	5 649	1 452	21	9 214
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	67	1 681	2 328	553	4	4 633
En famille d'accueil social	1	206	251	42	0	500
En famille d'accueil spécialisé	8	92	178	73	0	351
Non réponse	0	44	73	19	0	136
Total	88	4 103	8 479	2 139	25	14 834

Mode d'hébergement	Pourcentage					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	13,6%	50,7%	66,6%	67,9%	84,0%	62,1%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	76,1%	41,0%	27,5%	25,9%	16,0%	31,2%
En famille d'accueil social	1,1%	5,0%	3,0%	2,0%	0,0%	3,4%
En famille d'accueil spécialisé	9,1%	2,2%	2,1%	3,4%	0,0%	2,4%
Non réponse	0,0%	1,1%	0,9%	0,9%	0,0%	0,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

CLIENTÈLE
SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

Tableau III B 8-Description générale des jeunes handicapés sortis d'un institut de rééducation

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	2	0	2
1 an	0	0	0
2 ans	1	0	1
3 ans	1	0	1
4 ans	1	0	1
5 ans	2	0	2
6 ans	6	5	11
7 ans	19	5	24
8 ans	27	5	32
9 ans	61	17	78
10 ans	98	34	132
11 ans	153	42	195
12 ans	329	89	418
13 ans	471	110	581
14 ans	551	127	678
15 ans	417	73	490
16 ans	498	104	602
17 ans	262	66	328
18 ans	241	82	323
19 ans	142	45	187
20 ans	100	31	131
Plus de 20 ans	36	19	55
Total	3 418	854	4 272

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0,1%	0,0%	0,0%
1 an	0,0%	0,0%	0,0%
2 ans	0,0%	0,0%	0,0%
3 ans	0,0%	0,0%	0,0%
4 ans	0,0%	0,0%	0,0%
5 ans	0,1%	0,0%	0,0%
6 ans	0,2%	0,6%	0,3%
7 ans	0,6%	0,6%	0,6%
8 ans	0,8%	0,6%	0,7%
9 ans	1,8%	2,0%	1,8%
10 ans	2,9%	4,0%	3,1%
11 ans	4,5%	4,9%	4,6%
12 ans	9,6%	10,4%	9,8%
13 ans	13,8%	12,9%	13,6%
14 ans	16,1%	14,9%	15,9%
15 ans	12,2%	8,5%	11,5%
16 ans	14,6%	12,2%	14,1%
17 ans	7,7%	7,7%	7,7%
18 ans	7,1%	9,6%	7,6%
19 ans	4,2%	5,3%	4,4%
20 ans	2,9%	3,6%	3,1%
Plus de 20 ans	1,1%	2,2%	1,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau III B 9-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés
sortis d'un institut de rééducation**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	6	2	8
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	21	19	40
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	185	66	251
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	1	0	1
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	31	19	50
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	2 562	566	3 128
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	329	91	420
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	161	52	213
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	28	9	37
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	0	0	0
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0	2	2
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0	0	0
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0	0	0
Surdi-cécité	0	0	0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	0	0	0
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	0	0	0
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	0	0	0
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	0	3	3
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	1	0	1
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	1	0	1
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	2	3	5
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	8	1	9
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	0	0	0
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	1	0	1
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	28	14	42
Non réponse	53	7	60
Total	3 418	854	4 272

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	75,0%	25,0%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	52,5%	47,5%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	73,7%	26,3%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	62,0%	38,0%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	81,9%	18,1%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	78,3%	21,7%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	75,6%	24,4%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	75,7%	24,3%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité			0,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0,0%	100,0%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)			0,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale			0,0%
Surdi-cécité			0,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité			0,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs			0,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)			0,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	0,0%	100,0%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	100,0%	0,0%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	100,0%	0,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs			0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc			0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	40,0%	60,0%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	88,9%	11,1%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques			0,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	100,0%	0,0%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	66,7%	33,3%	100,0%
Non réponse	88,3%	11,7%	100,0%
Total	80,0%	20,0%	100,0%

Tableau III B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés sortis d'un institut de rééducation

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	300	7,0%
Déficiences du psychisme	3 811	89,2%
Déficiences du langage et de la parole	37	0,9%
Déficiences auditives	2	0,0%
Déficiences visuelles	0	0,0%
Déficiences motrices	10	0,2%
Plurihandicap	9	0,2%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	0	0,0%
Polyhandicap	1	0,0%
Autres déficiences	42	1,0%
Non réponse	60	1,4%
Total	4 272	100,0%

Tableau III B 11-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés sortis d'un institut de rééducation

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune était dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	42	1,0%
Le jeune n'était pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	4 192	98,1%
Non réponse	38	0,9%
Total	4 272	100,0%

Âge des jeunes ayant bénéficié de l'amendement Creton sortis en 2001	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	3	7,1%
20 ans	9	21,4%
21 ans	15	35,7%
22 ans	5	11,9%
23 - 25 ans	9	21,4%
Plus de 25 ans	1	2,4%
Total	42	100,0%

Tableau III B 12-Scolarisation des jeunes handicapés sortis d'un institut de rééducation

Dernière classe suivie	Effectif	Pourcentage
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	36	0,8%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	29	0,7%
Non scolarisé, autre situation	113	2,6%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	108	2,5%
CP et CE1	452	10,6%
CE2, CM1, CM2	1 172	27,4%
Classe d'initiation	47	1,1%
Classe d'adaptation	284	6,6%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	45	1,1%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	711	16,6%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	3	0,1%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	230	5,4%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	13	0,3%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	325	7,6%
Enseignement supérieur	3	0,1%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	622	14,6%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	11	0,3%
Non réponse	68	1,6%
Total	4 272	100,0%

**Tableau III B 13-Activités exercées par les jeunes handicapés après leur sortie
d'un institut de rééducation**

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	1 012	292	1 304
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	456	153	609
En établissement pour enfants polyhandicapés	5	2	7
En institut de rééducation	484	88	572
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	3	5	8
En institut d'éducation sensorielle	5	2	7
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	137	32	169
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	47	15	62
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	9	7	16
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	20	7	27
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	155	20	175
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	19	8	27
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	178	33	211
En formation ou en stage	407	103	510
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	61	16	77
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	16	6	22
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	7	0	7
En attente de placement en foyer occupationnel	1	0	1
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	10	1	11
Autre activité	352	62	414
DÉCÈS			
	3	1	4
Non réponse	31	1	32
Total	3 418	854	4 272

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	29,6%	34,2%	30,5%
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	13,3%	17,9%	14,3%
En établissement pour enfants polyhandicapés	0,1%	0,2%	0,2%
En institut de rééducation	14,2%	10,3%	13,4%
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	0,1%	0,6%	0,2%
En institut d'éducation sensorielle	0,1%	0,2%	0,2%
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	4,0%	3,7%	4,0%
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	1,4%	1,8%	1,5%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	0,3%	0,8%	0,4%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	0,6%	0,8%	0,6%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	4,5%	2,3%	4,1%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	0,6%	0,9%	0,6%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	5,2%	3,9%	4,9%
En formation ou en stage	11,9%	12,1%	11,9%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	1,8%	1,9%	1,8%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	0,5%	0,7%	0,5%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	0,2%	0,0%	0,2%
En attente de placement en foyer occupationnel	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	0,3%	0,1%	0,3%
Autre activité	10,3%	7,3%	9,7%
DÉCÈS			
	0,1%	0,1%	0,1%
Non réponse	0,9%	0,1%	0,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau III B 14-Modes d'hébergement des jeunes handicapés après leur sortie
d'un institut de rééducation**

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	615	148	763
Famille	2 256	509	2 765
En famille d'accueil	163	61	224
Logement personnel	50	40	90
Foyer d'hébergement	50	14	64
Foyer occupationnel ou foyer de vie	18	5	23
Maison d'accueil spécialisée	8	0	8
Foyer à double tarification	3	3	6
Centre de rééducation professionnelle	22	3	25
Etablissement pour personnes âgées	1	0	1
Etablissement de santé	36	8	44
Etablissement social	94	35	129
Autre	84	28	112
Non réponse	18	0	18
Total	3 418	854	4 272

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	18,0%	17,3%	17,9%
Famille	66,0%	59,6%	64,7%
En famille d'accueil	4,8%	7,1%	5,2%
Logement personnel	1,5%	4,7%	2,1%
Foyer d'hébergement	1,5%	1,6%	1,5%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,5%	0,6%	0,5%
Maison d'accueil spécialisée	0,2%	0,0%	0,2%
Foyer à double tarification	0,1%	0,4%	0,1%
Centre de rééducation professionnelle	0,6%	0,4%	0,6%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	1,1%	0,9%	1,0%
Etablissement social	2,8%	4,1%	3,0%
Autre	2,5%	3,3%	2,6%
Non réponse	0,5%	0,0%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C - PERSONNEL

Tableau III C 1-Description générale du personnel des instituts de rééducation

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	5	3,0	0,1%	21	15,5	0,2%	26	18,5	0,2%
20 - 24 ans	106	90,6	1,9%	259	214,2	3,2%	365	304,8	2,7%
25 - 29 ans	440	378,4	7,9%	806	643,5	9,7%	1 246	1 021,9	8,9%
30 - 34 ans	716	617,9	12,8%	978	752,1	11,3%	1 694	1 370,0	12,0%
35 - 39 ans	787	684,1	14,2%	1 129	866,1	13,1%	1 916	1 550,2	13,5%
40 - 44 ans	912	779,4	16,2%	1 369	1 050,7	15,8%	2 281	1 830,1	16,0%
45 - 49 ans	1 087	891,9	18,5%	1 552	1 191,9	18,0%	2 639	2 083,8	18,2%
50 - 54 ans	1 128	899,4	18,7%	1 580	1 219,6	18,4%	2 708	2 119,0	18,5%
55 - 59 ans	613	430,4	8,9%	795	587,0	8,9%	1 408	1 017,4	8,9%
60 ans et plus	64	38,1	0,8%	138	91,4	1,4%	202	129,6	1,1%
Total	5 858	4 813,2	100,0%	8 627	6 632,0	100,0%	14 485	11 445,2	100,0%

Tableau III C 2-Description par fonction principale du personnel des instituts de rééducation

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	117	97,4	82,9%	23	20,1	17,1%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	115	98,7	80,0%	30	24,7	20,0%
Médecin directeur	7	3,2	69,2%	4	1,4	30,8%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	112	93,8	56,1%	89	73,4	43,9%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	53	39,1	6,4%	791	575,0	93,6%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	44	37,1	35,7%	91	66,7	64,3%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	601	484,0	26,5%	1 721	1 344,7	73,5%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	740	615,2	69,1%	329	275,1	30,9%
III. PERSONNEL D'ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	67	61,7	55,1%	56	50,3	44,9%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	15	12,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	18	15,9	100,0%	0	0,0	0,0%
Chef d'atelier	2	2,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	4	3,2	33,7%	8	6,3	66,3%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	2	1,8	17,5%	10	8,2	82,5%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	3	3,0	75,0%	1	1,0	25,0%
Chef de service éducatif	157	144,7	65,7%	87	75,4	34,3%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	28,6%	3	2,5	71,4%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0		0	0,0	
Autre cadre de service pédagogique et social	17	14,7	65,9%	11	7,6	34,1%
Autre cadre de service paramédical	1	1,0	22,7%	4	3,4	77,3%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	22	19,0	76,0%	6	6,0	24,0%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL						
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	34	28,7	38,0%	62	46,8	62,0%
Instituteur spécialisé	90	83,2	39,0%	148	129,9	61,0%
Instituteur et élève instituteur	93	86,1	43,3%	129	112,6	56,7%
Professeur des écoles	132	118,0	36,3%	226	206,8	63,7%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	8	6,8	57,7%	5	5,0	42,3%
Professeur d'enseignement général de collège	8	8,0	62,3%	7	4,9	37,7%
Professeur de lycée professionnel	4	4,0	80,0%	1	1,0	20,0%
Maître-auxiliaire	36	31,1	50,5%	33	30,5	49,5%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	165	122,4	90,0%	23	13,7	10,0%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	3	1,4	65,5%	2	0,7	34,5%
Travail						
Educateur technique spécialisé	229	196,6	88,1%	31	26,6	11,9%
Educateur technique	192	166,7	81,9%	54	36,8	18,1%
Moniteur d'atelier	47	37,4	72,9%	19	13,9	27,1%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	1 211	1 122,3	43,4%	1 661	1 462,7	56,6%
Moniteur éducateur	512	481,7	44,5%	684	600,3	55,5%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	5	4,0	6,8%	62	54,2	93,2%
Aide médico-psychologique	46	38,2	34,3%	83	73,2	65,7%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0		0	0,0	
Famille et groupe						
Assistant de service social	12	6,2	4,4%	206	134,4	95,6%
Moniteur d'enseignement ménager	2	2,0	25,1%	8	6,0	74,9%
Conseiller en économie sociale et familiale	5	4,5	27,6%	16	11,8	72,4%
Assistante maternelle	10	6,5	3,8%	199	161,9	96,2%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0		0	0,0	
Travailleuse familiale	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Animateur social	24	23,0	61,1%	17	14,7	38,9%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	74	61,0	53,4%	73	53,2	46,6%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	230	74,6	62,9%	133	44,1	37,1%
Pédiatre	16	2,5	67,6%	13	1,2	32,4%
Médecin en rééducation fonctionnelle	1	0,3	40,5%	1	0,5	59,5%
Autre spécialiste	9	2,2	32,8%	15	4,4	67,2%
Médecin généraliste	81	7,2	75,4%	13	2,4	24,6%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	183	98,6	28,7%	469	245,2	71,3%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	13	10,3	6,6%	225	144,9	93,4%
Infirmier psychiatrique	10	10,0	44,4%	13	12,5	55,6%
Puéricultrice	0	0,0	0,0%	1	0,5	100,0%
Masseur kinésithérapeute	3	1,0	20,8%	7	3,9	79,2%
Ergothérapeute	1	0,9	11,8%	9	6,9	88,2%
Orthophoniste	19	10,2	7,2%	263	130,9	92,8%
Orthoptiste	0	0,0	0,0%	5	1,8	100,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	55	33,5	24,5%	210	103,2	75,5%
Aide-soignant	4	2,4	8,6%	38	25,3	91,4%
Auxiliaire de puériculture	0	0,0	0,0%	2	2,0	100,0%
Autre personnel paramédical diplômé	6	2,6	22,5%	18	9,1	77,5%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SELECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	45	39,4	50,8%	50	38,2	49,2%
En attente de formation de moniteur éducateur	56	50,5	61,2%	37	32,0	38,8%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	6	6,0	52,2%	6	5,5	47,8%
En formation d'éducateur spécialisé	45	41,1	51,8%	42	38,3	48,2%
En formation de moniteur éducateur	21	20,0	46,8%	25	22,7	53,2%
En formation d'aide médico-psychologique	5	4,3	68,2%	3	2,0	31,8%
Non réponse	9	7,4	42,0%	15	10,2	58,0%
Total	5 858	4 813,2	42,1%	8 627	6 632,0	57,9%

Tableau III C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les instituts de rééducation

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	140	117,4	1,0%	0,8%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	145	123,4	1,1%	0,8%
Médecin directeur	11	4,7	0,0%	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	201	167,2	1,5%	1,1%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	844	614,1	5,4%	3,9%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	135	103,8	0,9%	0,7%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	2 322	1 828,7	16,0%	11,7%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	1 069	890,3	7,8%	5,7%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	123	111,9	1,0%	0,7%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	15	12,0	0,1%	0,1%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	18	15,9	0,1%	0,1%
Chef d'atelier	2	2,0	0,0%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	12	9,4	0,1%	0,1%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	12	10,0	0,1%	0,1%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	4	4,0	0,0%	0,0%
Chef de service éducatif	244	220,2	1,9%	1,4%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	4	3,5	0,0%	0,0%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	28	22,4	0,2%	0,1%
Autre cadre de service paramédical	5	4,4	0,0%	0,0%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	28	25,0	0,2%	0,2%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	96	75,5	0,7%	0,5%
Instituteur spécialisé	238	213,1	1,9%	1,4%
Instituteur et élève instituteur	222	198,7	1,7%	1,3%
Professeur des écoles	358	324,8	2,8%	2,1%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	13	11,8	0,1%	0,1%
Professeur d'enseignement général de collège	15	12,9	0,1%	0,1%
Professeur de lycée professionnel	5	5,0	0,0%	0,0%
Maître-auxiliaire	69	61,6	0,5%	0,4%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	188	136,1	1,2%	0,9%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	5	2,1	0,0%	0,0%
Travail				
Educateur technique spécialisé	260	223,1	1,9%	1,4%
Educateur technique	246	203,5	1,8%	1,3%
Moniteur d'atelier	66	51,3	0,4%	0,3%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	2 872	2 585,0	22,6%	16,6%
Moniteur éducateur	1 196	1 082,1	9,5%	6,9%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	67	58,2	0,5%	0,4%
Aide médico-psychologique	129	111,4	1,0%	0,7%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	218	140,6	1,2%	0,9%
Moniteur d'enseignement ménager	10	8,0	0,1%	0,1%
Conseiller en économie sociale et familiale	21	16,3	0,1%	0,1%
Assistante maternelle	209	168,4	1,5%	1,1%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0	0,0%	0,0%
Travailleuse familiale	1	1,0	0,0%	0,0%
Animateur social	41	37,7	0,3%	0,2%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	147	114,3	1,0%	0,7%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	363	118,7	1,0%	0,8%
Pédiatre	29	3,8	0,0%	0,0%
Médecin en rééducation fonctionnelle	2	0,8	0,0%	0,0%
Autre spécialiste	24	6,6	0,1%	0,0%
Médecin généraliste	94	9,6	0,1%	0,1%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	652	343,8	3,0%	2,2%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	238	155,2	1,4%	1,0%
Infirmier psychiatrique	23	22,5	0,2%	0,1%
Puéricultrice	1	0,5	0,0%	0,0%
Masseur kinésithérapeute	10	5,0	0,0%	0,0%
Ergothérapeute	10	7,8	0,1%	0,1%
Orthophoniste	282	141,0	1,2%	0,9%
Orthoptiste	5	1,8	0,0%	0,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	265	136,7	1,2%	0,9%
Aide-soignant	42	27,7	0,2%	0,2%
Auxiliaire de puériculture	2	2,0	0,0%	0,0%
Autre personnel paramédical diplômé	24	11,7	0,1%	0,1%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	95	77,6	0,7%	0,5%
En attente de formation de moniteur éducateur	93	82,5	0,7%	0,5%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	12	11,5	0,1%	0,1%
En formation d'éducateur spécialisé	87	79,4	0,7%	0,5%
En formation de moniteur éducateur	46	42,7	0,4%	0,3%
En formation d'aide médico-psychologique	8	6,4	0,1%	0,0%
Non réponse	24	17,5	0,2%	0,1%
Total	14 485	11 445,2	100,0%	73,3%

Tableau III C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les instituts de rééducation

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	1 476	1 130,7	9,9%	7,2%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	3 391	2 719,0	23,8%	17,4%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	495	440,7	3,9%	2,8%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	6 692	5 842,2	51,0%	37,4%
Enseignement	1 209	1 041,6	9,1%	6,7%
Travail	572	477,9	4,2%	3,1%
Education spécialisée	4 264	3 836,6	33,5%	24,6%
Famille et groupe	647	486,2	4,2%	3,1%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	512	139,5	1,2%	0,9%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	1 554	855,6	7,5%	5,5%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SELECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	341	300,0	2,6%	1,9%
Non réponse	24	17,5	0,2%	0,1%
Total	14 485	11 445,2	100,0%	73,3%

Tableau III C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un institut de rééducation

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	6	4,3	3,8%	116	107,2	95,7%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	4	3,6	36,0%	8	6,4	64,0%
Educateur spécialisé	113	100,0	3,9%	2 758	2 484,5	96,1%
Moniteur éducateur	127	107,3	9,9%	1 062	968,3	89,5%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	4	3,5	6,0%	62	53,7	92,3%
Aide médico-psychologique	20	11,9	10,7%	109	99,5	89,3%
Total	274	230,6	5,8%	4 115	3 719,4	94,0%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	1	0,5	0,4%	123	111,9	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	12	10,0	100,0%
Educateur spécialisé	1	0,5	0,0%	2 872	2 585,0	100,0%
Moniteur éducateur	7	6,5	0,6%	1 196	1 082,1	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	1	1,0	1,7%	67	58,2	100,0%
Aide médico-psychologique	0	0,0	0,0%	129	111,4	100,0%
Total	10	8,5	0,2%	4 399	3 958,5	100,0%

Tableau III C 6-Description par statut du personnel des instituts de rééducation

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	774	605,4	5,3%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	31	27,1	0,2%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	716	638,3	5,6%
Convention Collective Nationale de 1966	9 799	7 673,6	67,0%
Convention Collective Nationale de 1951	1 510	1 163,8	10,2%
Convention Collective Nationale de 1965	291	241,5	2,1%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	843	703,3	6,1%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	40	29,0	0,3%
Autres Conventions Collectives	23	13,1	0,1%
Accord d'établissement	55	42,2	0,4%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	111	78,9	0,7%
Congréganistes non salariés	0	0,0	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	108	63,8	0,6%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	110	95,5	0,8%
Emploi jeune	69	65,1	0,6%
Non réponse	5	4,8	0,0%
Total	14 485	11 445,2	100,0%

Tableau III C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les instituts de rééducation

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	793	629,3	13,1%	1 220	961,5	14,5%	2 013	1 590,8	13,9%
Modulation annualisation du temps de travail	1 730	1 469,3	30,5%	2 565	2 009,9	30,3%	4 295	3 479,3	30,4%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	1 018	860,1	17,9%	1 435	1 134,4	17,1%	2 453	1 994,6	17,4%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	335	257,8	5,4%	511	351,1	5,3%	846	608,8	5,3%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	1 351	1 079,0	22,4%	2 190	1 621,9	24,5%	3 541	2 700,9	23,6%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	61	51,6	1,1%	34	20,0	0,3%	95	71,7	0,6%
Autres modalités de réduction du temps de travail	485	399,4	8,3%	563	447,0	6,7%	1 048	846,4	7,4%
Non réponse	85	66,7	1,4%	109	86,2	1,3%	194	152,9	1,3%
Total	5 858	4 813,2	100,0%	8 627	6 632,0	100,0%	14 485	11 445,2	100,0%

IV – LES ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION SPÉCIALE POUR ENFANTS DÉFICIENTS MOTEURS

Définition :

Au 31 décembre 2001, 123 établissements pour enfants déficients moteurs disposent de 7 360 places et emploient 6 260 personnes en équivalent temps plein. Ces établissements reçoivent des enfants et des adolescents déficients moteurs âgés de 3 à 20 ans, sauf prolongation après cet âge par dérogation pour finir un cursus pédagogique ou au titre de « l'amendement Creton » en raison du manque de place en établissement pour adultes handicapés. Ces enfants ont été orientés par la Commission départementale d'éducation spéciale (CDES).

L'établissement accueille des enfants et adolescents sous le mode de l'internat, du semi-internat, de l'externat et du placement familial. Il assure des soins et une éducation spécialisée et une formation générale ou professionnelle.

Parmi les SESSAD, certains accueillent spécifiquement des jeunes déficients moteurs en référence à l'annexe XXIV bis du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 (cf : page 273).

Financement :

Un prix de journée est fixé par le préfet et pris en charge par la sécurité sociale pour ce qui concerne les soins, l'éducation spécialisée, l'hébergement et les transports organisés par l'établissement. Les dépenses liées à la scolarité sont à la charge de l'éducation nationale, sous forme de mise à la disposition de personnel enseignant.

Textes de référence :

Lois

- ✓ Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 modifiée d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- ✓ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Code de l'action sociale et des familles

- ✓ Article L 312-1.

Décrets

- ✓ Décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié,
- ✓ Décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIX, XXIV bis et XXIV ter au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément et de fonctionnement des établissements privés de cure et de prévention pour le soins aux assurés sociaux. Les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants ou adolescents présentant des déficiences motrices sont fixées par l'annexe XXIV bis,
- ✓ Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services médico-sociaux mentionnés au I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Circulaires

- ✓ Circulaire n° 86-13 du 6 mars 1986 relative à l'accueil des enfants et adolescents présentant des handicaps associés,
- ✓ Circulaire n° 89-18 du 30 octobre 1989 relative à la modification des conditions de prise en charge des enfants ou adolescents handicapés moteurs par les établissements et services d'éducation spéciale.

A – ACTIVITÉ

Tableau IV A 1-Description générale de l'activité des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
123	7 363	7 217	54 354	1 330 335	1 331	1 229

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés	6 128	6 040	43 792	1 121 483	1 076	978
Education professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	618	612	4 514	118 703	133	147
Education générale, professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	503	434	3 355	70 913	112	86
Autre discipline d'équipement	114	131	2 693	19 236	10	18
Total	7 363	7 217	54 354	1 330 335	1 331	1 229

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement complet internat	2 973	2 771	20 457	561 608	557	492
Internat de semaine	303	310	2 720	59 705	54	77
Hébergement de nuit éclaté	49	51	405	9 002	10	16
Semi-internat	3 893	3 941	28 494	673 603	683	614
Externat	119	128	1 245	22 773	26	26
Placement famille d'accueil	26	16	1 033	3 644	1	4
Total	7 363	7 217	54 354	1 330 335	1 331	1 229

**Tableau IV A 2-Répartition régionale des établissements d'éducation spéciale
pour enfants déficients moteurs**

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	3	2,4%	272	3,7%	0,60	451 888	2,9%
72 AQUITAINE	8	6,5%	524	7,1%	0,77	680 429	4,4%
83 AUVERGNE	2	1,6%	70	1,0%	0,24	290 955	1,9%
25 BASSE NORMANDIE	5	4,1%	172	2,3%	0,47	366 143	2,3%
26 BOURGOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	381 853	2,4%
53 BRETAGNE	3	2,4%	154	2,1%	0,21	731 912	4,7%
24 CENTRE	6	4,9%	268	3,6%	0,44	605 366	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	3	2,4%	151	2,1%	0,44	344 976	2,2%
94 CORSE	1	0,8%	35	0,5%	0,59	59 440	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	1	0,8%	86	1,2%	0,30	289 197	1,9%
23 HAUTE NORMANDIE	5	4,1%	236	3,2%	0,49	483 602	3,1%
11 ILE DE FRANCE	20	16,3%	1 492	20,3%	0,51	2 901 221	18,6%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	3	2,4%	174	2,4%	0,31	562 752	3,6%
74 LIMOUSIN	2	1,6%	190	2,6%	1,32	143 621	0,9%
41 LORRAINE	5	4,1%	342	4,6%	0,58	589 589	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	7	5,7%	374	5,1%	0,63	594 956	3,8%
31 NORD PAS DE CALAIS	22	17,9%	1 190	16,2%	1,04	1 148 237	7,4%
52 PAYS DE LA LOIRE	8	6,5%	380	5,2%	0,45	853 919	5,5%
22 PICARDIE	1	0,8%	88	1,2%	0,17	511 576	3,3%
54 POITOU CHARENTES	2	1,6%	155	2,1%	0,41	382 164	2,5%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	3	2,4%	187	2,5%	0,17	1 109 900	7,1%
82 RHÔNE-ALPES	11	8,9%	773	10,5%	0,51	1 504 211	9,6%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	121	98,4%	7 313	99,3%	0,49	14 987 907	96,1%
<i>DOM*</i>	<i>2</i>	<i>1,6%</i>	<i>50</i>	<i>0,7%</i>	<i>0,08</i>	<i>604 213</i>	<i>3,9%</i>
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	123	100,0%	7 363	100,0%	0,47	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

**Tableau IV A 3-Répartition départementale des établissements d'éducation spéciale
pour enfants déficients moteurs**

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	2	1,6%	200	2,7%	0,75	266 146	1,7%
	68 HAUT-RHIN	1	0,8%	72	1,0%	0,39	185 742	1,2%
		3	2,4%	272	3,7%	0,60	451 888	2,9%
72	24 DORDOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	80 870	0,5%
	33 GIRONDE	4	3,3%	348	4,7%	1,10	317 543	2,0%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	74 341	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	69 318	0,4%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	4	3,3%	176	2,4%	1,27	138 357	0,9%
	8	6,5%	524	7,1%	0,77	680 429	4,4%	
83	3 ALLIER	1	0,8%	40	0,5%	0,55	72 514	0,5%
	15 CANTAL	0	0,0%	0	0,0%	0,00	29 931	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	50 315	0,3%
	63 PUY DE DÔME	1	0,8%	30	0,4%	0,22	138 195	0,9%
	2	1,6%	70	1,0%	0,24	290 955	1,9%	
25	14 CALVADOS	2	1,6%	134	1,8%	0,78	171 955	1,1%
	50 MANCHE	2	1,6%	14	0,2%	0,11	121 916	0,8%
	61 ORNE	1	0,8%	24	0,3%	0,33	72 272	0,5%
	5	4,1%	172	2,3%	0,47	366 143	2,3%	
26	21 CÔTE D'OR	0	0,0%	0	0,0%	0,00	126 383	0,8%
	58 NIÈVRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	47 716	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	125 758	0,8%
	89 YONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	81 996	0,5%
	0	0,0%	0	0,0%	0,00	381 853	2,4%	
53	22 CÔTES D'ARMOR	1	0,8%	40	0,5%	0,31	129 310	0,8%
	29 FINISTÈRE	1	0,8%	64	0,9%	0,31	208 492	1,3%
	35 ILLE ET VILAINE	1	0,8%	50	0,7%	0,21	232 995	1,5%
	56 MORBIHAN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	161 115	1,0%
	3	2,4%	154	2,1%	0,21	731 912	4,7%	
24	18 CHER	2	1,6%	45	0,6%	0,62	72 057	0,5%
	28 Eure et Loir	0	0,0%	0	0,0%	0,00	109 183	0,7%
	36 INDRE	1	0,8%	72	1,0%	1,47	49 125	0,3%
	37 INDRE ET LOIRE	1	0,8%	60	0,8%	0,44	137 759	0,9%
	41 LOIR ET CHER	0	0,0%	0	0,0%	0,00	74 868	0,5%
	45 LOIRET	2	1,6%	91	1,2%	0,56	162 374	1,0%
	6	4,9%	268	3,6%	0,44	605 366	3,9%	
21	8 ARDENNES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 288	0,5%
	10 AUBE	1	0,8%	50	0,7%	0,67	74 171	0,5%
	51 MARNE	2	1,6%	101	1,4%	0,69	146 018	0,9%
	52 HAUTE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	47 499	0,3%
	3	2,4%	151	2,1%	0,44	344 976	2,2%	
94	2A CORSE DU SUD	1	0,8%	35	0,5%	1,26	27 794	0,2%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	31 646	0,2%
	1	0,8%	35	0,5%	0,59	59 440	0,4%	
43	25 DOUBS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	131 734	0,8%
	39 JURA	0	0,0%	0	0,0%	0,00	63 187	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	58 211	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	1	0,8%	86	1,2%	2,38	36 065	0,2%
	1	0,8%	86	1,2%	0,30	289 197	1,9%	
23	27 Eure	1	0,8%	21	0,3%	0,14	150 554	1,0%
	76 SEINE MARITIME	4	3,3%	215	2,9%	0,65	333 048	2,1%
	5	4,1%	236	3,2%	0,49	483 602	3,1%	
11	75 PARIS	2	1,6%	241	3,3%	0,58	413 511	2,7%
	77 SEINE ET MARNE	3	2,4%	216	2,9%	0,60	358 218	2,3%
	78 YVELINES	5	4,1%	275	3,7%	0,71	386 506	2,5%
	91 ESSONNE	2	1,6%	109	1,5%	0,34	321 819	2,1%
	92 HAUTS DE SEINE	4	3,3%	397	5,4%	1,09	363 906	2,3%
	93 SEINE SAINT DENIS	3	2,4%	131	1,8%	0,32	404 489	2,6%
	94 VAL DE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	319 828	2,1%
	95 VAL D'OISE	1	0,8%	123	1,7%	0,37	332 944	2,1%
		20	16,3%	1 492	20,3%	0,51	2 901 221	18,6%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	71 513	0,5%
	30 GARD	1	0,8%	36	0,5%	0,23	158 674	1,0%
	34 HÉRAULT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	224 868	1,4%
	48 LOZÈRE	1	0,8%	135	1,8%	8,47	15 945	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	1	0,8%	3	0,0%	0,03	91 752	0,6%
		3	2,4%	174	2,4%	0,31	562 752	3,6%
74	19 CORRÈZE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	46 490	0,3%
	23 CREUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	23 304	0,1%
	87 HAUTE VIENNE	2	1,6%	190	2,6%	2,57	73 827	0,5%
		2	1,6%	190	2,6%	1,32	143 621	0,9%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	2	1,6%	300	4,1%	1,64	182 647	1,2%
	55 MEUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	48 961	0,3%
	57 MOSELLE	3	2,4%	42	0,6%	0,16	261 621	1,7%
	88 VOSGES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	96 360	0,6%
		5	4,1%	342	4,6%	0,58	589 589	3,8%
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	30 045	0,2%
	12 AVEYRON	1	0,8%	30	0,4%	0,54	55 358	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	2	1,6%	200	2,7%	0,76	264 782	1,7%
	32 GERS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	35 684	0,2%
	46 LOT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	33 863	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	1	0,8%	45	0,6%	0,95	47 485	0,3%
	81 TARN	2	1,6%	58	0,8%	0,74	77 882	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	1	0,8%	41	0,6%	0,82	49 857	0,3%
		7	5,7%	374	5,1%	0,63	594 956	3,8%
31	59 NORD	14	11,4%	786	10,7%	1,06	738 975	4,7%
	62 PAS DE CALAIS	8	6,5%	404	5,5%	0,99	409 262	2,6%
		22	17,9%	1 190	16,2%	1,04	1 148 237	7,4%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	5	4,1%	280	3,8%	0,91	306 818	2,0%
	49 MAINE ET LOIRE	2	1,6%	50	0,7%	0,25	200 285	1,3%
	53 MAYENNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	75 998	0,5%
	72 SARTHE	1	0,8%	50	0,7%	0,37	135 574	0,9%
	85 VENDÉE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	135 244	0,9%
		8	6,5%	380	5,2%	0,45	853 919	5,5%
22	2 AISNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	145 029	0,9%
	60 OISE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	220 698	1,4%
	80 SOMME	1	0,8%	88	1,2%	0,60	145 849	0,9%
		1	0,8%	88	1,2%	0,17	511 576	3,3%
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 255	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	1	0,8%	75	1,0%	0,59	127 907	0,8%
	79 DEUX SÈVRES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	82 326	0,5%
	86 VIENNE	1	0,8%	80	1,1%	0,84	94 676	0,6%
		2	1,6%	155	2,1%	0,41	382 164	2,5%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	34 134	0,2%
	5 HAUTES ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	30 512	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	1	0,8%	52	0,7%	0,23	228 640	1,5%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	1	0,8%	80	1,1%	0,17	467 291	3,0%
	83 VAR	1	0,8%	55	0,7%	0,25	216 898	1,4%
	84 VAUCLUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	132 425	0,8%
		3	2,4%	187	2,5%	0,17	1 109 900	7,1%
82	1 AIN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	145 752	0,9%
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	68 938	0,4%
	26 DRÔME	1	0,8%	8	0,1%	0,07	116 408	0,7%
	38 ISÈRE	2	1,6%	144	2,0%	0,48	297 981	1,9%
	42 LOIRE	2	1,6%	69	0,9%	0,38	180 766	1,2%
	69 RHÔNE	4	3,3%	384	5,2%	0,91	423 040	2,7%
	73 SAVOIE	1	0,8%	90	1,2%	0,93	96 317	0,6%
74 HAUTE SAVOIE	1	0,8%	78	1,1%	0,45	175 009	1,1%	
		11	8,9%	773	10,5%	0,51	1 504 211	9,6%
TOTAL FRANCE METROPOLITAINE		121	98,4%	7 313	99,3%	0,49	14 987 907	96,1%
DOM*		2	1,6%	50	0,7%	0,08	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIERE		123	100,0%	7 363	100,0%	0,47	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	2	1,6%	200	2,7%	201	100,5%
	68 HAUT-RHIN	1	0,8%	72	1,0%	75	104,2%
	ALSACE	3	2,4%	272	3,7%	276	101,5%
72	24 DORDOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	33 GIRONDE	4	3,3%	348	4,7%	324	93,1%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	47 LOT ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	4	3,3%	176	2,4%	165	93,8%
AQUITAINE	8	6,5%	524	7,1%	489	93,3%	
83	3 ALLIER	1	0,8%	40	0,5%	52	130,0%
	15 CANTAL	0	0,0%	0	0,0%	0	
	43 HAUTE LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	63 PUY DE DÔME	1	0,8%	30	0,4%	35	116,7%
AUVERGNE	2	1,6%	70	1,0%	87	124,3%	
25	14 CALVADOS	2	1,6%	134	1,8%	142	106,0%
	50 MANCHE	2	1,6%	14	0,2%	15	107,1%
	61 ORNE	1	0,8%	24	0,3%	24	100,0%
BASSE NORMANDIE	5	4,1%	172	2,3%	181	105,2%	
26	21 CÔTE D'OR	0	0,0%	0	0,0%	0	
	58 NIÈVRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	71 SAÔNE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	89 YONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
BOURGOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0		
53	22 CÔTES D'ARMOR	1	0,8%	40	0,5%	62	155,0%
	29 FINISTÈRE	1	0,8%	64	0,9%	57	89,1%
	35 ILLE ET VILAINE	1	0,8%	50	0,7%	49	98,0%
	56 MORBIHAN	0	0,0%	0	0,0%	0	
BRETAGNE	3	2,4%	154	2,1%	168	109,1%	
24	18 CHER	2	1,6%	45	0,6%	43	95,6%
	28 Eure et Loir	0	0,0%	0	0,0%	0	
	36 INDRE	1	0,8%	72	1,0%	77	106,9%
	37 INDRE ET LOIRE	1	0,8%	60	0,8%	62	103,3%
	41 LOIR ET CHER	0	0,0%	0	0,0%	0	
	45 LOIRET	2	1,6%	91	1,2%	97	106,6%
CENTRE	6	4,9%	268	3,6%	279	104,1%	
21	8 ARDENNES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	10 AUBE	1	0,8%	50	0,7%	50	100,0%
	51 MARNE	2	1,6%	101	1,4%	98	97,0%
	52 HAUTE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
CHAMPAGNE ARDENNE	3	2,4%	151	2,1%	148	98,0%	
94	2A CORSE DU SUD	1	0,8%	35	0,5%	36	102,9%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
CORSE	1	0,8%	35	0,5%	36	102,9%	
43	25 DOUBS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	39 JURA	0	0,0%	0	0,0%	0	
	70 HAUTE SAÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	1	0,8%	86	1,2%	81	94,2%
FRANCHE COMTÉ	1	0,8%	86	1,2%	81	94,2%	
23	27 Eure	1	0,8%	21	0,3%	21	100,0%
	76 SEINE MARITIME	4	3,3%	215	2,9%	225	104,7%
	HAUTE NORMANDIE	5	4,1%	236	3,2%	246	104,2%
11	75 PARIS	2	1,6%	241	3,3%	240	99,6%
	77 SEINE ET MARNE	3	2,4%	216	2,9%	210	97,2%
	78 YVELINES	5	4,1%	275	3,7%	254	92,4%
	91 ESSONNE	2	1,6%	109	1,5%	113	103,7%
	92 HAUTS DE SEINE	4	3,3%	397	5,4%	393	99,0%
	93 SEINE SAINT DENIS	3	2,4%	131	1,8%	131	100,0%
	94 VAL DE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	95 VAL D'OISE	1	0,8%	123	1,7%	121	98,4%
	ILE DE FRANCE	20	16,3%	1 492	20,3%	1 462	98,0%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	30 GARD	1	0,8%	36	0,5%	ND	
	34 HÉRAULT	0	0,0%	0	0,0%	0	
	48 LOZÈRE	1	0,8%	135	1,8%	131	97,0%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	1	0,8%	3	0,0%	ND	
		3	2,4%	174	2,4%	131	75,3%
74	19 CORRÈZE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	23 CREUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	87 HAUTE VIENNE	2	1,6%	190	2,6%	184	96,8%
		2	1,6%	190	2,6%	184	96,8%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	2	1,6%	300	4,1%	236	78,7%
	55 MEUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	57 MOSELLE	3	2,4%	42	0,6%	37	88,1%
	88 VOSGES	0	0,0%	0	0,0%	0	
		5	4,1%	342	4,6%	273	79,8%
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	12 AVEYRON	1	0,8%	30	0,4%	49	163,3%
	31 HAUTE GARONNE	2	1,6%	200	2,7%	194	97,0%
	32 GERS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	46 LOT	0	0,0%	0	0,0%	0	
	65 HAUTES PYRÉNÉES	1	0,8%	45	0,6%	54	120,0%
	81 TARN	2	1,6%	58	0,8%	66	113,8%
	82 TARN ET GARONNE	1	0,8%	41	0,6%	48	117,1%
		7	5,7%	374	5,1%	411	109,9%
31	59 NORD	14	11,4%	786	10,7%	772	98,2%
	62 PAS DE CALAIS	8	6,5%	404	5,5%	414	102,5%
		22	17,9%	1 190	16,2%	1 186	99,7%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	5	4,1%	280	3,8%	280	100,0%
	49 MAINE ET LOIRE	2	1,6%	50	0,7%	51	102,0%
	53 MAYENNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	72 SARTHE	1	0,8%	50	0,7%	47	94,0%
	85 VENDÉE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		8	6,5%	380	5,2%	378	99,5%
22	2 AISNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	60 OISE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	80 SOMME	1	0,8%	88	1,2%	88	100,0%
		1	0,8%	88	1,2%	88	100,0%
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	17 CHARENTE MARITIME	1	0,8%	75	1,0%	78	104,0%
	79 DEUX SÈVRES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	86 VIENNE	1	0,8%	80	1,1%	89	111,3%
		2	1,6%	155	2,1%	167	107,7%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	5 HAUTES ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	6 ALPES MARITIMES	1	0,8%	52	0,7%	55	105,8%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	1	0,8%	80	1,1%	80	100,0%
	83 VAR	1	0,8%	55	0,7%	58	105,5%
	84 VAUCLUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		3	2,4%	187	2,5%	193	103,2%
82	1 AIN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	26 DRÔME	1	0,8%	8	0,1%	8	100,0%
	38 ISÈRE	2	1,6%	144	2,0%	147	102,1%
	42 LOIRE	2	1,6%	69	0,9%	68	98,6%
	69 RHÔNE	4	3,3%	384	5,2%	288	75,0%
	73 SAVOIE	1	0,8%	90	1,2%	90	100,0%
	74 HAUTE SAVOIE	1	0,8%	78	1,1%	90	115,4%
		11	8,9%	773	10,5%	691	89,4%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		121	98,4%	7 313	99,3%	7 155	97,8%
DOM*		2	1,6%	50	0,7%	62	124,0%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		123	100,0%	7 363	100,0%	7 217	98,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Tableau IV B 1-Description générale des jeunes handicapés accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	3	0	3
1 an	1	2	3
2 ans	10	2	12
3 ans	22	23	45
4 ans	64	39	103
5 ans	99	51	150
6 ans	130	86	216
7 ans	177	98	275
8 ans	171	128	299
9 ans	226	139	365
10 ans	243	132	375
11 ans	245	183	428
12 ans	255	150	405
13 ans	282	202	484
14 ans	304	195	499
15 ans	383	236	619
16 ans	331	222	553
17 ans	333	227	560
18 ans	318	224	542
19 ans	307	182	489
20 ans	163	114	277
Plus de 20 ans	252	154	406
Total	4 319	2 789	7 108

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0,1%	0,0%	0,0%
1 an	0,0%	0,1%	0,0%
2 ans	0,2%	0,1%	0,2%
3 ans	0,5%	0,8%	0,6%
4 ans	1,5%	1,4%	1,4%
5 ans	2,3%	1,8%	2,1%
6 ans	3,0%	3,1%	3,0%
7 ans	4,1%	3,5%	3,9%
8 ans	4,0%	4,6%	4,2%
9 ans	5,2%	5,0%	5,1%
10 ans	5,6%	4,7%	5,3%
11 ans	5,7%	6,6%	6,0%
12 ans	5,9%	5,4%	5,7%
13 ans	6,5%	7,2%	6,8%
14 ans	7,0%	7,0%	7,0%
15 ans	8,9%	8,5%	8,7%
16 ans	7,7%	8,0%	7,8%
17 ans	7,7%	8,1%	7,9%
18 ans	7,4%	8,0%	7,6%
19 ans	7,1%	6,5%	6,9%
20 ans	3,8%	4,1%	3,9%
Plus de 20 ans	5,8%	5,5%	5,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau IV B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des jeunes handicapés accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	16	0,2%
Psychose infantile	12	0,2%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	1	0,0%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	48	0,7%
Accidents périnataux	3 973	55,9%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	474	6,7%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	994	14,0%
Autre ou inconnue	1 516	21,3%
Non réponse	74	1,0%
Total	7 108	100,0%

Tableau IV B 3-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	16	17	33
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	35	30	65
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	31	9	40
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	4	2	6
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	14	5	19
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	21	6	27
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	7	3	10
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	12	7	19
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	29	15	44
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	9	4	13
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	4	4	8
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	3	2	5
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	1	2	3
Surdi-cécité	5	2	7
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	0	0	0
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	13	5	18
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	38	22	60
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	1 417	936	2 353
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	916	623	1 539
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	519	309	828
Déficit de la motricité des membres supérieurs	32	12	44
Déficiences motrices de la tête et du tronc	39	20	59
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	461	303	764
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	126	103	229
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	41	21	62
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	362	233	595
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	130	71	201
Non réponse	34	23	57
Total	4 319	2 789	7 108

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	48,5%	51,5%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	53,8%	46,2%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	77,5%	22,5%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	66,7%	33,3%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	73,7%	26,3%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	77,8%	22,2%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	70,0%	30,0%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	63,2%	36,8%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	65,9%	34,1%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	69,2%	30,8%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	50,0%	50,0%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	60,0%	40,0%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	33,3%	66,7%	100,0%
Surdi-cécité	71,4%	28,6%	100,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité			0,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	72,2%	27,8%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	63,3%	36,7%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	60,2%	39,8%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	59,5%	40,5%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	62,7%	37,3%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	72,7%	27,3%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	66,1%	33,9%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	60,3%	39,7%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	55,0%	45,0%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	66,1%	33,9%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	60,8%	39,2%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	64,7%	35,3%	100,0%
Non réponse	59,6%	40,4%	100,0%
Total	60,8%	39,2%	100,0%

Tableau IV B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	144	2,0%
Déficiences du psychisme	75	1,1%
Déficiences du langage et de la parole	44	0,6%
Déficiences auditives	36	0,5%
Déficiences visuelles	18	0,3%
Déficiences motrices	5 647	79,4%
Plurihandicap	229	3,2%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	62	0,9%
Polyhandicap	595	8,4%
Autres déficiences	201	2,8%
Non réponse	57	0,8%
Total	7 108	100,0%

Tableau IV B 5-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	275	3,9%
Le jeune n'est pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	6 833	96,1%
Total	7 108	100,0%

Âge des jeunes présents au titre de l'amendement Creton	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	9	3,3%
20 ans	88	32,0%
21 ans	55	20,0%
22 ans	34	12,4%
23 - 25 ans	64	23,3%
Plus de 25 ans	25	9,1%
Total	275	100,0%

Tableau IV B 6-Scolarisation des jeunes handicapés accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	500	0	1	0	0	501
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	620	15	0	0	1	636
Non scolarisé, autre situation	631	0	0	0	3	634
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	0	587	43	46	32	708
CP et CE1	0	790	54	45	30	919
CE2, CM1, CM2	0	692	42	53	51	838
Classe d'initiation	0	33	1	0	0	34
Classe d'adaptation	0	230	1	8	0	239
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0	173	8	38	0	219
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	1	463	54	129	0	647
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0	40	8	17	0	65
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0	133	0	2	0	135
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0	33	14	62	0	109
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0	508	2	179	0	689
Enseignement supérieur	0	0	2	36	0	38
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	1	243	7	24	43	318
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0	139	0	2	0	141
Non réponse	57	80	0	0	101	238
Total	1 810	4 159	237	641	261	7 108

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	27,6%	0,0%	0,4%	0,0%	0,0%	7,0%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	34,3%	0,4%	0,0%	0,0%	0,4%	8,9%
Non scolarisé, autre situation	34,9%	0,0%	0,0%	0,0%	1,1%	8,9%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	0,0%	14,1%	18,1%	7,2%	12,3%	10,0%
CP et CE1	0,0%	19,0%	22,8%	7,0%	11,5%	12,9%
CE2, CM1, CM2	0,0%	16,6%	17,7%	8,3%	19,5%	11,8%
Classe d'initiation	0,0%	0,8%	0,4%	0,0%	0,0%	0,5%
Classe d'adaptation	0,0%	5,5%	0,4%	1,2%	0,0%	3,4%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0%	4,2%	3,4%	5,9%	0,0%	3,1%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0,1%	11,1%	22,8%	20,1%	0,0%	9,1%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0%	1,0%	3,4%	2,7%	0,0%	0,9%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0,0%	3,2%	0,0%	0,3%	0,0%	1,9%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0%	0,8%	5,9%	9,7%	0,0%	1,5%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0,0%	12,2%	0,8%	27,9%	0,0%	9,7%
Enseignement supérieur	0,0%	0,0%	0,8%	5,6%	0,0%	0,5%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0,1%	5,8%	3,0%	3,7%	16,5%	4,5%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0%	3,3%	0,0%	0,3%	0,0%	2,0%
Non réponse	3,1%	1,9%	0,0%	0,0%	38,7%	3,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau IV B 7-Modos d'hébergement des jeunes handicapés accueillis en établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	1 900	1 188	3 088
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	2 329	1 536	3 865
En famille d'accueil social	29	27	56
En famille d'accueil spécialisé	38	26	64
Non réponse	23	12	35
Total	4 319	2 789	7 108

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	44,0%	42,6%	43,4%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	53,9%	55,1%	54,4%
En famille d'accueil social	0,7%	1,0%	0,8%
En famille d'accueil spécialisé	0,9%	0,9%	0,9%
Non réponse	0,5%	0,4%	0,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Mode d'hébergement	Effectif					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	17	240	971	1 569	291	3 088
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	290	1 241	1 407	813	114	3 865
En famille d'accueil social	5	21	20	9	1	56
En famille d'accueil spécialisé	1	17	26	20	0	64
Non réponse	3	11	11	10	0	35
Total	316	1 530	2 435	2 421	406	7 108

Mode d'hébergement	Pourcentage					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	5,4%	15,7%	39,9%	64,8%	71,7%	43,4%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	91,8%	81,1%	57,8%	33,6%	28,1%	54,4%
En famille d'accueil social	1,6%	1,4%	0,8%	0,4%	0,2%	0,8%
En famille d'accueil spécialisé	0,3%	1,1%	1,1%	0,8%	0,0%	0,9%
Non réponse	0,9%	0,7%	0,5%	0,4%	0,0%	0,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

CLIENTÈLE
SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

Tableau IV B 8-Description générale des jeunes handicapés sortis d'un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
1 an	0	0	0
2 ans	1	0	1
3 ans	0	1	1
4 ans	2	2	4
5 ans	4	7	11
6 ans	13	7	20
7 ans	15	7	22
8 ans	9	8	17
9 ans	14	10	24
10 ans	26	11	37
11 ans	12	10	22
12 ans	25	17	42
13 ans	30	26	56
14 ans	56	31	87
15 ans	37	20	57
16 ans	52	27	79
17 ans	51	34	85
18 ans	62	26	88
19 ans	76	40	116
20 ans	127	78	205
Plus de 20 ans	151	80	231
Total	763	442	1 205

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
1 an	0,0%	0,0%	0,0%
2 ans	0,1%	0,0%	0,1%
3 ans	0,0%	0,2%	0,1%
4 ans	0,3%	0,5%	0,3%
5 ans	0,5%	1,6%	0,9%
6 ans	1,7%	1,6%	1,7%
7 ans	2,0%	1,6%	1,8%
8 ans	1,2%	1,8%	1,4%
9 ans	1,8%	2,3%	2,0%
10 ans	3,4%	2,5%	3,1%
11 ans	1,6%	2,3%	1,8%
12 ans	3,3%	3,8%	3,5%
13 ans	3,9%	5,9%	4,6%
14 ans	7,3%	7,0%	7,2%
15 ans	4,8%	4,5%	4,7%
16 ans	6,8%	6,1%	6,6%
17 ans	6,7%	7,7%	7,1%
18 ans	8,1%	5,9%	7,3%
19 ans	10,0%	9,0%	9,6%
20 ans	16,6%	17,6%	17,0%
Plus de 20 ans	19,8%	18,1%	19,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau IV B 9-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés sortis d'un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	7	2	9
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	7	8	15
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	5	3	8
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	1	0	1
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	1	2	3
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	3	2	5
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	1	1	2
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	3	1	4
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	3	1	4
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	0	0	0
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0	1	1
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0	0	0
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0	0	0
Surdi-cécité	0	0	0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	1	0	1
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	2	1	3
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	12	9	21
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	213	122	335
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	142	89	231
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégié)	114	61	175
Déficit de la motricité des membres supérieurs	4	4	8
Déficiences motrices de la tête et du tronc	5	4	9
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	88	41	129
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	25	24	49
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	10	5	15
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	49	30	79
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	62	29	91
Non réponse	5	2	7
Total	763	442	1 205

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	77,8%	22,2%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	46,7%	53,3%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	62,5%	37,5%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	33,3%	66,7%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	60,0%	40,0%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	50,0%	50,0%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	75,0%	25,0%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	75,0%	25,0%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité			0,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0,0%	100,0%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)			0,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale			0,0%
Surdi-cécité			0,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	100,0%	0,0%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	66,7%	33,3%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	57,1%	42,9%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	63,6%	36,4%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	61,5%	38,5%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	65,1%	34,9%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	50,0%	50,0%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	55,6%	44,4%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	68,2%	31,8%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	51,0%	49,0%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	66,7%	33,3%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	62,0%	38,0%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	68,1%	31,9%	100,0%
Non réponse	71,4%	28,6%	100,0%
Total	63,3%	36,7%	100,0%

Tableau IV B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés sortis d'un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	33	2,7%
Déficiences du psychisme	14	1,2%
Déficiences du langage et de la parole	4	0,3%
Déficiences auditives	1	0,1%
Déficiences visuelles	4	0,3%
Déficiences motrices	908	75,4%
Plurihandicap	49	4,1%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	15	1,2%
Polyhandicap	79	6,6%
Autres déficiences	91	7,6%
Non réponse	7	0,6%
Total	1 205	100,0%

Tableau IV B 11-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés sortis d'un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune était dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	117	9,7%
Le jeune n'était pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	1 086	90,1%
Non réponse	2	0,2%
Total	1 205	100,0%

Âge des jeunes ayant bénéficié de l'amendement Creton sortis en 2001	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	4	3,4%
20 ans	35	29,9%
21 ans	42	35,9%
22 ans	15	12,8%
23 - 25 ans	17	14,5%
Plus de 25 ans	4	3,4%
Total	117	100,0%

**Tableau IV B 12-Scolarisation des jeunes handicapés sortis d'un établissement
d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs**

Dernière classe suivie	Effectif	Pourcentage
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	69	5,7%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	93	7,7%
Non scolarisé, autre situation	101	8,4%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	47	3,9%
CP et CE1	86	7,1%
CE2, CM1, CM2	156	12,9%
Classe d'initiation	8	0,7%
Classe d'adaptation	62	5,1%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	29	2,4%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	157	13,0%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	12	1,0%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	31	2,6%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	29	2,4%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	204	16,9%
Enseignement supérieur	11	0,9%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	64	5,3%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	27	2,2%
Non réponse	19	1,6%
Total	1 205	100,0%

Tableau IV B 13-Activités exercées par les jeunes handicapés après leur sortie d'un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	56	38	94
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	68	40	108
En établissement pour enfants polyhandicapés	25	14	39
En institut de rééducation	12	4	16
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	175	127	302
En institut d'éducation sensorielle	4	4	8
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	32	12	44
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	51	35	86
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	9	3	12
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	14	4	18
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	7	5	12
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	19	4	23
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	27	16	43
En formation ou en stage	24	9	33
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	5	3	8
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	35	22	57
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	14	8	22
En attente de placement en foyer occupationnel	18	5	23
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	8	3	11
Autre activité	128	78	206
DÉCÈS			
	32	7	39
Non réponse	0	1	1
Total	763	442	1 205

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	7,3%	8,6%	7,8%
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	8,9%	9,0%	9,0%
En établissement pour enfants polyhandicapés	3,3%	3,2%	3,2%
En institut de rééducation	1,6%	0,9%	1,3%
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	22,9%	28,7%	25,1%
En institut d'éducation sensorielle	0,5%	0,9%	0,7%
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	4,2%	2,7%	3,7%
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	6,7%	7,9%	7,1%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	1,2%	0,7%	1,0%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	1,8%	0,9%	1,5%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	0,9%	1,1%	1,0%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	2,5%	0,9%	1,9%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	3,5%	3,6%	3,6%
En formation ou en stage	3,1%	2,0%	2,7%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	0,7%	0,7%	0,7%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	4,6%	5,0%	4,7%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	1,8%	1,8%	1,8%
En attente de placement en foyer occupationnel	2,4%	1,1%	1,9%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	1,0%	0,7%	0,9%
Autre activité	16,8%	17,6%	17,1%
DÉCÈS			
	4,2%	1,6%	3,2%
Non réponse	0,0%	0,2%	0,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau IV B 14- Modes d'hébergement des jeunes handicapés après leur sortie d'un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	155	99	254
Famille	408	240	648
En famille d'accueil	15	3	18
Logement personnel	31	22	53
Foyer d'hébergement	35	19	54
Foyer occupationnel ou foyer de vie	21	16	37
Maison d'accueil spécialisée	20	10	30
Foyer à double tarification	9	5	14
Centre de rééducation professionnelle	6	1	7
Etablissement pour personnes âgées	0	0	0
Etablissement de santé	9	8	17
Etablissement social	6	2	8
Autre	36	14	50
Non réponse	12	3	15
Total	763	442	1 205

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	20,3%	22,4%	21,1%
Famille	53,5%	54,3%	53,8%
En famille d'accueil	2,0%	0,7%	1,5%
Logement personnel	4,1%	5,0%	4,4%
Foyer d'hébergement	4,6%	4,3%	4,5%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	2,8%	3,6%	3,1%
Maison d'accueil spécialisée	2,6%	2,3%	2,5%
Foyer à double tarification	1,2%	1,1%	1,2%
Centre de rééducation professionnelle	0,8%	0,2%	0,6%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	1,2%	1,8%	1,4%
Etablissement social	0,8%	0,5%	0,7%
Autre	4,7%	3,2%	4,1%
Non réponse	1,6%	0,7%	1,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C - PERSONNEL

Tableau IV C 1-Description générale du personnel des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	7	5,0	0,3%	6	4,5	0,1%	13	9,5	0,2%
20 - 24 ans	58	44,7	2,8%	231	180,5	3,9%	289	225,2	3,6%
25 - 29 ans	184	148,6	9,4%	590	446,0	9,5%	774	594,6	9,5%
30 - 34 ans	203	160,0	10,1%	703	527,4	11,3%	906	687,4	11,0%
35 - 39 ans	249	193,2	12,2%	801	605,8	12,9%	1 050	799,0	12,8%
40 - 44 ans	318	252,7	16,0%	960	755,2	16,1%	1 278	1 007,9	16,1%
45 - 49 ans	391	296,2	18,8%	1 092	877,3	18,7%	1 483	1 173,5	18,7%
50 - 54 ans	392	302,7	19,2%	1 032	832,3	17,8%	1 424	1 135,0	18,1%
55 - 59 ans	244	159,4	10,1%	533	411,4	8,8%	777	570,8	9,1%
60 ans et plus	29	16,5	1,0%	68	42,4	0,9%	97	58,9	0,9%
Total	2 075	1 579,1	100,0%	6 016	4 682,7	100,0%	8 091	6 261,8	100,0%

Tableau IV C 2-Description par fonction principale du personnel des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	37	29,0	71,8%	12	11,4	28,2%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	38	28,1	62,8%	24	16,6	37,2%
Médecin directeur	2	1,2	100,0%	0	0,0	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	39	32,3	60,6%	29	21,0	39,4%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	74	54,4	15,6%	423	295,3	84,4%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	27	17,2	36,9%	36	29,4	63,1%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	230	178,6	19,5%	954	739,4	80,5%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	327	251,8	73,0%	109	93,0	27,0%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	8	7,0	23,7%	24	22,5	76,3%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	3	3,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Chef d'atelier	2	1,7	63,4%	1	1,0	36,6%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	2	1,0	12,7%	8	6,9	87,3%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	8	7,7	100,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	50,0%	1	1,0	50,0%
Chef de service éducatif	26	21,7	48,0%	24	23,5	52,0%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	9	7,4	100,0%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0		0	0,0	
Autre cadre de service pédagogique et social	6	6,0	80,0%	2	1,5	20,0%
Autre cadre de service paramédical	28	25,0	49,3%	29	25,7	50,7%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	17	11,9	66,4%	6	6,0	33,6%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	6	4,4	25,2%	14	13,0	74,8%
Instituteur spécialisé	28	21,5	30,5%	58	48,9	69,5%
Instituteur et élève instituteur	10	7,6	22,9%	32	25,4	77,1%
Professeur des écoles	34	25,2	25,1%	86	75,1	74,9%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	11	6,2	29,0%	29	15,2	71,0%
Professeur d'enseignement général de collège	4	3,4	44,2%	6	4,3	55,8%
Professeur de lycée professionnel	8	6,6	29,8%	20	15,4	70,2%
Maître-auxiliaire	0	0,0	0,0%	7	4,9	100,0%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	28	19,8	69,5%	14	8,7	30,5%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	5	2,8	87,4%	2	0,4	12,6%
Travail						
Educateur technique spécialisé	51	47,0	71,5%	22	18,8	28,5%
Educateur technique	34	30,8	73,8%	15	10,9	26,2%
Moniteur d'atelier	28	24,3	66,8%	14	12,1	33,2%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	149	141,7	27,6%	422	371,4	72,4%
Moniteur éducateur	90	82,7	19,9%	385	333,5	80,1%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	2	1,7	2,1%	92	78,9	97,9%
Aide médico-psychologique	111	101,6	15,2%	621	565,1	84,8%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0	0,0%	2	2,0	100,0%
Famille et groupe						
Assistant de service social	5	3,0	6,6%	80	42,7	93,4%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0	0,0%	1	0,5	100,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	0	0,0	0,0%	8	6,2	100,0%
Assistante maternelle	0	0,0	0,0%	13	10,1	100,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0	0,0%	1	0,3	100,0%
Travailleuse familiale	0	0,0		0	0,0	
Animateur social	10	8,8	69,7%	6	3,8	30,3%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	40	33,5	32,1%	90	71,0	67,9%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	15	3,4	51,3%	14	3,3	48,7%
Pédiatre	28	5,6	50,1%	24	5,6	49,9%
Médecin en rééducation fonctionnelle	51	16,9	38,2%	60	27,4	61,8%
Autre spécialiste	36	5,2	43,4%	25	6,7	56,6%
Médecin généraliste	26	4,7	50,0%	12	4,7	50,0%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	39	17,7	20,4%	130	69,3	79,6%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	20	15,6	8,0%	245	180,4	92,0%
Infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	3	2,4	100,0%
Puéricultrice	0	0,0	0,0%	8	7,0	100,0%
Masseur kinésithérapeute	166	127,9	28,7%	413	317,8	71,3%
Ergothérapeute	31	22,4	10,0%	279	201,2	90,0%
Orthophoniste	4	1,7	1,1%	237	152,0	98,9%
Orthoptiste	1	0,1	0,8%	29	12,6	99,2%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	18	11,0	12,8%	119	75,3	87,2%
Aide-soignant	69	61,9	13,6%	461	392,2	86,4%
Auxiliaire de puériculture	2	1,1	1,5%	74	68,2	98,5%
Autre personnel paramédical diplômé	9	5,8	32,0%	29	12,4	68,0%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	9	8,8	46,5%	11	10,1	53,5%
En attente de formation de moniteur éducateur	4	4,0	37,5%	9	6,7	62,5%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	5	2,6	9,0%	33	25,8	91,0%
En formation d'éducateur spécialisé	7	6,5	33,9%	14	12,6	66,1%
En formation de moniteur éducateur	4	4,0	39,3%	8	6,2	60,7%
En formation d'aide médico-psychologique	7	6,3	15,5%	38	34,0	84,5%
Non réponse	2	1,8	53,8%	2	1,5	46,2%
Total	2 075	1 579,1	25,2%	6 016	4 682,7	74,8%

Tableau IV C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	49	40,4	0,6%	0,5%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	62	44,7	0,7%	0,6%
Médecin directeur	2	1,2	0,0%	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	68	53,2	0,9%	0,7%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	497	349,7	5,6%	4,7%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	63	46,6	0,7%	0,6%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	1 184	918,0	14,7%	12,5%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	436	344,7	5,5%	4,7%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	32	29,5	0,5%	0,4%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	3	3,0	0,0%	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	0,0%	0,0%
Chef d'atelier	3	2,7	0,0%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	10	7,9	0,1%	0,1%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	8	7,7	0,1%	0,1%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	2	2,0	0,0%	0,0%
Chef de service éducatif	50	45,2	0,7%	0,6%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	9	7,4	0,1%	0,1%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	8	7,5	0,1%	0,1%
Autre cadre de service paramédical	57	50,8	0,8%	0,7%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	23	17,9	0,3%	0,2%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	20	17,4	0,3%	0,2%
Instituteur spécialisé	86	70,4	1,1%	1,0%
Instituteur et élève instituteur	42	33,0	0,5%	0,4%
Professeur des écoles	120	100,3	1,6%	1,4%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	40	21,4	0,3%	0,3%
Professeur d'enseignement général de collège	10	7,8	0,1%	0,1%
Professeur de lycée professionnel	28	22,0	0,4%	0,3%
Maître-auxiliaire	7	4,9	0,1%	0,1%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	42	28,5	0,5%	0,4%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	7	3,3	0,1%	0,0%
Travail				
Educateur technique spécialisé	73	65,8	1,1%	0,9%
Educateur technique	49	41,7	0,7%	0,6%
Moniteur d'atelier	42	36,3	0,6%	0,5%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	571	513,1	8,2%	7,0%
Moniteur éducateur	475	416,2	6,6%	5,7%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	94	80,6	1,3%	1,1%
Aide médico-psychologique	732	666,7	10,6%	9,1%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	2	2,0	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	85	45,7	0,7%	0,6%
Moniteur d'enseignement ménager	1	0,5	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	8	6,2	0,1%	0,1%
Assistante maternelle	13	10,1	0,2%	0,1%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	1	0,3	0,0%	0,0%
Travailleuse familiale	0	0,0	0,0%	0,0%
Animateur social	16	12,6	0,2%	0,2%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	130	104,6	1,7%	1,4%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	29	6,7	0,1%	0,1%
Pédiatre	52	11,2	0,2%	0,2%
Médecin en rééducation fonctionnelle	111	44,3	0,7%	0,6%
Autre spécialiste	61	11,9	0,2%	0,2%
Médecin généraliste	38	9,3	0,1%	0,1%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	169	87,1	1,4%	1,2%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	265	195,9	3,1%	2,7%
Infirmier psychiatrique	3	2,4	0,0%	0,0%
Puéricultrice	8	7,0	0,1%	0,1%
Masseur kinésithérapeute	579	445,7	7,1%	6,1%
Ergothérapeute	310	223,6	3,6%	3,0%
Orthophoniste	241	153,7	2,5%	2,1%
Orthoptiste	30	12,7	0,2%	0,2%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	137	86,4	1,4%	1,2%
Aide-soignant	530	454,1	7,3%	6,2%
Auxiliaire de puériculture	76	69,3	1,1%	0,9%
Autre personnel paramédical diplômé	38	18,3	0,3%	0,2%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	20	18,8	0,3%	0,3%
En attente de formation de moniteur éducateur	13	10,7	0,2%	0,1%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	38	28,3	0,5%	0,4%
En formation d'éducateur spécialisé	21	19,1	0,3%	0,3%
En formation de moniteur éducateur	12	10,2	0,2%	0,1%
En formation d'aide médico-psychologique	45	40,3	0,6%	0,5%
Non réponse	4	3,3	0,1%	0,0%
Total	8 091	6 261,8	100,0%	85,0%

Tableau IV C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	741	535,8	8,6%	7,3%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	1 620	1 262,7	20,2%	17,1%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	206	182,5	2,9%	2,5%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	2 694	2 310,9	36,9%	31,4%
Enseignement	402	308,8	4,9%	4,2%
Travail	164	143,8	2,3%	2,0%
Education spécialisée	1 874	1 678,5	26,8%	22,8%
Famille et groupe	254	179,8	2,9%	2,4%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	291	83,4	1,3%	1,1%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	2 386	1 755,9	28,0%	23,8%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	149	127,3	2,0%	1,7%
Non réponse	4	3,3	0,1%	0,0%
Total	8 091	6 261,8	100,0%	85,0%

Tableau IV C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	3,4%	29	26,5	89,8%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	13,0%	7	6,7	87,0%
Educateur spécialisé	14	8,7	1,7%	557	504,4	98,3%
Moniteur éducateur	41	27,9	6,7%	432	386,4	92,9%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	5	3,2	4,0%	89	77,4	96,0%
Aide médico-psychologique	85	66,3	9,9%	646	599,9	90,0%
Total	147	108,0	6,3%	1 760	1 601,4	93,4%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	2	2,0	6,8%	32	29,5	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	8	7,7	100,0%
Educateur spécialisé	0	0,0	0,0%	571	513,1	100,0%
Moniteur éducateur	2	1,8	0,4%	475	416,2	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	94	80,6	100,0%
Aide médico-psychologique	1	0,5	0,1%	732	666,7	100,0%
Total	5	4,3	0,3%	1 912	1 713,7	100,0%

Tableau IV C 6-Description par statut du personnel des établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	206	167,9	2,7%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	90	58,8	0,9%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	249	196,2	3,1%
Convention Collective Nationale de 1966	2 127	1 674,6	26,7%
Convention Collective Nationale de 1951	4 700	3 664,3	58,5%
Convention Collective Nationale de 1965	252	202,0	3,2%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	107	44,7	0,7%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	0	0,0	0,0%
Autres Conventions Collectives	136	79,4	1,3%
Accord d'établissement	7	3,4	0,1%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	30	26,9	0,4%
Congréganistes non salariés	2	2,0	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	73	42,5	0,7%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	65	56,5	0,9%
Emploi jeune	46	41,7	0,7%
Non réponse	1	1,0	0,0%
Total	8 091	6 261,8	100,0%

Tableau IV C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les établissements d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	156	114,9	7,3%	411	305,3	6,5%	567	420,2	6,7%
Modulation annualisation du temps de travail	618	491,0	31,1%	1 630	1 269,0	27,1%	2 248	1 759,9	28,1%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	410	262,8	16,6%	1 105	782,6	16,7%	1 515	1 045,5	16,7%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	98	73,3	4,6%	491	394,2	8,4%	589	467,5	7,5%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	559	454,3	28,8%	1 670	1 358,6	29,0%	2 229	1 813,0	29,0%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	53	41,3	2,6%	133	102,2	2,2%	186	143,5	2,3%
Autres modalités de réduction du temps de travail	158	122,9	7,8%	483	392,5	8,4%	641	515,4	8,2%
Non réponse	23	18,6	1,2%	93	78,3	1,7%	116	96,9	1,5%
Total	2 075	1 579,1	100,0%	6 016	4 682,7	100,0%	8 091	6 261,8	100,0%

V – LES INSTITUTS D'ÉDUCATION SENSORIELLE POUR ENFANTS ATTEINTS DE DÉFICIENCES VISUELLES

Définition :

Au 31 décembre 2001, 33 instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels disposent de 1 990 places et emploient 1 360 personnes en équivalent temps plein. Ces établissements accueillent des enfants et des adolescents déficients visuels âgés généralement de 3 à 20 ans sauf prolongation après cet âge par dérogation pour finir un cursus pédagogique ou au titre de « l'amendement Creton » en raison du manque de place en établissement pour adultes handicapés.

Financement :

Un prix de journée est fixé par le préfet et payé par l'assurance maladie pour ce qui concerne les soins, l'éducation, l'hébergement et les transports. Les personnels enseignants ont des formations spécifiques qui sont faites soit par le ministère de l'Éducation nationale soit par le ministère en charge des personnes handicapées. Lorsqu'il s'agit de personnels de l'Éducation nationale, ceux-ci sont mis à la disposition des établissements. Les personnels recrutés sur la base de diplômes universitaires sont formés par le ministère en charge des personnes handicapées.

Commentaire :

La réforme des annexes XXIV, en 1988 a conduit à distinguer clairement au sein des établissements et services la prise charge des enfants et adolescents déficients visuels, déficients auditifs et celle des enfants cumulant ces deux handicaps.

Parmi les SESSAD, certains accueillent spécifiquement des enfants déficients sensoriels (cf : page 273).

Textes de référence :

Lois

- ✓ Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 modifiée d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- ✓ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Code de l'action sociale et des familles

- ✓ Article L 311-1 et suivants.

Décrets

- ✓ Décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié,
- ✓ Décret n° 88-423 du 22 avril 1988 remplaçant l'annexe XXIV quater au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux (annexe XXIV quinquies), les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience visuelle grave et de cécité,
- ✓ Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services médico-sociaux mentionnés au I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Circulaire

- ✓ Circulaire n° 88-09 du 22 avril 1988 relative à la modification des conditions de la prise en charge des enfants et adolescents déficients sensoriels par les établissements et services d'éducation spéciale et notamment sa deuxième partie.

A – ACTIVITÉ

Tableau V A 1-Description générale de l'activité des instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
33	1 998	1 837	13 627	294 225	226	247

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés	1 066	1 045	9 544	169 229	143	138
Education professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	175	164	1 706	21 904	29	26
Education générale, professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	536	445	1 432	71 016	43	51
Autre discipline d'équipement	181	183	945	32 076	11	32
Total	1 998	1 837	13 627	294 225	226	247

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement complet internat	1 066	949	5 812	146 696	125	123
Internat de semaine	194	150	737	26 948	15	12
Semi-internat	718	720	6 219	116 435	86	110
Externat	6	4	190	407	0	1
Placement famille d'accueil	14	14	669	3 739	0	1
Total	1 998	1 837	13 627	294 225	226	247

**Tableau V A 2-Répartition régionale des instituts d'éducation sensorielle
pour enfants déficients visuels**

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	1	3,0%	65	3,3%	0,14	451 888	2,9%
72 AQUITAINE	1	3,0%	150	7,5%	0,22	680 429	4,4%
83 AUVERGNE	2	6,1%	108	5,4%	0,37	290 955	1,9%
25 BASSE NORMANDIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	366 143	2,3%
26 BOURGOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	381 853	2,4%
53 BRETAGNE	3	9,1%	102	5,1%	0,14	731 912	4,7%
24 CENTRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	605 366	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	2	6,1%	32	1,6%	0,09	344 976	2,2%
94 CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	59 440	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	1	3,0%	68	3,4%	0,24	289 197	1,9%
23 HAUTE NORMANDIE	1	3,0%	77	3,9%	0,16	483 602	3,1%
11 ILE DE FRANCE	6	18,2%	153	7,7%	0,05	2 901 221	18,6%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	1	3,0%	0	0,0%	0,00	562 752	3,6%
74 LIMOUSIN	1	3,0%	8	0,4%	0,06	143 621	0,9%
41 LORRAINE	2	6,1%	129	6,5%	0,22	589 589	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	2	6,1%	213	10,7%	0,36	594 956	3,8%
31 NORD PAS DE CALAIS	3	9,1%	373	18,7%	0,32	1 148 237	7,4%
52 PAYS DE LA LOIRE	3	9,1%	279	14,0%	0,33	853 919	5,5%
22 PICARDIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	511 576	3,3%
54 POITOU CHARENTES	1	3,0%	11	0,6%	0,03	382 164	2,5%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	2	6,1%	190	9,5%	0,17	1 109 900	7,1%
82 RHÔNE-ALPES	1	3,0%	40	2,0%	0,03	1 504 211	9,6%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	33	100,0%	1 998	100,0%	0,13	14 987 907	96,1%
DOM*	0	0,0%	0	0,0%	0,00	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	33	100,0%	1 998	100,0%	0,13	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

**Tableau V A 3-Répartition départementale des instituts d'éducation sensorielle
pour enfants déficients visuels**

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	1	3,0%	65	3,3%	0,24	266 146	1,7%
	68 HAUT-RHIN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	185 742	1,2%
		1	3,0%	65	3,3%	0,14	451 888	2,9%
72	24 DORDOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	80 870	0,5%
	33 GIRONDE	1	3,0%	150	7,5%	0,47	317 543	2,0%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	74 341	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	69 318	0,4%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	138 357	0,9%
	1	3,0%	150	7,5%	0,22	680 429	4,4%	
83	3 ALLIER	1	3,0%	30	1,5%	0,41	72 514	0,5%
	15 CANTAL	0	0,0%	0	0,0%	0,00	29 931	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	50 315	0,3%
	63 PUY DE DÔME	1	3,0%	78	3,9%	0,56	138 195	0,9%
	2	6,1%	108	5,4%	0,37	290 955	1,9%	
25	14 CALVADOS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	171 955	1,1%
	50 MANCHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	121 916	0,8%
	61 ORNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	72 272	0,5%
	0	0,0%	0	0,0%	0,00	366 143	2,3%	
26	21 CÔTE D'OR	0	0,0%	0	0,0%	0,00	126 383	0,8%
	58 NIÈVRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	47 716	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	125 758	0,8%
	89 YONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	81 996	0,5%
	0	0,0%	0	0,0%	0,00	381 853	2,4%	
53	22 CÔTES D'ARMOR	1	3,0%	46	2,3%	0,36	129 310	0,8%
	29 FINISTÈRE	1	3,0%	6	0,3%	0,03	208 492	1,3%
	35 ILLE ET VILAINE	1	3,0%	50	2,5%	0,21	232 995	1,5%
	56 MORBIHAN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	161 115	1,0%
		3	9,1%	102	5,1%	0,14	731 912	4,7%
24	18 CHER	0	0,0%	0	0,0%	0,00	72 057	0,5%
	28 Eure et Loir	0	0,0%	0	0,0%	0,00	109 183	0,7%
	36 INDRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	49 125	0,3%
	37 INDRE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	137 759	0,9%
	41 LOIR ET CHER	0	0,0%	0	0,0%	0,00	74 868	0,5%
	45 LOIRET	0	0,0%	0	0,0%	0,00	162 374	1,0%
	0	0,0%	0	0,0%	0,00	605 366	3,9%	
21	8 ARDENNES	1	3,0%	20	1,0%	0,26	77 288	0,5%
	10 AUBE	1	3,0%	12	0,6%	0,16	74 171	0,5%
	51 MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	146 018	0,9%
	52 HAUTE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	47 499	0,3%
	2	6,1%	32	1,6%	0,09	344 976	2,2%	
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	27 794	0,2%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	31 646	0,2%
	0	0,0%	0	0,0%	0,00	59 440	0,4%	
43	25 DOUBS	1	3,0%	68	3,4%	0,52	131 734	0,8%
	39 JURA	0	0,0%	0	0,0%	0,00	63 187	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	58 211	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	36 065	0,2%
	1	3,0%	68	3,4%	0,24	289 197	1,9%	
23	27 Eure	0	0,0%	0	0,0%	0,00	150 554	1,0%
	76 SEINE MARITIME	1	3,0%	77	3,9%	0,23	333 048	2,1%
	1	3,0%	77	3,9%	0,16	483 602	3,1%	
11	75 PARIS	1	3,0%	65	3,3%	0,16	413 511	2,7%
	77 SEINE ET MARNE	1	3,0%	ND			358 218	2,3%
	78 YVELINES	1	3,0%	ND			386 506	2,5%
	91 ESSONNE	1	3,0%	37	1,9%	0,11	321 819	2,1%
	92 HAUTS DE SEINE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	363 906	2,3%
	93 SEINE SAINT DENIS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	404 489	2,6%
	94 VAL DE MARNE	2	6,1%	51	2,6%	0,16	319 828	2,1%
	95 VAL D'OISE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	332 944	2,1%
		6	18,2%	153	7,7%	0,05	2 901 221	18,6%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	71 513	0,5%
	30 GARD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	158 674	1,0%
	34 HÉRAULT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	224 868	1,4%
	48 LOZÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	15 945	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	1	3,0%	ND			91 752	0,6%
		1	3,0%	0	0,0%	0,00	562 752	3,6%
74	19 CORRÈZE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	46 490	0,3%
	23 CREUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	23 304	0,1%
	87 HAUTE VIENNE	1	3,0%	8	0,4%	0,11	73 827	0,5%
		1	3,0%	8	0,4%	0,06	143 621	0,9%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	1	3,0%	118	5,9%	0,65	182 647	1,2%
	55 MEUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	48 961	0,3%
	57 MOSELLE	1	3,0%	11	0,6%	0,04	261 621	1,7%
	88 VOSGES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	96 360	0,6%
		2	6,1%	129	6,5%	0,22	589 589	3,8%
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	30 045	0,2%
	12 AVEYRON	0	0,0%	0	0,0%	0,00	55 358	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	2	6,1%	213	10,7%	0,80	264 782	1,7%
	32 GERS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	35 684	0,2%
	46 LOT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	33 863	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	47 485	0,3%
	81 TARN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 882	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	49 857	0,3%
			2	6,1%	213	10,7%	0,36	594 956
31	59 NORD	3	9,1%	373	18,7%	0,50	738 975	4,7%
	62 PAS DE CALAIS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	409 262	2,6%
		3	9,1%	373	18,7%	0,32	1 148 237	7,4%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	2	6,1%	174	8,7%	0,57	306 818	2,0%
	49 MAINE ET LOIRE	1	3,0%	105	5,3%	0,52	200 285	1,3%
	53 MAYENNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	75 998	0,5%
	72 SARTHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	135 574	0,9%
	85 VENDÉE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	135 244	0,9%
		3	9,1%	279	14,0%	0,33	853 919	5,5%
22	2 AISNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	145 029	0,9%
	60 OISE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	220 698	1,4%
	80 SOMME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	145 849	0,9%
		0	0,0%	0	0,0%	0,00	511 576	3,3%
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 255	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	127 907	0,8%
	79 DEUX SÈVRES	1	3,0%	11	0,6%	0,13	82 326	0,5%
	86 VIENNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	94 676	0,6%
		1	3,0%	11	0,6%	0,03	382 164	2,5%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	34 134	0,2%
	5 HAUTES ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	30 512	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	1	3,0%	25	1,3%	0,11	228 640	1,5%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	1	3,0%	165	8,3%	0,35	467 291	3,0%
	83 VAR	0	0,0%	0	0,0%	0,00	216 898	1,4%
	84 VAUCLUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	132 425	0,8%
		2	6,1%	190	9,5%	0,17	1 109 900	7,1%
82	1 AIN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	145 752	0,9%
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	68 938	0,4%
	26 DRÔME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	116 408	0,7%
	38 ISÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	297 981	1,9%
	42 LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	180 766	1,2%
	69 RHÔNE	1	3,0%	40	2,0%	0,09	423 040	2,7%
	73 SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	96 317	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	175 009	1,1%
		1	3,0%	40	2,0%	0,03	1 504 211	9,6%
TOTAL FRANCE METROPOLITAINE		33	100,0%	1 998	100,0%	0,13	14 987 907	96,1%
DOM*		0	0,0%	0	0,0%	0,00	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIERE		33	100,0%	1 998	100,0%	0,13	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	1	3,0%	65	3,3%	64	98,5%
	68 HAUT-RHIN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	1	3,0%	65	3,3%	64	98,5%	
72	24 DORDOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	33 GIRONDE	1	3,0%	150	7,5%	134	89,3%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	47 LOT ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	1	3,0%	150	7,5%	134	89,3%	
83	3 ALLIER	1	3,0%	30	1,5%	30	100,0%
	15 CANTAL	0	0,0%	0	0,0%	0	
	43 HAUTE LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	63 PUY DE DÔME	1	3,0%	78	3,9%	78	100,0%
	2	6,1%	108	5,4%	108	100,0%	
25	14 CALVADOS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	50 MANCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	61 ORNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	0	0,0%	0	0,0%	0		
26	21 CÔTE D'OR	0	0,0%	0	0,0%	0	
	58 NIÈVRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	71 SAÔNE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	89 YONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	0	0,0%	0	0,0%	0		
53	22 CÔTES D'ARMOR	1	3,0%	46	2,3%	33	71,7%
	29 FINISTÈRE	1	3,0%	6	0,3%	4	66,7%
	35 ILLE ET VILAINE	1	3,0%	50	2,5%	19	38,0%
	56 MORBIHAN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	3	9,1%	102	5,1%	56	54,9%	
24	18 CHER	0	0,0%	0	0,0%	0	
	28 Eure et Loir	0	0,0%	0	0,0%	0	
	36 INDRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	37 INDRE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	41 LOIR ET CHER	0	0,0%	0	0,0%	0	
	45 LOIRET	0	0,0%	0	0,0%	0	
	0	0,0%	0	0,0%	0		
21	8 ARDENNES	1	3,0%	20	1,0%	31	155,0%
	10 AUBE	1	3,0%	12	0,6%	13	108,3%
	51 MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	52 HAUTE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	2	6,1%	32	1,6%	44	137,5%	
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	0	0,0%	0	0,0%	0		
43	25 DOUBS	1	3,0%	68	3,4%	64	94,1%
	39 JURA	0	0,0%	0	0,0%	0	
	70 HAUTE SAÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	0	0,0%	0	0,0%	0	
	1	3,0%	68	3,4%	64	94,1%	
23	27 Eure	0	0,0%	0	0,0%	0	
	76 SEINE MARITIME	1	3,0%	77	3,9%	71	92,2%
	1	3,0%	77	3,9%	71	92,2%	
11	75 PARIS	1	3,0%	65	3,3%	68	104,6%
	77 SEINE ET MARNE	1	3,0%	ND		ND	
	78 YVELINES	1	3,0%	ND		ND	
	91 ESSONNE	1	3,0%	37	1,9%	37	100,0%
	92 HAUTS DE SEINE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	93 SEINE SAINT DENIS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	94 VAL DE MARNE	2	6,1%	51	2,6%	51	100,0%
	95 VAL D'OISE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	6	18,2%	153	7,7%	156	102,0%	

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	30 GARD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	34 HÉRAULT	0	0,0%	0	0,0%	0	
	48 LOZÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	1	3,0%	ND	0,0%	ND	
		1	3,0%	0	0,0%	0	
74	19 CORRÈZE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	23 CREUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	87 HAUTE VIENNE	1	3,0%	8	0,4%	5	62,5%
		1	3,0%	8	0,4%	5	62,5%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	1	3,0%	118	5,9%	93	78,8%
	55 MEUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	57 MOSELLE	1	3,0%	11	0,6%	21	190,9%
	88 VOSGES	0	0,0%	0	0,0%	0	
		2	6,1%	129	6,5%	114	88,4%
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	12 AVEYRON	0	0,0%	0	0,0%	0	
	31 HAUTE GARONNE	2	6,1%	213	10,7%	201	94,4%
	32 GERS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	46 LOT	0	0,0%	0	0,0%	0	
	65 HAUTES PYRÉNÉES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	81 TARN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	82 TARN ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		2	6,1%	213	10,7%	201	94,4%
31	59 NORD	3	9,1%	373	18,7%	318	85,3%
	62 PAS DE CALAIS	0	0,0%	0	0,0%	0	
		3	9,1%	373	18,7%	318	85,3%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	2	6,1%	174	8,7%	175	100,6%
	49 MAINE ET LOIRE	1	3,0%	105	5,3%	92	87,6%
	53 MAYENNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	72 SARTHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	85 VENDÉE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		3	9,1%	279	14,0%	267	95,7%
22	2 AISNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	60 OISE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	80 SOMME	0	0,0%	0	0,0%	0	
		0	0,0%	0	0,0%	0	
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	17 CHARENTE MARITIME	0	0,0%	0	0,0%	0	
	79 DEUX SÈVRES	1	3,0%	11	0,6%	5	45,5%
	86 VIENNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		1	3,0%	11	0,6%	5	45,5%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	5 HAUTES ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	6 ALPES MARITIMES	1	3,0%	25	1,3%	22	88,0%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	1	3,0%	165	8,3%	168	101,8%
	83 VAR	0	0,0%	0	0,0%	0	
		2	6,1%	190	9,5%	190	100,0%
82	1 AIN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	26 DRÔME	0	0,0%	0	0,0%	0	
	38 ISÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	42 LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	69 RHÔNE	1	3,0%	40	2,0%	40	100,0%
	73 SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		1	3,0%	40	2,0%	40	100,0%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		33	100,0%	1 998	100,0%	1 837	91,9%
<i>DOM*</i>		<i>0</i>	<i>0,0%</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>	<i>0</i>	
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		33	100,0%	1 998	100,0%	1 837	91,9%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Tableau V B 1-Description générale des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0	0	0
1 an	1	0	1
2 ans	0	0	0
3 ans	2	2	4
4 ans	13	6	19
5 ans	18	13	31
6 ans	29	12	41
7 ans	32	23	55
8 ans	49	35	84
9 ans	40	40	80
10 ans	55	32	87
11 ans	64	42	106
12 ans	75	59	134
13 ans	61	57	118
14 ans	96	40	136
15 ans	88	52	140
16 ans	94	58	152
17 ans	79	57	136
18 ans	68	39	107
19 ans	71	42	113
20 ans	41	21	62
Plus de 20 ans	30	19	49
Total	1 006	649	1 655

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0,0%	0,0%	0,0%
1 an	0,1%	0,0%	0,1%
2 ans	0,0%	0,0%	0,0%
3 ans	0,2%	0,3%	0,2%
4 ans	1,3%	0,9%	1,1%
5 ans	1,8%	2,0%	1,9%
6 ans	2,9%	1,8%	2,5%
7 ans	3,2%	3,5%	3,3%
8 ans	4,9%	5,4%	5,1%
9 ans	4,0%	6,2%	4,8%
10 ans	5,5%	4,9%	5,3%
11 ans	6,4%	6,5%	6,4%
12 ans	7,5%	9,1%	8,1%
13 ans	6,1%	8,8%	7,1%
14 ans	9,5%	6,2%	8,2%
15 ans	8,7%	8,0%	8,5%
16 ans	9,3%	8,9%	9,2%
17 ans	7,9%	8,8%	8,2%
18 ans	6,8%	6,0%	6,5%
19 ans	7,1%	6,5%	6,8%
20 ans	4,1%	3,2%	3,7%
Plus de 20 ans	3,0%	2,9%	3,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau V B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	19	1,1%
Psychose infantile	24	1,5%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	2	0,1%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	20	1,2%
Accidents périnataux	165	10,0%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	96	5,8%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	526	31,8%
Autre ou inconnue	646	39,0%
Non réponse	157	9,5%
Total	1 655	100,0%

**Tableau V B 3-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés
accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	1	2	3
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	0	3	3
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	1	2	3
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	0	0	0
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	1	0	1
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	1	0	1
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	1	2	3
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	1	0	1
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	11	4	15
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	2	8	10
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	4	3	7
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	3	1	4
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	11	5	16
Surdi-cécité	7	2	9
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	254	185	439
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	566	335	901
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	0	0	0
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	5	0	5
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	1	1	2
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	0	0	0
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	0	0	0
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	41	27	68
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	0	1	1
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	1	5	6
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	0	0	0
Non réponse	94	63	157
Total	1 006	649	1 655

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	33,3%	66,7%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	0,0%	100,0%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	33,3%	66,7%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte			0,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	100,0%	0,0%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	33,3%	66,7%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	73,3%	26,7%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	20,0%	80,0%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	57,1%	42,9%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	75,0%	25,0%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	68,8%	31,3%	100,0%
Surdi-cécité	77,8%	22,2%	100,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	57,9%	42,1%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	62,8%	37,2%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)			0,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	100,0%	0,0%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	50,0%	50,0%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)			0,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs			0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc			0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)			0,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	60,3%	39,7%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	0,0%	100,0%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	16,7%	83,3%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs			0,0%
Non réponse	59,9%	40,1%	100,0%
Total	60,8%	39,2%	100,0%

Tableau V B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	9	0,5%
Déficiences du psychisme	6	0,4%
Déficiences du langage et de la parole	15	0,9%
Déficiences auditives	46	2,8%
Déficiences visuelles	1 340	81,0%
Déficiences motrices	7	0,4%
Plurihandicap	68	4,1%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	1	0,1%
Polyhandicap	6	0,4%
Autres déficiences	0	0,0%
Non réponse	157	9,5%
Total	1 655	100,0%

Tableau V B 5-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	45	2,7%
Le jeune n'est pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	1 610	97,3%
Total	1 655	100,0%

Âge des jeunes présents au titre de l'amendement Creton	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	0	0,0%
20 ans	17	37,8%
21 ans	14	31,1%
22 ans	6	13,3%
23 - 25 ans	5	11,1%
Plus de 25 ans	3	6,7%
Total	45	100,0%

Tableau V B 6-Scolarisation des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	37	1	1	0	0	39
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	181	3	0	0	0	184
Non scolarisé, autre situation	98	5	0	0	0	103
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	0	61	3	6	0	70
CP et CE1	0	164	3	3	0	170
CE2, CM1, CM2	0	181	4	23	0	208
Classe d'initiation	0	11	0	0	0	11
Classe d'adaptation	0	97	0	0	0	97
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0	1	3	13	0	17
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0	238	24	51	0	313
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0	0	0	6	0	6
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0	52	2	1	0	55
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0	1	10	33	0	44
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0	118	1	38	0	157
Enseignement supérieur	0	0	0	6	0	6
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0	76	1	6	0	83
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0	0	0	0	0	0
Non réponse	0	0	0	0	92	92
Total	316	1 009	52	186	92	1 655

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	11,7%	0,1%	1,9%	0,0%	0,0%	2,4%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	57,3%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	11,1%
Non scolarisé, autre situation	31,0%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	6,2%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	0,0%	6,0%	5,8%	3,2%	0,0%	4,2%
CP et CE1	0,0%	16,3%	5,8%	1,6%	0,0%	10,3%
CE2, CM1, CM2	0,0%	17,9%	7,7%	12,4%	0,0%	12,6%
Classe d'initiation	0,0%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%
Classe d'adaptation	0,0%	9,6%	0,0%	0,0%	0,0%	5,9%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0%	0,1%	5,8%	7,0%	0,0%	1,0%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0,0%	23,6%	46,2%	27,4%	0,0%	18,9%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0%	0,0%	0,0%	3,2%	0,0%	0,4%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0,0%	5,2%	3,8%	0,5%	0,0%	3,3%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0%	0,1%	19,2%	17,7%	0,0%	2,7%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0,0%	11,7%	1,9%	20,4%	0,0%	9,5%
Enseignement supérieur	0,0%	0,0%	0,0%	3,2%	0,0%	0,4%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0,0%	7,5%	1,9%	3,2%	0,0%	5,0%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Non réponse	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	5,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau V B 7-Modos d'hébergement des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	599	365	964
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	379	266	645
En famille d'accueil social	14	11	25
En famille d'accueil spécialisé	14	7	21
Non réponse	0	0	0
Total	1 006	649	1 655

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	59,5%	56,2%	58,2%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	37,7%	41,0%	39,0%
En famille d'accueil social	1,4%	1,7%	1,5%
En famille d'accueil spécialisé	1,4%	1,1%	1,3%
Non réponse	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Mode d'hébergement	Effectif					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 -15 ans	16 -20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	5	119	375	432	33	964
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	48	217	240	125	15	645
En famille d'accueil social	2	1	14	7	1	25
En famille d'accueil spécialisé	0	10	5	6	0	21
Non réponse	0	0	0	0	0	0
Total	55	347	634	570	49	1 655

Mode d'hébergement	Pourcentage					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 -15 ans	16 -20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	9,1%	34,3%	59,1%	75,8%	67,3%	58,2%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	87,3%	62,5%	37,9%	21,9%	30,6%	39,0%
En famille d'accueil social	3,6%	0,3%	2,2%	1,2%	2,0%	1,5%
En famille d'accueil spécialisé	0,0%	2,9%	0,8%	1,1%	0,0%	1,3%
Non réponse	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

CLIENTÈLE
SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

Tableau V B 8-Description générale des jeunes handicapés sortis d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
1 an	0	0	0
2 ans	1	0	1
3 ans	0	0	0
4 ans	1	0	1
5 ans	3	0	3
6 ans	1	0	1
7 ans	2	1	3
8 ans	4	0	4
9 ans	2	0	2
10 ans	3	3	6
11 ans	4	3	7
12 ans	3	2	5
13 ans	8	3	11
14 ans	7	3	10
15 ans	7	3	10
16 ans	15	6	21
17 ans	17	7	24
18 ans	15	12	27
19 ans	14	9	23
20 ans	37	19	56
Plus de 20 ans	33	9	42
Total	177	80	257

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
1 an	0,0%	0,0%	0,0%
2 ans	0,6%	0,0%	0,4%
3 ans	0,0%	0,0%	0,0%
4 ans	0,6%	0,0%	0,4%
5 ans	1,7%	0,0%	1,2%
6 ans	0,6%	0,0%	0,4%
7 ans	1,1%	1,3%	1,2%
8 ans	2,3%	0,0%	1,6%
9 ans	1,1%	0,0%	0,8%
10 ans	1,7%	3,8%	2,3%
11 ans	2,3%	3,8%	2,7%
12 ans	1,7%	2,5%	1,9%
13 ans	4,5%	3,8%	4,3%
14 ans	4,0%	3,8%	3,9%
15 ans	4,0%	3,8%	3,9%
16 ans	8,5%	7,5%	8,2%
17 ans	9,6%	8,8%	9,3%
18 ans	8,5%	15,0%	10,5%
19 ans	7,9%	11,3%	8,9%
20 ans	20,9%	23,8%	21,8%
Plus de 20 ans	18,6%	11,3%	16,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau V B 9-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés sortis d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	0	2	2
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	0	0	0
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	0	0	0
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	0	0	0
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	0	0	0
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	1	0	1
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	0	1	1
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	0	0	0
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	0	0	0
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	0	0	0
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	0	0	0
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	0	0	0
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0	1	1
Surdi-cécité	0	0	0
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	44	19	63
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	106	53	159
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	0	0	0
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	0	0	0
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	0	1	1
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	1	0	1
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	0	0	0
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	3	0	3
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	0	0	0
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	3	0	3
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	0	0	0
Non réponse	19	3	22
Total	177	80	257

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	0,0%	100,0%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)			0,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)			0,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte			0,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)			0,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	0,0%	100,0%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés			0,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité			0,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité			0,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)			0,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)			0,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	0,0%	100,0%	100,0%
Surdi-cécité			0,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	69,8%	30,2%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	66,7%	33,3%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)			0,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)			0,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	0,0%	100,0%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	100,0%	0,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs			0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc			0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)			0,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques			0,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	100,0%	0,0%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs			0,0%
Non réponse	86,4%	13,6%	100,0%
Total	68,9%	31,1%	100,0%

Tableau V B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés sortis d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	2	0,8%
Déficiences du psychisme	2	0,8%
Déficiences du langage et de la parole	0	0,0%
Déficiences auditives	1	0,4%
Déficiences visuelles	222	86,4%
Déficiences motrices	2	0,8%
Plurihandicap	3	1,2%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	0	0,0%
Polyhandicap	3	1,2%
Autres déficiences	0	0,0%
Non réponse	22	8,6%
Total	257	100,0%

Tableau V B 11-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés sortis d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune était dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	31	12,1%
Le jeune n'était pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	226	87,9%
Total	257	100,0%

Âge des jeunes ayant bénéficié de l'amendement Creton sortis en 2001	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	1	3,2%
20 ans	12	38,7%
21 ans	6	19,4%
22 ans	8	25,8%
23 - 25 ans	4	12,9%
Plus de 25 ans	0	0,0%
Total	31	100,0%

**Tableau V B 12-Scolarisation des jeunes handicapés sortis d'un institut
d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels**

Dernière classe suivie	Effectif	Pourcentage
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	8	3,1%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	13	5,1%
Non scolarisé, autre situation	2	0,8%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	9	3,5%
CP et CE1	11	4,3%
CE2, CM1, CM2	24	9,3%
Classe d'initiation	0	0,0%
Classe d'adaptation	16	6,2%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	1	0,4%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	45	17,5%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0	0,0%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	6	2,3%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	7	2,7%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	69	26,8%
Enseignement supérieur	1	0,4%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	22	8,6%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0	0,0%
Non réponse	23	8,9%
Total	257	100,0%

Tableau V B 13-Activités exercées par les jeunes handicapés après leur sortie d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	14	10	24
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	3	1	4
En établissement pour enfants polyhandicapés	6	1	7
En institut de rééducation	1	0	1
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	1	0	1
En institut d'éducation sensorielle	19	7	26
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	18	10	28
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	10	7	17
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	3	0	3
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	6	1	7
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	5	2	7
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	0	0	0
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	19	7	26
En formation ou en stage	12	4	16
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	0	1	1
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	5	2	7
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	0	0	0
En attente de placement en foyer occupationnel	3	2	5
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	1	0	1
Autre activité	31	21	52
DÉCÈS			
	0	1	1
Non réponse	20	3	23
Total	177	80	257

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	7,9%	12,5%	9,3%
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	1,7%	1,3%	1,6%
En établissement pour enfants polyhandicapés	3,4%	1,3%	2,7%
En institut de rééducation	0,6%	0,0%	0,4%
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	0,6%	0,0%	0,4%
En institut d'éducation sensorielle	10,7%	8,8%	10,1%
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	10,2%	12,5%	10,9%
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	5,6%	8,8%	6,6%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	1,7%	0,0%	1,2%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	3,4%	1,3%	2,7%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	2,8%	2,5%	2,7%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	0,0%	0,0%	0,0%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	10,7%	8,8%	10,1%
En formation ou en stage	6,8%	5,0%	6,2%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	0,0%	1,3%	0,4%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	2,8%	2,5%	2,7%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en foyer occupationnel	1,7%	2,5%	1,9%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	0,6%	0,0%	0,4%
Autre activité	17,5%	26,3%	20,2%
DÉCÈS			
	0,0%	1,3%	0,4%
Non réponse	11,3%	3,8%	8,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau V B 14-Modes d'hébergement des jeunes handicapés après leur sortie d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	30	11	41
Famille	88	45	133
En famille d'accueil	0	1	1
Logement personnel	15	5	20
Foyer d'hébergement	11	9	20
Foyer occupationnel ou foyer de vie	4	1	5
Maison d'accueil spécialisée	3	0	3
Foyer à double tarification	1	1	2
Centre de rééducation professionnelle	2	0	2
Etablissement pour personnes âgées	0	0	0
Etablissement de santé	0	1	1
Etablissement social	3	2	5
Autre	0	1	1
Non réponse	20	3	23
Total	177	80	257

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	16,9%	13,8%	16,0%
Famille	49,7%	56,3%	51,8%
En famille d'accueil	0,0%	1,3%	0,4%
Logement personnel	8,5%	6,3%	7,8%
Foyer d'hébergement	6,2%	11,3%	7,8%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	2,3%	1,3%	1,9%
Maison d'accueil spécialisée	1,7%	0,0%	1,2%
Foyer à double tarification	0,6%	1,3%	0,8%
Centre de rééducation professionnelle	1,1%	0,0%	0,8%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	0,0%	1,3%	0,4%
Etablissement social	1,7%	2,5%	1,9%
Autre	0,0%	1,3%	0,4%
Non réponse	11,3%	3,8%	8,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C - PERSONNEL

Tableau V C 1-Description générale du personnel des instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	0	0,0	0,0%	3	0,5	0,1%	3	0,5	0,0%
20 - 24 ans	11	6,1	1,8%	35	24,0	2,4%	46	30,1	2,2%
25 - 29 ans	44	33,6	9,7%	94	67,1	6,6%	138	100,6	7,4%
30 - 34 ans	43	30,7	8,9%	148	106,7	10,5%	191	137,4	10,1%
35 - 39 ans	57	41,3	11,9%	176	134,5	13,2%	233	175,8	12,9%
40 - 44 ans	78	55,5	16,0%	246	186,9	18,3%	324	242,4	17,8%
45 - 49 ans	91	68,4	19,7%	258	198,8	19,5%	349	267,2	19,6%
50 - 54 ans	92	71,0	20,5%	238	181,3	17,8%	330	252,3	18,5%
55 - 59 ans	53	33,7	9,7%	138	101,5	10,0%	191	135,2	9,9%
60 ans et plus	9	6,1	1,8%	25	17,9	1,8%	34	24,0	1,8%
Total	478	346,4	100,0%	1 361	1 019,1	100,0%	1 839	1 365,6	100,0%

Tableau V C 2-Description par fonction principale du personnel des instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	10	6,1	71,7%	4	2,4	28,3%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	10	4,9	44,3%	9	6,1	55,7%
Médecin directeur	2	1,0	71,2%	2	0,4	28,8%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	14	9,1	54,5%	8	7,6	45,5%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	14	8,7	9,2%	118	85,9	90,8%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	2	0,7	18,2%	8	3,3	81,8%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	42	27,9	15,5%	193	151,3	84,5%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	60	51,1	52,6%	53	46,0	47,4%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	4	3,4	40,5%	6	5,0	59,5%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Chef d'atelier	0	0,0		0	0,0	
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	1	0,9	100,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	2	2,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Chef de service éducatif	8	6,8	35,3%	14	12,4	64,7%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	1	0,8	100,0%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0		0	0,0	
Autre cadre de service pédagogique et social	9	5,0	45,6%	7	6,0	54,4%
Autre cadre de service paramédical	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	1	0,9	49,2%	1	0,9	50,8%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	8	5,3	21,4%	27	19,7	78,6%
Instituteur spécialisé	12	9,2	15,4%	60	50,6	84,6%
Instituteur et élève instituteur	2	1,0	14,5%	6	6,0	85,5%
Professeur des écoles	13	11,3	29,2%	32	27,3	70,8%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	0	0,0	0,0%	3	2,0	100,0%
Professeur d'enseignement général de collège	17	13,4	35,7%	30	24,0	64,3%
Professeur de lycée professionnel	1	0,5	20,0%	2	2,0	80,0%
Maître-auxiliaire	3	3,0	49,3%	4	3,1	50,7%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	8	6,0	51,5%	6	5,6	48,5%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	12	10,7	50,3%	12	10,6	49,7%
Travail						
Educateur technique spécialisé	10	9,5	56,1%	9	7,4	43,9%
Educateur technique	18	12,6	55,9%	13	9,9	44,1%
Moniteur d'atelier	2	1,5	53,6%	3	1,3	46,4%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	68	62,0	29,0%	174	151,7	71,0%
Moniteur éducateur	23	21,5	18,6%	112	94,4	81,4%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	1	1,0	5,4%	20	17,6	94,6%
Aide médico-psychologique	11	9,8	15,0%	61	55,4	85,0%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0		0	0,0	
Famille et groupe						
Assistant de service social	0	0,0	0,0%	24	13,9	100,0%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	0	0,0	0,0%	6	5,1	100,0%
Assistante maternelle	0	0,0	0,0%	19	17,0	100,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0	0,0%	1	0,4	100,0%
Travailleuse familiale	0	0,0		0	0,0	
Animateur social	0	0,0	0,0%	2	0,1	100,0%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	17	12,7	40,1%	26	19,0	59,9%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	8	1,4	38,1%	10	2,2	61,9%
Pédiatre	6	0,6	39,3%	6	0,9	60,7%
Médecin en rééducation fonctionnelle	1	0,1	71,4%	1	0,0	28,6%
Autre spécialiste	9	0,7	17,9%	21	3,4	82,1%
Médecin généraliste	7	1,0	61,3%	3	0,6	38,7%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	14	9,1	33,2%	38	18,4	66,8%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	3	0,7	3,4%	28	19,7	96,6%
Infirmier psychiatrique	0	0,0		0	0,0	
Puéricultrice	0	0,0		0	0,0	
Masseur kinésithérapeute	6	2,7	31,5%	11	6,0	68,5%
Ergothérapeute	3	2,1	17,3%	20	10,0	82,7%
Orthophoniste	0	0,0	0,0%	38	19,0	100,0%
Orthoptiste	5	2,0	12,5%	30	13,8	87,5%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	7	2,6	8,5%	48	28,3	91,5%
Aide-soignant	0	0,0	0,0%	13	9,3	100,0%
Auxiliaire de puériculture	0	0,0	0,0%	3	3,0	100,0%
Autre personnel paramédical diplômé	1	1,0	16,8%	7	5,0	83,2%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	0	0,0		0	0,0	
En attente de formation de moniteur éducateur	0	0,0		0	0,0	
En attente de formation d'aide médico-psychologique	0	0,0	0,0%	1	0,8	100,0%
En formation d'éducateur spécialisé	3	3,0	100,0%	0	0,0	0,0%
En formation de moniteur éducateur	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
En formation d'aide médico-psychologique	1	1,0	25,0%	3	3,0	75,0%
Non réponse	0	0,0		0	0,0	
Total	478	346,4	25,4%	1 361	1 019,1	74,6%

Tableau V C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	14	8,5	0,6%	0,4%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	19	11,0	0,8%	0,5%
Médecin directeur	4	1,5	0,1%	0,1%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	22	16,8	1,2%	0,8%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	132	94,5	6,9%	4,7%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	10	4,0	0,3%	0,2%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	235	179,2	13,1%	9,0%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	113	97,2	7,1%	4,9%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	10	8,4	0,6%	0,4%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Chef d'atelier	0	0,0	0,0%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	1	0,9	0,1%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	2	2,0	0,1%	0,1%
Chef de service éducatif	22	19,1	1,4%	1,0%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	1	0,8	0,1%	0,0%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	16	11,0	0,8%	0,5%
Autre cadre de service paramédical	1	1,0	0,1%	0,1%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	2	1,8	0,1%	0,1%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	35	25,0	1,8%	1,3%
Instituteur spécialisé	72	59,9	4,4%	3,0%
Instituteur et élève instituteur	8	7,0	0,5%	0,4%
Professeur des écoles	45	38,6	2,8%	1,9%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	3	2,0	0,1%	0,1%
Professeur d'enseignement général de collège	47	37,4	2,7%	1,9%
Professeur de lycée professionnel	3	2,5	0,2%	0,1%
Maître-auxiliaire	7	6,1	0,4%	0,3%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	14	11,6	0,8%	0,6%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	24	21,2	1,6%	1,1%
Travail				
Educateur technique spécialisé	19	16,9	1,2%	0,8%
Educateur technique	31	22,5	1,6%	1,1%
Moniteur d'atelier	5	2,8	0,2%	0,1%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	242	213,7	15,7%	10,7%
Moniteur éducateur	135	115,9	8,5%	5,8%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	21	18,6	1,4%	0,9%
Aide médico-psychologique	72	65,1	4,8%	3,3%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	24	13,9	1,0%	0,7%
Moniteur d'enseignement ménager	1	1,0	0,1%	0,1%
Conseiller en économie sociale et familiale	6	5,1	0,4%	0,3%
Assistante maternelle	19	17,0	1,2%	0,8%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	1	0,4	0,0%	0,0%
Travailleuse familiale	0	0,0	0,0%	0,0%
Animateur social	2	0,1	0,0%	0,0%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	43	31,7	2,3%	1,6%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	18	3,5	0,3%	0,2%
Pédiatre	12	1,5	0,1%	0,1%
Médecin en rééducation fonctionnelle	2	0,1	0,0%	0,0%
Autre spécialiste	30	4,1	0,3%	0,2%
Médecin généraliste	10	1,6	0,1%	0,1%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	52	27,5	2,0%	1,4%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	31	20,4	1,5%	1,0%
Infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	0,0%
Puéricultrice	0	0,0	0,0%	0,0%
Masseur kinésithérapeute	17	8,7	0,6%	0,4%
Ergothérapeute	23	12,1	0,9%	0,6%
Orthophoniste	38	19,0	1,4%	1,0%
Orthoptiste	35	15,8	1,2%	0,8%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	55	30,9	2,3%	1,5%
Aide-soignant	13	9,3	0,7%	0,5%
Auxiliaire de puériculture	3	3,0	0,2%	0,2%
Autre personnel paramédical diplômé	8	6,0	0,4%	0,3%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	0	0,0	0,0%	0,0%
En attente de formation de moniteur éducateur	0	0,0	0,0%	0,0%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	1	0,8	0,1%	0,0%
En formation d'éducateur spécialisé	3	3,0	0,2%	0,2%
En formation de moniteur éducateur	1	1,0	0,1%	0,1%
En formation d'aide médico-psychologique	4	4,0	0,3%	0,2%
Non réponse	0	0,0	0,0%	0,0%
Total	1 839	1 365,6	100,0%	68,3%

**Tableau V C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les instituts
d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels**

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	201	136,3	10,0%	6,8%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	348	276,3	20,2%	13,8%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	55	44,9	3,3%	2,2%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	879	735,9	53,9%	36,8%
Enseignement	258	211,2	15,5%	10,6%
Travail	55	42,2	3,1%	2,1%
Education spécialisée	470	413,3	30,3%	20,7%
Famille et groupe	96	69,2	5,1%	3,5%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	72	10,8	0,8%	0,5%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	275	152,6	11,2%	7,6%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	9	8,8	0,6%	0,4%
Non réponse	0	0,0	0,0%	0,0%
Total	1 839	1 365,6	100,0%	68,3%

Tableau V C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	10	8,4	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	1	0,9	100,0%	0	0,0	0,0%
Educateur spécialisé	28	21,7	10,1%	213	191,5	89,6%
Moniteur éducateur	28	23,0	19,8%	107	92,9	80,2%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	1	1,0	5,4%	20	17,6	94,6%
Aide médico-psychologique	4	3,4	5,2%	68	61,7	94,8%
Total	62	49,9	11,8%	418	372,2	88,1%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	10	8,4	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	1	0,9	100,0%
Educateur spécialisé	1	0,5	0,2%	242	213,7	100,0%
Moniteur éducateur	0	0,0	0,0%	135	115,9	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	21	18,6	100,0%
Aide médico-psychologique	0	0,0	0,0%	72	65,1	100,0%
Total	1	0,5	0,1%	481	422,6	100,0%

Tableau V C 6-Description par statut du personnel des instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	294	238,5	17,5%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	35	6,2	0,5%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	55	40,0	2,9%
Convention Collective Nationale de 1966	1 193	884,6	64,8%
Convention Collective Nationale de 1951	229	174,0	12,7%
Convention Collective Nationale de 1965	0	0,0	0,0%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	0	0,0	0,0%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	0	0,0	0,0%
Autres Conventions Collectives	7	3,2	0,2%
Accord d'établissement	3	1,5	0,1%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	0	0,0	0,0%
Congréganistes non salariés	0	0,0	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	4	1,7	0,1%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	13	10,8	0,8%
Emploi jeune	6	5,3	0,4%
Non réponse	0	0,0	0,0%
Total	1 839	1 365,6	100,0%

Tableau V C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients visuels

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	62	37,6	10,9%	140	103,1	10,1%	202	140,7	10,3%
Modulation annualisation du temps de travail	167	118,1	34,1%	534	384,8	37,8%	701	502,9	36,8%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	159	127,5	36,8%	450	349,8	34,3%	609	477,3	35,0%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	51	35,5	10,2%	134	106,5	10,4%	185	142,0	10,4%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	34	25,3	7,3%	92	69,3	6,8%	126	94,6	6,9%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	4	1,8	0,5%	2	1,9	0,2%	6	3,7	0,3%
Autres modalités de réduction du temps de travail	1	0,7	0,2%	9	3,8	0,4%	10	4,5	0,3%
Non réponse	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%	0	0,0	0,0%
Total	478	346,4	100,0%	1 361	1 019,1	100,0%	1 839	1 365,6	100,0%

VI – LES INSTITUTS D'ÉDUCATION SENSORIELLE POUR ENFANTS ATTEINTS DE DÉFICIENCES AUDITIVES

Définition :

Au 31 décembre 2001, 105 instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs offrent 6 500 places et emploient 3 580 personnes en équivalent temps plein. Les enfants accueillis par ces établissements, âgés de 3 à 20 ans sauf prolongation après cet âge par dérogation pour finir un cursus pédagogique ou au titre de « l'amendement Creton » en raison du manque de place en établissement pour adultes handicapés, sont atteints de déficiences auditives et reçoivent au sein de l'établissement des soins et une éducation spécialisée ou professionnelle.

Financement :

Un prix de journée est fixé par le préfet et payé par l'assurance maladie pour ce qui concerne les soins, l'éducation, l'hébergement et les transports. Les personnels enseignants ont des formations spécifiques qui sont faites soit par le ministère de l'Éducation nationale soit par le ministère en charge des personnes handicapées. Lorsqu'il s'agit de personnels de l'Éducation nationale, ceux-ci sont mis à la disposition des établissements. Les personnels recrutés sur la base de diplômes universitaires sont formés par le ministère en charge des personnes handicapées.

Commentaire :

La réforme des annexes XXIV en 1988 a conduit à distinguer clairement au sein des établissements et services la prise en charge des enfants et adolescents déficients auditifs, déficients visuels et ceux cumulant ces deux handicaps.

Parmi les SESSAD, certains accompagnent spécifiquement des enfants déficients sensoriels (cf : page 273).

Textes de référence :

Lois

- ✓ Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 modifiée d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- ✓ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Code de l'action sociale et des familles

- ✓ Article L 311-1 et suivants.

Décrets

- ✓ Décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié,
- ✓ Décret n° 88-423 du 22 avril 1988 remplaçant l'annexe XXIV quater au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux pour deux annexes concernant l'une (annexe XXIV quater), les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience auditive grave,
- ✓ Décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 modifiant le décret n° 56-284 du 9 mars 1956,
- ✓ Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services médico-sociaux mentionnés au I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Circulaire

- ✓ Circulaire n° 88-09 du 22 avril 1988 relative à la modification des conditions de la prise en charge des enfants et adolescents déficients sensoriels par les établissements et services d'éducation spéciale.

A – ACTIVITÉ

Tableau VI A 1-Description générale de l'activité des instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
105	6 505	5 553	30 872	868 871	807	939

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés	4 490	3 929	20 936	631 270	585	639
Education professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	727	618	5 038	91 339	69	127
Education générale, professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	763	573	2 786	85 758	86	102
Enseignement général spécialisé	438	364	1 488	48 206	58	52
Autre discipline d'équipement	87	69	624	12 298	9	19
Total	6 505	5 553	30 872	868 871	807	939

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement complet internat	2 631	1 987	10 278	306 421	320	388
Semi-internat	3 243	3 030	15 962	467 189	401	458
Externat	436	411	3 363	75 288	66	71
Placement famille d'accueil	38	16	214	3 233	1	4
Traitement et cure ambulatoire	0	0	0	273	0	0
Prestation sur le lieu de vie	157	109	1 055	16 467	19	18
Total	6 505	5 553	30 872	868 871	807	939

**Tableau VI A 2-Répartition régionale des instituts d'éducation sensorielle
pour enfants déficients auditifs**

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	2	1,9%	134	2,1%	0,30	451 888	2,9%
72 AQUITAINE	3	2,9%	426	6,5%	0,63	680 429	4,4%
83 AUVERGNE	4	3,8%	143	2,2%	0,49	290 955	1,9%
25 BASSE NORMANDIE	2	1,9%	215	3,3%	0,59	366 143	2,3%
26 BOURGOGNE	1	1,0%	10	0,2%	0,03	381 853	2,4%
53 BRETAGNE	5	4,8%	557	8,6%	0,76	731 912	4,7%
24 CENTRE	2	1,9%	158	2,4%	0,26	605 366	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	3	2,9%	77	1,2%	0,22	344 976	2,2%
94 CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	59 440	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	0	0,0%	0	0,0%	0,00	289 197	1,9%
23 HAUTE NORMANDIE	4	3,8%	124	1,9%	0,26	483 602	3,1%
11 ILE DE FRANCE	40	38,1%	1 428	22,0%	0,49	2 901 221	18,6%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	4	3,8%	204	3,1%	0,36	562 752	3,6%
74 LIMOUSIN	1	1,0%	15	0,2%	0,10	143 621	0,9%
41 LORRAINE	3	2,9%	330	5,1%	0,56	589 589	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	3	2,9%	255	3,9%	0,43	594 956	3,8%
31 NORD PAS DE CALAIS	4	3,8%	761	11,7%	0,66	1 148 237	7,4%
52 PAYS DE LA LOIRE	3	2,9%	292	4,5%	0,34	853 919	5,5%
22 PICARDIE	3	2,9%	235	3,6%	0,46	511 576	3,3%
54 POITOU CHARENTES	2	1,9%	148	2,3%	0,39	382 164	2,5%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	6	5,7%	312	4,8%	0,28	1 109 900	7,1%
82 RHÔNE-ALPES	6	5,7%	631	9,7%	0,42	1 504 211	9,6%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	101	96,2%	6 455	99,2%	0,43	14 987 907	96,1%
DOM*	4	3,8%	50	0,8%	0,08	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	105	100,0%	6 505	100,0%	0,42	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

**Tableau VI A 3-Répartition départementale des instituts d'éducation sensorielle
pour enfants déficients auditifs**

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	2	1,9%	134	2,1%	0,50	266 146	1,7%
	68 HAUT-RHIN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	185 742	1,2%
		2	1,9%	134	2,1%	0,30	451 888	2,9%
72	24 DORDOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	80 870	0,5%
	33 GIRONDE	3	2,9%	426	6,5%	1,34	317 543	2,0%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	74 341	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	69 318	0,4%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	138 357	0,9%
	3	2,9%	426	6,5%	0,63	680 429	4,4%	
83	3 ALLIER	0	0,0%	0	0,0%	0,00	72 514	0,5%
	15 CANTAL	1	1,0%	8	0,1%	0,27	29 931	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	2	1,9%	65	1,0%	1,29	50 315	0,3%
	63 PUY DE DÔME	1	1,0%	70	1,1%	0,51	138 195	0,9%
	4	3,8%	143	2,2%	0,49	290 955	1,9%	
25	14 CALVADOS	1	1,0%	130	2,0%	0,76	171 955	1,1%
	50 MANCHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	121 916	0,8%
	61 ORNE	1	1,0%	85	1,3%	1,18	72 272	0,5%
	2	1,9%	215	3,3%	0,59	366 143	2,3%	
26	21 CÔTE D'OR	0	0,0%	0	0,0%	0,00	126 383	0,8%
	58 NIÈVRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	47 716	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	125 758	0,8%
	89 YONNE	1	1,0%	10	0,2%	0,12	81 996	0,5%
	1	1,0%	10	0,2%	0,03	381 853	2,4%	
53	22 CÔTES D'ARMOR	1	1,0%	150	2,3%	1,16	129 310	0,8%
	29 FINISTÈRE	1	1,0%	21	0,3%	0,10	208 492	1,3%
	35 ILLE ET VILAINE	2	1,9%	236	3,6%	1,01	232 995	1,5%
	56 MORBIHAN	1	1,0%	150	2,3%	0,93	161 115	1,0%
	5	4,8%	557	8,6%	0,76	731 912	4,7%	
24	18 CHER	0	0,0%	0	0,0%	0,00	72 057	0,5%
	28 Eure et Loir	1	1,0%	52	0,8%	0,48	109 183	0,7%
	36 INDRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	49 125	0,3%
	37 INDRE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	137 759	0,9%
	41 LOIR ET CHER	0	0,0%	0	0,0%	0,00	74 868	0,5%
	1	1,0%	106	1,6%	0,65	162 374	1,0%	
	2	1,9%	158	2,4%	0,26	605 366	3,9%	
21	8 ARDENNES	1	1,0%	35	0,5%	0,45	77 288	0,5%
	10 AUBE	1	1,0%	30	0,5%	0,40	74 171	0,5%
	51 MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	146 018	0,9%
	52 HAUTE MARNE	1	1,0%	12	0,2%	0,25	47 499	0,3%
	3	2,9%	77	1,2%	0,22	344 976	2,2%	
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	27 794	0,2%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	31 646	0,2%
	0	0,0%	0	0,0%	0,00	59 440	0,4%	
43	25 DOUBS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	131 734	0,8%
	39 JURA	0	0,0%	0	0,0%	0,00	63 187	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	58 211	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	36 065	0,2%
	0	0,0%	0	0,0%	0,00	289 197	1,9%	
23	27 Eure	1	1,0%	26	0,4%	0,17	150 554	1,0%
	76 SEINE MARITIME	3	2,9%	98	1,5%	0,29	333 048	2,1%
	4	3,8%	124	1,9%	0,26	483 602	3,1%	
11	75 PARIS	13	12,4%	521	8,0%	1,26	413 511	2,7%
	77 SEINE ET MARNE	4	3,8%	109	1,7%	0,30	358 218	2,3%
	78 YVELINES	2	1,9%	ND			386 506	2,5%
	91 ESSONNE	7	6,7%	137	2,1%	0,43	321 819	2,1%
	92 HAUTS DE SEINE	9	8,6%	501	7,7%	1,38	363 906	2,3%
	93 SEINE SAINT DENIS	2	1,9%	48	0,7%	0,12	404 489	2,6%
	94 VAL DE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	319 828	2,1%
	95 VAL D'OISE	3	2,9%	112	1,7%	0,34	332 944	2,1%
		40	38,1%	1 428	22,0%	0,49	2 901 221	18,6%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	71 513	0,5%
	30 GARD	2	1,9%	64	1,0%	0,40	158 674	1,0%
	34 HÉRAULT	1	1,0%	140	2,2%	0,62	224 868	1,4%
	48 LOZÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	15 945	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	1	1,0%	ND			91 752	0,6%
		4	3,8%	204	3,1%	0,36	562 752	3,6%
74	19 CORRÈZE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	46 490	0,3%
	23 CREUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	23 304	0,1%
	87 HAUTE VIENNE	1	1,0%	15	0,2%	0,20	73 827	0,5%
		1	1,0%	15	0,2%	0,10	143 621	0,9%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	1	1,0%	185	2,8%	1,01	182 647	1,2%
	55 MEUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	48 961	0,3%
	57 MOSELLE	2	1,9%	145	2,2%	0,55	261 621	1,7%
	88 VOSGES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	96 360	0,6%
		3	2,9%	330	5,1%	0,56	589 589	3,8%
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	30 045	0,2%
	12 AVEYRON	0	0,0%	0	0,0%	0,00	55 358	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	2	1,9%	165	2,5%	0,62	264 782	1,7%
	32 GERS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	35 684	0,2%
	46 LOT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	33 863	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	47 485	0,3%
	81 TARN	1	1,0%	90	1,4%	1,16	77 882	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	49 857	0,3%
		3	2,9%	255	3,9%	0,43	594 956	3,8%
31	59 NORD	2	1,9%	431	6,6%	0,58	738 975	4,7%
	62 PAS DE CALAIS	2	1,9%	330	5,1%	0,81	409 262	2,6%
		4	3,8%	761	11,7%	0,66	1 148 237	7,4%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	2	1,9%	172	2,6%	0,56	306 818	2,0%
	49 MAINE ET LOIRE	1	1,0%	120	1,8%	0,60	200 285	1,3%
	53 MAYENNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	75 998	0,5%
	72 SARTHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	135 574	0,9%
	85 VENDÉE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	135 244	0,9%
		3	2,9%	292	4,5%	0,34	853 919	5,5%
22	2 AISNE	1	1,0%	95	1,5%	0,66	145 029	0,9%
	60 OISE	1	1,0%	90	1,4%	0,41	220 698	1,4%
	80 SOMME	1	1,0%	50	0,8%	0,34	145 849	0,9%
		3	2,9%	235	3,6%	0,46	511 576	3,3%
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 255	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	127 907	0,8%
	79 DEUX SÈVRES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	82 326	0,5%
	86 VIENNE	2	1,9%	148	2,3%	1,56	94 676	0,6%
		2	1,9%	148	2,3%	0,39	382 164	2,5%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	34 134	0,2%
	5 HAUTES ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	30 512	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	4	3,8%	102	1,6%	0,45	228 640	1,5%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	2	1,9%	210	3,2%	0,45	467 291	3,0%
	83 VAR	0	0,0%	0	0,0%	0,00	216 898	1,4%
	84 VAUCLUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	132 425	0,8%
		6	5,7%	312	4,8%	0,28	1 109 900	7,1%
82	1 AIN	1	1,0%	100	1,5%	0,69	145 752	0,9%
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	68 938	0,4%
	26 DRÔME	1	1,0%	80	1,2%	0,69	116 408	0,7%
	38 ISÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	297 981	1,9%
	42 LOIRE	1	1,0%	106	1,6%	0,59	180 766	1,2%
	69 RHÔNE	2	1,9%	155	2,4%	0,37	423 040	2,7%
	73 SAVOIE	1	1,0%	190	2,9%	1,97	96 317	0,6%
74 HAUTE SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	175 009	1,1%	
		6	5,7%	631	9,7%	0,42	1 504 211	9,6%
TOTAL FRANCE METROPOLITAINE		101	96,2%	6 455	99,2%	0,43	14 987 907	96,1%
DOM*		4	3,8%	50	0,8%	0,08	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		105	100,0%	6 505	100,0%	0,42	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	2	1,9%	134	2,1%	105	78,4%
	68 HAUT-RHIN	0	0,0%	0	0,0%	0	
		2	1,9%	134	2,1%	105	78,4%
72	24 DORDOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	33 GIRONDE	3	2,9%	426	6,5%	302	70,9%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	47 LOT ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	0	0,0%	0	0,0%	0	
		3	2,9%	426	6,5%	302	70,9%
83	3 ALLIER	0	0,0%	0	0,0%	0	
	15 CANTAL	1	1,0%	8	0,1%	8	100,0%
	43 HAUTE LOIRE	2	1,9%	65	1,0%	50	76,9%
	63 PUY DE DÔME	1	1,0%	70	1,1%	60	85,7%
		4	3,8%	143	2,2%	118	82,5%
25	14 CALVADOS	1	1,0%	130	2,0%	125	96,2%
	50 MANCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	61 ORNE	1	1,0%	85	1,3%	62	72,9%
		2	1,9%	215	3,3%	187	87,0%
26	21 CÔTE D'OR	0	0,0%	0	0,0%	0	
	58 NIÈVRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	71 SAÔNE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	89 YONNE	1	1,0%	10	0,2%	12	120,0%
		1	1,0%	10	0,2%	12	120,0%
53	22 CÔTES D'ARMOR	1	1,0%	150	2,3%	85	56,7%
	29 FINISTÈRE	1	1,0%	21	0,3%	18	85,7%
	35 ILLE ET VILAINE	2	1,9%	236	3,6%	164	69,5%
	56 MORBIHAN	1	1,0%	150	2,3%	84	56,0%
		5	4,8%	557	8,6%	351	63,0%
24	18 CHER	0	0,0%	0	0,0%	0	
	28 EURE ET LOIR	1	1,0%	52	0,8%	60	115,4%
	36 INDRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	37 INDRE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	41 LOIR ET CHER	0	0,0%	0	0,0%	0	
	45 LOIRET	1	1,0%	106	1,6%	108	101,9%
		2	1,9%	158	2,4%	168	106,3%
21	8 ARDENNES	1	1,0%	35	0,5%	26	74,3%
	10 AUBE	1	1,0%	30	0,5%	29	96,7%
	51 MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	52 HAUTE MARNE	1	1,0%	12	0,2%	11	91,7%
		3	2,9%	77	1,2%	66	85,7%
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		0	0,0%	0	0,0%	0	
43	25 DOUBS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	39 JURA	0	0,0%	0	0,0%	0	
	70 HAUTE SAÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	0	0,0%	0	0,0%	0	
		0	0,0%	0	0,0%	0	
23	27 EURE	1	1,0%	26	0,4%	22	84,6%
	76 SEINE MARITIME	3	2,9%	98	1,5%	103	105,1%
		4	3,8%	124	1,9%	125	100,8%
11	75 PARIS	13	12,4%	521	8,0%	480	92,1%
	77 SEINE ET MARNE	4	3,8%	109	1,7%	78	71,6%
	78 YVELINES	2	1,9%	ND	ND	ND	
	91 ESSONNE	7	6,7%	137	2,1%	132	96,4%
	92 HAUTS DE SEINE	9	8,6%	501	7,7%	493	98,4%
	93 SEINE SAINT DENIS	2	1,9%	48	0,7%	46	95,8%
	94 VAL DE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	95 VAL D'OISE	3	2,9%	112	1,7%	107	95,5%
		40	38,1%	1 428	22,0%	1 336	93,6%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	30 GARD	2	1,9%	64	1,0%	ND	
	34 HÉRAULT	1	1,0%	140	2,2%	139	99,3%
	48 LOZÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	1	1,0%	ND		ND	
		4	3,8%	204	3,1%	139	68,1%
74	19 CORRÈZE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	23 CREUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	87 HAUTE VIENNE	1	1,0%	15	0,2%	13	86,7%
		1	1,0%	15	0,2%	13	86,7%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	1	1,0%	185	2,8%	185	100,0%
	55 MEUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	57 MOSELLE	2	1,9%	145	2,2%	91	62,8%
	88 VOSGES	0	0,0%	0	0,0%	0	
		3	2,9%	330	5,1%	276	83,6%
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	12 AVEYRON	0	0,0%	0	0,0%	0	
	31 HAUTE GARONNE	2	1,9%	165	2,5%	173	104,8%
	32 GERS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	46 LOT	0	0,0%	0	0,0%	0	
	65 HAUTES PYRÉNÉES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	81 TARN	1	1,0%	90	1,4%	86	95,6%
	82 TARN ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		3	2,9%	255	3,9%	259	101,6%
31	59 NORD	2	1,9%	431	6,6%	367	85,2%
	62 PAS DE CALAIS	2	1,9%	330	5,1%	291	88,2%
		4	3,8%	761	11,7%	658	86,5%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	2	1,9%	172	2,6%	126	73,3%
	49 MAINE ET LOIRE	1	1,0%	120	1,8%	52	43,3%
	53 MAYENNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	72 SARTHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	85 VENDÉE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		3	2,9%	292	4,5%	178	61,0%
22	2 AISNE	1	1,0%	95	1,5%	51	53,7%
	60 OISE	1	1,0%	90	1,4%	70	77,8%
	80 SOMME	1	1,0%	50	0,8%	42	84,0%
		3	2,9%	235	3,6%	163	69,4%
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	17 CHARENTE MARITIME	0	0,0%	0	0,0%	0	
	79 DEUX SÈVRES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	86 VIENNE	2	1,9%	148	2,3%	149	100,7%
		2	1,9%	148	2,3%	149	100,7%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	5 HAUTES ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	6 ALPES MARITIMES	4	3,8%	102	1,6%	109	106,9%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	2	1,9%	210	3,2%	196	93,3%
	83 VAR	0	0,0%	0	0,0%	0	
	84 VAUCLUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		6	5,7%	312	4,8%	305	97,8%
82	1 AIN	1	1,0%	100	1,5%	85	85,0%
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	26 DRÔME	1	1,0%	80	1,2%	74	92,5%
	38 ISÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	42 LOIRE	1	1,0%	106	1,6%	79	74,5%
	69 RHÔNE	2	1,9%	155	2,4%	176	113,5%
	73 SAVOIE	1	1,0%	190	2,9%	189	99,5%
	74 HAUTE SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0	
		6	5,7%	631	9,7%	603	95,6%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		101	96,2%	6 455	99,2%	5 513	85,4%
DOM*		4	3,8%	50	0,8%	40	80,0%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		105	100,0%	6 505	100,0%	5 553	85,4%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Tableau VI B 1-Description générale des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0	0	0
1 an	1	5	6
2 ans	11	12	23
3 ans	51	41	92
4 ans	64	50	114
5 ans	96	70	166
6 ans	111	87	198
7 ans	137	109	246
8 ans	161	103	264
9 ans	169	151	320
10 ans	176	126	302
11 ans	204	134	338
12 ans	219	182	401
13 ans	213	168	381
14 ans	219	176	395
15 ans	239	163	402
16 ans	212	164	376
17 ans	220	176	396
18 ans	180	145	325
19 ans	134	129	263
20 ans	75	53	128
Plus de 20 ans	50	59	109
Total	2 942	2 303	5 245

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0,0%	0,0%	0,0%
1 an	0,0%	0,2%	0,1%
2 ans	0,4%	0,5%	0,4%
3 ans	1,7%	1,8%	1,8%
4 ans	2,2%	2,2%	2,2%
5 ans	3,3%	3,0%	3,2%
6 ans	3,8%	3,8%	3,8%
7 ans	4,7%	4,7%	4,7%
8 ans	5,5%	4,5%	5,0%
9 ans	5,7%	6,6%	6,1%
10 ans	6,0%	5,5%	5,8%
11 ans	6,9%	5,8%	6,4%
12 ans	7,4%	7,9%	7,6%
13 ans	7,2%	7,3%	7,3%
14 ans	7,4%	7,6%	7,5%
15 ans	8,1%	7,1%	7,7%
16 ans	7,2%	7,1%	7,2%
17 ans	7,5%	7,6%	7,6%
18 ans	6,1%	6,3%	6,2%
19 ans	4,6%	5,6%	5,0%
20 ans	2,5%	2,3%	2,4%
Plus de 20 ans	1,7%	2,6%	2,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau VI B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des jeunes handicapés
accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs**

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	39	0,7%
Psychose infantile	68	1,3%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	1	0,0%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	23	0,4%
Accidents périnataux	213	4,1%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	50	1,0%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	909	17,3%
Autre ou inconnue	3 541	67,5%
Non réponse	401	7,6%
Total	5 245	100,0%

Tableau VI B 3-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	6	4	10
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	9	9	18
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	10	4	14
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	0	0	0
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	1	2	3
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	4	4	8
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	34	13	47
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	4	1	5
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	113	47	160
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	1 493	1 266	2 759
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	511	398	909
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	380	294	674
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	329	229	558
Surdi-cécité	4	2	6
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	0	0	0
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	1	1	2
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	0	1	1
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	1	0	1
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	1	0	1
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégié)	1	0	1
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	0	0	0
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	20	15	35
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	0	0	0
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	4	3	7
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	14	10	24
Non réponse	2	0	2
Total	2 942	2 303	5 245

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	60,0%	40,0%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	50,0%	50,0%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	71,4%	28,6%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte			0,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	33,3%	66,7%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	50,0%	50,0%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	72,3%	27,7%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	80,0%	20,0%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	70,6%	29,4%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	54,1%	45,9%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	56,2%	43,8%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	56,4%	43,6%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	59,0%	41,0%	100,0%
Surdi-cécité	66,7%	33,3%	100,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité			0,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	50,0%	50,0%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	0,0%	100,0%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	100,0%	0,0%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	100,0%	0,0%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	100,0%	0,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs			0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc			0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)			0,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	57,1%	42,9%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques			0,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	57,1%	42,9%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	58,3%	41,7%	100,0%
Non réponse	100,0%	0,0%	100,0%
Total	56,1%	43,9%	100,0%

Tableau VI B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	42	0,8%
Déficiences du psychisme	63	1,2%
Déficiences du langage et de la parole	160	3,1%
Déficiences auditives	4 906	93,5%
Déficiences visuelles	2	0,0%
Déficiences motrices	4	0,1%
Plurihandicap	35	0,7%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	0	0,0%
Polyhandicap	7	0,1%
Autres déficiences	24	0,5%
Non réponse	2	0,0%
Total	5 245	100,0%

Tableau VI B 5-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	31	0,6%
Le jeune n'est pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	5 214	99,4%
Total	5 245	100,0%

Âge des jeunes présents au titre de l'amendement Creton	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	2	6,5%
20 ans	18	58,1%
21 ans	9	29,0%
22 ans	1	3,2%
23 - 25 ans	1	3,2%
Plus de 25 ans	0	0,0%
Total	31	100,0%

Tableau VI B 6-Scolarisation des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	41	1	0	0	0	42
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	93	8	0	0	0	101
Non scolarisé, autre situation	138	29	0	0	0	167
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	0	260	104	134	0	498
CP et CE1	0	441	152	128	0	721
CE2, CM1, CM2	0	464	198	224	0	886
Classe d'initiation	0	8	11	1	0	20
Classe d'adaptation	0	256	21	7	0	284
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0	6	20	83	0	109
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0	393	226	248	0	867
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0	1	17	32	0	50
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	3	171	14	8	0	196
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0	2	23	122	0	147
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0	578	88	175	0	841
Enseignement supérieur	0	1	2	15	0	18
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0	230	51	13	0	294
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0	0	0	2	0	2
Non réponse	0	0	0	1	1	2
Total	275	2 849	927	1 193	1	5 245

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	14,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	33,8%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	1,9%
Non scolarisé, autre situation	50,2%	1,0%	0,0%	0,0%	0,0%	3,2%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	0,0%	9,1%	11,2%	11,2%	0,0%	9,5%
CP et CE1	0,0%	15,5%	16,4%	10,7%	0,0%	13,7%
CE2, CM1, CM2	0,0%	16,3%	21,4%	18,8%	0,0%	16,9%
Classe d'initiation	0,0%	0,3%	1,2%	0,1%	0,0%	0,4%
Classe d'adaptation	0,0%	9,0%	2,3%	0,6%	0,0%	5,4%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0%	0,2%	2,2%	7,0%	0,0%	2,1%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0,0%	13,8%	24,4%	20,8%	0,0%	16,5%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0%	0,0%	1,8%	2,7%	0,0%	1,0%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	1,1%	6,0%	1,5%	0,7%	0,0%	3,7%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0%	0,1%	2,5%	10,2%	0,0%	2,8%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0,0%	20,3%	9,5%	14,7%	0,0%	16,0%
Enseignement supérieur	0,0%	0,0%	0,2%	1,3%	0,0%	0,3%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0,0%	8,1%	5,5%	1,1%	0,0%	5,6%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0%	0,0%	0,0%	0,2%	0,0%	0,0%
Non réponse	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%	100,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau VI B 7-Modèles d'hébergement des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	1 142	836	1 978
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	1 747	1 436	3 183
En famille d'accueil social	36	19	55
En famille d'accueil spécialisé	15	12	27
Non réponse	2	0	2
Total	2 942	2 303	5 245

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	38,8%	36,3%	37,7%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	59,4%	62,4%	60,7%
En famille d'accueil social	1,2%	0,8%	1,0%
En famille d'accueil spécialisé	0,5%	0,5%	0,5%
Non réponse	0,1%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Mode d'hébergement	Effectif					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	22	214	833	875	34	1 978
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	372	1 088	1 049	599	75	3 183
En famille d'accueil social	3	21	22	9	0	55
En famille d'accueil spécialisé	4	6	13	4	0	27
Non réponse	0	1	0	1	0	2
Total	401	1 330	1 917	1 488	109	5 245

Mode d'hébergement	Pourcentage					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	5,5%	16,1%	43,5%	58,8%	31,2%	37,7%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	92,8%	81,8%	54,7%	40,3%	68,8%	60,7%
En famille d'accueil social	0,7%	1,6%	1,1%	0,6%	0,0%	1,0%
En famille d'accueil spécialisé	1,0%	0,5%	0,7%	0,3%	0,0%	0,5%
Non réponse	0,0%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

CLIENTÈLE
SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

Tableau VI B 8-Description générale des jeunes handicapés sortis d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
1 an	0	0	0
2 ans	3	1	4
3 ans	9	6	15
4 ans	6	2	8
5 ans	7	10	17
6 ans	3	7	10
7 ans	14	3	17
8 ans	14	3	17
9 ans	11	7	18
10 ans	9	9	18
11 ans	21	15	36
12 ans	34	31	65
13 ans	20	23	43
14 ans	30	17	47
15 ans	34	31	65
16 ans	32	29	61
17 ans	38	47	85
18 ans	50	50	100
19 ans	52	55	107
20 ans	79	54	133
Plus de 20 ans	78	100	178
Total	544	500	1 044

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
1 an	0,0%	0,0%	0,0%
2 ans	0,6%	0,2%	0,4%
3 ans	1,7%	1,2%	1,4%
4 ans	1,1%	0,4%	0,8%
5 ans	1,3%	2,0%	1,6%
6 ans	0,6%	1,4%	1,0%
7 ans	2,6%	0,6%	1,6%
8 ans	2,6%	0,6%	1,6%
9 ans	2,0%	1,4%	1,7%
10 ans	1,7%	1,8%	1,7%
11 ans	3,9%	3,0%	3,4%
12 ans	6,3%	6,2%	6,2%
13 ans	3,7%	4,6%	4,1%
14 ans	5,5%	3,4%	4,5%
15 ans	6,3%	6,2%	6,2%
16 ans	5,9%	5,8%	5,8%
17 ans	7,0%	9,4%	8,1%
18 ans	9,2%	10,0%	9,6%
19 ans	9,6%	11,0%	10,2%
20 ans	14,5%	10,8%	12,7%
Plus de 20 ans	14,3%	20,0%	17,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau VI B 9-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés sortis d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	1	0	1
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	3	0	3
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	1	0	1
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	0	0	0
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	0	0	0
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	1	0	1
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	4	2	6
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	0	0	0
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	12	2	14
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	270	277	547
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	102	105	207
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	70	44	114
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	47	32	79
Surdi-cécité	0	1	1
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	0	0	0
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	0	0	0
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	0	0	0
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	0	0	0
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	0	0	0
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	0	0	0
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	0	1	1
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	18	13	31
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	0	1	1
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	1	2	3
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	4	5	9
Non réponse	10	15	25
Total	544	500	1 044

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	100,0%	0,0%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	100,0%	0,0%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	100,0%	0,0%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte			0,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)			0,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	66,7%	33,3%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés			0,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	85,7%	14,3%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	49,4%	50,6%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	49,3%	50,7%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	61,4%	38,6%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	59,5%	40,5%	100,0%
Surdi-cécité	0,0%	100,0%	100,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité			0,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs			0,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)			0,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)			0,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)			0,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)			0,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs			0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc			0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	0,0%	100,0%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	58,1%	41,9%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	0,0%	100,0%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	33,3%	66,7%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	44,4%	55,6%	100,0%
Non réponse	40,0%	60,0%	100,0%
Total	52,1%	47,9%	100,0%

Tableau VI B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés sortis d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	5	0,5%
Déficiences du psychisme	7	0,7%
Déficiences du langage et de la parole	14	1,3%
Déficiences auditives	948	90,8%
Déficiences visuelles	0	0,0%
Déficiences motrices	1	0,1%
Plurihandicap	31	3,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	1	0,1%
Polyhandicap	3	0,3%
Autres déficiences	9	0,9%
Non réponse	25	2,4%
Total	1 044	100,0%

Tableau VI B 11-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés sortis d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune était dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	44	4,2%
Le jeune n'était pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	1 000	95,8%
Total	1 044	100,0%

Âge des jeunes ayant bénéficié de l'amendement Creton sortis en 2001	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	4	9,1%
20 ans	14	31,8%
21 ans	9	20,5%
22 ans	6	13,6%
23 - 25 ans	11	25,0%
Plus de 25 ans	0	0,0%
Total	44	100,0%

**Tableau VI B 12-Scolarisation des jeunes handicapés sortis d'un institut
d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs**

Dernière classe suivie	Effectif	Pourcentage
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	11	1,1%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	41	3,9%
Non scolarisé, autre situation	32	3,1%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	46	4,4%
CP et CE1	44	4,2%
CE2, CM1, CM2	127	12,2%
Classe d'initiation	2	0,2%
Classe d'adaptation	32	3,1%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	13	1,2%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	184	17,6%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	9	0,9%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	21	2,0%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	41	3,9%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	304	29,1%
Enseignement supérieur	16	1,5%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	54	5,2%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0	0,0%
Non réponse	67	6,4%
Total	1 044	100,0%

Tableau VI B 13-Activités exercées par les jeunes handicapés après leur sortie d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	53	43	96
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	32	18	50
En établissement pour enfants polyhandicapés	3	3	6
En institut de rééducation	18	11	29
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	0	1	1
En institut d'éducation sensorielle	145	146	291
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	40	32	72
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	12	8	20
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	0	3	3
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	8	11	19
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	37	25	62
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	34	21	55
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	53	66	119
En formation ou en stage	34	36	70
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	9	3	12
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	11	8	19
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	1	0	1
En attente de placement en foyer occupationnel	2	3	5
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	0	1	1
Autre activité	37	41	78
DÉCÈS			
	1	2	3
Non réponse	14	18	32
Total	544	500	1 044

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	9,7%	8,6%	9,2%
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	5,9%	3,6%	4,8%
En établissement pour enfants polyhandicapés	0,6%	0,6%	0,6%
En institut de rééducation	3,3%	2,2%	2,8%
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	0,0%	0,2%	0,1%
En institut d'éducation sensorielle	26,7%	29,2%	27,9%
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	7,4%	6,4%	6,9%
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	2,2%	1,6%	1,9%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	0,0%	0,6%	0,3%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	1,5%	2,2%	1,8%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	6,8%	5,0%	5,9%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	6,3%	4,2%	5,3%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	9,7%	13,2%	11,4%
En formation ou en stage	6,3%	7,2%	6,7%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	1,7%	0,6%	1,1%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	2,0%	1,6%	1,8%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	0,2%	0,0%	0,1%
En attente de placement en foyer occupationnel	0,4%	0,6%	0,5%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	0,0%	0,2%	0,1%
Autre activité	6,8%	8,2%	7,5%
DÉCÈS			
	0,2%	0,4%	0,3%
Non réponse	2,6%	3,6%	3,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau VI B 14- Modes d'hébergement des jeunes handicapés après leur sortie d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	98	84	182
Famille	349	295	644
En famille d'accueil	4	8	12
Logement personnel	43	59	102
Foyer d'hébergement	4	8	12
Foyer occupationnel ou foyer de vie	12	9	21
Maison d'accueil spécialisée	1	0	1
Foyer à double tarification	6	4	10
Centre de rééducation professionnelle	0	0	0
Etablissement pour personnes âgées	0	0	0
Etablissement de santé	1	0	1
Etablissement social	1	0	1
Autre	13	16	29
Non réponse	12	17	29
Total	544	500	1 044

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	18,0%	16,8%	17,4%
Famille	64,2%	59,0%	61,7%
En famille d'accueil	0,7%	1,6%	1,1%
Logement personnel	7,9%	11,8%	9,8%
Foyer d'hébergement	0,7%	1,6%	1,1%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	2,2%	1,8%	2,0%
Maison d'accueil spécialisée	0,2%	0,0%	0,1%
Foyer à double tarification	1,1%	0,8%	1,0%
Centre de rééducation professionnelle	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	0,2%	0,0%	0,1%
Etablissement social	0,2%	0,0%	0,1%
Autre	2,4%	3,2%	2,8%
Non réponse	2,2%	3,4%	2,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C - PERSONNEL

Tableau VI C 1-Description générale du personnel des instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	1	0,5	0,0%	7	5,5	0,2%	8	6,0	0,2%
20 - 24 ans	35	23,4	2,3%	147	105,8	4,1%	182	129,3	3,6%
25 - 29 ans	98	77,3	7,7%	370	264,6	10,2%	468	341,8	9,5%
30 - 34 ans	144	114,7	11,5%	392	301,4	11,7%	536	416,1	11,6%
35 - 39 ans	153	119,2	11,9%	405	290,0	11,2%	558	409,2	11,4%
40 - 44 ans	181	152,2	15,2%	567	418,6	16,2%	748	570,7	15,9%
45 - 49 ans	281	220,2	22,0%	647	492,3	19,0%	928	712,4	19,9%
50 - 54 ans	245	188,0	18,8%	610	460,1	17,8%	855	648,2	18,1%
55 - 59 ans	140	94,7	9,5%	320	225,7	8,7%	460	320,4	8,9%
60 ans et plus	22	10,4	1,0%	37	20,4	0,8%	59	30,8	0,9%
Total	1 300	1 000,6	100,0%	3 502	2 584,3	100,0%	4 802	3 584,9	100,0%

Tableau VI C 2-Description par fonction principale du personnel des instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	22	15,4	69,8%	12	6,7	30,2%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	26	17,2	63,1%	13	10,0	36,9%
Médecin directeur	2	0,5	31,0%	1	1,0	69,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	44	34,8	63,1%	25	20,3	36,9%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	33	24,8	11,3%	289	194,3	88,7%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	21	17,4	46,6%	25	19,9	53,4%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	119	93,9	25,3%	377	277,2	74,7%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	165	142,6	76,6%	60	43,5	23,4%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	4	4,0	30,8%	9	9,0	69,2%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Chef d'atelier	3	3,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	3	2,2	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	3	2,8	100,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Chef de service éducatif	23	21,6	55,8%	21	17,2	44,2%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	1	0,7	100,0%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0		0	0,0	
Autre cadre de service pédagogique et social	17	16,3	40,2%	30	24,2	59,8%
Autre cadre de service paramédical	2	1,0	16,2%	9	5,2	83,8%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	6	5,6	61,3%	4	3,5	38,7%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	18	14,6	24,6%	57	44,5	75,4%
Instituteur spécialisé	32	27,0	13,5%	197	172,6	86,5%
Instituteur et élève instituteur	3	2,1	10,3%	19	18,3	89,7%
Professeur des écoles	28	26,7	19,6%	118	109,5	80,4%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	60	54,4	25,6%	175	158,2	74,4%
Professeur d'enseignement général de collège	33	28,4	20,8%	126	108,2	79,2%
Professeur de lycée professionnel	3	3,0	75,0%	1	1,0	25,0%
Maître-auxiliaire	4	4,0	19,3%	18	16,8	80,7%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	32	25,0	71,5%	13	9,9	28,5%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	63	58,2	52,6%	60	52,4	47,4%
Travail						
Educateur technique spécialisé	21	19,8	54,9%	19	16,2	45,1%
Educateur technique	23	18,3	77,2%	12	5,4	22,8%
Moniteur d'atelier	1	0,5	20,7%	4	1,9	79,3%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	142	133,3	28,9%	378	328,0	71,1%
Moniteur éducateur	60	52,8	20,6%	247	203,6	79,4%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	1	0,8	1,9%	48	38,1	98,1%
Aide médico-psychologique	21	17,2	26,2%	58	48,3	73,8%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0		0	0,0	
Famille et groupe						
Assistant de service social	2	1,5	5,2%	59	27,4	94,8%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0		0	0,0	
Conseiller en économie sociale et familiale	0	0,0	0,0%	3	2,5	100,0%
Assistante maternelle	0	0,0	0,0%	19	13,5	100,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0		0	0,0	
Travailleuse familiale	0	0,0	0,0%	1	0,1	100,0%
Animateur social	3	1,5	44,8%	3	1,9	55,2%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	89	66,1	27,0%	251	178,9	73,0%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	21	3,3	34,6%	21	6,3	65,4%
Pédiatre	10	1,1	20,7%	14	4,2	79,3%
Médecin en rééducation fonctionnelle	3	1,0	36,5%	6	1,8	63,5%
Autre spécialiste	40	4,9	32,7%	45	10,1	67,3%
Médecin généraliste	17	1,6	59,0%	7	1,1	41,0%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	26	10,6	19,6%	102	43,3	80,4%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	0	0,0	0,0%	54	35,8	100,0%
Infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Puéricultrice	1	0,2	100,0%	0	0,0	0,0%
Masseur kinésithérapeute	3	0,8	43,5%	5	1,1	56,5%
Ergothérapeute	1	0,1	6,3%	1	0,8	93,8%
Orthophoniste	10	7,0	3,3%	338	205,1	96,7%
Orthoptiste	0	0,0	0,0%	10	5,0	100,0%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	12	4,7	12,4%	70	33,5	87,6%
Aide-soignant	0	0,0	0,0%	16	11,7	100,0%
Auxiliaire de puériculture	0	0,0	0,0%	5	3,8	100,0%
Autre personnel paramédical diplômé	18	2,7	40,9%	12	3,8	59,1%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	3	1,8	21,5%	9	6,7	78,5%
En attente de formation de moniteur éducateur	1	0,5	11,1%	5	4,0	88,9%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	0	0,0	0,0%	3	2,7	100,0%
En formation d'éducateur spécialisé	4	3,8	78,9%	1	1,0	21,1%
En formation de moniteur éducateur	2	1,8	43,3%	3	2,3	56,7%
En formation d'aide médico-psychologique	1	1,0	19,7%	5	4,1	80,3%
Non réponse	1	1,0	61,7%	1	0,6	38,3%
Total	1 300	1 000,6	27,9%	3 502	2 584,3	72,1%

Tableau VI C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	34	22,0	0,6%	0,3%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	39	27,2	0,8%	0,4%
Médecin directeur	3	1,5	0,0%	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	69	55,1	1,5%	0,8%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	322	219,1	6,1%	3,4%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	46	37,2	1,0%	0,6%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	496	371,2	10,4%	5,7%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	225	186,1	5,2%	2,9%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	13	13,0	0,4%	0,2%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Chef d'atelier	3	3,0	0,1%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	3	2,2	0,1%	0,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	3	2,8	0,1%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Chef de service éducatif	44	38,8	1,1%	0,6%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	1	0,7	0,0%	0,0%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	47	40,5	1,1%	0,6%
Autre cadre de service paramédical	11	6,2	0,2%	0,1%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	10	9,1	0,3%	0,1%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	75	59,1	1,6%	0,9%
Instituteur spécialisé	229	199,7	5,6%	3,1%
Instituteur et élève instituteur	22	20,3	0,6%	0,3%
Professeur des écoles	146	136,2	3,8%	2,1%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	235	212,6	5,9%	3,3%
Professeur d'enseignement général de collège	159	136,6	3,8%	2,1%
Professeur de lycée professionnel	4	4,0	0,1%	0,1%
Maître-auxiliaire	22	20,8	0,6%	0,3%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	45	34,9	1,0%	0,5%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	123	110,6	3,1%	1,7%
Travail				
Educateur technique spécialisé	40	36,0	1,0%	0,6%
Educateur technique	35	23,7	0,7%	0,4%
Moniteur d'atelier	5	2,4	0,1%	0,0%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	520	461,4	12,9%	7,1%
Moniteur éducateur	307	256,4	7,2%	3,9%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	49	38,9	1,1%	0,6%
Aide médico-psychologique	79	65,4	1,8%	1,0%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	61	28,9	0,8%	0,4%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	3	2,5	0,1%	0,0%
Assistante maternelle	19	13,5	0,4%	0,2%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0	0,0%	0,0%
Travailleuse familiale	1	0,1	0,0%	0,0%
Animateur social	6	3,4	0,1%	0,1%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	340	245,0	6,8%	3,8%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	42	9,6	0,3%	0,1%
Pédiatre	24	5,3	0,1%	0,1%
Médecin en rééducation fonctionnelle	9	2,8	0,1%	0,0%
Autre spécialiste	85	14,9	0,4%	0,2%
Médecin généraliste	24	2,7	0,1%	0,0%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	128	53,9	1,5%	0,8%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	54	35,8	1,0%	0,6%
Infirmier psychiatrique	1	1,0	0,0%	0,0%
Puéricultrice	1	0,2	0,0%	0,0%
Masseur kinésithérapeute	8	1,9	0,1%	0,0%
Ergothérapeute	2	0,8	0,0%	0,0%
Orthophoniste	348	212,0	5,9%	3,3%
Orthoptiste	10	5,0	0,1%	0,1%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	82	38,2	1,1%	0,6%
Aide-soignant	16	11,7	0,3%	0,2%
Auxiliaire de puériculture	5	3,8	0,1%	0,1%
Autre personnel paramédical diplômé	30	6,5	0,2%	0,1%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	12	8,5	0,2%	0,1%
En attente de formation de moniteur éducateur	6	4,5	0,1%	0,1%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	3	2,7	0,1%	0,0%
En formation d'éducateur spécialisé	5	4,8	0,1%	0,1%
En formation de moniteur éducateur	5	4,0	0,1%	0,1%
En formation d'aide médico-psychologique	6	5,1	0,1%	0,1%
Non réponse	2	1,6	0,0%	0,0%
Total	4 802	3 584,9	100,0%	55,1%

Tableau VI C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	513	362,1	10,1%	5,6%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	721	557,3	15,5%	8,6%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	135	116,2	3,2%	1,8%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	2 525	2 112,1	58,9%	32,5%
Enseignement	1 060	934,6	26,1%	14,4%
Travail	80	62,1	1,7%	1,0%
Education spécialisée	955	822,1	22,9%	12,6%
Famille et groupe	430	293,3	8,2%	4,5%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	184	35,3	1,0%	0,5%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	685	370,7	10,3%	5,7%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SELECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	37	29,6	0,8%	0,5%
Non réponse	2	1,6	0,0%	0,0%
Total	4 802	3 584,9	100,0%	55,1%

Tableau VI C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un institut d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	13	13,0	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	3	2,8	100,0%
Educateur spécialisé	23	20,2	4,4%	497	441,2	95,6%
Moniteur éducateur	34	22,2	8,7%	272	234,1	91,3%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	3	2,4	6,2%	46	36,5	93,8%
Aide médico-psychologique	16	11,7	17,8%	63	53,8	82,2%
Total	76	56,4	6,7%	894	781,3	93,3%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	13	13,0	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	3	2,8	100,0%
Educateur spécialisé	0	0,0	0,0%	520	461,4	100,0%
Moniteur éducateur	1	0,1	0,0%	307	256,4	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	49	38,9	100,0%
Aide médico-psychologique	0	0,0	0,0%	79	65,4	100,0%
Total	1	0,1	0,0%	971	837,9	100,0%

Tableau VI C 6-Description par statut du personnel des instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	379	311,4	8,7%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	60	31,6	0,9%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	672	584,5	16,3%
Convention Collective Nationale de 1966	3 465	2 512,4	70,1%
Convention Collective Nationale de 1951	87	50,8	1,4%
Convention Collective Nationale de 1965	7	2,6	0,1%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	0	0,0	0,0%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	0	0,0	0,0%
Autres Conventions Collectives	6	2,3	0,1%
Accord d'établissement	7	4,6	0,1%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	6	2,6	0,1%
Congréganistes non salariés	1	0,0	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	48	29,1	0,8%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	36	30,0	0,8%
Emploi jeune	26	22,6	0,6%
Non réponse	2	0,2	0,0%
Total	4 802	3 584,9	100,0%

Tableau VI C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	327	274,5	27,4%	669	555,4	21,5%	996	829,9	23,1%
Modulation annualisation du temps de travail	479	341,3	34,1%	1 443	979,3	37,9%	1 922	1 320,6	36,8%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	172	130,6	13,0%	511	364,9	14,1%	683	495,5	13,8%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	124	96,6	9,7%	326	255,0	9,9%	450	351,6	9,8%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	73	57,7	5,8%	215	160,0	6,2%	288	217,6	6,1%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	10	5,0	0,5%	14	11,6	0,4%	24	16,6	0,5%
Autres modalités de réduction du temps de travail	112	92,6	9,2%	295	233,2	9,0%	407	325,8	9,1%
Non réponse	3	2,4	0,2%	29	24,9	1,0%	32	27,3	0,8%
Total	1 300	1 000,6	100,0%	3 502	2 584,3	100,0%	4 802	3 584,9	100,0%

VII – LES INSTITUTS D'ÉDUCATION SENSORIELLE POUR ENFANTS SOURDS et/ou AVEUGLES

Définition :

Au 31 décembre 2001, 11 instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles disposent de 1 160 places et emploient 660 personnes en équivalent temps plein. Il s'agit soit d'instituts d'éducation sensorielle pour enfants déficients auditifs ou pour enfants déficients visuels ayant une section pour enfants sourds et aveugles, soit d'un établissement de soins et d'éducation spécialisée pour enfants sourds et/ou aveugles.

Financement :

Un prix de journée est fixé par le préfet et pris en charge par l'assurance maladie. Le prix de journée recouvre les dépenses d'éducation, de soins, l'hébergement et les transports. Les dépenses liées à la scolarité sont soit à la charge de l'Éducation nationale s'agissant de personnels mis à la disposition ou détachés soit prises en charge dans le prix de journée s'agissant du personnel recruté par les établissements. Les recrutements dans ce dernier cas s'effectuent sur la base de diplômes universitaires, ces personnels bénéficient ensuite d'une formation spécifique sanctionnée par des diplômes délivrés par le ministère en charge des personnes handicapées.

Commentaire :

Les travaux menés à partir des années 1980 sur les handicaps associés, ont conduit à l'élaboration d'une circulaire en 1986 et à la nouvelle annexe XXIV ter en 1989 sur le polyhandicap. Ils ont contribué à mieux distinguer les enfants pluri-handicapés et les enfants polyhandicapés. Une place particulière est faite, parmi les enfants pluri-handicapés, aux enfants sourds et/ou aveugles. Ce handicap a été classé dans les handicaps rares au sens de l'arrêté du 2 août 2000.

Le nombre d'établissements accueillant ces enfants est limité. Afin de privilégier une prise en charge de ces enfants dans un environnement proche de leur famille, des centres de ressources dits centres de ressources handicap rare ont été créés. Ils aident à établir un diagnostic dès le plus jeune âge, à faire une évaluation des handicaps et des potentialités de l'enfant. Cette démarche s'accompagne donc de recommandations précises sur la prise en charge, les personnels du centre de ressources étant susceptibles de se déplacer ultérieurement pour accompagner l'équipe qui prend l'enfant en charge ainsi que sa famille.

Les centres de ressources ne font pas partie du champ de l'enquête ES 2001.

Textes de référence :

Lois

- ✓ Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 modifiée d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- ✓ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Code de l'action sociale et des familles

- ✓ Article L 311-1 et suivants.

Décrets

- ✓ Décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié,
- ✓ Décret n° 88-423 du 22 avril 1988 remplaçant l'annexe XXIV quater au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux pour deux annexes concernant l'une (annexe XXIV quater), les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience auditive grave, l'autre, les établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience visuelle grave ou de cécité,
- ✓ Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services médico-sociaux mentionnés au I de l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Arrêté

- ✓ Arrêté du 2 août 2000 relatif à la définition du handicap rare.

Circulaires

- ✓ Circulaire n° 86-13 du 6 mars 1986 relative à l'accueil des enfants et des adolescents présentant des handicaps associés,
- ✓ Circulaire n° 88- 09 du 22 avril 1988 relative à la modification des conditions de la prise en charge des enfants et adolescents déficients sensoriels par les établissements et services de l'éducation spéciale,
- ✓ Circulaire n° 89-19 du 30 octobre 1989 relative à la modification de la prise en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés par les établissements et services de l'éducation spéciale.

A – ACTIVITÉ

Tableau VII A 1-Description générale de l'activité des instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
11	1 158	942	9 669	160 180	116	128

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Garde et observation en jardin d'enfants spécialisés pour enfants handicapés	12	12	200	1 816	5	2
Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés	927	761	7 268	127 498	85	80
Education professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	74	28	520	4 821	1	18
Education générale, professionnelle et soins spécialisés pour enfants handicapés	145	141	1 681	26 045	25	28
Total	1 158	942	9 669	160 180	116	128

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes accueillies au 31/12/2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001	Nombre d'entrées en 2001	Nombre de sorties en 2001
Hébergement complet internat	500	330	3 926	62 572	37	41
Internat de semaine	24	17	521	4 572	2	8
Semi-internat	628	590	4 381	92 233	75	78
Placement famille d'accueil	6	5	841	803	2	1
Total	1 158	942	9 669	160 180	116	128

**Tableau VII A 2-Répartition régionale des instituts d'éducation sensorielle
pour enfants sourds et/ou aveugles**

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	1	9,1%	248	21,4%	0,55	451 888	2,9%
72 AQUITAINE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	680 429	4,4%
83 AUVERGNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	290 955	1,9%
25 BASSE NORMANDIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	366 143	2,3%
26 BOURGOGNE	1	9,1%	140	12,1%	0,37	381 853	2,4%
53 BRETAGNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	731 912	4,7%
24 CENTRE	1	9,1%	75	6,5%	0,12	605 366	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	1	9,1%	95	8,2%	0,28	344 976	2,2%
94 CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	59 440	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	0	0,0%	0	0,0%	0,00	289 197	1,9%
23 HAUTE NORMANDIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	483 602	3,1%
11 ILE DE FRANCE	2	18,2%	89	7,7%	0,03	2 901 221	18,6%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	0	0,0%	0	0,0%	0,00	562 752	3,6%
74 LIMOUSIN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	143 621	0,9%
41 LORRAINE	1	9,1%	14	1,2%	0,02	589 589	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	2	18,2%	251	21,7%	0,42	594 956	3,8%
31 NORD PAS DE CALAIS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	1 148 237	7,4%
52 PAYS DE LA LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	853 919	5,5%
22 PICARDIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	511 576	3,3%
54 POITOU CHARENTES	1	9,1%	27	2,3%	0,07	382 164	2,5%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	0	0,0%	0	0,0%	0,00	1 109 900	7,1%
82 RHÔNE-ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	1 504 211	9,6%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	10	90,9%	939	81,1%	0,06	14 987 907	96,1%
DOM*	1	9,1%	219	18,9%	0,36	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	11	100,0%	1 158	100,0%	0,07	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

**Tableau VII A 3-Répartition départementale des instituts d'éducation sensorielle
pour enfants sourds et/ou aveugles**

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	266 146	1,7%
	68 HAUT-RHIN	1	9,1%	248	21,4%	1,34	185 742	1,2%
	ALSACE	1	9,1%	248	21,4%	0,55	451 888	2,9%
72	24 DORDOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	80 870	0,5%
	33 GIRONDE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	317 543	2,0%
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	74 341	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	69 318	0,4%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	138 357	0,9%
AQUITAINE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	680 429	4,4%	
83	3 ALLIER	0	0,0%	0	0,0%	0,00	72 514	0,5%
	15 CANTAL	0	0,0%	0	0,0%	0,00	29 931	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	50 315	0,3%
	63 PUY DE DÔME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	138 195	0,9%
AUVERGNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	290 955	1,9%	
25	14 CALVADOS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	171 955	1,1%
	50 MANCHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	121 916	0,8%
	61 ORNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	72 272	0,5%
BASSE NORMANDIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	366 143	2,3%	
26	21 CÔTE D'OR	1	9,1%	140	12,1%	1,11	126 383	0,8%
	58 NIÈVRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	47 716	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	125 758	0,8%
	89 YONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	81 996	0,5%
BOURGOGNE	1	9,1%	140	12,1%	0,37	381 853	2,4%	
53	22 CÔTES D'ARMOR	0	0,0%	0	0,0%	0,00	129 310	0,8%
	29 FINISTÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	208 492	1,3%
	35 ILLE ET VILAINE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	232 995	1,5%
	56 MORBIHAN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	161 115	1,0%
BRETAGNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	731 912	4,7%	
24	18 CHER	0	0,0%	0	0,0%	0,00	72 057	0,5%
	28 Eure et Loir	0	0,0%	0	0,0%	0,00	109 183	0,7%
	36 INDRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	49 125	0,3%
	37 INDRE ET LOIRE	1	9,1%	75	6,5%	0,54	137 759	0,9%
	41 LOIR ET CHER	0	0,0%	0	0,0%	0,00	74 868	0,5%
	45 LOIRET	0	0,0%	0	0,0%	0,00	162 374	1,0%
CENTRE	1	9,1%	75	6,5%	0,12	605 366	3,9%	
21	8 ARDENNES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 288	0,5%
	10 AUBE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	74 171	0,5%
	51 MARNE	1	9,1%	95	8,2%	0,65	146 018	0,9%
	52 HAUTE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	47 499	0,3%
CHAMPAGNE ARDENNE	1	9,1%	95	8,2%	0,28	344 976	2,2%	
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	27 794	0,2%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	31 646	0,2%
CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	59 440	0,4%	
43	25 DOUBS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	131 734	0,8%
	39 JURA	0	0,0%	0	0,0%	0,00	63 187	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	58 211	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	36 065	0,2%
FRANCHE COMTÉ	0	0,0%	0	0,0%	0,00	289 197	1,9%	
23	27 Eure	0	0,0%	0	0,0%	0,00	150 554	1,0%
	76 SEINE MARITIME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	333 048	2,1%
HAUTE NORMANDIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	483 602	3,1%	
11	75 PARIS	1	9,1%	65	5,6%	0,16	413 511	2,7%
	77 SEINE ET MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	358 218	2,3%
	78 YVELINES	1	9,1%	24	2,1%	0,06	386 506	2,5%
	91 ESSONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	321 819	2,1%
	92 HAUTS DE SEINE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	363 906	2,3%
	93 SEINE SAINT DENIS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	404 489	2,6%
	94 VAL DE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	319 828	2,1%
	95 VAL D'OISE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	332 944	2,1%
	ILE DE FRANCE	2	18,2%	89	7,7%	0,03	2 901 221	18,6%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	71 513	0,5%
	30 GARD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	158 674	1,0%
	34 HÉRAULT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	224 868	1,4%
	48 LOZÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	15 945	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	91 752	0,6%
		0	0,0%	0	0,0%	0,00	562 752	3,6%
74	19 CORRÈZE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	46 490	0,3%
	23 CREUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	23 304	0,1%
	87 HAUTE VIENNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	73 827	0,5%
		0	0,0%	0	0,0%	0,00	143 621	0,9%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	182 647	1,2%
	55 MEUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	48 961	0,3%
	57 MOSELLE	1	9,1%	14	1,2%	0,05	261 621	1,7%
	88 VOSGES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	96 360	0,6%
			1	9,1%	14	1,2%	0,02	589 589
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	30 045	0,2%
	12 AVEYRON	1	9,1%	40	3,5%	0,72	55 358	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	1	9,1%	211	18,2%	0,80	264 782	1,7%
	32 GERS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	35 684	0,2%
	46 LOT	0	0,0%	0	0,0%	0,00	33 863	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	47 485	0,3%
	81 TARN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 882	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	49 857	0,3%
			2	18,2%	251	21,7%	0,42	594 956
31	59 NORD	0	0,0%	0	0,0%	0,00	738 975	4,7%
	62 PAS DE CALAIS	0	0,0%	0	0,0%	0,00	409 262	2,6%
		0	0,0%	0	0,0%	0,00	1 148 237	7,4%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	306 818	2,0%
	49 MAINE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	200 285	1,3%
	53 MAYENNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	75 998	0,5%
	72 SARTHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	135 574	0,9%
	85 VENDÉE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	135 244	0,9%
		0	0,0%	0	0,0%	0,00	853 919	5,5%
22	2 AISNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	145 029	0,9%
	60 OISE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	220 698	1,4%
	80 SOMME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	145 849	0,9%
		0	0,0%	0	0,0%	0,00	511 576	3,3%
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	77 255	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	127 907	0,8%
	79 DEUX SÈVRES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	82 326	0,5%
	86 VIENNE	1	9,1%	27	2,3%	0,29	94 676	0,6%
		1	9,1%	27	2,3%	0,07	382 164	2,5%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	34 134	0,2%
	5 HAUTES ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	30 512	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	0	0,0%	0	0,0%	0,00	228 640	1,5%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	467 291	3,0%
	83 VAR	0	0,0%	0	0,0%	0,00	216 898	1,4%
	84 VAUCLUSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	132 425	0,8%
		0	0,0%	0	0,0%	0,00	1 109 900	7,1%
82	1 AIN	0	0,0%	0	0,0%	0,00	145 752	0,9%
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	68 938	0,4%
	26 DRÔME	0	0,0%	0	0,0%	0,00	116 408	0,7%
	38 ISÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	297 981	1,9%
	42 LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	180 766	1,2%
	69 RHÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	423 040	2,7%
	73 SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	96 317	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	175 009	1,1%
		0	0,0%	0	0,0%	0,00	1 504 211	9,6%
TOTAL FRANCE METROPOLITAINE		10	90,9%	939	81,1%	0,06	14 987 907	96,1%
DOM*		1	9,1%	219	18,9%	0,36	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIERE		11	100,0%	1 158	100,0%	0,07	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	68 HAUT-RHIN	1	9,1%	248	21,4%	103	41,5%
	ALSACE	1	9,1%	248	21,4%	103	41,5%
72	24 DORDOGNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	33 GIRONDE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	40 LANDES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	47 LOT ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	0	0,0%	0	0,0%	0	
AQUITAINE	0	0,0%	0	0,0%	0		
83	3 ALLIER	0	0,0%	0	0,0%	0	
	15 CANTAL	0	0,0%	0	0,0%	0	
	43 HAUTE LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	63 PUY DE DÔME	0	0,0%	0	0,0%	0	
AUVERGNE	0	0,0%	0	0,0%	0		
25	14 CALVADOS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	50 MANCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	61 ORNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
BASSE NORMANDIE	0	0,0%	0	0,0%	0		
26	21 CÔTE D'OR	1	9,1%	140	12,1%	109	77,9%
	58 NIÈVRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	71 SAÔNE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	89 YONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
BOURGOGNE	1	9,1%	140	12,1%	109	77,9%	
53	22 CÔTES D'ARMOR	0	0,0%	0	0,0%	0	
	29 FINISTÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	35 ILLE ET VILAINE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	56 MORBIHAN	0	0,0%	0	0,0%	0	
BRETAGNE	0	0,0%	0	0,0%	0		
24	18 CHER	0	0,0%	0	0,0%	0	
	28 EURE ET LOIR	0	0,0%	0	0,0%	0	
	36 INDRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	37 INDRE ET LOIRE	1	9,1%	75	6,5%	71	94,7%
	41 LOIR ET CHER	0	0,0%	0	0,0%	0	
	45 LOIRET	0	0,0%	0	0,0%	0	
CENTRE	1	9,1%	75	6,5%	71	94,7%	
21	8 ARDENNES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	10 AUBE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	51 MARNE	1	9,1%	95	8,2%	66	69,5%
	52 HAUTE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
CHAMPAGNE ARDENNE	1	9,1%	95	8,2%	66	69,5%	
94	2A CORSE DU SUD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0		
43	25 DOUBS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	39 JURA	0	0,0%	0	0,0%	0	
	70 HAUTE SAÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	0	0,0%	0	0,0%	0	
FRANCHE COMTÉ	0	0,0%	0	0,0%	0		
23	27 EURE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	76 SEINE MARITIME	0	0,0%	0	0,0%	0	
HAUTE NORMANDIE	0	0,0%	0	0,0%	0		
11	75 PARIS	1	9,1%	65	5,6%	65	100,0%
	77 SEINE ET MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	78 YVELINES	1	9,1%	24	2,1%	24	100,0%
	91 ESSONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	92 HAUTS DE SEINE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	93 SEINE SAINT DENIS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	94 VAL DE MARNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
95 VAL D'OISE	0	0,0%	0	0,0%	0		
ILE DE FRANCE	2	18,2%	89	7,7%	89	100,0%	

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	30 GARD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	34 HÉRAULT	0	0,0%	0	0,0%	0	
	48 LOZÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	LANGUEDOC ROUSSILLON	0	0,0%	0	0,0%	0	
74	19 CORRÈZE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	23 CREUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	87 HAUTE VIENNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	LIMOUSIN	0	0,0%	0	0,0%	0	
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	55 MEUSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	57 MOSELLE	1	9,1%	14	1,2%	8	57,1%
	88 VOSGES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	LORRAINE	1	9,1%	14	1,2%	8	57,1%
73	9 ARIÈGE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	12 AVEYRON	1	9,1%	40	3,5%	41	102,5%
	31 HAUTE GARONNE	1	9,1%	211	18,2%	199	94,3%
	32 GERS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	46 LOT	0	0,0%	0	0,0%	0	
	65 HAUTES PYRÉNÉES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	81 TARN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	82 TARN ET GARONNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	MIDI PYRÉNÉES	2	18,2%	251	21,7%	240	95,6%
31	59 NORD	0	0,0%	0	0,0%	0	
	62 PAS DE CALAIS	0	0,0%	0	0,0%	0	
	NORD PAS DE CALAIS	0	0,0%	0	0,0%	0	
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	49 MAINE ET LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	53 MAYENNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	72 SARTHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	85 VENDÉE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	PAYS DE LA LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
22	2 AISNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	60 OISE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	80 SOMME	0	0,0%	0	0,0%	0	
	PICARDIE	0	0,0%	0	0,0%	0	
54	16 CHARENTE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	17 CHARENTE MARITIME	0	0,0%	0	0,0%	0	
	79 DEUX SÈVRES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	86 VIENNE	1	9,1%	27	2,3%	27	100,0%
	POITOU CHARENTES	1	9,1%	27	2,3%	27	100,0%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	5 HAUTES ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	6 ALPES MARITIMES	0	0,0%	0	0,0%	0	
	13 BOUCHES DU RHÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	83 VAR	0	0,0%	0	0,0%	0	
	PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	0	0,0%	0	0,0%	0	
82	1 AIN	0	0,0%	0	0,0%	0	
	7 ARDÈCHE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	26 DRÔME	0	0,0%	0	0,0%	0	
	38 ISÈRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	42 LOIRE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	69 RHÔNE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	73 SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	74 HAUTE SAVOIE	0	0,0%	0	0,0%	0	
	RHÔNE-ALPES	0	0,0%	0	0,0%	0	
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		10	90,9%	939	81,1%	713	75,9%
DOM*		1	9,1%	219	18,9%	229	104,6%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		11	100,0%	1 158	100,0%	942	81,3%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
PRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2001

Tableau VII B 1-Description générale des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0	0	0
1 an	0	0	0
2 ans	0	0	0
3 ans	4	5	9
4 ans	12	6	18
5 ans	9	10	19
6 ans	19	12	31
7 ans	38	16	54
8 ans	26	18	44
9 ans	39	12	51
10 ans	36	26	62
11 ans	27	23	50
12 ans	29	18	47
13 ans	29	39	68
14 ans	45	37	82
15 ans	34	30	64
16 ans	38	33	71
17 ans	36	33	69
18 ans	21	22	43
19 ans	13	13	26
20 ans	10	8	18
Plus de 20 ans	19	19	38
Total	484	380	864

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0,0%	0,0%	0,0%
1 an	0,0%	0,0%	0,0%
2 ans	0,0%	0,0%	0,0%
3 ans	0,8%	1,3%	1,0%
4 ans	2,5%	1,6%	2,1%
5 ans	1,9%	2,6%	2,2%
6 ans	3,9%	3,2%	3,6%
7 ans	7,9%	4,2%	6,3%
8 ans	5,4%	4,7%	5,1%
9 ans	8,1%	3,2%	5,9%
10 ans	7,4%	6,8%	7,2%
11 ans	5,6%	6,1%	5,8%
12 ans	6,0%	4,7%	5,4%
13 ans	6,0%	10,3%	7,9%
14 ans	9,3%	9,7%	9,5%
15 ans	7,0%	7,9%	7,4%
16 ans	7,9%	8,7%	8,2%
17 ans	7,4%	8,7%	8,0%
18 ans	4,3%	5,8%	5,0%
19 ans	2,7%	3,4%	3,0%
20 ans	2,1%	2,1%	2,1%
Plus de 20 ans	3,9%	5,0%	4,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau VII B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Pathologies et origines de déficiences	Effectif	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	2	0,2%
Psychose infantile	23	2,7%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	0	0,0%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	0	0,0%
Accidents périnataux	118	13,7%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	39	4,5%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	296	34,3%
Autre ou inconnue	385	44,6%
Non réponse	1	0,1%
Total	864	100,0%

**Tableau VII B 3-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés
accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles**

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	0	0	0
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	0	0	0
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	0	0	0
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	0	0	0
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	0	1	1
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	1	0	1
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	13	9	22
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	26	6	32
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	6	5	11
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	131	87	218
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	31	21	52
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	8	6	14
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	28	34	62
Surdi-cécité	16	24	40
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	60	44	104
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	56	43	99
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	4	1	5
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	36	45	81
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	31	26	57
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	9	9	18
Déficit de la motricité des membres supérieurs	2	0	2
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	9	10	19
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	6	3	9
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	3	2	5
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	1	3	4
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	7	0	7
Non réponse	0	1	1
Total	484	380	864

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)			0,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)			0,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)			0,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte			0,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	0,0%	100,0%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	59,1%	40,9%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	81,3%	18,8%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	54,5%	45,5%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	60,1%	39,9%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	59,6%	40,4%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	57,1%	42,9%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	45,2%	54,8%	100,0%
Surdi-cécité	40,0%	60,0%	100,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	57,7%	42,3%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	56,6%	43,4%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	80,0%	20,0%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	44,4%	55,6%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	54,4%	45,6%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	50,0%	50,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0,0%	0,0%	0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	47,4%	52,6%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	66,7%	33,3%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	60,0%	40,0%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	25,0%	75,0%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	100,0%	0,0%	100,0%
Non réponse	0,0%	100,0%	100,0%
Total	56,0%	44,0%	100,0%

Tableau VII B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	0	0,0%
Déficiences du psychisme	56	6,5%
Déficiences du langage et de la parole	11	1,3%
Déficiences auditives	386	44,7%
Déficiences visuelles	203	23,5%
Déficiences motrices	182	21,1%
Plurihandicap	9	1,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	5	0,6%
Polyhandicap	4	0,5%
Autres déficiences	7	0,8%
Non réponse	1	0,1%
Total	864	100,0%

Tableau VII B 5-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune est dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	6	0,7%
Le jeune n'est pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	858	99,3%
Total	864	100,0%

Âge des jeunes présents au titre de l'amendement Creton	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	0	0,0%
20 ans	1	16,7%
21 ans	3	50,0%
22 ans	2	33,3%
23 - 25 ans	0	0,0%
Plus de 25 ans	0	0,0%
Total	6	100,0%

Tableau VII B 6-Scolarisation des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	7	0	0	0	0	7
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	30	3	0	0	0	33
Non scolarisé, autre situation	3	3	0	0	0	6
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	0	90	3	16	0	109
CP et CE1	0	110	7	24	1	142
CE2, CM1, CM2	0	95	14	25	0	134
Classe d'initiation	0	0	0	0	0	0
Classe d'adaptation	0	0	0	0	0	0
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0	0	1	22	0	23
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0	43	18	115	0	176
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0	0	0	9	0	9
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0	22	10	0	0	32
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0	7	0	49	0	56
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0	19	2	65	0	86
Enseignement supérieur	0	0	0	6	0	6
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0	40	2	3	0	45
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0	0	0	0	0	0
Non réponse	0	0	0	0	0	0
Total	40	432	57	334	1	864

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	17,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	75,0%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	3,8%
Non scolarisé, autre situation	7,5%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,7%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	0,0%	20,8%	5,3%	4,8%	0,0%	12,6%
CP et CE1	0,0%	25,5%	12,3%	7,2%	100,0%	16,4%
CE2, CM1, CM2	0,0%	22,0%	24,6%	7,5%	0,0%	15,5%
Classe d'initiation	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Classe d'adaptation	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0%	0,0%	1,8%	6,6%	0,0%	2,7%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0,0%	10,0%	31,6%	34,4%	0,0%	20,4%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0%	0,0%	0,0%	2,7%	0,0%	1,0%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0,0%	5,1%	17,5%	0,0%	0,0%	3,7%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0%	1,6%	0,0%	14,7%	0,0%	6,5%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0,0%	4,4%	3,5%	19,5%	0,0%	10,0%
Enseignement supérieur	0,0%	0,0%	0,0%	1,8%	0,0%	0,7%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0,0%	9,3%	3,5%	0,9%	0,0%	5,2%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Non réponse	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau VII B 7-Modèles d'hébergement des jeunes handicapés accueillis en institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Mode d'hébergement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	188	159	347
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	284	212	496
En famille d'accueil social	9	5	14
En famille d'accueil spécialisé	3	4	7
Non réponse	0	0	0
Total	484	380	864

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	38,8%	41,8%	40,2%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	58,7%	55,8%	57,4%
En famille d'accueil social	1,9%	1,3%	1,6%
En famille d'accueil spécialisé	0,6%	1,1%	0,8%
Non réponse	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Mode d'hébergement	Effectif					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	2	41	138	153	13	347
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	42	195	163	71	25	496
En famille d'accueil social	2	4	6	2	0	14
En famille d'accueil spécialisé	0	2	4	1	0	7
Non réponse	0	0	0	0	0	0
Total	46	242	311	227	38	864

Mode d'hébergement	Pourcentage					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	4,3%	16,9%	44,4%	67,4%	34,2%	40,2%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	91,3%	80,6%	52,4%	31,3%	65,8%	57,4%
En famille d'accueil social	4,3%	1,7%	1,9%	0,9%	0,0%	1,6%
En famille d'accueil spécialisé	0,0%	0,8%	1,3%	0,4%	0,0%	0,8%
Non réponse	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

CLIENTÈLE
SORTIE AU COURS DE L'ANNÉE 2001

Tableau VII B 8-Description générale des jeunes handicapés sortis d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Âge	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
1 an	0	0	0
2 ans	0	0	0
3 ans	0	0	0
4 ans	0	0	0
5 ans	0	1	1
6 ans	0	1	1
7 ans	1	1	2
8 ans	3	2	5
9 ans	0	0	0
10 ans	1	1	2
11 ans	5	4	9
12 ans	7	10	17
13 ans	3	3	6
14 ans	5	2	7
15 ans	1	1	2
16 ans	3	4	7
17 ans	6	5	11
18 ans	6	5	11
19 ans	7	5	12
20 ans	12	2	14
Plus de 20 ans	17	9	26
Total	77	56	133

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
1 an	0,0%	0,0%	0,0%
2 ans	0,0%	0,0%	0,0%
3 ans	0,0%	0,0%	0,0%
4 ans	0,0%	0,0%	0,0%
5 ans	0,0%	1,8%	0,8%
6 ans	0,0%	1,8%	0,8%
7 ans	1,3%	1,8%	1,5%
8 ans	3,9%	3,6%	3,8%
9 ans	0,0%	0,0%	0,0%
10 ans	1,3%	1,8%	1,5%
11 ans	6,5%	7,1%	6,8%
12 ans	9,1%	17,9%	12,8%
13 ans	3,9%	5,4%	4,5%
14 ans	6,5%	3,6%	5,3%
15 ans	1,3%	1,8%	1,5%
16 ans	3,9%	7,1%	5,3%
17 ans	7,8%	8,9%	8,3%
18 ans	7,8%	8,9%	8,3%
19 ans	9,1%	8,9%	9,0%
20 ans	15,6%	3,6%	10,5%
Plus de 20 ans	22,1%	16,1%	19,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau VII B 9-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés sortis d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Déficience principale	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	0	0	0
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	0	0	0
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	0	0	0
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	0	0	0
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	0	0	0
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	0	0	0
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	1	1	2
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	0	0	0
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	7	4	11
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	16	10	26
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	8	5	13
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	1	2	3
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	3	4	7
Surdi-cécité	1	0	1
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	0	0
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	5	11	16
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	11	8	19
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	0	1	1
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	7	2	9
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	8	1	9
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	1	1	2
Déficit de la motricité des membres supérieurs	0	0	0
Déficiences motrices de la tête et du tronc	0	0	0
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	7	4	11
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	1	2	3
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	0	0	0
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	0	0	0
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	0	0	0
Non réponse	0	0	0
Total	77	56	133

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)			0,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)			0,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)			0,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte			0,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)			0,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée			0,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	50,0%	50,0%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés			0,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	63,6%	36,4%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	61,5%	38,5%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	61,5%	38,5%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	33,3%	66,7%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	42,9%	57,1%	100,0%
Surdi-cécité	100,0%	0,0%	100,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration			0,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	31,3%	68,8%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	57,9%	42,1%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	0,0%	100,0%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	77,8%	22,2%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	88,9%	11,1%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	50,0%	50,0%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs			0,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc			0,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	63,6%	36,4%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	33,3%	66,7%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques			0,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante			0,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs			0,0%
Non réponse			0,0%
Total	57,9%	42,1%	100,0%

Tableau VII B 10-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés sortis d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Grandes catégories de déficiences principales	Effectif	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	0	0,0%
Déficiences du psychisme	2	1,5%
Déficiences du langage et de la parole	11	8,3%
Déficiences auditives	50	37,6%
Déficiences visuelles	35	26,3%
Déficiences motrices	32	24,1%
Plurihandicap	3	2,3%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	0	0,0%
Polyhandicap	0	0,0%
Autres déficiences	0	0,0%
Non réponse	0	0,0%
Total	133	100,0%

Tableau VII B 11-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés sortis d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Effectif	Pourcentage
Le jeune était dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	7	5,3%
Le jeune n'était pas dans l'établissement au titre de l'amendement Creton	112	84,2%
Non réponse	14	10,5%
Total	133	100,0%

Âge des jeunes ayant bénéficié de l'amendement Creton sortis en 2001	Effectif	Pourcentage
Moins de 20 ans	1	14,3%
20 ans	1	14,3%
21 ans	2	28,6%
22 ans	1	14,3%
23 - 25 ans	2	28,6%
Plus de 25 ans	0	0,0%
Total	7	100,0%

**Tableau VII B 12-Scolarisation des jeunes handicapés sortis d'un institut
d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles**

Dernière classe suivie	Effectif	Pourcentage
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	0	0,0%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	4	3,0%
Non scolarisé, autre situation	1	0,8%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	10	7,5%
CP et CE1	9	6,8%
CE2, CM1, CM2	26	19,5%
Classe d'initiation	0	0,0%
Classe d'adaptation	0	0,0%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	3	2,3%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	22	16,5%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0	0,0%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	9	6,8%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	15	11,3%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	32	24,1%
Enseignement supérieur	2	1,5%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0	0,0%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0	0,0%
Non réponse	0	0,0%
Total	133	100,0%

Tableau VII B 13-Activités exercées par les jeunes handicapés après leur sortie d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Activité après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	16	11	27
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	11	6	17
En établissement pour enfants polyhandicapés	0	0	0
En institut de rééducation	0	0	0
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	2	3	5
En institut d'éducation sensorielle	18	17	35
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	0	1	1
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	4	4	8
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	0	0	0
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	0	1	1
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	0	0	0
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	7	5	12
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	9	1	10
En formation ou en stage	3	1	4
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	0	0	0
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	0	0	0
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	0	0	0
En attente de placement en foyer occupationnel	0	0	0
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	1	0	1
Autre activité	6	5	11
DÉCÈS			
	0	1	1
Non réponse	0	0	0
Total	77	56	133

Activité après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
ÉDUCATION GÉNÉRALE OU PROFESSIONNELLE			
En établissement de l'Éducation nationale sans prise en charge médico-sociale	20,8%	19,6%	20,3%
En institut médico-éducatif, professionnel ou pédagogique	14,3%	10,7%	12,8%
En établissement pour enfants polyhandicapés	0,0%	0,0%	0,0%
En institut de rééducation	0,0%	0,0%	0,0%
En établissement d'éducation spéciale pour enfants déficients moteurs	2,6%	5,4%	3,8%
En institut d'éducation sensorielle	23,4%	30,4%	26,3%
En service d'éducation spéciale et de soins à domicile	0,0%	1,8%	0,8%
ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE			
Activité à caractère professionnel en centre d'aide par le travail	5,2%	7,1%	6,0%
Emploi en atelier protégé ou dans un centre de distribution de travail à domicile	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement dans un centre d'aide par le travail ou un atelier protégé	0,0%	1,8%	0,8%
Emploi en milieu ordinaire ne relevant pas de la loi de 1987 sur les personnes handicapées	0,0%	0,0%	0,0%
Emploi relevant de la loi de 1987 sur l'emploi des personnes handicapées	9,1%	8,9%	9,0%
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	11,7%	1,8%	7,5%
En formation ou en stage	3,9%	1,8%	3,0%
AUTRE ACTIVITÉ			
Hospitalisation	0,0%	0,0%	0,0%
Activités occupationnelles (en foyer occupationnel)	0,0%	0,0%	0,0%
Impossibilité totale (en maison d'accueil spécialisée)	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en foyer occupationnel	0,0%	0,0%	0,0%
En attente de placement en maison d'accueil spécialisée ou foyer à double tarification	1,3%	0,0%	0,8%
Autre activité	7,8%	8,9%	8,3%
DÉCÈS			
	0,0%	1,8%	0,8%
Non réponse	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau VII B 14- Modes d'hébergement des jeunes handicapés après leur sortie d'un institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	22	22	44
Famille	40	27	67
En famille d'accueil	0	0	0
Logement personnel	14	3	17
Foyer d'hébergement	0	1	1
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0	0	0
Maison d'accueil spécialisée	0	0	0
Foyer à double tarification	0	0	0
Centre de rééducation professionnelle	0	0	0
Etablissement pour personnes âgées	0	0	0
Etablissement de santé	0	0	0
Etablissement social	0	0	0
Autre	1	3	4
Non réponse	0	0	0
Total	77	56	133

Mode d'hébergement après la sortie de l'établissement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Internat complet ou de semaine dans un établissement d'éducation spéciale	28,6%	39,3%	33,1%
Famille	51,9%	48,2%	50,4%
En famille d'accueil	0,0%	0,0%	0,0%
Logement personnel	18,2%	5,4%	12,8%
Foyer d'hébergement	0,0%	1,8%	0,8%
Foyer occupationnel ou foyer de vie	0,0%	0,0%	0,0%
Maison d'accueil spécialisée	0,0%	0,0%	0,0%
Foyer à double tarification	0,0%	0,0%	0,0%
Centre de rééducation professionnelle	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement pour personnes âgées	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement de santé	0,0%	0,0%	0,0%
Etablissement social	0,0%	0,0%	0,0%
Autre	1,3%	5,4%	3,0%
Non réponse	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

C - PERSONNEL

Tableau VII C 1-Description générale du personnel des instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	0	0,0	0,0%	3	2,7	0,6%	3	2,7	0,4%
20 - 24 ans	1	0,5	0,3%	19	11,9	2,5%	20	12,4	1,9%
25 - 29 ans	16	12,5	6,8%	59	41,5	8,7%	75	54,0	8,2%
30 - 34 ans	20	15,6	8,5%	53	33,7	7,0%	73	49,3	7,4%
35 - 39 ans	28	24,3	13,2%	68	51,0	10,7%	96	75,3	11,4%
40 - 44 ans	47	35,1	19,1%	119	89,1	18,6%	166	124,1	18,8%
45 - 49 ans	53	37,9	20,6%	142	110,4	23,1%	195	148,3	22,4%
50 - 54 ans	51	40,4	22,0%	118	91,9	19,2%	169	132,3	20,0%
55 - 59 ans	26	17,2	9,4%	51	38,4	8,0%	77	55,6	8,4%
60 ans et plus	1	0,1	0,0%	10	7,6	1,6%	11	7,7	1,2%
Total	243	183,6	100,0%	642	478,1	100,0%	885	661,7	100,0%

Tableau VII C 2-Description par fonction principale du personnel des instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	3	2,3	93,9%	1	0,2	6,1%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	2	1,6	45,1%	2	2,0	54,9%
Médecin directeur	3	0,6	87,3%	1	0,1	12,7%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	1	1,0	26,0%	3	2,9	74,0%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	0	0,0	0,0%	48	36,9	100,0%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	4	2,9	44,7%	5	3,6	55,3%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	25	20,1	19,4%	105	83,5	80,6%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	21	18,4	61,4%	14	11,6	38,6%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	3	2,0	66,7%	1	1,0	33,3%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Chef d'atelier	0	0,0		0	0,0	
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Chef de service éducatif	4	3,5	44,4%	5	4,3	55,6%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0		0	0,0	
Autre cadre de service pédagogique et social	1	1,0	20,8%	4	3,8	79,2%
Autre cadre de service paramédical	1	0,7	100,0%	0	0,0	0,0%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	1	0,5	100,0%	0	0,0	0,0%
Instituteur spécialisé	10	9,3	38,1%	19	15,2	61,9%
Instituteur et élève instituteur	1	1,0	17,2%	6	4,8	82,8%
Professeur des écoles	14	12,2	22,2%	48	42,8	77,8%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	2	1,5	50,0%	2	1,5	50,0%
Professeur d'enseignement général de collège	0	0,0		0	0,0	
Professeur de lycée professionnel	0	0,0		0	0,0	
Maître-auxiliaire	0	0,0		0	0,0	
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	3	2,8	64,7%	2	1,5	35,3%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	0	0,0		0	0,0	
Travail						
Educateur technique spécialisé	8	7,9	58,8%	8	5,6	41,2%
Educateur technique	4	4,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Moniteur d'atelier	4	3,5	70,0%	2	1,5	30,0%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	49	45,4	40,4%	78	67,0	59,6%
Moniteur éducateur	11	11,0	25,7%	35	31,8	74,3%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	10	9,5	100,0%
Aide médico-psychologique	5	4,2	18,7%	21	18,1	81,3%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0		0	0,0	
Famille et groupe						
Assistant de service social	0	0,0	0,0%	12	6,7	100,0%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0		0	0,0	
Conseiller en économie sociale et familiale	0	0,0	0,0%	2	1,4	100,0%
Assistante maternelle	0	0,0	0,0%	8	5,3	100,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0	0,0%	2	1,5	100,0%
Travailleuse familiale	0	0,0		0	0,0	
Animateur social	1	1,0	62,5%	1	0,6	37,5%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	4	3,8	16,7%	25	18,7	83,3%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	6	1,3	76,4%	2	0,4	23,6%
Pédiatre	3	0,6	34,4%	4	1,1	65,6%
Médecin en rééducation fonctionnelle	2	0,4	100,0%	0	0,0	0,0%
Autre spécialiste	10	0,8	46,3%	4	0,9	53,7%
Médecin généraliste	2	0,6	54,5%	1	0,5	45,5%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	5	2,5	27,2%	19	6,6	72,8%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	1	0,7	5,8%	17	11,6	94,2%
Infirmier psychiatrique	0	0,0		0	0,0	
Puéricultrice	0	0,0		0	0,0	
Masseur kinésithérapeute	8	4,7	43,0%	11	6,3	57,0%
Ergothérapeute	1	0,4	7,0%	8	4,9	93,0%
Orthophoniste	1	0,5	2,1%	46	23,8	97,9%
Orthoptiste	4	1,4	61,7%	4	0,9	38,3%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	4	2,8	21,3%	18	10,2	78,7%
Aide-soignant	2	1,8	15,4%	12	9,6	84,6%
Auxiliaire de puériculture	0	0,0	0,0%	3	1,5	100,0%
Autre personnel paramédical diplômé	8	2,4	41,9%	6	3,3	58,1%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	0	0,0	0,0%	5	2,5	100,0%
En attente de formation de moniteur éducateur	0	0,0		0	0,0	
En attente de formation d'aide médico-psychologique	0	0,0	0,0%	1	0,7	100,0%
En formation d'éducateur spécialisé	1	0,8	23,3%	3	2,5	76,7%
En formation de moniteur éducateur	0	0,0	0,0%	7	7,0	100,0%
En formation d'aide médico-psychologique	0	0,0		0	0,0	
Non réponse	0	0,0		0	0,0	
Total	243	183,6	27,7%	642	478,1	72,3%

Tableau VII C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	4	2,5	0,4%	0,2%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	4	3,6	0,6%	0,3%
Médecin directeur	4	0,6	0,1%	0,1%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	4	3,9	0,6%	0,3%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	48	36,9	5,6%	3,2%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	9	6,5	1,0%	0,6%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	130	103,6	15,7%	8,9%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	35	29,9	4,5%	2,6%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	4	3,0	0,5%	0,3%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Chef d'atelier	0	0,0	0,0%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Chef de service éducatif	9	7,8	1,2%	0,7%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	0,0%
Cadre infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	5	4,8	0,7%	0,4%
Autre cadre de service paramédical	1	0,7	0,1%	0,1%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	1	1,0	0,2%	0,1%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	1	0,5	0,1%	0,0%
Instituteur spécialisé	29	24,5	3,7%	2,1%
Instituteur et élève instituteur	7	5,8	0,9%	0,5%
Professeur des écoles	62	55,1	8,3%	4,8%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	4	3,0	0,5%	0,3%
Professeur d'enseignement général de collège	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur de lycée professionnel	0	0,0	0,0%	0,0%
Maître-auxiliaire	0	0,0	0,0%	0,0%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	5	4,3	0,6%	0,4%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	0	0,0	0,0%	0,0%
Travail				
Educateur technique spécialisé	16	13,5	2,0%	1,2%
Educateur technique	4	4,0	0,6%	0,3%
Moniteur d'atelier	6	5,0	0,8%	0,4%
Éducation spécialisée				
Educateur spécialisé	127	112,4	17,0%	9,7%
Moniteur éducateur	46	42,8	6,5%	3,7%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	10	9,5	1,4%	0,8%
Aide médico-psychologique	26	22,3	3,4%	1,9%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	12	6,7	1,0%	0,6%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	2	1,4	0,2%	0,1%
Assistante maternelle	8	5,3	0,8%	0,5%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	2	1,5	0,2%	0,1%
Travailleuse familiale	0	0,0	0,0%	0,0%
Animateur social	2	1,6	0,2%	0,1%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	29	22,4	3,4%	1,9%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	8	1,7	0,3%	0,2%
Pédiatre	7	1,6	0,2%	0,1%
Médecin en rééducation fonctionnelle	2	0,4	0,1%	0,0%
Autre spécialiste	14	1,6	0,2%	0,1%
Médecin généraliste	3	1,1	0,2%	0,1%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	24	9,1	1,4%	0,8%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	18	12,3	1,9%	1,1%
Infirmier psychiatrique	0	0,0	0,0%	0,0%
Puéricultrice	0	0,0	0,0%	0,0%
Masseur kinésithérapeute	19	11,0	1,7%	0,9%
Ergothérapeute	9	5,3	0,8%	0,5%
Orthophoniste	47	24,3	3,7%	2,1%
Orthoptiste	8	2,3	0,3%	0,2%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	22	12,9	1,9%	1,1%
Aide-soignant	14	11,4	1,7%	1,0%
Auxiliaire de puériculture	3	1,5	0,2%	0,1%
Autre personnel paramédical diplômé	14	5,7	0,9%	0,5%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	5	2,5	0,4%	0,2%
En attente de formation de moniteur éducateur	0	0,0	0,0%	0,0%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	1	0,7	0,1%	0,1%
En formation d'éducateur spécialisé	4	3,2	0,5%	0,3%
En formation de moniteur éducateur	7	7,0	1,1%	0,6%
En formation d'aide médico-psychologique	0	0,0	0,0%	0,0%
Non réponse	0	0,0	0,0%	0,0%
Total	885	661,7	100,0%	57,1%

Tableau VII C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	73	53,9	8,2%	4,7%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	165	133,5	20,2%	11,5%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	20	17,3	2,6%	1,5%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	398	341,3	51,6%	29,5%
Enseignement	108	93,1	14,1%	8,0%
Travail	26	22,5	3,4%	1,9%
Education spécialisée	209	186,9	28,3%	16,1%
Famille et groupe	55	38,8	5,9%	3,4%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	34	6,5	1,0%	0,6%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	178	95,7	14,5%	8,3%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	17	13,4	2,0%	1,2%
Non réponse	0	0,0	0,0%	0,0%
Total	885	661,7	100,0%	57,1%

Tableau VII C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un institut d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	4	3,0	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Educateur spécialisé	0	0,0	0,0%	127	112,4	100,0%
Moniteur éducateur	1	1,0	2,3%	42	39,9	93,1%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	10	9,5	100,0%
Aide médico-psychologique	0	0,0	0,0%	26	22,3	100,0%
Total	1	1,0	0,5%	209	187,0	98,5%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	4	3,0	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0		0	0,0	
Educateur spécialisé	0	0,0	0,0%	127	112,4	100,0%
Moniteur éducateur	3	1,9	4,5%	46	42,8	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	10	9,5	100,0%
Aide médico-psychologique	0	0,0	0,0%	26	22,3	100,0%
Total	3	1,9	1,0%	213	189,9	100,0%

Tableau VII C 6-Description par statut du personnel des instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	52	32,7	4,9%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	38	32,5	4,9%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	343	241,7	36,5%
Convention Collective Nationale de 1966	444	349,3	52,8%
Convention Collective Nationale de 1951	1	1,0	0,2%
Convention Collective Nationale de 1965	0	0,0	0,0%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	0	0,0	0,0%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	0	0,0	0,0%
Autres Conventions Collectives	0	0,0	0,0%
Accord d'établissement	0	0,0	0,0%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	0	0,0	0,0%
Congréganistes non salariés	0	0,0	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	5	2,9	0,4%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	1	0,7	0,1%
Emploi jeune	1	1,0	0,2%
Non réponse	0	0,0	0,0%
Total	885	661,7	100,0%

Tableau VII C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les instituts d'éducation sensorielle pour enfants sourds et/ou aveugles

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	8	6,3	3,4%	48	34,3	7,2%	56	40,6	6,1%
Modulation annualisation du temps de travail	102	71,9	39,2%	209	156,4	32,7%	311	228,3	34,5%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	14	9,5	5,2%	35	24,6	5,2%	49	34,2	5,2%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	10	6,1	3,3%	42	30,7	6,4%	52	36,8	5,6%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	84	67,3	36,6%	237	177,7	37,2%	321	245,0	37,0%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	2	2,0	1,1%	0	0,0	0,0%	2	2,0	0,3%
Autres modalités de réduction du temps de travail	4	2,7	1,5%	24	8,7	1,8%	28	11,4	1,7%
Non réponse	19	17,7	9,6%	47	45,8	9,6%	66	63,5	9,6%
Total	243	183,6	100,0%	642	478,1	100,0%	885	661,7	100,0%

LES SERVICES
D'ÉDUCATION SPÉCIALE
ET DE SOINS À DOMICILE

Définition :

Au 31 décembre 2001, 911 services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) disposent de 22 830 places et emploient 5 270 personnes en équivalent temps plein.

Les SESSAD sont des services médico-sociaux autonomes ou rattachés aux établissements d'éducation spéciale, réglementés par les annexes du décret n° 88-423 du 22 avril 1988 et du décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant l'annexe XXIV au décret du 9 mars 1956 modifié, qui définissent les conditions d'autorisation, d'installation et de fonctionnement des établissements et services prenant en charge des enfants et adolescents handicapés.

Ils assurent trois missions principales :

- le conseil et l'accompagnement de la famille et de l'entourage en général,
- l'aide au développement notamment psychomoteur,
- le soutien à l'intégration scolaire et sociale ainsi qu'à l'acquisition de l'autonomie.

Composés d'équipes pluridisciplinaires (psychologues, médecins, aides médico-pédagogiques, etc.), ils peuvent intervenir au domicile familial de l'enfant ou de l'adolescent, mais aussi à la crèche, à l'école, au centre aéré ou encore dans les locaux du SESSAD, si la nature de l'intervention et la proximité s'y prêtent. Leur souplesse et leur mobilité permettent d'assurer un accompagnement à la fois éducatif, pédagogique et thérapeutique articulé au sein du projet individualisé de chaque enfant ou adolescent, quels que soient son âge et le niveau de son handicap. Ils sont ainsi amenés à jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique d'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés.

Financement :

Le financement des SESSAD est assuré sous la forme d'une dotation globale par l'assurance maladie dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (article 106 II du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003).

Commentaire :

Le terme SESSAD est employé ici dans son acception large et couvre l'ensemble des services médico-sociaux relevant des annexes XXIV.

Il faut donc entendre par SESSAD :

- les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD / annexes XXIV et XXIV bis),
- les services de soins et d'aide à domicile (SSAD / annexe XXIV ter),
- les services d'accompagnement familial et d'éducation précoce (SAFEF / annexes XXIV quater et quinquies),
- les services de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire (SSEFIS / annexe XXIV quater),
- les services d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire (SAAAIS / annexe XXIV quinquies).

Textes de référence :

Lois

- ✓ Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 modifiée d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- ✓ Loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. (article L 312 - 1 2° du code de l'action sociale et des familles).

Décrets

- ✓ Décret n° 88-423 du 22 avril 1988 remplaçant l'annexe XXIV *quater* au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux par deux annexes concernant, l'une, les conditions techniques d'autorisation des établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience auditive grave, l'autre, les établissements et services prenant en charge des enfants atteints de déficience visuelle grave ou de cécité,
- ✓ Décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV, XXIV *bis* et XXIV *ter* au décret du 9 mars 1956 modifié fixant les conditions techniques d'agrément des établissements privés de cure et de prévention pour les soins aux assurés sociaux,
- ✓ Décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière, et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, et des établissements mentionnés au 2° de l'article L. 6111-2 du code de la santé publique.

Circulaires

- ✓ Circulaire n° 86-13 du 6 mars 1986 relative à l'accueil des enfants et adolescents présentant des handicaps associés,
- ✓ Circulaire n° 88-09 du 22 avril 1988 relative à la modification des conditions de la prise en charge des enfants et adolescents déficients sensoriels par les établissements et services d'éducation spéciale,
- ✓ Circulaire n° 89-17 du 30 octobre 1989 relative à la modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents déficients intellectuels ou inadaptés par les établissements et services d'éducation spéciale,
- ✓ Circulaire n° 89-18 du 30 octobre 1989 relative à la modification des conditions de la prise en charge des enfants ou adolescents handicapés moteurs par les établissements et services d'éducation spéciale,
- ✓ Circulaire n° 89-19 du 30 octobre 1989 relative à la modification des conditions de prise en charge des enfants ou adolescents polyhandicapés par les établissements et services d'éducation spéciale.

A – ACTIVITÉ

Tableau A 1-Description générale de l'activité des services d'éducation spéciale et de soins à domicile

Nombre de structures au 31/12/2001	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes ayant bénéficié au moins d'une prestation au mois de décembre 2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001
911	22 835	23 964	201 052	3 090 343

Discipline d'équipement	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes ayant bénéficié au moins d'une prestation au mois de décembre 2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001
Soins et éducation spécialisée à domicile pour enfants handicapés	10 153	10 598	86 675	1 348 661
Education précoce pour enfants handicapés	1 857	1 867	27 209	233 887
Acquisition de l'autonomie et/ou intégration scolaire pour enfants handicapés	8 853	9 351	76 899	1 305 313
Education générale et soins spécialisés pour enfants handicapés	1 517	1 529	5 084	116 574
Autre discipline d'équipement	455	619	5 185	85 908
Total	22 835	23 964	201 052	3 090 343

Type d'activité	Nombre de places au 31/12/2001	Nombre de personnes ayant bénéficié au moins d'une prestation au mois de décembre 2001	Nombre de jours d'ouverture en 2001	Nombre de journées ou séances réalisées en 2001
Prestation sur le lieu de vie	22 702	23 834	199 412	3 069 302
Autre type d'activité	133	130	1 640	21 041
Total	22 835	23 964	201 052	3 090 343

Tableau A 2-Répartition régionale des services d'éducation spéciale et de soins à domicile

RÉGION	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42 ALSACE	19	2,1%	417	1,8%	0,92	451 888	2,9%
72 AQUITAINE	47	5,2%	1 030	4,5%	1,51	680 429	4,4%
83 AUVERGNE	24	2,6%	599	2,6%	2,06	290 955	1,9%
25 BASSE NORMANDIE	27	3,0%	722	3,2%	1,97	366 143	2,3%
26 BOURGOGNE	24	2,6%	535	2,3%	1,40	381 853	2,4%
53 BRETAGNE	67	7,4%	1 490	6,5%	2,04	731 912	4,7%
24 CENTRE	47	5,2%	935	4,1%	1,54	605 366	3,9%
21 CHAMPAGNE ARDENNE	31	3,4%	509	2,2%	1,48	344 976	2,2%
94 CORSE	2	0,2%	72	0,3%	1,21	59 440	0,4%
43 FRANCHE COMTÉ	30	3,3%	653	2,9%	2,26	289 197	1,9%
23 HAUTE NORMANDIE	20	2,2%	418	1,8%	0,86	483 602	3,1%
11 ILE DE FRANCE	93	10,2%	3 751	16,4%	1,29	2 901 221	18,6%
91 LANGUEDOC ROUSSILLON	42	4,6%	901	3,9%	1,60	562 752	3,6%
74 LIMOUSIN	15	1,6%	305	1,3%	2,12	143 621	0,9%
41 LORRAINE	36	4,0%	929	4,1%	1,58	589 589	3,8%
73 MIDI PYRÉNÉES	60	6,6%	1 096	4,8%	1,84	594 956	3,8%
31 NORD PAS DE CALAIS	49	5,4%	1 161	5,1%	1,01	1 148 237	7,4%
52 PAYS DE LA LOIRE	68	7,5%	1 634	7,2%	1,91	853 919	5,5%
22 PICARDIE	15	1,6%	401	1,8%	0,78	511 576	3,3%
54 POITOU CHARENTES	40	4,4%	628	2,8%	1,64	382 164	2,5%
93 PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR	63	6,9%	1 560	6,8%	1,41	1 109 900	7,1%
82 RHÔNE-ALPES	79	8,7%	1 997	8,7%	1,33	1 504 211	9,6%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE	898	98,6%	21 743	95,2%	1,45	14 987 907	96,1%
DOM*	13	1,4%	1 092	4,8%	1,81	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE	911	100,0%	22 835	100,0%	1,46	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

Tableau A 3-Répartition départementale des services d'éducation spéciale et de soins à domicile

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
42	67 BAS-RHIN	12	1,3%	282	1,2%	1,06	266 146	1,7%
	68 HAUT-RHIN	7	0,8%	135	0,6%	0,73	185 742	1,2%
	ALSACE	19	2,1%	417	1,8%	0,92	451 888	2,9%
72	24 DORDOGNE	6	0,7%	192	0,8%	2,37	80 870	0,5%
	33 GIRONDE	18	2,0%	414	1,8%	1,30	317 543	2,0%
	40 LANDES	3	0,3%	72	0,3%	0,97	74 341	0,5%
	47 LOT ET GARONNE	3	0,3%	38	0,2%	0,55	69 318	0,4%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	17	1,9%	314	1,4%	2,27	138 357	0,9%
	AQUITAINE	47	5,2%	1 030	4,5%	1,51	680 429	4,4%
83	3 ALLIER	4	0,4%	140	0,6%	1,93	72 514	0,5%
	15 CANTAL	5	0,5%	63	0,3%	2,10	29 931	0,2%
	43 HAUTE LOIRE	4	0,4%	76	0,3%	1,51	50 315	0,3%
	63 PUY DE DÔME	11	1,2%	320	1,4%	2,32	138 195	0,9%
	AUVERGNE	24	2,6%	599	2,6%	2,06	290 955	1,9%
25	14 CALVADOS	15	1,6%	278	1,2%	1,62	171 955	1,1%
	50 MANCHE	6	0,7%	249	1,1%	2,04	121 916	0,8%
	61 ORNE	6	0,7%	195	0,9%	2,70	72 272	0,5%
	BASSE NORMANDIE	27	3,0%	722	3,2%	1,97	366 143	2,3%
26	21 CÔTE D'OR	10	1,1%	221	1,0%	1,75	126 383	0,8%
	58 NIÈVRE	4	0,4%	68	0,3%	1,43	47 716	0,3%
	71 SAÔNE ET LOIRE	6	0,7%	171	0,7%	1,36	125 758	0,8%
	89 YONNE	4	0,4%	75	0,3%	0,91	81 996	0,5%
	BOURGOGNE	24	2,6%	535	2,3%	1,40	381 853	2,4%
53	22 CÔTES D'ARMOR	12	1,3%	383	1,7%	2,96	129 310	0,8%
	29 FINISTÈRE	25	2,7%	428	1,9%	2,05	208 492	1,3%
	35 ILLE ET VILAINE	14	1,5%	386	1,7%	1,66	232 995	1,5%
	56 MORBIHAN	16	1,8%	293	1,3%	1,82	161 115	1,0%
	BRETAGNE	67	7,4%	1 490	6,5%	2,04	731 912	4,7%
24	18 CHER	8	0,9%	129	0,6%	1,79	72 057	0,5%
	28 Eure et Loir	12	1,3%	196	0,9%	1,80	109 183	0,7%
	36 INDRE	3	0,3%	71	0,3%	1,45	49 125	0,3%
	37 INDRE ET LOIRE	8	0,9%	204	0,9%	1,48	137 759	0,9%
	41 LOIR ET CHER	4	0,4%	72	0,3%	0,96	74 868	0,5%
	45 LOIRET	12	1,3%	263	1,2%	1,62	162 374	1,0%
	CENTRE	47	5,2%	935	4,1%	1,54	605 366	3,9%
21	8 ARDENNES	13	1,4%	197	0,9%	2,55	77 288	0,5%
	10 AUBE	5	0,5%	95	0,4%	1,28	74 171	0,5%
	51 MARNE	8	0,9%	117	0,5%	0,80	146 018	0,9%
	52 HAUTE MARNE	5	0,5%	100	0,4%	2,11	47 499	0,3%
	CHAMPAGNE ARDENNE	31	3,4%	509	2,2%	1,48	344 976	2,2%
94	2A CORSE DU SUD	2	0,2%	72	0,3%	2,59	27 794	0,2%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0,00	31 646	0,2%
CORSE	2	0,2%	72	0,3%	1,21	59 440	0,4%	
43	25 DOUBS	14	1,5%	378	1,7%	2,87	131 734	0,8%
	39 JURA	8	0,9%	129	0,6%	2,04	63 187	0,4%
	70 HAUTE SAÔNE	6	0,7%	102	0,4%	1,75	58 211	0,4%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	2	0,2%	44	0,2%	1,22	36 065	0,2%
FRANCHE COMTÉ	30	3,3%	653	2,9%	2,26	289 197	1,9%	
23	27 Eure	8	0,9%	129	0,6%	0,86	150 554	1,0%
	76 SEINE MARITIME	12	1,3%	289	1,3%	0,87	333 048	2,1%
HAUTE NORMANDIE	20	2,2%	418	1,8%	0,86	483 602	3,1%	
11	75 PARIS	13	1,4%	501	2,2%	1,21	413 511	2,7%
	77 SEINE ET MARNE	13	1,4%	467	2,0%	1,30	358 218	2,3%
	78 YVELINES	14	1,5%	404	1,8%	1,05	386 506	2,5%
	91 ESSONNE	21	2,3%	574	2,5%	1,78	321 819	2,1%
	92 HAUTS DE SEINE	6	0,7%	453	2,0%	1,24	363 906	2,3%
	93 SEINE SAINT DENIS	8	0,9%	528	2,3%	1,31	404 489	2,6%
	94 VAL DE MARNE	9	1,0%	485	2,1%	1,52	319 828	2,1%
	95 VAL D'OISE	9	1,0%	339	1,5%	1,02	332 944	2,1%
	ILE DE FRANCE	93	10,2%	3 751	16,4%	1,29	2 901 221	18,6%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Places pour 1000 hab. de moins de 20 ans	Population de moins de 20 ans au 1.01.2002	Pourcentage
91	11 AUDE	6	0,7%	88	0,4%	1,23	71 513	0,5%
	30 GARD	13	1,4%	236	1,0%	1,49	158 674	1,0%
	34 HÉRAULT	18	2,0%	450	2,0%	2,00	224 868	1,4%
	48 LOZÈRE	1	0,1%	10	0,0%	0,63	15 945	0,1%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	4	0,4%	117	0,5%	1,28	91 752	0,6%
42		4,6%	901	3,9%	1,60	562 752	3,6%	
74	19 CORRÈZE	6	0,7%	118	0,5%	2,54	46 490	0,3%
	23 CREUSE	4	0,4%	57	0,2%	2,45	23 304	0,1%
	87 HAUTE VIENNE	5	0,5%	130	0,6%	1,76	73 827	0,5%
15		1,6%	305	1,3%	2,12	143 621	0,9%	
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	8	0,9%	241	1,1%	1,32	182 647	1,2%
	55 MEUSE	7	0,8%	75	0,3%	1,53	48 961	0,3%
	57 MOSELLE	15	1,6%	508	2,2%	1,94	261 621	1,7%
	88 VOSGES	6	0,7%	105	0,5%	1,09	96 360	0,6%
	36		4,0%	929	4,1%	1,58	589 589	3,8%
73	9 ARIÈGE	2	0,2%	38	0,2%	1,26	30 045	0,2%
	12 AVEYRON	6	0,7%	96	0,4%	1,73	55 358	0,4%
	31 HAUTE GARONNE	22	2,4%	425	1,9%	1,61	264 782	1,7%
	32 GERS	4	0,4%	120	0,5%	3,36	35 684	0,2%
	46 LOT	5	0,5%	88	0,4%	2,60	33 863	0,2%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	9	1,0%	117	0,5%	2,46	47 485	0,3%
	81 TARN	8	0,9%	143	0,6%	1,84	77 882	0,5%
	82 TARN ET GARONNE	4	0,4%	69	0,3%	1,38	49 857	0,3%
60		6,6%	1 096	4,8%	1,84	594 956	3,8%	
31	59 NORD	41	4,5%	940	4,1%	1,27	738 975	4,7%
	62 PAS DE CALAIS	8	0,9%	221	1,0%	0,54	409 262	2,6%
	49		5,4%	1 161	5,1%	1,01	1 148 237	7,4%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	24	2,6%	644	2,8%	2,10	306 818	2,0%
	49 MAINE ET LOIRE	14	1,5%	304	1,3%	1,52	200 285	1,3%
	53 MAYENNE	6	0,7%	143	0,6%	1,88	75 998	0,5%
	72 SARTHE	13	1,4%	254	1,1%	1,87	135 574	0,9%
	85 VENDÉE	11	1,2%	289	1,3%	2,14	135 244	0,9%
68		7,5%	1 634	7,2%	1,91	853 919	5,5%	
22	2 AISNE	4	0,4%	97	0,4%	0,67	145 029	0,9%
	60 OISE	9	1,0%	259	1,1%	1,17	220 698	1,4%
	80 SOMME	2	0,2%	45	0,2%	0,31	145 849	0,9%
15		1,6%	401	1,8%	0,78	511 576	3,3%	
54	16 CHARENTE	3	0,3%	36	0,2%	0,47	77 255	0,5%
	17 CHARENTE MARITIME	11	1,2%	168	0,7%	1,31	127 907	0,8%
	79 DEUX SÈVRES	12	1,3%	204	0,9%	2,48	82 326	0,5%
	86 VIENNE	14	1,5%	220	1,0%	2,32	94 676	0,6%
40		4,4%	628	2,8%	1,64	382 164	2,5%	
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	2	0,2%	50	0,2%	1,46	34 134	0,2%
	5 HAUTES ALPES	5	0,5%	108	0,5%	3,54	30 512	0,2%
	6 ALPES MARITIMES	15	1,6%	372	1,6%	1,63	228 640	1,5%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	20	2,2%	552	2,4%	1,18	467 291	3,0%
	83 VAR	12	1,3%	275	1,2%	1,27	216 898	1,4%
	84 VAUCLUSE	9	1,0%	203	0,9%	1,53	132 425	0,8%
63		6,9%	1 560	6,8%	1,41	1 109 900	7,1%	
82	1 AIN	5	0,5%	92	0,4%	0,63	145 752	0,9%
	7 ARDÈCHE	7	0,8%	98	0,4%	1,42	68 938	0,4%
	26 DRÔME	17	1,9%	273	1,2%	2,35	116 408	0,7%
	38 ISÈRE	13	1,4%	325	1,4%	1,09	297 981	1,9%
	42 LOIRE	12	1,3%	279	1,2%	1,54	180 766	1,2%
	69 RHÔNE	15	1,6%	756	3,3%	1,79	423 040	2,7%
	73 SAVOIE	3	0,3%	58	0,3%	0,60	96 317	0,6%
	74 HAUTE SAVOIE	7	0,8%	116	0,5%	0,66	175 009	1,1%
79		8,7%	1 997	8,7%	1,33	1 504 211	9,6%	
TOTAL FRANCE METROPOLITAINE		898	98,6%	21 743	95,2%	1,45	14 987 907	96,1%
DOM*		13	1,4%	1 092	4,8%	1,81	604 213	3,9%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		911	100,0%	22 835	100,0%	1,46	15 592 120	100,0%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
42	67 BAS-RHIN	12	1,3%	282	1,2%	366	129,8%
	68 HAUT-RHIN	7	0,8%	135	0,6%	227	168,1%
	ALSACE	19	2,1%	417	1,8%	593	142,2%
72	24 DORDOGNE	6	0,7%	192	0,8%	186	96,9%
	33 GIRONDE	18	2,0%	414	1,8%	385	93,0%
	40 LANDES	3	0,3%	72	0,3%	72	100,0%
	47 LOT ET GARONNE	3	0,3%	38	0,2%	38	100,0%
	64 PYRÉNÉES ATLANTIQUES	17	1,9%	314	1,4%	304	96,8%
	AQUITAINE	47	5,2%	1 030	4,5%	985	95,6%
83	3 ALLIER	4	0,4%	140	0,6%	163	116,4%
	15 CANTAL	5	0,5%	63	0,3%	69	109,5%
	43 HAUTE LOIRE	4	0,4%	76	0,3%	65	85,5%
	63 PUY DE DÔME	11	1,2%	320	1,4%	332	103,8%
	AUVERGNE	24	2,6%	599	2,6%	629	105,0%
25	14 CALVADOS	15	1,6%	278	1,2%	296	106,5%
	50 MANCHE	6	0,7%	249	1,1%	266	106,8%
	61 ORNE	6	0,7%	195	0,9%	205	105,1%
BASSE NORMANDIE	27	3,0%	722	3,2%	767	106,2%	
26	21 CÔTE D'OR	10	1,1%	221	1,0%	215	97,3%
	58 NIÈVRE	4	0,4%	68	0,3%	63	92,6%
	71 SAÔNE ET LOIRE	6	0,7%	171	0,7%	142	83,0%
	89 YONNE	4	0,4%	75	0,3%	78	104,0%
	BOURGOGNE	24	2,6%	535	2,3%	498	93,1%
53	22 CÔTES D'ARMOR	12	1,3%	383	1,7%	449	117,2%
	29 FINISTÈRE	25	2,7%	428	1,9%	489	114,3%
	35 ILLE ET VILAINE	14	1,5%	386	1,7%	389	100,8%
	56 MORBIHAN	16	1,8%	293	1,3%	285	97,3%
	BRETAGNE	67	7,4%	1 490	6,5%	1 612	108,2%
24	18 CHER	8	0,9%	129	0,6%	135	104,7%
	28 Eure et Loir	12	1,3%	196	0,9%	187	95,4%
	36 INDRE	3	0,3%	71	0,3%	88	123,9%
	37 INDRE ET LOIRE	8	0,9%	204	0,9%	218	106,9%
	41 LOIR ET CHER	4	0,4%	72	0,3%	85	118,1%
	45 LOIRET	12	1,3%	263	1,2%	304	115,6%
	CENTRE	47	5,2%	935	4,1%	1 017	108,8%
21	8 ARDENNES	13	1,4%	197	0,9%	255	129,4%
	10 AUBE	5	0,5%	95	0,4%	96	101,1%
	51 MARNE	8	0,9%	117	0,5%	125	106,8%
	52 HAUTE MARNE	5	0,5%	100	0,4%	96	96,0%
	CHAMPAGNE ARDENNE	31	3,4%	509	2,2%	572	112,4%
94	2A CORSE DU SUD	2	0,2%	72	0,3%	101	140,3%
	2B HAUTE CORSE	0	0,0%	0	0,0%	0	
CORSE	2	0,2%	72	0,3%	101	140,3%	
43	25 DOUBS	14	1,5%	378	1,7%	386	102,1%
	39 JURA	8	0,9%	129	0,6%	128	99,2%
	70 HAUTE SAÔNE	6	0,7%	102	0,4%	105	102,9%
	90 TERRITOIRE DE BELFORT	2	0,2%	44	0,2%	47	106,8%
	FRANCHE COMTÉ	30	3,3%	653	2,9%	666	102,0%
23	27 Eure	8	0,9%	129	0,6%	155	120,2%
	76 SEINE MARITIME	12	1,3%	289	1,3%	396	137,0%
	HAUTE NORMANDIE	20	2,2%	418	1,8%	551	131,8%
11	75 PARIS	13	1,4%	501	2,2%	533	106,4%
	77 SEINE ET MARNE	13	1,4%	467	2,0%	461	98,7%
	78 YVELINES	14	1,5%	404	1,8%	405	100,2%
	91 ESSONNE	21	2,3%	574	2,5%	628	109,4%
	92 HAUTS DE SEINE	6	0,7%	453	2,0%	446	98,5%
	93 SEINE SAINT DENIS	8	0,9%	528	2,3%	539	102,1%
	94 VAL DE MARNE	9	1,0%	485	2,1%	453	93,4%
	95 VAL D'OISE	9	1,0%	339	1,5%	340	100,3%
	ILE DE FRANCE	93	10,2%	3 751	16,4%	3 805	101,4%

RÉGION	DÉPARTEMENT	Nombre de structures	Pourcentage	Capacité d'accueil	Pourcentage	Effectif	Taux d'occupation au 31.12.2001
91	11 AUDE	6	0,7%	88	0,4%	94	106,8%
	30 GARD	13	1,4%	236	1,0%	183	77,5%
	34 HÉRAULT	18	2,0%	450	2,0%	462	102,7%
	48 LOZÈRE	1	0,1%	10	0,0%	12	120,0%
	66 PYRÉNÉES ORIENTALES	4	0,4%	117	0,5%	113	96,6%
		42	4,6%	901	3,9%	864	95,9%
74	19 CORRÈZE	6	0,7%	118	0,5%	136	115,3%
	23 CREUSE	4	0,4%	57	0,2%	51	89,5%
	87 HAUTE VIENNE	5	0,5%	130	0,6%	133	102,3%
		15	1,6%	305	1,3%	320	104,9%
41	54 MEURTHE ET MOSELLE	8	0,9%	241	1,1%	332	137,8%
	55 MEUSE	7	0,8%	75	0,3%	101	134,7%
	57 MOSELLE	15	1,6%	508	2,2%	505	99,4%
	88 VOSGES	6	0,7%	105	0,5%	123	117,1%
		36	4,0%	929	4,1%	1 061	114,2%
73	9 ARIÈGE	2	0,2%	38	0,2%	34	89,5%
	12 AVEYRON	6	0,7%	96	0,4%	155	161,5%
	31 HAUTE GARONNE	22	2,4%	425	1,9%	440	103,5%
	32 GERS	4	0,4%	120	0,5%	114	95,0%
	46 LOT	5	0,5%	88	0,4%	103	117,0%
	65 HAUTES PYRÉNÉES	9	1,0%	117	0,5%	125	106,8%
	81 TARN	8	0,9%	143	0,6%	140	97,9%
	82 TARN ET GARONNE	4	0,4%	69	0,3%	82	118,8%
			60	6,6%	1 096	4,8%	1 193
31	59 NORD	41	4,5%	940	4,1%	997	106,1%
	62 PAS DE CALAIS	8	0,9%	221	1,0%	253	114,5%
		49	5,4%	1 161	5,1%	1 250	107,7%
52	44 LOIRE-ATLANTIQUE	24	2,6%	644	2,8%	667	103,6%
	49 MAINE ET LOIRE	14	1,5%	304	1,3%	352	115,8%
	53 MAYENNE	6	0,7%	143	0,6%	152	106,3%
	72 SARTHE	13	1,4%	254	1,1%	230	90,6%
	85 VENDÉE	11	1,2%	289	1,3%	295	102,1%
		68	7,5%	1 634	7,2%	1 696	103,8%
22	2 AISNE	4	0,4%	97	0,4%	105	108,2%
	60 OISE	9	1,0%	259	1,1%	261	100,8%
	80 SOMME	2	0,2%	45	0,2%	54	120,0%
		15	1,6%	401	1,8%	420	104,7%
54	16 CHARENTE	3	0,3%	36	0,2%	35	97,2%
	17 CHARENTE MARITIME	11	1,2%	168	0,7%	177	105,4%
	79 DEUX SÈVRES	12	1,3%	204	0,9%	240	117,6%
	86 VIENNE	14	1,5%	220	1,0%	210	95,5%
		40	4,4%	628	2,8%	662	105,4%
93	4 ALPES DE HAUTE PROVENCE	2	0,2%	50	0,2%	73	146,0%
	5 HAUTES ALPES	5	0,5%	108	0,5%	115	106,5%
	6 ALPES MARITIMES	15	1,6%	372	1,6%	381	102,4%
	13 BOUCHES DU RHÔNE	20	2,2%	552	2,4%	620	112,3%
	83 VAR	12	1,3%	275	1,2%	285	103,6%
		9	1,0%	203	0,9%	199	98,0%
		63	6,9%	1 560	6,8%	1 673	107,2%
82	1 AIN	5	0,5%	92	0,4%	97	105,4%
	7 ARDÈCHE	7	0,8%	98	0,4%	72	73,5%
	26 DRÔME	17	1,9%	273	1,2%	292	107,0%
	38 ISÈRE	13	1,4%	325	1,4%	349	107,4%
	42 LOIRE	12	1,3%	279	1,2%	252	90,3%
	69 RHÔNE	15	1,6%	756	3,3%	737	97,5%
	73 SAVOIE	3	0,3%	58	0,3%	64	110,3%
	74 HAUTE SAVOIE	7	0,8%	116	0,5%	124	106,9%
		79	8,7%	1 997	8,7%	1 987	99,5%
TOTAL FRANCE MÉTROPOLITAINE		898	98,6%	21 743	95,2%	22 922	105,4%
DOM*		13	1,4%	1 092	4,8%	1 042	95,4%
TOTAL FRANCE ENTIÈRE		911	100,0%	22 835	100,0%	23 964	104,9%

* Population de moins de 20 ans au 1.01.2001 pour les DOM

B – CLIENTÈLE
AYANT BÉNÉFICIÉ AU MOINS D'UNE PRESTATION
AU MOIS DE DÉCEMBRE 2001

Tableau B 1-Description générale des jeunes handicapés suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Âge	Nombre de jeunes ayant bénéficié au moins d'une prestation au mois de décembre 2001		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	25	19	44
1 an	159	134	293
2 ans	305	207	512
3 ans	418	326	744
4 ans	552	443	995
5 ans	746	523	1 269
6 ans	996	688	1 684
7 ans	1 036	730	1 766
8 ans	1 146	703	1 849
9 ans	1 297	844	2 141
10 ans	1 285	823	2 108
11 ans	1 168	765	1 933
12 ans	1 017	641	1 658
13 ans	862	567	1 429
14 ans	738	423	1 161
15 ans	587	349	936
16 ans	411	291	702
17 ans	338	249	587
18 ans	275	154	429
19 ans	186	115	301
20 ans	78	51	129
Plus de 20 ans	74	39	113
Total	13 699	9 084	22 783

Âge	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Moins d'un an	0,2%	0,2%	0,2%
1 an	1,2%	1,5%	1,3%
2 ans	2,2%	2,3%	2,2%
3 ans	3,1%	3,6%	3,3%
4 ans	4,0%	4,9%	4,4%
5 ans	5,4%	5,8%	5,6%
6 ans	7,3%	7,6%	7,4%
7 ans	7,6%	8,0%	7,8%
8 ans	8,4%	7,7%	8,1%
9 ans	9,5%	9,3%	9,4%
10 ans	9,4%	9,1%	9,3%
11 ans	8,5%	8,4%	8,5%
12 ans	7,4%	7,1%	7,3%
13 ans	6,3%	6,2%	6,3%
14 ans	5,4%	4,7%	5,1%
15 ans	4,3%	3,8%	4,1%
16 ans	3,0%	3,2%	3,1%
17 ans	2,5%	2,7%	2,6%
18 ans	2,0%	1,7%	1,9%
19 ans	1,4%	1,3%	1,3%
20 ans	0,6%	0,6%	0,6%
Plus de 20 ans	0,5%	0,4%	0,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

**Tableau B 2-Répartition par pathologie et origine de déficiences des jeunes handicapés
suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile**

Pathologies et origines de déficiences	Nombre de jeunes ayant bénéficié au moins d'une prestation au mois de décembre 2001	Pourcentage
Autisme et syndromes apparentés	387	1,7%
Psychose infantile	762	3,3%
Autre psychose (survenue à partir de l'adolescence)	34	0,1%
Trisomie et autres aberrations chromosomiques	1 945	8,5%
Accidents périnataux	3 001	13,2%
Traumatisme crânien et lésion cérébrale acquise (en dehors de la période périnatale)	700	3,1%
Pathologie génétique connue autre qu'aberration chromosomique	2 507	11,0%
Autre ou inconnue	12 863	56,5%
Non réponse	584	2,6%
Total	22 783	100,0%

**Tableau B 3-Répartition par déficience principale des jeunes handicapés
suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile**

Déficience principale	Nombre de jeunes ayant bénéficié au moins d'une prestation au mois de décembre 2001		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	259	179	438
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	1 267	1 032	2 299
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	2 996	2 057	5 053
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démences de l'adulte	77	43	120
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	41	26	67
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	1 920	527	2 447
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	389	144	533
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	673	288	961
Déficience du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	302	143	445
Déficience totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	620	581	1 201
Déficience auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	542	540	1 082
Autre déficience de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	539	463	1 002
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	41	30	71
Surdi-cécité	9	3	12
Déficience de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0	1	1
Déficience visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	227	229	456
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	922	687	1 609
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	39	29	68
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	585	394	979
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	608	458	1 066
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplégie)	397	318	715
Déficit de la motricité des membres supérieurs	27	12	39
Déficiences motrices de la tête et du tronc	19	15	34
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	296	186	482
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficience principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	117	96	213
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	34	26	60
Polyhandicap associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante	368	335	703
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	219	140	359
Non réponse	166	102	268
Total	13 699	9 084	22 783

Déficiência principale	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
Retard mental profond et sévère : comprend les personnes susceptibles au plus d'un apprentissage systématique des gestes simples (définition OMS)	59,1%	40,9%	100,0%
Retard mental moyen : comprend les personnes pouvant acquérir des notions simples de communication, des habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaires et d'une habileté manuelle simple mais qui semblent ne pouvoir acquérir aucune notion d'arithmétique ou de lecture (définition OMS)	55,1%	44,9%	100,0%
Retard mental léger : comprend les personnes pouvant acquérir des aptitudes pratiques et la lecture ainsi que des notions d'arithmétique grâce à une éducation spécialisée (définition OMS)	59,3%	40,7%	100,0%
Autres déficiences de l'intelligence : cette catégorie comprend par exemple les détériorations intellectuelles rencontrées au cours des démençes de l'adulte	64,2%	35,8%	100,0%
Déficiences intermittentes, "critiques", de la conscience (y compris crise d'épilepsie)	61,2%	38,8%	100,0%
Troubles de la conduite et du comportement non inclus dans une pathologie psychiatrique avérée	78,5%	21,5%	100,0%
Déficiences du psychisme en rapport avec des troubles psychiatriques graves : comprend les personnes ayant des troubles graves de la personnalité et des capacités relationnelles à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	73,0%	27,0%	100,0%
Autres déficiences du psychisme : troubles psychologiques ou relationnels sans connotation de gravité, à l'exception des troubles de la conduite et du comportement isolés	70,0%	30,0%	100,0%
Déficiência du langage (oral et écrit) et de la parole à l'exclusion de la surdi-mutité	67,9%	32,1%	100,0%
Déficiência totale ou profonde du développement de l'ouïe et perte auditive bilatérale profonde (supérieure à 90 Db) à l'exclusion de la surdi-mutité	51,6%	48,4%	100,0%
Déficiência auditive bilatérale sévère (comprise entre 71 Db et 90 Db inclus)	50,1%	49,9%	100,0%
Autre déficiência de l'acuité auditive moyenne ou légère (égale ou inférieure à 70 Db)	53,8%	46,2%	100,0%
Surdi-mutité : perte auditive bilatérale associée à l'absence de communication orale	57,7%	42,3%	100,0%
Surdi-cécité	75,0%	25,0%	100,0%
Déficiência de la fonction vestibulaire et de l'équilibration	0,0%	100,0%	100,0%
Déficiência visuelle bilatérale totale ou profonde des deux yeux : cette catégorie regroupe les cécités à l'exclusion de la surdi-cécité	49,8%	50,2%	100,0%
Autres déficiences de la fonction et de l'appareil visuel : cette catégorie comprend entre autre les déficiences de l'acuité visuelle autres que la cécité, et les autres troubles de la vision (champ visuel, couleurs, poursuite oculaire...), à l'exclusion des déficiences visuelles bien compensées par des verres correcteurs	57,3%	42,7%	100,0%
Déficiences motrices par absence complète ou incomplète d'une partie ou de la totalité d'un membre ou de plusieurs membres (par exemple amputation)	57,4%	42,6%	100,0%
Absence ou déficit de la mobilité volontaire des quatre membres (par exemple quadriplégie)	59,8%	40,2%	100,0%
Absence ou déficit important de la mobilité des deux membres inférieurs (par exemple paraplégie)	57,0%	43,0%	100,0%
Déficit de la mobilité des membres supérieur et inférieur homolatéraux (par exemple hémiplegie)	55,5%	44,5%	100,0%
Déficit de la motricité des membres supérieurs	69,2%	30,8%	100,0%
Déficiences motrices de la tête et du tronc	55,9%	44,1%	100,0%
Autres déficiences complexes de la motricité (par exemple mouvements anormaux)	61,4%	38,6%	100,0%
Plurihandicap : plusieurs déficiences de même gravité, ceci empêchant de déterminer une déficiência principale, à l'exception de la surdi-mutité, de la surdi-cécité et du polyhandicap	54,9%	45,1%	100,0%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires... non prises en compte dans les autres rubriques	56,7%	43,3%	100,0%
Polyhandicap associant une déficiência mentale grave à une déficiência motrice importante	52,3%	47,7%	100,0%
Autres déficiences : déficiences non désignées par ailleurs	61,0%	39,0%	100,0%
Non réponse	61,9%	38,1%	100,0%
Total	60,1%	39,9%	100,0%

Tableau B 4-Répartition par grande catégorie de déficiences principales des jeunes handicapés suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Grandes catégories de déficiences principales	Nombre de jeunes ayant bénéficié au moins d'une prestation au mois de décembre 2001	Pourcentage
Déficiences intellectuelles	7 910	34,7%
Déficiences du psychisme	4 008	17,6%
Déficiences du langage et de la parole	445	2,0%
Déficiences auditives	3 369	14,8%
Déficiences visuelles	2 065	9,1%
Déficiences motrices	3 383	14,8%
Plurihandicap	213	0,9%
Déficiences viscérales, métaboliques, nutritionnelles, respiratoires...	60	0,3%
Polyhandicap	703	3,1%
Autres déficiences	359	1,6%
Non réponse	268	1,2%
Total	22 783	100,0%

Tableau B 5-Situation au regard de l'amendement Creton des jeunes handicapés suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Amendement Creton (article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989)	Nombre de jeunes ayant bénéficié au moins d'une prestation au mois de décembre 2001	Pourcentage
Le jeune est dans le service au titre de l'amendement Creton	22	0,1%
Le jeune n'est pas dans le service au titre de l'amendement Creton	22 761	99,9%
Total	22 783	100,0%

Âge des jeunes présents au titre de l'amendement Creton	Nombre de jeunes ayant bénéficié au moins d'une prestation au mois de décembre 2001	Pourcentage
Moins de 20 ans	1	4,5%
20 ans	7	31,8%
21 ans	8	36,4%
22 ans	3	13,6%
23 - 25 ans	3	13,6%
Plus de 25 ans	0	0,0%
Total	22	100,0%

Tableau B 6-Scolarisation des jeunes handicapés suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	737	2	2	0	0	741
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	492	1	2	0	0	495
Non scolarisé, autre situation	1 032	0	0	6	3	1 041
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	1	66	715	2 462	21	3 265
CP et CE1	0	86	93	2 124	21	2 324
CE2, CM1, CM2	0	79	96	2 680	5	2 860
Classe d'initiation	0	2	0	6	0	8
Classe d'adaptation	0	9	11	179	1	200
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0	169	279	4 303	19	4 770
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0	49	23	2 309	1	2 382
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	1	8	65	727	2	803
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	1	12	11	83	0	107
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0	10	4	532	0	546
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	2	24	33	718	5	782
Enseignement supérieur	0	1	1	79	0	81
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0	39	61	1 631	1	1 732
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0	181	1	325	0	507
Non réponse	50	0	0	25	64	139
Total	2 316	738	1 397	18 189	143	22 783

Classe suivie	Non scolarisé	Scolarisé à temps plein dans l'établissement d'éducation spéciale	Scolarisé dans l'établissement avec intégration scolaire partielle dans un établissement de l'Éducation nationale	Scolarisé à temps plein dans un établissement public ou privé de l'Éducation nationale	Non réponse	Total
Non scolarisé et apprentissage, au plus de l'exécution de gestes simples	31,8%	0,3%	0,1%	0,0%	0,0%	3,3%
Non scolarisé mais apprentissage de notions simples de communication, d'habitudes d'hygiène et de sécurité élémentaire (sans la lecture, l'écriture et le calcul)	21,2%	0,1%	0,1%	0,0%	0,0%	2,2%
Non scolarisé, autre situation	44,6%	0,0%	0,0%	0,0%	2,1%	4,6%
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	0,0%	8,9%	51,2%	13,5%	14,7%	14,3%
CP et CE1	0,0%	11,7%	6,7%	11,7%	14,7%	10,2%
CE2, CM1, CM2	0,0%	10,7%	6,9%	14,7%	3,5%	12,6%
Classe d'initiation	0,0%	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Classe d'adaptation	0,0%	1,2%	0,8%	1,0%	0,7%	0,9%
Classe d'intégration scolaire (CLIS)	0,0%	22,9%	20,0%	23,7%	13,3%	20,9%
Classes de 6e, 5e, 4e, 3e générale ou technologique ou d'insertion	0,0%	6,6%	1,6%	12,7%	0,7%	10,5%
Unité pédagogique d'intégration (UPI)	0,0%	1,1%	4,7%	4,0%	1,4%	3,5%
Classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), Classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (CLIPA)	0,0%	1,6%	0,8%	0,5%	0,0%	0,5%
Classes de seconde, première, terminale générale ou technologique	0,0%	1,4%	0,3%	2,9%	0,0%	2,4%
Classes de CAP, BEP, terminale professionnelle en lycée ou en centre de formation d'apprentis (CFA)	0,1%	3,3%	2,4%	3,9%	3,5%	3,4%
Enseignement supérieur	0,0%	0,1%	0,1%	0,4%	0,0%	0,4%
Groupe classe-atelier (GCA), section d'enseignement général et préprofessionnel adapté (SEGPA)	0,0%	5,3%	4,4%	9,0%	0,7%	7,6%
Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)	0,0%	24,5%	0,1%	1,8%	0,0%	2,2%
Non réponse	2,2%	0,0%	0,0%	0,1%	44,8%	0,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Tableau B 7-Modèles d'hébergement des jeunes handicapés suivis par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Mode d'hébergement	Nombre de jeunes ayant bénéficié au moins d'une prestation au mois de décembre 2001		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	334	244	578
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	12 812	8 486	21 298
En famille d'accueil social	301	213	514
En famille d'accueil spécialisé	93	37	130
Non réponse	159	104	263
Total	13 699	9 084	22 783

Mode d'hébergement	Pourcentage		
	Masculin	Féminin	Total
En internat complet ou de semaine	2,4%	2,7%	2,5%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	93,5%	93,4%	93,5%
En famille d'accueil social	2,2%	2,3%	2,3%
En famille d'accueil spécialisé	0,7%	0,4%	0,6%
Non réponse	1,2%	1,1%	1,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Mode d'hébergement	Nombre de jeunes ayant bénéficié au moins d'une prestation au mois de décembre 2001					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	26	147	206	184	15	578
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	3 724	8 985	6 618	1 883	88	21 298
En famille d'accueil social	73	219	166	48	8	514
En famille d'accueil spécialisé	8	46	62	14	0	130
Non réponse	26	151	65	19	2	263
Total	3 857	9 548	7 117	2 148	113	22 783

Mode d'hébergement	Pourcentage					
	0 - 5 ans	6 - 10 ans	11 - 15 ans	16 - 20 ans	Plus de 20 ans	Total
En internat complet ou de semaine	0,7%	1,5%	2,9%	8,6%	13,3%	2,5%
Chez les parents ou autre membre de la famille ou tuteur	96,6%	94,1%	93,0%	87,7%	77,9%	93,5%
En famille d'accueil social	1,9%	2,3%	2,3%	2,2%	7,1%	2,3%
En famille d'accueil spécialisé	0,2%	0,5%	0,9%	0,7%	0,0%	0,6%
Non réponse	0,7%	1,6%	0,9%	0,9%	1,8%	1,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

C – PERSONNEL

Tableau C 1-Description générale du personnel des services d'éducation spéciale et de soins à domicile

Classe d'âge	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Moins de 20 ans	3	2,1	0,2%	12	5,4	0,1%	15	7,5	0,1%
20 - 24 ans	32	14,8	1,3%	265	137,3	3,3%	297	152,1	2,9%
25 - 29 ans	148	87,1	7,9%	900	465,0	11,1%	1 048	552,1	10,5%
30 - 34 ans	192	96,0	8,8%	1 049	521,9	12,5%	1 241	617,9	11,7%
35 - 39 ans	268	127,4	11,6%	1 163	570,2	13,6%	1 431	697,5	13,2%
40 - 44 ans	409	194,6	17,7%	1 426	705,0	16,9%	1 835	899,6	17,0%
45 - 49 ans	587	244,4	22,3%	1 615	808,9	19,4%	2 202	1 053,3	20,0%
50 - 54 ans	662	233,5	21,3%	1 433	671,7	16,1%	2 095	905,2	17,2%
55 - 59 ans	291	85,5	7,8%	598	265,4	6,3%	889	350,9	6,7%
60 ans et plus	59	11,2	1,0%	90	28,9	0,7%	149	40,1	0,8%
Total	2 651	1 096,5	100,0%	8 551	4 179,6	100,0%	11 202	5 276,1	100,0%

Tableau C 2-Description par fonction principale du personnel des services d'éducation spéciale et de soins à domicile

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION						
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	184	49,9	67,2%	66	24,3	32,8%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	176	61,5	50,9%	106	59,3	49,1%
Médecin directeur	18	3,3	45,9%	9	3,9	54,1%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	84	22,7	48,0%	87	24,7	52,0%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	73	20,3	4,7%	1 105	410,8	95,3%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	49	16,5	30,1%	111	38,3	69,9%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Agent spécialiste de service général						
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	121	36,2	22,8%	427	122,5	77,2%
Ouvrier professionnel						
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	126	34,0	69,1%	65	15,2	30,9%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>						
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	26	19,4	37,2%	51	32,8	62,8%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	1	1,0	100,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	2	1,3	100,0%
Chef d'atelier	0	0,0		0	0,0	
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	3	1,9	16,0%	22	9,7	84,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	8	5,6	100,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	3	1,6	100,0%
Chef de service éducatif	84	39,5	36,3%	121	69,3	63,7%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	4	1,7	100,0%
Cadre infirmier psychiatrique	1	0,1	100,0%	0	0,0	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	16	8,8	38,3%	31	14,2	61,7%
Autre cadre de service paramédical	8	6,4	39,0%	14	10,0	61,0%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	6	0,5	29,1%	3	1,3	70,9%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Enseignement						
Educateur scolaire	19	13,5	22,0%	70	47,9	78,0%
Instituteur spécialisé	91	67,2	29,2%	213	163,2	70,8%
Instituteur et élève instituteur	8	2,9	18,3%	16	12,7	81,7%
Professeur des écoles	48	33,5	33,0%	102	68,1	67,0%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	8	3,2	16,1%	29	16,7	83,9%
Professeur d'enseignement général de collège	15	8,4	26,0%	42	24,0	74,0%
Professeur de lycée professionnel	0	0,0		0	0,0	
Maître-auxiliaire	1	1,0	100,0%	0	0,0	0,0%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	12	7,3	84,5%	5	1,3	15,5%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	2	1,0	20,2%	8	4,0	79,8%
Travail						
Educateur technique spécialisé	15	10,7	42,7%	26	14,4	57,3%
Educateur technique	7	5,2	40,8%	11	7,5	59,2%
Moniteur d'atelier	0	0,0	0,0%	2	1,0	100,0%
Education spécialisée						
Educateur spécialisé	304	235,5	20,8%	1 190	897,1	79,2%
Moniteur éducateur	38	24,1	13,7%	223	152,2	86,3%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	5	2,4	3,1%	113	74,8	96,9%
Aide médico-psychologique	19	13,5	12,1%	130	98,4	87,9%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0		0	0,0	
Famille et groupe						
Assistant de service social	11	4,6	5,8%	262	75,6	94,2%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0		0	0,0	
Conseiller en économie sociale et familiale	0	0,0	0,0%	5	2,9	100,0%
Assistante maternelle	0	0,0	0,0%	7	4,2	100,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0		0	0,0	
Travailleuse familiale	0	0,0	0,0%	2	0,6	100,0%
Animateur social	5	3,1	48,0%	8	3,3	52,0%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	49	26,2	20,6%	161	101,0	79,4%

Fonction principale exercée	Masculin			Féminin		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>						
Psychiatre	284	40,5	53,7%	200	34,8	46,3%
Pédiatre	66	6,6	44,1%	68	8,4	55,9%
Médecin en rééducation fonctionnelle	55	7,6	33,4%	57	15,1	66,6%
Autre spécialiste	50	4,3	32,3%	64	9,1	67,7%
Médecin généraliste	27	3,5	51,5%	21	3,3	48,5%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>						
Psychologue	176	64,3	17,1%	810	311,0	82,9%
Personnel paramédical						
Infirmier D.E. et autorisé	4	1,8	7,5%	75	21,5	92,5%
Infirmier psychiatrique	2	2,0	61,2%	2	1,3	38,8%
Puéricultrice	0	0,0	0,0%	1	0,0	100,0%
Masseur kinésithérapeute	99	61,8	23,3%	316	203,4	76,7%
Ergothérapeute	26	17,0	11,2%	233	135,0	88,8%
Orthophoniste	38	17,3	4,0%	952	412,3	96,0%
Orthoptiste	9	2,5	12,5%	55	17,5	87,5%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	130	56,6	15,5%	707	308,3	84,5%
Aide-soignant	12	9,5	40,3%	25	14,0	59,7%
Auxiliaire de puériculture	0	0,0	0,0%	4	1,4	100,0%
Autre personnel paramédical diplômé	13	1,8	12,2%	32	13,2	87,8%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS						
En attente de formation d'éducateur spécialisé	6	4,2	43,8%	6	5,4	56,2%
En attente de formation de moniteur éducateur	4	1,6	31,2%	4	3,5	68,8%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	4	3,2	17,6%	21	14,8	82,4%
En formation d'éducateur spécialisé	3	2,8	25,1%	12	8,3	74,9%
En formation de moniteur éducateur	1	0,8	8,6%	10	8,0	91,4%
En formation d'aide médico-psychologique	2	2,0	16,2%	11	10,4	83,8%
Non réponse	8	0,8	34,1%	4	1,5	65,9%
Total	2 651	1 096,5	20,8%	8 551	4 179,6	79,2%

Tableau C 3-Taux d'encadrement par fonction principale exercée dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION				
Directeur titulaire du C.A.F.D.E.S. (E.N.S.P.)	250	74,2	1,4%	0,3%
Directeur non titulaire du C.A.F.D.E.S.	282	120,8	2,3%	0,5%
Médecin directeur	27	7,1	0,1%	0,0%
Directeur adjoint, attaché de direction, économiste	171	47,4	0,9%	0,2%
Agent administratif et personnel de bureau (secrétaire, standardiste...)	1 178	431,1	8,2%	1,9%
Autre personnel de direction, de gestion et d'administration	160	54,8	1,0%	0,2%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Agent spécialiste de service général				
Agent de buanderie, de cuisine, d'entretien, concierge, veilleur de nuit...	548	158,8	3,0%	0,7%
Ouvrier professionnel				
Ouvrier d'entretien, jardinier, cuisinier, commis de cuisine...	191	49,2	0,9%	0,2%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>				
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	77	52,2	1,0%	0,2%
Educateur technique ayant une fonction d'encadrement	1	1,0	0,0%	0,0%
Educateur technique spécialisé ayant une fonction d'encadrement	2	1,3	0,0%	0,0%
Chef d'atelier	0	0,0	0,0%	0,0%
Assistant de service social ayant une fonction d'encadrement	25	11,5	0,2%	0,1%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	8	5,6	0,1%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale ayant une fonction d'encadrement	3	1,6	0,0%	0,0%
Chef de service éducatif	205	108,9	2,1%	0,5%
Cadre infirmier D.E. autorisé et puéricultrice ayant une fonction d'encadrement	4	1,7	0,0%	0,0%
Cadre infirmier psychiatrique	1	0,1	0,0%	0,0%
Autre cadre de service pédagogique et social	47	23,0	0,4%	0,1%
Autre cadre de service paramédical	22	16,4	0,3%	0,1%
Chef des services généraux et des services documentation/informatique	9	1,8	0,0%	0,0%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Enseignement				
Educateur scolaire	89	61,4	1,2%	0,3%
Instituteur spécialisé	304	230,4	4,4%	1,0%
Instituteur et élève instituteur	24	15,6	0,3%	0,1%
Professeur des écoles	150	101,7	1,9%	0,4%
Professeur agrégé, certifié et assimilé	37	19,9	0,4%	0,1%
Professeur d'enseignement général de collège	57	32,4	0,6%	0,1%
Professeur de lycée professionnel	0	0,0	0,0%	0,0%
Maître-auxiliaire	1	1,0	0,0%	0,0%
Professeur E.P.S. et moniteur E.P.S.	17	8,6	0,2%	0,0%
Professeur technique de l'enseignement professionnel	10	5,0	0,1%	0,0%
Travail				
Educateur technique spécialisé	41	25,1	0,5%	0,1%
Educateur technique	18	12,7	0,2%	0,1%
Moniteur d'atelier	2	1,0	0,0%	0,0%
Education spécialisée				
Educateur spécialisé	1 494	1 132,5	21,5%	5,0%
Moniteur éducateur	261	176,3	3,3%	0,8%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	118	77,2	1,5%	0,3%
Aide médico-psychologique	149	111,9	2,1%	0,5%
Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse	0	0,0	0,0%	0,0%
Famille et groupe				
Assistant de service social	273	80,2	1,5%	0,4%
Moniteur d'enseignement ménager	0	0,0	0,0%	0,0%
Conseiller en économie sociale et familiale	5	2,9	0,1%	0,0%
Assistante maternelle	7	4,2	0,1%	0,0%
Personnel d'aide à domicile titulaire du C.A.F.A.D.	0	0,0	0,0%	0,0%
Travailleuse familiale	2	0,6	0,0%	0,0%
Animateur social	13	6,4	0,1%	0,0%
Autre personnel éducatif, pédagogique et social	210	127,2	2,4%	0,6%

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
V. PERSONNEL MÉDICAL				
<i>(non compris le personnel de direction)</i>				
Psychiatre	484	75,3	1,4%	0,3%
Pédiatre	134	15,0	0,3%	0,1%
Médecin en rééducation fonctionnelle	112	22,7	0,4%	0,1%
Autre spécialiste	114	13,4	0,3%	0,1%
Médecin généraliste	48	6,7	0,1%	0,0%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ				
<i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>				
Psychologue	986	375,3	7,1%	1,6%
Personnel paramédical				
Infirmier D.E. et autorisé	79	23,3	0,4%	0,1%
Infirmier psychiatrique	4	3,3	0,1%	0,0%
Puéricultrice	1	0,0	0,0%	0,0%
Masseur kinésithérapeute	415	265,2	5,0%	1,2%
Ergothérapeute	259	152,0	2,9%	0,7%
Orthophoniste	990	429,6	8,1%	1,9%
Orthoptiste	64	20,0	0,4%	0,1%
Psychomotricien, rééducateur en psychomotricité	837	365,0	6,9%	1,6%
Aide-soignant	37	23,5	0,4%	0,1%
Auxiliaire de puériculture	4	1,4	0,0%	0,0%
Autre personnel paramédical diplômé	45	15,1	0,3%	0,1%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SÉLECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS				
En attente de formation d'éducateur spécialisé	12	9,6	0,2%	0,0%
En attente de formation de moniteur éducateur	8	5,1	0,1%	0,0%
En attente de formation d'aide médico-psychologique	25	18,0	0,3%	0,1%
En formation d'éducateur spécialisé	15	11,1	0,2%	0,0%
En formation de moniteur éducateur	11	8,8	0,2%	0,0%
En formation d'aide médico-psychologique	13	12,4	0,2%	0,1%
Non réponse	12	2,3	0,0%	0,0%
Total	11 202	5 276,1	100,0%	23,1%

Tableau C 4-Taux d'encadrement par grande catégorie de fonctions principales exercées dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile

Fonction principale exercée	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Taux d'encadrement (pour 100 places)
I. PERSONNEL DE DIRECTION, DE GESTION ET D'ADMINISTRATION	2 068	735,4	13,9%	3,2%
II. PERSONNEL DES SERVICES GÉNÉRAUX <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	739	208,0	3,9%	0,9%
III. PERSONNEL D' ENCADREMENT SANITAIRE ET SOCIAL <i>(On appelle personnel d'encadrement, le personnel qui exerce dans le cadre de sa fonction usuelle, un rôle d'encadrement d'autre personnel social, éducatif, médical ou paramédical)</i>	404	225,0	4,3%	1,0%
IV. PERSONNEL ÉDUCATIF, PÉDAGOGIQUE ET SOCIAL <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	3 282	2 233,9	42,3%	9,8%
Enseignement	689	475,8	9,0%	2,1%
Travail	61	38,8	0,7%	0,2%
Education spécialisée	2 022	1 497,8	28,4%	6,6%
Famille et groupe	510	221,6	4,2%	1,0%
V. PERSONNEL MÉDICAL <i>(non compris le personnel de direction)</i>	892	133,0	2,5%	0,6%
VI. PSYCHOLOGUE ET PERSONNEL PARAMÉDICAL DIPLÔMÉ <i>(non compris le personnel d'encadrement)</i>	3 721	1 673,5	31,7%	7,3%
VII. CANDIDAT-ÉLÈVE SELECTIONNÉ AUX EMPLOIS ÉDUCATIFS	84	64,9	1,2%	0,3%
Non réponse	12	2,3	0,0%	0,0%
Total	11 202	5 276,1	100,0%	23,1%

Tableau C 5-Personnel titulaire du diplôme professionnel et exerçant une fonction d'éducateur dans un service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Fonction principale exercée	Non titulaire du diplôme professionnel			Titulaire du diplôme professionnel		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	5	2,2	4,2%	71	49,8	95,3%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	5	3,3	58,6%	3	2,3	41,4%
Educateur spécialisé	44	31,4	2,8%	1 445	1 097,3	96,9%
Moniteur éducateur	16	8,3	4,7%	243	166,9	94,7%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	5	1,6	2,1%	113	75,6	97,9%
Aide médico-psychologique	23	16,6	14,9%	126	95,2	85,1%
Total	98	63,4	4,1%	2 001	1 487,0	95,6%

Fonction principale exercée	Non réponse			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Educateur spécialisé ayant une fonction d'encadrement	1	0,3	0,5%	77	52,2	100,0%
Educateur de jeunes enfants ayant une fonction d'encadrement	0	0,0	0,0%	8	5,6	100,0%
Educateur spécialisé	5	3,8	0,3%	1 494	1 132,5	100,0%
Moniteur éducateur	2	1,1	0,6%	261	176,3	100,0%
Moniteur de jardin d'enfants ou éducateur de jeunes enfants	0	0,0	0,0%	118	77,2	100,0%
Aide médico-psychologique	0	0,0	0,0%	149	111,9	100,0%
Total	8	5,1	0,3%	2 107	1 555,6	100,0%

Tableau C 6-Description par statut du personnel des services d'éducation spéciale et de soins à domicile

Statut du personnel	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
PERSONNEL STATUTAIRE			
Titre IV de la Fonction publique hospitalière (ex livre IX ; y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	653	300,1	5,7%
Titre III (département ou commune, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	21	9,0	0,2%
Titre II (Fonctionnaires de l'Etat, y compris les stagiaires, contractuels, vacataires, auxiliaires)	377	211,1	4,0%
Convention Collective Nationale de 1966	7 366	3 259,0	61,8%
Convention Collective Nationale de 1951	2 122	1 170,3	22,2%
Convention Collective Nationale de 1965	105	43,0	0,8%
Convention Collective de l'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale (UCANSS)	186	63,1	1,2%
Syndicat général des organismes sanitaires et sociaux à but non lucratif (accord S.O.P.)	1	0,1	0,0%
Autres Conventions Collectives	113	41,4	0,8%
Accord d'établissement	18	6,4	0,1%
Pas d'accord d'établissement ni de convention collective	84	71,4	1,4%
Congréganistes non salariés	0	0,0	0,0%
PERSONNEL NON STATUTAIRE			
Contrat emploi-solidarité	39	17,8	0,3%
Autre contrat aidé (adaptation, qualification), contrat de retour à l'emploi, stage rémunéré...	41	27,4	0,5%
Emploi jeune	58	47,5	0,9%
Non réponse	18	8,5	0,2%
Total	11 202	5 276,1	100,0%

Tableau C 7-Modalités de réduction du temps de travail dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile

Modalités de réduction du temps de travail Type d'accord (35 heures)	Masculin			Féminin			Total		
	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage	Effectif	Équivalent temps plein	Pourcentage
Pas d'accord signé avant le 1er janvier 2002	363	151,7	13,8%	1 002	534,8	12,8%	1 365	686,5	13,0%
Modulation annualisation du temps de travail	868	367,8	33,5%	2 999	1 364,2	32,6%	3 867	1 731,9	32,8%
Des jours de repos ou de congés supplémentaires dans l'année	479	204,6	18,7%	1 542	842,7	20,2%	2 021	1 047,3	19,9%
Réduction quotidienne du temps de travail (journée plus courte)	155	62,8	5,7%	585	276,4	6,6%	740	339,2	6,4%
Réduction hebdomadaire ou bimensuelle du temps de travail (par demi-journée ou journée)	549	221,2	20,2%	1 890	902,0	21,6%	2 439	1 123,2	21,3%
Compte épargne temps (forfait horaire, forfait en jours)	48	15,9	1,4%	28	14,3	0,3%	76	30,2	0,6%
Autres modalités de réduction du temps de travail	150	54,1	4,9%	450	217,8	5,2%	600	271,8	5,2%
Non réponse	39	18,5	1,7%	55	27,5	0,7%	94	46,0	0,9%
Total	2 651	1 096,5	100,0%	8 551	4 179,6	100,0%	11 202	5 276,1	100,0%